# REVUE

DE LA

# NUMISMATIQUE

## BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

t. 16

3e SÉRIE. — TOME IV.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1860

BRUXELLES. — EMM. DEVROYE, IMPR. DU ROI.

E.

# REVUE

DE LA

# NUMISMATIQUE BELGE.

# REVUE

DE LA

# NUMISMATIQUE

## BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—

3e SÉRIE. — TOME IV.

GEMEENTE ARCHIEF
HAARLEM

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1860

LIBRARY
NOV 2 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

CJ
3
R4
t.16

BRUXELLES. — EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

# MONNAIES IMPÉRIALES GRECQUES,

## EN BRONZE ET INÉDITES.

*Lettre à M.* Renier Chalon, *président de la Société de la numismatique belge.*

Monsieur,

Depuis longtemps, la Société numismatique belge m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, et j'acquitte peut-être un peu tard une dette de reconnaissance en adressant cette lettre à son président. Si, dans votre indulgence pour un débiteur arriéré, vous pensez, Monsieur, que les monnaies dont je vous transmets les dessins et la description puissent, à cause de leur rareté, offrir quelque intérêt aux lecteurs de la *Revue belge*, je vous autorise à y faire figurer mon article, en vous remerciant d'avance de l'honneur que vous ferez par là à un confrère plus zélé que savant.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de toute ma considération.

J. Sabatier.

Paris, 15 novembre 1859.

Pl. I.

## MOESIE INFÉRIEURE.

### CALLATIA.

FAUSTINE LA JEUNE.

1. ΦΑVCTEINA . CEBACT. Buste de Faustine, à droite.

*Rev.* ΚΑΛΛΑΤΙΑΝΩΝ. Cybèle tenant le sceptre, sur un lion allant à droite.

Mionnet. (Suppl. II, p. 57, n° 20) ne cite qu'une seule monnaie de Faustine la Jeune, frappée à Callatia, et dont le revers représente une femme tourelée et assise : cette monnaie a été gravée dans la *Description du Musée Arigoni,* pl. XVI, fig. 195. Mon exemplaire est donc le second connu et le type de son revers, *Cybèle sur un lion,* est également reproduit sur une monnaie de Lucille, frappée dans la même ville et mentionnée par Eckhel. (Suppl. I, p. 24.)

### MARCIANOPOLIS.

CARACALLA ET JULIA DOMNA.

2. ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ . ΑVΓΟVCTOC. . . . . Bustes affrontés de Caracalla et de Domna.

*Rev.* ΥΠ . KVNTIAIAN Υ MARKIANOΠOΛITΩN. Jupiter assis à gauche, dans un temple tétrastyle et le bras droit tendu. Dans le champ : Θ.

Parmi les monnaies grecques de Caracalla et de sa mère, frappées dans cette ville, plusieurs ont, comme mon exemplaire, des temples figurés sur leurs revers ; mais toujours avec Apollon ou la Fortune.

SÉVÈRE ALEXANDRE.

3. AVT. K. M. AVP. CEV. AΛEZANΔROC. Tête laurée d'Alexandre, à droite.

*Rev.* MARKIANOΠOΛITΩN. Hygiée debout, à droite, et nourrissant un serpent.

Eckhel (Catalogue du musée de Vienne) mentionne ce même type d'Hygiée sur un bronze de Sévère Alexandre, frappé aussi à Marcianopolis, mais avec la légende : ΠΓ. ϒM TEPEBENTINOY . MAPKIANOΠOΛITΩN.

GORDIEN III.

4. AVT. K. M. ANT. ΓORΔIANOC. AVΓ. Buste lauré de Gordien, à droite.

*Rev.* VII . MHNOΦIΛOV . MAPKIANOΠOΛIT. Hercule nu, à droite et tenant l'arc ; à ses pieds, Cerbère ; derrière, la peau de lion sur la massue.

Gordien a fait frapper à Marcianopolis un grand nombre de monnaies dont les types font allusion aux Dieux ou à des personnages mythologiques : Apollon, Mars, Bacchus, Sérapis, Pallas, Cérès, etc. ; mais mon exemplaire est le seul avec le type d'Hercule.

NICOPOLIS.

MACRIN.

5. AVT. K. M. OΠEΛI . CE . MAKPINOC. Tête laurée de Macrin, à droite.

*Rev.* NIKOΠOΛITΩN. ΠROC. ICTPΩ. Tige de plante avec six yeux ou rejetons. Peut-être est-ce un fragment de roseau, symbole du fleuve *Ister*, qu'on trouve figuré, mais

d'uneautre manière sur plusieurs monnaies impériales grecques de Nicopolis?

## THRACE.

### DEULTUM.

MAXIMIN Ier.

6. IMP. MAXIMINVS. AVG. Tête laurée de Maximin, à droite.

*Rev.* C. F. P. D. Partie antérieure d'un bœuf, tournée à gauche.

Mionnet ne mentionne en tout que cinq monnaies de cet empereur, frappées à Deultum; une monnaie de Trajan, frappée dans cette ville, a également pour revers une tête de bœuf avec le cou tourné à droite. (Suppl. II, p. 277. N° 447.)

### PAUTALIA.

COMMODE.

7. ΑΥΤ . ΚΑΙ . ΜΑΡ . ΑΥΡ . ΚΟΜΟΔΟϹ. Buste lauré de Commode, à droite.

*Rev.* ΗΓϴ . ΚΑΙϹ . ϴΤΟΥ . ΠΑΤϴΡΝΟΥ . ΠΑΥΤΑΛΙΑϹ. Mercure debout, à gauche, tenant la bourse et le caducée.

Les impériales grecques de Commode, frappées à Pautalie, offrent communément les types de Jupiter, Cérès, Hercule, Esculape, Télesphore, Hygiée, mais mon exemplaire est le seul avec Mercure, type que, du reste, on trouve aussi sur des monnaies de Septime Sévère.

CARACALLA.

8. ΑΥ. Κ. C. ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Buste lauré de Caracalla, à droite.

*Rev.* ΟΥΛΠΙΑC . ΠΑVΤΑΛΙΑC. Hygiée debout, à droite, nourrissant un serpent.

Le culte d'Esculape était en grand honneur à Pautalie, dont plusieurs monnaies représentent le Dieu de la médecine, tantôt debout et appuyé sur son bâton, tantôt couché ou assis sur un dragon, soit aussi quelquefois debout dans un temple.

PÉRINTHE.

JULIE MAMÉE.

9. ΙΟVΛΙΑ . ΜΑΜΑΙΑ . AVΓΟ. Buste de Mamée, à droite.

*Rev.* ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ . ΔΙC . ΝΕΩΚΟΡΩΝ. L'Abondance debout, à gauche, sacrifiant sur un autel allumé.

Exemplaire d'une conservation irréprochable; c'est la seule monnaie de Mamée frappée à Périnthe, que l'on connaisse jusqu'ici.

## MACÉDOINE.

AMPHIPOLIS.

TRAJAN DÈCE.

10. ΚΑΙCΑΡΟC ΤΡΑΙΑΝΟC. L'empereur en costume militaire et à cheval, terrassant un ennemi.

*Rev.* ΑΜΦΙΠΟΛΘΙΤΩΝ. Femme tourelée, debout, à gauche, tenant la haste et le bouclier.

Au lieu de la tête ou du buste de l'Empereur, cet exemplaire nous représente Trajan Dèce à cheval; le flan est bien plus épais que celui des monnaies ordinaires et la fabrique rappelle celle des monnaies impériales d'Alexandrie, en Égypte. C'est du reste, la seule monnaie connue de Trajan Dèce, frappée à Amphipolis.

STOBI.

AUGUSTE.

11. AVGVSTVS. Tête radiée d'Auguste, à gauche.

*Rev.* CTOBE. Chaise curule.

Mionnet n'a pas connu ou du moins il n'a pas mentionné de monnaies impériales de cette ville, antérieures à Vespasien. Sur mon exemplaire, qui est bien conservé et d'une authenticité irrécusable, on lit CTOBE écrit à rebours, au lieu de STOBE.

THESSALONIQUE.

SÉVÈRE ALEXANDRE.

12. AYTOK . CЄY . AΛЄZANΔPOC. Buste lauré d'Alexandre, à droite.

*Rev.* ΘЄC — CAΛO — NIKЄ — ΩN, en quatre lignes, dans une couronne.

Les monnaies autonomes de Thessalonique et les impériales grecques, depuis Néron jusqu'à Domitien, nous offrent très-fréquemment ce type de revers, qui paraît ensuite avoir été abandonné jusqu'à Alexandre Sévère.

Pl. II.

TRANQUILLINE, FEMME DE GORDIEN III.

1. CABINIA . TRANKVΛΛINA. AΓO. Buste de Tranquilline, à droite.

*Rev.* ΘЄCCAΛONIKЄΩ . NЄΩK. Victoire passant, à gauche, tenant une corne d'abondance, et une petite Victoire sur la main droite.

Mionnet (Suppl. III, p. 160, n° 1044 et 1045) ne

mentionne pour cette ville que deux monnaies de Tranquilline, aux revers — d'Apollon Cytharède — et d'un temple octostyle.

PHILIPPE FILS.

2. MAP . IOYAI . ΦΙΛΙΠΠΟϹ. Buste de Philippe, à droite.

*Rev.* ΘΕϹϹΑΛΟΝΙΚΕΩΝ. Victoire, à gauche, tenant une palme et une couronne.

Je ne trouve dans Mionnet que quatre monnaies de cet empereur, et toutes avec des revers différents de celui de mon exemplaire.

HÉRENNIUS ETRUSCUS.

3. AY . KOYIN . ЄPЄN . MЄKION . ЄTPO...ON . ΔЄKION. (*Sic.*) Buste lauré d'Hérennius, à droite.

*Rev.* ΘЄϹϹΑΛΟΝΙΚЄΩΝ . MЄTPA . NЄΩKOPOϹ. Quatre temples disposés sur deux rangs.

Mionnet ne cite qu'une seule monnaie d'Hérennius frappée à Thessalonique ; la mienne, outre sa rareté, me paraît intéressante par son revers, où figurent quatre temples uniformes, disposés en carré.

Jupiter, Apollon pythien, Janus, Pallas, Cérès et les Cabires étaient adorés à Thessalonique, ville ancienne, importante et la capitale de la Macédoine, sous les Romains ; mais le culte des Cabires devait surtout y être en grand honneur, puisque les monnaies grecques de presque tous les empereurs, frappées dans cette ville, rappellent ce type. Sur celles de Gordien III, de Philippe père, de son fils, et de Valérien, je trouve pour revers des temples distyles,

tétrastyles et octostyles; enfin une monnaie de Salonine nous offre aussi un Cabire debout dans l'intérieur d'un temple.

## ILE DE CORCYRE.

ELAGABALE.

4. A. K. M. A. ANTΩNЄINOC. Buste lauré d'Élagabale, à droite.

*Rev.* KOPKYPAIΩN. Femme nue, debout, à gauche, dans un temple distyle, le bras droit appuyé sur une colonne.

Je ne connais que quatre monnaies d'Élagabale, frappées à Corcyre; elles ont toutes des revers différents de celui de mon exemplaire.

## ATTIQUE.

### MÉGARE.

VÉRUS.

5. AYT . KAI . ΛOY . AYPII . BIIPOC. Tête laurée de Vérus, à droite.

*Rev.* MЄΓARЄΩN. Pallas, combattant et tournée à droite.

Les impériales grecques de Mégare sont rares, et Mionnet n'en décrit en tout que dix-huit, parmi lesquelles une seule, au revers de Cérès, appartient à Vérus.

CARACALLA.

6. M. AYP . ANTΩNЄINOC. Buste de Caracalla, à droite.

*Rev.* MЄΓAPЄΩN. Diane, à droite, tenant l'arc et tirant une flèche de son carquois.

Il n'a été publié jusqu'ici que quatre monnaies de Caracalla, frappées à Mégare. Mon exemplaire est inédit.

## ACHAIE.

### CORINTHE.

HADRIEN.

7. IMP . CAES . ADRIANVS (*sic*). AVG. Buste lauré d'Hadrien, à droite.

*Rev.* COL L. IVL. COR. Temple rond, orné d'arcades et à coupole conique.

Type inédit.

JULIA DOMNA.

8. IVLIA. DOMNA. AVG. Buste de Julia Domna, à droite.

*Rev.* C. L. I. COR. Vénus debout, à gauche, et tenant des deux mains un miroir ovale.

Parmi les monnaies, du reste assez nombreuses, de Julia Domna frappées à Corinthe, je n'en trouve aucune avec le revers de mon exemplaire.

### PHLIUS.

GETA.

9. ΑΟΥ . CΘΠ . ΓΘΤΑC . K. Buste de Géta, à droite.

*Rev.* ΦΛΙΑCΙΩΝ. Diane chasseresse, à droite, tirant une flèche de son carquois; à ses pieds, un chien.

Septime Sévère et ses deux fils sont les seuls empereurs romains qui aient frappé des monnaies avec le nom de cette ville. Mionnet n'en mentionne que deux de Septime Sévère, une de Caracalla, et une de Géta.

## ARGOLIDE.

### ARGOS.

ANTONIN LE PIEUX.

10. AYT . ANTONINOC . C . EYCEB. Tête laurée d'Antonin, à droite.

*Rev.* ΑΡΓΕΙΩΝ. Temple hexastyle sur une base. (Revers inédit.)

SEPTIME SÉVÈRE.

11. Λ . CΘΠ . CΘ . ΠΘΡ . CΘΠΤ . CΘΟΥΗΡΟC. Buste lauré de Septime Sévère, à droite.

*Rev.* ΑΡΓΘΙΩΝ. Hercule nu et debout, à droite, devant un autel allumé, et tenant de la main gauche la massue et la peau de lion.

Les monnaies de Septime Sévère, frappées à Argos, ne sont pas rares, mais on n'en connaît que deux avec le type d'Hercule; sur la première, le fils d'Alcmène est représenté combattant ou étouffant le lion de Némée, tandis que sur l'autre, on le voit posé sur une base, dans l'intérieur d'un arc de triomphe.

JULIA DOMNA.

12. ΙΟΥΛΙΑ . ΔΟΜΝΑ . ΑΥΓΟΥCΤΑ. Buste de Julia Domna, à droite.

*Rev.* ΑΡΓΘΙΩΝ. La Fortune tourelée, debout, à gauche, avec ses attributs. (Revers inédit.)

PL. III.

CARACALLA.

1. AYT . KAICAPOC . ΑΝΤΩΝΘΙΝΟC. Buste lauré de Caracalla, à droite.

*Rev.* ΑΡΓΘΙΩΝ. Femme casquée, debout, à gauche, tenant les mains élevées.

Les monnaies de Caracalla frappées à Argos sont loin d'être abondantes; on n'en connaît guère que quatre ou cinq exemplaires.

## PONT.

### SÉBASTOPOLIS.

ANTONIN LE PIEUX.

2. ΑΥΤ . Κ . ΑΙΛ . ΑΔΡ. ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Tête laurée d'Antonin, à droite.

*Rev.* ϹΕΒΑϹΤΟΠΟΛΘΙΤΩΝ. Buste casqué de Minerve, à droite.

Je ne trouve dans Mionnet que trois impériales grecques de Sébastopolis, dont deux d'Antonin le Pieux, au revers de Diane d'Éphèse, et une de Julia Domna, avec le type de *Junon Pronuba.*

## BITHYNIE.

### HÉRACLÉE.

SEPTIME SÉVÈRE.

3. ΑΥ . ΚΑΙ . Λ . ϹΕΠΤΙ . ϹΘΟΥΗΡΟϹ . Α. Buste lauré de Septime Sévère, à droite, avec le *paludamentum* et la cuirasse.

*Rev.* ϹΕΒΑϹΤΩ . ΗΡΑΚΛΘΙ . ΠΟ. Hercule domptant le taureau de Crète. Dans le champ : Я et le monogramme ЕС.

Suivant Acusilas, ce taureau avait amené Europe à Jupiter; d'après une autre version, c'était un taureau de Minos, que Neptune avait rendu furieux, qui commit de grands ravages et qu'Hercule dompta.

Nous ne connaissons que sept monnaies de Septime Sévère frappées à Héraclée et les revers de six d'entre elles nous retracent les travaux d'Hercule. Mon exemplaire est inédit.

NICÉE.

ANTONIN LE PIEUX.

4. AYTO . KAICAP . ANTΩNINOC. Tête laurée d'Antonin, à droite.

*Rev.* NIKAIΘΩN. Bœuf, à droite.

Parmi les monnaies assez nombreuses d'Antonin, frappées dans cette ville, une d'elles a pour revers le bœuf Apis, avec un disque entre les cornes. (Mionnet, Suppl. V, p. 89, n° 155.)

GALLIEN.

5. ΠOY . AI . EΓN . ΓAAAIHNOC . CEB. Buste radié de Gallien, à droite.

*Rev.* NIKAIEΩN. Bacchus debout, à gauche, tenant de la main gauche une haste, et de la droite un *cantharus;* à ses pieds, une panthère.

Sestini et Mionnet font mention tous les deux d'une autre monnaie de Gallien, frappée également à Nicée, et dont le revers représente Bacchus assis sur un char traîné par quatre éléphants.

THIUM.

GALLIEN.

6. Π . A . ΓAAAIHNOC . CE. Buste lauré de Gallien, à droite, avec le *paludamentum.*

*Rev.* ΤΙΑΝΩΝ. Jupiter debout, à gauche, tenant la haste, et sacrifiant sur un autel allumé.

On ne connaissait jusqu'ici qu'un seul bronze de Gallien, frappé à Thium, ayant pour revers *Jupiter assis*. Cette monnaie est gravée dans la *Description* du musée Arigoni, pl. XIV, fig. 22.

## MYSIE.

### CYZIQUE.

GALLIEN.

7. AVT . K . Π . ΛΙΚ . ΓΑΛΛΙΗΝΟC. Buste lauré de Gallien, à droite, avec le *paludamentum*.

*Rev.* CTPA . KPA . BACIΛЄΩ . KYZIKHNΩN . NЄO-KOPΩN . B. Deux urnes de jeux; une palme sort de chacune d'elles.

Les monnaies de cet empereur, frappées à Cyzique, sont assez communes, mais aucune de celles qui ont été décrites ou gravées n'offre le type du revers de celle-ci.

### GERME.

GORDIEN III.

8. AY . K . M . ANT . ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste lauré de Gordien, à droite.

*Rev.* ΓЄΡΜΗΝΩN. Hercule debout, à droite, avec la massue et la peau de lion.

Presque toutes les monnaies de Gordien III, frappées dans cette ville, rappellent un des travaux d'Hercule; le revers de mon exemplaire est inédit.

PERGAME.

HADRIEN.

9. AYT. KAI. AΔPIANOC. Buste lauré d'Hadrien, à droite.

*Rev.* ΠϴPΓAMHNΩN. Bacchus debout, à gauche, tenant un thyrse et le *cantharus ;* à ses pieds une panthère.

Ce revers au type de Bacchus ne figure sur aucune des monnaies d'Hadrien frappées à Pergame, qui ont été publiées.

## TROADE.

ALEXANDRIE.

CARACALLA.

10. M . AVG . ANTONINVS . PIVS . AVG. Buste lauré de Caracalla, à droite.

*Rev.* COL . AVG . TROAD. Temple tétrastyle vu de côté; sous le péristyle, l'empereur debout, tient une petite Victoire sur la main.

Les monnaies grecques de Caracalla, frappées dans cette ville, sont abondantes, mais tous les revers connus diffèrent de celui-ci.

ILIUM.

VÉRUS.

11. AY . K . AIΛ . OY . AYP . BHPOC. Tête nue de Vérus, à droite.

*Rev.* IΛIϴΩN. Buste casqué de Pallas, à droite.

Mionnet (Suppl. V, p. 564) ne cite que trois monnaies de Vérus frappées dans cette ville ; toutes trois ont pour revers *Minerve debout.*

## IONIE.

### SAMOS.

TRAJAN DÈCE.

12. AYT . K . Γ. MЄ . KY . TPAIANOC . ΔЄKIOC. Buste lauré de Trajan Dèce, à droite.

*Rev.* CAMIΩN. La Fortune et Junon *Pronuba*, debout et se faisant face.

Le revers de cette monnaie diffère de tous ceux qu'on trouve sur les nombreux exemplaires de Trajan Dèce, qui ont été publiés.

Pl. IV.

### SMYRNE.

DOMITIEN.

1. ΔOMITIANOC . KAICAP . AYTOKPATOP. Tête laurée de Domitien, à droite.

*Rev.* ΣMYPNAIΩN. Victoire à droite, le pied posé sur un globe et tenant un bouclier.

On connaît six types de monnaies grecques de Domitien, frappées dans cette ville; mon exemplaire est différent par les légendes et le revers.

LUCILLE, FEMME DE VÉRUS.

2. ΛOYKIΛΛA . CЄBACTH. Buste de Lucille, à droite.

*Rev.* CTP . APIZHΛOY . CMYPNAIΩN. Esculape debout, à gauche, appuyé sur son bâton, autour duquel s'enroule un serpent.

Cet exemplaire, dont le revers est inédit, est le quatrième connu.

## CARIE.

### APHRODYSIAS.

GORDIEN III.

3. AY . K . M . AN . ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste radié de Gordien III, à droite, avec le *paludamentum*.

*Rev.* ΑΦΡΟΔϵΙCϵΩΝ. Vénus, à droite, le *modius* sur la tête et portant un globe sur la main, debout dans un temple tétrastyle.

Cette monnaie diffère des six exemplaires de Gordien, frappés dans cette ville, que Mionnet décrit.

## LYCIE.

### MYRA.

CARACALLA.

4. AYT . M . AY . Cϵ . ANTΩN . Cϵ. Buste lauré et cuirassé de Caracalla.

*Rev.* MHTPOΠOΛϵOC . MYPϵΩN. Buste de Jupiter sur un cippe, dans un temple tétrastyle.

En général les impériales grecques de cette ville sont extrêmement rares; on n'en connaissait jusqu'ici qu'aux noms de trois empereurs : Antonin — Gordien III — Valérien, et des deux impératrices : Plautille et Tranquilline. Mon exemplaire est donc le premier connu de Caracalla.

## PISIDIE.

### ANTIOCHE.

GORDIEN III.

5. IMP . CAES . M . ANT . GORDIANVS . AVG. Buste lauré de Gordien, à droite.

*Rev.* ANTIOCHIA. Femme tourelée, assise à gauche et tenant un globe; derrière, la Victoire la couronne; à l'exergue, S. P.

6. IMP . CAESAR . ANT. GORDIANVS . AV . Buste radié de Gordien, à droite.

*Rev.* CAES . ANTIOCH . C . L . et dans le champ, S—R. L'empereur debout, à droite, tenant le globe et la haste transversale.

7. Même légende que sur l'exemplaire n° 5. Tête laurée de Gordien, à droite.

*Rev.* FORTVNA . COL . CAES . ANTIOCH . et dans le champ, Я—Z. La Fortune et la Providence debout, à gauche, tenant un miroir et une corne d'abondance.

Par leurs légendes, ainsi que par les types des revers, ces trois exemplaires se distinguent des impériales grecques de Gordien, qui ont été décrites et publiées.

## CILICIE.

### ADANA.

SÉVÈRE ALEXANDRE.

8. AYT . K . M . AY . CЄY . AΛЄΞANΔPOC. Buste lauré d'Alexandre Sévère, à droite.

*Rev.* CEY . AΔANЄΩN . AΛЄΞANΔPO. Pallas Nicéphore assise à gauche, et s'appuyant de la main gauche sur son bouclier.

Il n'existe qu'un bien petit nombre d'impériales grecques frappées dans cette ville, et on n'en connaissait jusqu'ici aucune avec le nom d'Alexandre Sévère. L'exemplaire que je publie comble donc une lacune et se distingue en outre par l'épaisseur du flan.

ANAZARBUS.

SÉVÈRE ALEXANDRE.

9. AY . K . M . AYP . AΛϴΞANΔPOC. Buste lauré d'Alexandre Sévère, à droite.

*Rev.* ANAZARBO . MHTPO, et à l'exergue : ϴT . ΘMO . (an 249). Victoire dans un bige allant à droite; en haut, dans le champ : Γ B.

Sestini, dans ses *Lettres numismatiques*, t. VI, p. 60, n° 2, a décrit un exemplaire à peu près semblable à celui-ci, quant au type de la victoire dans un bige, mais la date et les légendes de cette monnaie ne ressemblent en rien à celles de mon exemplaire.

PL. V.

ÉLAGABALE.

1. AYT . K . M . AYP . ANTΩNϴINOC. Buste lauré d'Élagabale, à droite.

*Rev.* ANA. Buste lauré de Jupiter, à droite.

Monnaie inédite et jusqu'ici la seule connue d'Élagabale, qui ait été frappée à Anazarbe.

VALÉRIEN.

2. AYT . K. OYAΛϴPIANOC . CϴB. Buste lauré de Valérien, à droite.

*Rev.* ANAZAPBOY, et dans le champ : A . M . Γ . Γ. Capricorne, à droite, sur un globe. A l'exergue : ϴT . BOC (an 272).

Je n'ai trouvé ce type du *Capricorne* sur aucune des monnaies connues de Valérien, frappées dans cette ville.

SELEUCIA, AD CALYCADNUM.

GORDIEN III.

3. ΑΝΤΩΝΙΟϹ (*sic*) ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ . ϹϴΒΑ. Buste radié de Gordien, à droite, avec le *paludamentum*.

*Rev.* ϹϴΛϴΥΚϴΥΝ . ΤΩ . ΠΡΟϹ . ΚΑΛΥΚ. La Fortune debout, à gauche; un génie, la couronne par derrière.

Revers différent de tous ceux qui ont été décrits et publiés.

TARSUS.

COMMODE.

4. ΚΟΙΝΟϹ . ΚΙΛΙΚΙΑϹ . ΤΑΡϹΟΥ . ΔΙϹ . ΝϴΩΚΟΡΟΝ. Couronne sur laquelle sont fixées huit têtes impériales, disposées dans l'ordre suivant, de gauche à droite : Sabine, Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, L. Vérus, Commode, Faustine la Jeune, et Crispine. Les têtes des empereurs sont laurées.

*Rev.* ΑΔΡΙΑΝΗ . ΚΟΜΟΔΙΑΝΗ . ΤΑΡϹΟϹ . Η . ΜΗΤΡΟΠΟΛΙϹ. La ville de Tarse personnifiée et représentée par une femme voilée, tourelée et assise, à gauche, sur un rocher, derrière lequel est un griffon; elle tient de la main droite des épis et un pavot; à ses pieds, le fleuve Cydnus, vu à mi-corps avec la tête radiée et les bras étendus.

Commode est le premier des empereurs romains qui, sur les monnaies de Tarse, ait employé ce type avec plusieurs têtes; après lui Caracalla l'a reproduit avec sept ou treize têtes — Elagabale, avec neuf ou treize — Maximin, avec quatre — Gordien III, avec sept ou quatorze — et enfin, Trajan Dèce avec sept têtes. Ces diverses monnaies sont citées par Vaillant, Pellerin, Hunter, Pembrocke, Gessner, Eckhel, Fröhlich et Mionnet, mais tous se sont

bornés à les décrire, et ont vu dans ces effigies des têtes ordinaires (*capita humana*), tandis que sur l'exemplaire que je décris ce sont bien des têtes impériales, puisque celles des empereurs sont laurées. En outre, d'après l'ordre dans lequel ces têtes sont placées et vu l'épithète d'ΑΔΡΙΑΝΗϹ, accolée si fréquemment au nom de la ville de Tarse, je crois être fondé à attribuer ces têtes à Sabine, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Vérus, Commode, Faustine la Jeune et Crispine. Au reste, Mionnet (Suppl. VII, p. 257, n° 394) mentionne un exemplaire à peu près semblable au mien, mais il ne parle pas du griffon, et le mot ΝΕΩΚΟΡΟΝ n'y est pas inscrit en entier.

TRAJAN DÈCE.

5. ΑΥ . ΚΑΙ . Γ . ΜΕϹ . ΚΥΙΝ . ΔΕϹΙΟϹ . ΤΡΑΙΑΝΟϹ. — Π — Π. Buste radié de Trajan Dèce, à droite, avec le *paludamentum*.

*Rev.* ΤΑΡϹΟΥ . ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩϹ . Α . Μ. Κ . Γ . Β. Autel devant lequel on voit l'empereur tenant une victoire, et un génie tenant la *harpa*. (Revers inédit.)

## LYDIE.

### THYATIRE.

MAXIME.

6. ΜΑΞΙΜΟϹ . Κ. Buste de Maxime, à droite.

*Rev.* ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Minerve assise, à gauche, et tenant le *palladium* sur la main droite.

Exemplaire inédit. On ne connaissait encore qu'une seule monnaie frappée par Maxime à Thyatire, décrite par Mionnet et ayant pour revers la Fortune debout.

## PHRYGIE.

### LAODICÉE.

TITUS ET DOMITIEN.

7. En haut : ΔΗΜΟΣ . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ, et en bas : ΚΑΙ . ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ. Têtes affrontées et laurées de Titus et de Domitien.

*Rev.* ϵΠΙ ... — ΑΝΤΩΝΙΩϹ — ΥΙΟϹ — ΖΗΝΩΝΟϹ, avec un monogramme et une date difficiles à distinguer. Jupiter-*Laodicaeus* debout, à gauche.

Mionnet (t. IV, p. 321, n° 730) ne fait mention que d'une seule impériale grecque de Laodicée avec les têtes réunies de Titus et de Domitien.

### TIBÉRIOPOLIS.

TRAJAN.

8. ΑΥΤ . ΝΕΡ . ΤΡΑΙ . ΚΑΙ . ϹΕΒΑϹ . ΓΕΡΜ. Tête laurée de Trajan, à droite.

*Rev.* ΤΙΒΕΡΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Diane d'Éphèse, avec ses supports, entre deux cerfs.

Ce même revers se trouve aussi sur une monnaie autonome de Tibériopolis, gravée dans la description du musée Arigoni, pl. VII, fig. 10.

## GALATIE.

### PESSINUS.

AUGUSTE.

9. ϹΕΒΑϹΤΟϹ. Tête laurée d'Auguste, à droite.

*Rev.* ΠΕϹϹΙΝΕΑΝ. Cavalier courant, à droite.

Mionnet ne mentionne aucune monnaie impériale grecque de Pessinus, antérieure à Claude.

## PHÉNICIE.

### GORDIEN III.

10. IMP . C . M..... ORDIANVS . P . A . Buste lauré et cuirassé de Gordien, à droite.

*Rev.* COL . NV . PHOENICES. Temple orné de colonnes et vu de côté.

Monnaie inédite et incertaine. Peut-être les initiales COL-NV désignent-elles la ville de *NVroli,* dans la Zeugitanie, ville dont parle Ptolémée et que Cellarius mentionne aussi. (*Notitia orbis antiqui*, t. II, p. 104. Amsterdam, 1706).

## DÉMÉTRIAS.

### MARC-AURÈLE.

11. ..... ΤΩΝΕΙΝΟC. Buste de Marc-Aurèle, à droite.

*Rev.* ΔΗΜΗΤΡΙΕΩΝ. Femme debout, à gauche, tenant la haste dans la main gauche, et deux épis dans la droite.

Il n'a été publié jusqu'ici que deux monnaies frappées dans cette ville : l'une est de Tibère, et l'autre d'Hadrien.

Toutes ces monnaies appartiennent à M. H. Hoffmann, ou à M. Feuardent, qui m'ont permis d'en prendre les dessins et de les publier.

J. Sabatier.

# LETTRE

A

## M. LE CAPITAINE AUX GARDES IMPÉRIALES DE KOSSIKOWSKY,

SUR UN ESSAI DE CLASSIFICATION

## DES MONNAIES DJOUDJIDES.

(Pl. VI.)

Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser l'étude qui va suivre et qui doit son origine à une publication fort intéressante d'un de vos compatriotes, M. Sawelief, membre de la Société impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg; ce travail, dont les deux premières parties ont seules paru en 1837 et en 1838 (1), enrichit la numismatique du Kipchak d'un grand nombre de données nouvelles, dont plusieurs sont d'une haute importance historique; malheureusement, il est publié en langue russe, et sans votre obligeant secours, il m'eût été presque impossible de profiter des remarquables observations qui accompagnent la description des médailles, et justifient leurs

(1) La troisième est annoncée pour la fin de l'année courante.

attributions; je m'estime heureux d'avoir trouvé cette occasion de vous en exprimer toute ma reconnaissance.

Les descendants Djoudjides de Djengis khan, plus particulièrement connus sous le nom de khans Mongols du Kipchak, ont exercé, pendant deux siècles, une si grande influence sur les mœurs, les habitudes et l'organisation politique de la Russie, qu'il est facile de comprendre tout l'intérêt qui se rattache à l'étude de leur histoire; cependant, elle est bien loin d'être éclaircie; les chroniques russes, bien que nombreuses, n'ont point encore été assez étudiées sous ce rapport, et elles offrent d'assez grandes difficultés d'interprétation, par suite des innombrables altérations de noms qu'elles présentent; les récits des historiens orientaux laissent aussi de grandes lacunes; enfin, les rivalités sans cesse renaissantes entre les différents chefs de horde qui se disputaient le pouvoir, se supplantaient à de courts intervallès, ou bien exerçaient simultanément sur trois ou quatre points différents de ce vaste empire des droits éphémères de souveraineté, augmentent encore la confusion.

Il n'est pas à présumer qu'on la débrouille de si tôt; mais nous sommes convaincu que le fil principal qui permettra à l'historien de sortir de ce labyrinthe, sera une étude plus approfondie qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour des résultats obtenus par les numismatistes, auxquels nous devons la connaissance d'un nombre très-considérable de monnaies djoudjides. Cette vérité a été si bien comprise en Russie, que, déjà sous le règne de Pierre le Grand, des mesures avaient été prises pour recueillir et pour conserver avec soin tout ce qui pourrait contribuer à jeter du jour sur

l'histoire de la Russie et de la Sibérie, en particulier les médailles et les manuscrits orientaux, relatifs à l'histoire des Mongols et des Tartares. Loin de chercher à étouffer le souvenir de leur ancienne domination, comme quelques personnes mal informées ont paru le croire, on a repris plus particulièrement, depuis une quarantaine d'années, cette étude spéciale, et les encouragements n'ont pas fait défaut aux savants qui s'en sont occupés.

Pour ne parler que de la numismatique de ces peuples, nous rappellerons qu'en 1826 Fraehn fit paraître, sous le titre de *Recensio*, aux frais de l'académie impériale, la description de la riche collection de monnaies orientales possédées par cet établissement; il eut soin d'intercaler dans la série relative aux khans de la Horde d'Or, tous les types dont il avait pu constater l'existence dans d'autres collections, de manière à former spécialement pour cette classe une monographie aussi complète que possible. Plus tard, lorsque le gouvernement fit à grands frais l'acquisition du musée Fuchs, pour en doter l'université de Casan, Fraehn publia, en 1832, la description des monnaies djoudjides de ce cabinet [1], sans négliger la précaution qu'il avait déjà prise de consigner dans ce nouveau travail les données numismatiques puisées à d'autres sources; il insiste tout particulièrement sur l'importance de ces documents, au point de vue d'une connaissance plus approfondie de l'histoire nationale.

Une preuve nouvelle de l'intérêt que l'on porte à ce genre

[1] *Die Münzen der Chane von Ulus Dschutschi's oder von der Goldenen Horde*, etc., von Ch. M. von Fraehn. St-Pétersburg, 1832.

de recherches, est le sujet mis au concours en 1833 par la classe historique de l'académie impériale, savoir : une histoire de la Horde d'Or et de la domination des Mongols en Russie. Un seul savant a eu le courage de répondre à cet appel ; M. de Hammer-Purgstall, dont la célébrité est bien établie par son histoire de l'empire ottoman; le volumineux ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Geschichte der Mongolen in Russland,* bien que rempli d'érudition et riche en détails du plus haut intérêt, n'a cependant pas été couronné. Il nous est impossible d'entrer ici dans l'examen des motifs qui ont déterminé le jugement de l'académie, et qui nous paraît trop sévère; si les conditions du programme n'étaient pas suffisamment remplies pour accorder le prix, un travail de ce genre aurait dû recevoir une mention honorable. Quoi qu'il en soit, et pour m'en tenir à ce qui concerne les documents empruntés à la numismatique, il paraît évident que M. de Hammer ne leur a accordé qu'un très-léger degré d'attention, et qu'il s'est contenté d'enregistrer sans critique les noms de khans retrouvés sur les monnaies, sans chercher à utiliser les dates et les localités qu'elles accusent, pour y retrouver des indices de la durée de chaque règne, et moins encore pour y puiser les éléments d'un essai de classification : tout reste donc à faire sous ce point de vue spécial, qui n'est pas sans importance.

Après cet essai malheureux, il ne s'est rien publié sur les khans de la Horde jusqu'en 1849; à cette époque, M. Grigorief a rendu compte d'une riche trouvaille de monnaies djoudjides [1], parmi lesquelles il a découvert,

[1] Mémoires de la Société archéologique et numismatique de Saint-Pétersbourg (en russe), t. II, 1849.

au milieu de beaucoup de types inédits, le nom d'un khan nouveau, Djanibek II, ou plutôt il a confirmé son existence que Frachn avait déjà soupçonnée; malheureusement je ne connais de ce travail que les citations de M. Sawelief, dans la double publication dont il me reste à vous parler.

Deux découvertes fort importantes ont été faites depuis peu d'années; la première dans le gouvernement d'Ekaterinoslaw, la seconde à Tetiouchy, à quelques lieues au sud de Kasan. Le premier de ces trésors a échappé à la destruction, grâces aux soins du comte L. A. Perowski, et M. Sawelief s'est chargé du soin de l'examiner; il se composait presque entièrement de monnaies appartenant au règne de Tocktamych; sur 14,350 pièces, 263 seulement appartenaient à 12 khans antérieurs à ce prince; 216 à des monnaies djelaïrides et du Djagatai, tout le reste à *Tocktamych,* plus environ 80 pièces de ses contemporains, *Birdi-Bek II* et *Bek-Poulad.* Le trésor de Tetiouchy découvert en 1856, un peu moins considérable (1), offre plus d'intérêt sous le rapport de la variété des règnes et des types; il embrasse une période de plus d'un siècle, de l'an 681 à 795 de l'hégire. On y retrouve les noms de 26 khans, à

(1) La connaissance de cette seconde découverte est due à un savant bien connu, M. Victor Constantinovitch Sawelief, professeur à l'université de Casan, orientaliste distingué et propriétaire d'une belle collection de monnaies orientales. Il a eu entre les mains la totalité de cette trouvaille qui se composait de plus de 10,000 pièces, dont il a prélevé tout ce qui valait la peine d'être conservé, au nombre de 2,297 variétés; ce sont celles-ci que M. Paul Sawelief a eu la facilité d'étudier et dont il a publié les types inédits.

partir de *Toktou* jusqu'à *Birdi-Bek II;* ces monnaies étaient aussi accompagnées d'un certain nombre de pièces djelaïrides, du Djagatai et d'une houlagouïde, appartenant au règne d'*Anouchirwan*. L'une et l'autre de ces trouvailles ont enrichi la science d'un assez grand nombre de types inédits, et l'histoire des khans, de quelques noms qui jusqu'à ce jour avaient échappé aux recherches des numismatistes : *Hassan, Alp-Kodja, Kagan-Bek, Djanibek III, Arabchah, Mubarek*. Les ateliers monétaires pour les monnaies djoudjides étudiées dans ces deux trésors, étaient déjà tous connus, à l'exception d'un seul, si je ne me trompe, la ville d'*Alanghir*. Mais parmi les monnaies djelaïrides on compte trois localités inédites : *Astara, Alendja* et *Gioustaspy*. Ce premier aperçu est suffisant pour faire comprendre tout le parti que l'étude de l'histoire peut tirer de ces deux publications; surtout de la seconde, dans laquelle M. Sawelief a consacré un chapitre spécial à la description de toutes les monnaies inédites des khans de Kipchak, qu'il a eu l'occasion d'étudier dans les collections particulières. Je reviendrai plus loin sur ce double travail; mais avant de passer en revue la longue série des noms de khans dont nous devons la connaissance, soit à la numismatique, soit aux données de l'histoire, et de chercher à jeter les bases d'un premier essai de classification, il importe de rappeler ici, en peu de mots, les traits principaux et bien constatés de l'histoire des khans Djoudjides.

*Djoudji*, l'aîné des fils de Djengis khan, avait obtenu de son père la possession de toutes les contrées septentrionales connues sous le nom général du Kipchak : elles se composaient, à l'époque de la plus grande extension de ce vaste

empire, du pays désigné sous le nom de Horde d'Or, en y comprenant la Crimée, limité à l'ouest par le Don, à l'est par le fleuve Oural, s'étendant jusqu'au delà de Casan au nord, et jusque dans le Kharisme au midi. La partie la plus orientale du Kipchak embrassait la moyenne et la petite horde des Kirghises, que les historiens orientaux désignent sous le nom de Horde Blanche. Jusqu'au règne de *Maengou-Timour,* toutes ces contrées appartinrent au même maître; mais sous son règne, vers l'an 665, il s'effectua un premier démembrement, et l'empire fut partagé en trois parts : les successeurs directs de *Batou-Sain,* second fils de *Djoudjy,* conservèrent la Horde d'Or proprement dite; les descendants de *Cheiban,* cinquième fils de *Djoudy,* devinrent les possesseurs de la Horde Blanche et formèrent la dynastie cheibanide, qui ne tarda pas à se diriger plus au nord dans la Sibérie, enfin la Crimée tomba en partage à *Orou-Timour ;* mais ce premier essai d'une dynastie indépendante ne fut pas de longue durée, puisque déjà, en 685, on retrouve des monnaies frappées en Crimée par les khans de la Horde d'Or.

Djoudjy avait eu plusieurs enfants; les successeurs immédiats de l'aîné, *Ordou-Ichen,* n'ayant pas obtenu leur part de l'héritage paternel, durent bien vite s'expatrier, et ce qui le démontre, c'est que nous les voyons, d'après les récits de Rechid-Eddin et d'Aboulfeda, établis bien loin au midi dans le Caboul, où ils regnèrent jusqu'en 709 à *Bamian* et à *Ghasna.* Mais à cette même date, on voit les *Ichenides* abandonner leur résidence pour se rapprocher de leur première patrie, et s'établir en princes indépendants à *Signak,* ville située à quelques lieues au nord d'Otrar,

sur les rives du fleuve Mouskan, qui se jete dans le Syr-Deria; à partir de ce moment, Signak devint la capitale d'une partie de la moyenne horde des Kirghises, au nord du Syr-Deria, à laquelle les historiens russes donnent le nom de Horde Bleue, et cette branche des Djoudjides doit être considérée comme tout à fait distincte des Djoudjides de la Horde d'Or. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'application du titre de Horde Bleue, que les uns attribuent aux successeurs d'Ichen, les autres aux descendants de Batou; pour écarter toute chance de confusion nouvelle, j'éviterai ces dénominations dans la classification des dynasties djoudjides.

*Toktamysch,* rival et successeur d'*Ourous* sur le trône des Ichenides de Signak, parvint à réunir de nouveau presque tout l'ancien empire du Kipchak sous une seule domination, et devint par ce fait khan de la Horde d'Or; mais bien peu d'années après sa chute, il s'opéra un nouveau démembrement de l'empire qui fut définitif, et qui divisa pour quelques années encore le vaste héritage de Djoudjy en quatre dynasties principales, sans compter les Chelbanides, qui continuaient à se maintenir en Sibérie; ces dynasties sont : les khans de Crimée, d'Astrakhan, de Casan; et les successeurs d'Ourous à Signak.

Nous avons donc à retrouver les monnaies de sept ou huit dynasties distinctes, se rattachant à la même famille : les Djoudjides proprement dits de la Horde d'Or; les Cheibanides; les khans de Crimée, première branche; les Ichenides de Ghasna et de Signak; les khans de Crimée de la seconde branche, enfin, ceux d'Astrakhan et de Kasan. Toutes, sauf celles des derniers khans de Crimée, sont

restées jusqu'à présent confondues dans la même classe, sous le rapport de leurs monnaies ; si je me permets de tenter un premier essai de classification, je dois m'empresser de reconnaître que je dois surtout aux découvertes de M. Sawelief les principaux jalons qui ont servi à me guider dans mes recherches.

M. de Hammer donne une liste de 50 khans du Kipchak, dans laquelle il embrasse les 41 dont Fraehn a décrit les monnaies, mais, comme nous l'avons déjà fait observer plus haut, il n'approfondit ni la durée de leur règne, ni leur véritable origine, ni l'étendue des États sur lesquels ils ont exercé leur pouvoir. Je suis loin de prétendre pouvoir combler de semblables lacunes ; mais sans me permettre de pénétrer dans les profondeurs d'une histoire que je connais à peine, je puis entreprendre un travail bien facile et que je reproche à M. de Hammer d'avoir trop négligé, savoir de passer en revue et de grouper les données que nous devons à la numismatique, puis d'en tirer quelques conclusions.

Fraehn attribue aux deux successeurs immédiats de Djoudjy, savoir *Batou* et *Berke*, ses deux fils, quelques monnaies anonymes frappées à *Bulghar*, sous le règne du grand khan mongol *Maengou ;* une seule monnaie de *Batou*, frappée à *Kharesm*, porte la date 626. *Arrigh-Bougha*, fils et successeur de Mangou, s'empara momentanément de Boulghar et y battit monnaie ; M. de Hammer a eu raison de ne pas l'admettre dans la liste des khans du Kipchak proprement dits, mais il devait trouver sa place dans celle des rivaux de ces princes, qui, pendant toute la durée de cette dynastie, se sont efforcés de les supplanter, et sont

parvenus à se maintenir plus ou moins longtemps sur quelques parties de leur territoire. En revanche, cet historien place entre *Batou* et *Berke* les noms de deux autres fils de *Batou,* qui ont régné pendant quelques mois. Pour toutes les monnaies anonymes et sans date de cette époque, il n'y a point d'attribution certaine.

*Maengou Timour* est le premier khan du Kipchak dont le nom figure sur les monnaies. Fraehn en a fait connaître un certain nombre frappées dès l'année 673 à 679 avant-dernière de son règne; M. Sawelief en décrit une autre, tirée de sa propre collection, qui n'est pas sans importance, parce que son magnifique état de conservation permet de préciser la date de son émission en Crimée, en 665, l'année même de l'avénement de *Maengou* (1). Le successeur de ce prince est nommé *Toudaï-Maengou* par Hammer, et *Toudan* par de Guignes; le témoignage des monnaies, qu'il faut croire en première ligne, rectifie cette prononciation, elles portent toutes تودا *Touda ;* plusieurs sont anonymes, mais on peut lui attribuer celles qui sont antérieures à l'année 686, époque à laquelle il abdiqua en faveur de son neveu *Telebouga* ou plutôt *Toulabouga.* C'est sous son règne, en 681, que l'on voit paraître pour la première fois la ville de *Saraï,* qui depuis lors fut considérée comme la capitale de la Horde d'or; avant ce temps, on peut croire, à en juger par les monnaies, que la principale résidence des khans était *Bulghar.* A cette époque on trouve aussi un certain nombre de pièces anonymes qui peuvent avoir été émises par l'un

(2) Fraehn, *Bulletin scientifique,* t. IV, p. 227. Sawelief, 2e partie, no 491.

ou l'autre des quatre princes qui se partagèrent ou se disputèrent le pouvoir : *Toulabouga* en tête, puis son frère *Kitchik* et ses cousins *Alghoui* et *Thogrul*. Celles de ces pièces qui ont été frappées à *Kharism* où Toulabouga régnait avant d'être appelé à la succession, peuvent lui être attribuées (1).

En 691, le nom de *Toktou* تق‌قتو en caractères arabes ou *Toktogou* en caractères mongols, paraît pour la première fois, et non pas *Toktaï*, comme l'écrivent Hammer et quelques autres historiens ; Fraehn, induit en erreur par cette double orthographe et par les chroniques russes qui parlent d'un *Tokta* et d'un *Toktomir*, a cru qu'il s'agissait de deux personnages distincts. M. Sawelief a évité cette erreur, il décrit plusieurs types inédits et fort intéressants de ce khan; ils remontent à l'année 691 et vont jusqu'en 711, avant-dernière du règne de ce prince. Cette dernière monnaie (n° 509) a été frappée à *Oukek;* les autres localités monétaires connues sont : *Saraï, Neo-Saraï, Boulghar, Kharesm* et *Krim*.

M. Sawelief attribue à *Toktou* une monnaie assez singulière et d'un type corrompu, qui provient du trésor de Tetiouchy (n° 373) ; il la rétablit comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| *Av.* | السلطان العادل | *Le Sultan juste* |
| | مير تق‌قتا | *Mir Tokta.* |
| | ٦٨١ | 681 |
| *Rev,* | خان | *Khan* |
| | العادل | *Juste.* |

(1) Hammer, *Geschichte*, etc., p. 263.

*Mir* serait la contraction d'*Amir*, et l'on aurait là le *Toktomir* des chroniqueurs russes; mais, si les traits de la figure sont bien exacts, cette lecture me paraît un peu forcée, et ceux qui servent à désigner la date, laissent aussi quelque incertitude, sans parler de la difficulté qui résulte d'une époque aussi reculée, à moins d'admettre un autre prince.

Les monnaies d'*Ousbek* sont nombreuses et n'ajoutent pas grand'chose aux données historiques qu'on possède déjà sur ce prince, l'un des plus puissants de toute la dynastie, et dont le règne est bien connu. La date monétaire la plus ancienne remonte à l'année 713; les ateliers sont : *Kharesm, Saraï, Moukhsy, Boulghar, Asak* (*Asof*), *Krim*. M. Sawelief, dans ses Miscellanées (2e partie, p. 297, n° 516), décrit en outre une monnaie en cuivre frappée à *Gulistan* l'an 727, que Fraehn avait attribuée avec doute à *Djanibek* (Nouv. supp., p. 318). Cette rectification recule d'un quart de siècle la date de l'apparition de Gulistan sur les monnaies.

Après la mort d'*Ousbek*, trois de ses fils se disputèrent la possession du trône; *Khisr-Bek* fut immédiatement tué, mais *Isan-bek* se maintint pendant un court espace de temps; aussi pensons-nous, avec Hammer, qu'il convient de le rétablir dans la liste des khans, bien qu'on ne connaisse pas sa monnaie; mais la date de sa mort, en 742, ne paraît guère se concilier avec l'apparition de la plus ancienne monnaie connue de *Djanibek* frappée à *Neo-Serai* en 741.

On possède un très-grand nombre de monnaies de *Djanibek* pour toutes les années de son règne, de 741 à 758; leur étude n'ajoute rien d'important à l'histoire assez bien

connue de ce prince; les ateliers sont : *Saraï, Neo-Saraï, Gulistan, Neo-Gulistan, Bardchin* ou *Tardchin,* localité inconnue, *Moukhsy, Tebris,* capitale de l'Asherbeidjan, qu'on ne voit plus reparaître dans les règnes subséquents. M. de Hammer fait erreur en disant que *Neo-Saraï* figure pour la première fois sous *Djanibek*, et il s'appuie sur ce fait erroné pour supposer, contrairement à l'opinion de Fraehn, que *Neo-Saraï* et *Saraïdjik* étaient une seule et même ville (1). La question reste encore douteuse. Parmi les inédits dont nous devons la connaissance à M. Sawelief, nous nous bornerons à citer une pièce en cuivre d'un assez grand module, fort intéressante par le type tout à fait nouveau qu'elle présente.

A l'avers, dans un encadrement composé de huit arcs de cercle, le nom du prince en trois lignes.

| | |
|---|---|
| السلطان | *Le Sultan* |
| العادل | *Juste* |
| جانى خان | *Djani-khan.* |

La contraction du nom est singulière, mais la date ne laisse aucun doute sur son attribution.

Au revers, dans un encadrement carré, orné de lacs d'amour aux angles, le champ est entièrement occupé par la figure d'un quadrupède tourné à droite dont le dos très-proéminent et couvert de rayons paraît devoir être la moitié du soleil surmontant le lion. Les quatre segments ont pour légende :

(1) Certaines circonstances sembleraient indiquer que le même nom a été donné à deux localités différentes, ou faire pencher la balance en faveur de M. de Hammer.

ضرب | خوارزم | فى سنة | ٧٥٤

*Monnaie de Kharesm en l'an 754.*

*Birdi-bek I,* fils et meurtrier de *Djani-bek,* a frappé monnaie pendant les trois années de son règne, 758-760, dans un très-petit nombre de localités : *Asak, Gulistàn, Neo-Saraï,* et *Kharesm.* Le trésor d'Ekaterinoslaw en fournit une nouvelle, que M. Sawelief nomme *el-Aguir,* et sur laquelle je n'ai aucune donnée. Au droit, on lit en deux lignes la légende habituelle : *le sultan juste* | *Birdi-Bek.*

Au revers :

٥٨
ضرب
الا كير
٧

*Monnaie d'el-Aguir,* 758.

d'après les traits de la figure on pourrait aussi lire الاكعر.

A partir de ce règne, les données historiques deviennent de plus en plus rares, jusqu'à *Toktamych,* et l'étude approfondie des monnaies prend d'autant plus d'importance qu'elle devient, pour ainsi dire, le premier guide à consulter.

Dans la même année où mourut *Birdi* et l'année suivante, on voit trois nouveaux khans battre monnaie simultanément et dans les mêmes villes. Il y a cependant un ordre à établir entre eux; *Koulpa,* frère et assassin de *Birdi,* se maintint pendant quelque temps au pouvoir, à partir des derniers mois de l'année 760 jusqu'au printemps de 761 : ses ateliers sont les mêmes que pour son prédécesseur; mais *Neurous,* prétendu fils de Djanibek, lui a disputé la pos-

session d'abord d'*Asak* en 760, puis des deux autres villes en 761. *Khisr khan* doit avoir à son tour expulsé *Neurous* de ces trois places bien peu de temps après leur occupation par ce dernier prince, puisqu'on a de même de ses monnaies frappées à *Asak* en 760, à *Gulistan* et à *Neo-Seraï* en 761. Il figure le troisième, parce qu'il survécut à ses deux rivaux; ses monnaies de l'année 762 sont assez nombreuses; on en connait aussi de *Kharesm*.

Cette même année 762 voit aussi paraitre deux ou trois règnes tout à fait éphémères; celui de *Timour Khodja* meurtrier de *Khisr*, qui, pendant les quatre ou cinq semaines de sa domination à *Neo-Saraï* eut cependant le temps d'exercer son droit régalien. Ses monnaies sont fort rares; il en est de même de celles d'un personnage tout à fait inconnu dans l'histoire, qui porte le nom d'*Ordou-Melik khan* sur des pièces frappées à *Neo-Saraï;* et seulement *Ordou-Melik* sur celles d'*Asak*. Enfin *Kildi-Bek* lui succéda bientôt et se maintint jusqu'en 763 dans les deux mêmes localités, et aussi à *Moukhsy*, ville inconnue, comme c'est malheureusement le cas pour plusieurs autres ateliers de ces peuples nomades.

C'est ici que nous voyons paraître un personnage qui joua un rôle très-important dans l'histoire de ces temps orageux, et parvint à se maintenir indépendant. Souverain de fait sinon de droit pendant une période fort longue pour cette époque de troubles, il paraît même avoir prétendu au trône du Kipchak après *Kildy*, bien qu'il ne se soit donné le titre de khan qu'à la fin de sa domination (1); il

(1) Hammer, p. 539.

survécut à tous les successeurs de *Batou* jusqu'à l'avénement de *Toktamych* comme khan de la Horde d'Or en 742; nous voulons parler du fameux *Mamaï,* dont il n'existe qu'une seule monnaie connue, qui a passé de la collection Sprewitz dans la mienne; Fraehn qui l'a décrite [1], ne se prononce pas d'une manière positive sur la lecture du nom. Comme cette précieuse pièce n'est figurée nulle part, si ce n'est dans le traité *De Defectibus,* qui n'a pas été publié, nous croyons utile d'en reproduire ici la description. (Pl. VI, fig. 1.)

| | | |
|---|---|---|
| *Av.* | (ال)عادل | *Mamaï khan le Juste.* Sans doute pour |
| | مهای خان | *Le Sultan juste,* etc. |
| *Rev.* | ضرب ازاق | *Monnaie d'Asak,* 763. |
| | ٧٦٣ | |

La conformation du premier ه est telle qu'on pourrait aussi bien y voir un ح et alors il faudrait lire مجای. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'attribuer la monnaie à un autre prince qu'à *Mamaï;* mais alors, contrairement à l'assertion de M. de Hammer, il n'aurait pas attendu jusqu'en 780 pour se donner le titre de khan. En tous cas nous partageons l'opinion de cet historien qui le compte au nombre des khans du *Kipchak,* ou plutôt d'une partie considérable de ce territoire, tandis que d'autres khans, plus ou moins légitimes, se succédèrent en assez grand nombre pendant les dix ou douze années de sa domination; nous le faisons précéder dans la liste par tous les personnages auxquels il a survécu.

[1] Fraehn, *Die Münzen der Chane vom Ulus,* etc., p. 20.

On ne connaît de monnaies certaines de *Murid*, successeur de *Kildy*, que des pièces frappées à *Gulistan* et à *Gulistan-lis-Saraï* en 763 et 764. Un examen plus attentif de la pièce que j'ai attribuée à l'an 762 me prouve que le chiffre que j'avais pris pour un ٢ est un ٣ mal conformé. (¹). A en juger d'après ce critère, *Murid* n'aurait pas lutté en 760 et en 761, comme *khan régnant*, contre les forces combinées de *Mamaï* et de son compétiteur *Abdallah*, ainsi que le raconte M. de Hammer (²), et ce qui donne encore plus de force à cette objection, c'est que les plus anciennes monnaies connues de ce dernier prince sont de 764.

Entre *Murid* et *Abdallah* vient se placer un nom de khan qui n'est connu que par les rares monnaies frappées à *Neo-Saraï*, en 764; c'est *Kheir-Poulad*, il ne paraît pas devoir être confondu avec deux autres *Poulad* de la même époque, *Poulad-Khodja* et *Poulad-Timour*. M. de Hammer raconte que ce dernier prince s'était déjà rendu maître de Bulghar, en même temps que Murid prenait possession de Saraï, et qu'en 764, il régnait encore conjointement avec *Asis*, comme le prouvent, dit-il, ses monnaies; nous verrons bientôt que les seules connues de ce *Poulad* appartiennent à une époque plus récente. Quoi qu'il en soit, pour en revenir à *Kheir-Poulad*, il ne doit avoir fait qu'une apparition très-éphémère; Fraehn décrit une pièce en cuivre de ce prince, avec la contremarque ظفر *Victoire!* qu'on retrouve plus tard sur la monnaie de *Touloun*; je préfère lire avec M. de Charmoy طغى *a été éteinte*, c'est-à-dire *mise hors de cours;*

(¹) Hammer, pp. 318-319.

(²) Lettre à Fraehn.

*Abdallah*, le rival que *Mamaï* avait opposé à *Murid*, ne commence à paraître, comme nous l'avons dit, sur les monnaies qu'en 764. Pendant cette année et la suivante il en fit frapper à *Asak* et à *Neo-Saraï*. Depuis lors il doit avoir presque toujours mené une existence nomade, puisque l'atelier le plus habituel est la *Horde* qui n'était autre chose qu'un campement, sujet à varier de place. En 766 et 767, *Abdallah* paraît avoir été refoulé par *Asis*, fort à l'Est de la première position, comme le prouvent les monnaies frappées alors à *Yanghi-Cher* et à *Cher-el-Djedid* (1), sur les rives du Syr-Deria, à deux journées de distance du lac Aral. Mais nous devons à M. Sawelief la connaissance d'une intéressante pièce (n° 528), frappée de nouveau à *Asak* en 769, qui prouve le retour d'*Abdallah* dans la première position : avec l'année 770 se termine son histoire monétaire.

M. de Hammer place *Asis* comme successeur immédiat de *Murid*. Les données numismatiques ne s'accordent pas avec cette assertion, car les monnaies découvertes jusqu'à ce jour ne remontent pas au delà de 766, et ne vont que jusqu'à 768, à *Gulistan*, à *Neo-Saraï* et *Neo-Gulistan*; dans cette dernière ville, *Poulad-Khodja*, autre compétiteur au trône, sur lequel l'histoire est muette, et que M. de Hammer a omis dans sa liste, a fait aussi frapper monnaie. Cet historien prolonge le règne d'*Asis* jusqu'en 772, mais on voit que la numismatique contredit encore cette assertion ; à moins que de nouvelles découvertes ne viennent plus

(1) Ces deux noms signifient la même chose, *Neo-Cher*, et doivent appartenir à la même ville.

tard la confirmer, il faut admettre qu'*Asis* et deux ou trois autres personnages dont nous allons parler, ne furent que des rivaux d'*Abdallah* et disparurent de la scène avant lui.

Parmi les raretés décrites par M. Grigorief se trouve une précieuse monnaie d'un *Djanibek* à la date de l'an 767 (1). Cette découverte a constaté l'existence d'un second prince de ce nom, déjà soupçonné par Fraehn, mais qu'en l'absence de toute donnée historique il s'agissait encore de démontrer; ce khan, soit en vue de consolider son pouvoir, soit par suite d'un accord avec *Asis*, fit frapper des monnaies où pour la première fois on voit figurer sur la même pièce les noms de deux souverains. M. Grigorief en a publié deux types que M. Sawelief a eu l'heureuse idée de reproduire dans ses Miscellanées (nos 550-551); ils jettent un tel jour sur l'histoire de cette époque, et il est si difficile, hors de la Russie, de recourir aux sources originales, que je crois, à mon tour, devoir imiter cet exemple.

La première variété présente à l'avers. (pl. VI, fig. 2.)

| | | |
|---|---|---|
| | (السلطان) | (Le Sultan) |
| | (ا) لعادل عزيز | *el-Adel Asis* |
| | جانى بك | *Djani-Bek* |
| | خان | *Khan.* |
| *Rev.* | ضرب | |
| | كلسان | *Monnaie de Neo-Gulistan.* |
| | الجديد | |

(1) Le trésor d'Ekaterinoslaw contenait six pièces de ce même prince, dont M. Sawelief décrit quatre variétés nouvelles, mais qui ne portent pas de date.

Cette monnaie ne porte point de date, mais on ne court pas de risque de se tromper en l'assignant à l'année 767. La suivante est encore plus remarquable.

A l'avers (pl. VI, fig. 3) :

| | |
|---|---|
| (السل)طان | (Le Sul)*tan* |
| المرحوم عزيز | *bienheureux Asis.* |
| جانى بك خان | *Djani bek khan,* |
| خلد ملكه | *Que son règne dure !* |

*Rev. Ut supra.*

Cette formule en l'honneur du souverain défunt se retrouve de nos jours sur les monnaies djanides de Bokhara. Il nous paraît évident qu'ici la date doit être l'année 768, et qu'elle est bien celle de la mort d'*Asis,* puisque, précisément à cette même date, nous voyons *Djanibek* figurer à son tour comme défunt sur la singulière monnaie décrite par Fraehn, laissée par lui aux incertaines, et sur laquelle *Poulad-Timour* apparaît pour la première fois. Les trois exemplaires de la collection de Sprewitz, qui ont servi à compléter les légendes et qui sont en ma possession, prennent maintenant leur place naturelle dans la série des khans du Kipchak : je reproduis ici la description donnée par Fraehn, que confirme celle de plusieurs variétés nouvelles provenant de *Tetiouchy.*

| | | |
|---|---|---|
| *Av.* | پولاد تيمو | *Poulad Timou*(r) |
| | ابن نوكان (1) | *Fils de Nougan* (?) |
| | سنة ٧٦٨ | *l'an* 768. |

(1) Il faut lire بن. Je crois que le trait qui précède est peut-être le ر du nom Timour.

*Rev.* السلطان المرحو(م) *Le Sultan bienheureux* (défunt)
.. جانى بك خان خلد[illegible] *Djani-bek; que dure* (son règne)?
(Pl. VI, fig. 4.)

Cette invocation pour un prince censé mort offre quelque chose d'étrange; peut-être l'expression المرحوم était-elle prise dans un sens purement laudatif (1). Les rivaux d'*Abdallah* doivent donc avoir régné dans l'ordre suivant:

*Asis* seul, 766-767.
*Asis* et *Djanibek II*, 767-768.
*Djanibek II* seul et *Asis défunt*, 768.
*Poulad-Timour* et *Djanibek II*.
*Poulad-Timour* seul et (*Djanibek II défunt*), 768.

La réapparition du nom d'*Abdallah* sur la monnaie d'*Asak*, en 769, coïncide d'une manière frappante avec l'extinction de ces trois derniers règnes, et semble indiquer indirectement l'obstacle qui s'opposait au retour de ce prince dans ses possessions occidentales.

*Mohammed Boulak* doit être considéré comme le successeur immédiat d'*Abdallah*, dans la série des khans de la Horde d'Or, puisqu'on connaît des monnaies de lui qui remontent à l'année 771 et se continuent jusqu'en 777; elles ont été frappées à *Astrakan*, qui paraît pour la première fois; à *Neo-Madjer*, et, pour le plus grand nombre d'entre elles, dans la *Horde;* le trésor d'Ekaterinoslaw en contenait une trentaine qui ont offert quinze types nouveaux.

(1) Je serais plutôt porté à croire que خلد ملكه se rapporte à Poulad-Timour, et que la place a manqué pour figurer à la suite de son nom.

Le trésor de Tetiouchy a fait découvrir le nom d'un nouveau khan sur une monnaie de *Neo-Saraï*, de l'année 771 ; ce rival éphémère de *Boulak* n'est point inconnu dans l'histoire du Kipchak ; il ne figure, il est vrai, dans aucune liste des khans, mais M. Sawelief rappelle, d'après la chronique de Nicon, que cet *Hassan*, prince de Boulgharie, s'était emparé de Saraï déjà en 768, qu'il en fut chassé par les Russes, et que, selon toute probabilité, il y revint plus tard : en 776, il est encore fait mention de lui comme prince de Boulgharie. Peut-être convient-il de faire remonter jusqu'à lui la liste des khans de Casan.

Pendant le règne de *Mohammed Boulak*, nous voyons de nouveau paraître un grand nombre de principautés éphémères dont plusieurs inconnues à l'histoire, et qui amenèrent un premier démembrement du vaste empire du Kipchak dont Mamaï continuait toujours à posséder la plus large part ; il convient de les passer rapidement en revue dans l'ordre des dates qu'accusent leurs monnaies. En 773, sur des pièces de cuivre fort rares et fort singulières, frappées à *Neo-Saraï*, on voit figurer une reine, *Touloun-Beka*, qui sans doute ne fit qu'une très-courte apparition. En 775, on trouve un *Ilban* à *Saraïdjik* (1). En 776, *Tcherkes-Bek* paraît à *Astracan*, puis en 777, Fraehn signale une pièce de *Neo-Saraï*, émise sous le nom d'un *Aga-bekKhan* que l'on s'est trop pressé d'admettre. Tous ces personnages sont con-

(1) Fraehn, *Recensio*, p. 299. Sawelief, 2e part., p. 227. Cet auteur croit pouvoir lire sur une monnaie, du reste, en tout semblable à celle de Fraehn, le nom de *Alp-Khodja* الب خواجه, que j'avoue avoir quelque peine à reconnaître sur la figure (n° 418, fig. 34) ; espérons que de nouvelles découvertes dissiperont ces obscurités.

nus, à l'exception de *Touloun :* grâces à des exemplaires de Tetiouchy mieux conservés que ceux de Fraehn, M. Sawelief a lu distinctement le nom de قاكان بك *Kagan-bek,* petit-fils de *Maengou-Timour* et fils d'*Ilban;* ces deux princes appartenaient donc à la famille des khans de la Sibérie, et peut-être faudra-t-il replacer leurs noms dans la liste des Cheibanides; mais comme ils ne sont pas signalés comme successeurs de *Maengou-Timour* par les historiens, nous les laisserons figurer parmi les khans éphémères du Kipchak. M. Sawelief a grossi cette liste déjà longue d'un nouveau khan, *Djanibek III, Neo-Seraï,* 777, qui porte tous les titres et noms de *Djanibek I; Sultan Djelal-eddin Mahmoud*; cette circonstance me laisse quelques doutes, non pas sur l'interprétation exacte du type qui est bien conforme aux figures, mais sur la possibilité de l'emploi d'un ancien coin pour la face de l'avers. Dans cette époque de désorganisation du Kipchak, la trouvaille de Tetiouchy nous fournit un nouveau document historique d'un intérêt bien supérieur aux précédents, je veux parler des monnaies du khan *Cheibanide Arabchah* qu'il fit frapper à *Neo-Saraï,* lors d'une invasion de ce prince sur le territoire de la Horde d'Or. Voici la description de la variété, n° 426.

| | | |
|---|---|---|
| *Av.* | السلطان | *Le Sultan* |
| | العادل | *juste* |
| | عرب شاه | *Arabchah* |
| | خان | *khan.* |
| *Rev.* | ضرب سراى | |
| | الجديد | *Monnaie de Neo-Saraï,* 779. |
| | ٧٧٩ | |

M. Sawelief, tout en reconnaissant la véritable filiation de ce prince, ne prend pas sur lui de placer sa monnaie parmi les *Cheibanides;* mais *Arabchah,* fils et successeur de *Poulad,* petit-fils de *Maengou-Timour,* était khan régnant en Sibérie où il retourna après une courte invasion sur le territoire du Kipchak ; il est donc tout à fait naturel de lui attribuer cette monnaie en qualité de khan Cheibanide, par les mêmes raisons qui ne font pas compter *Djanibek I* comme souverain de l'Asherbeidjan, pour avoir battu monnaie à Tebris, ou Toktamych comme khan du Chirwan, pour avoir exercé le même droit régalien à *Chaberan, Chamakhy* ou *Derbend.*

Tous les historiens s'accordent à considérer comme khan de la Horde d'Or, le fameux *Ourous* dont les seules monnaies certaines que l'on connaisse ont été frappées à *Signak,* entre les années 774-777. Il est avéré qu'il a porté le titre de khan du Kipchak, mais il ne faut pas oublier que ce nom de Kipchak était donné à des contrées depuis longtemps détachées de la domination des khans de la Horde d'Or, et qu'un titre ne suffit pas pour être souverain de droit, ni même de fait. Ce qu'il y a d'avéré par les récits des historiens, c'est qu'*Ourous* avait succédé, dès l'année 565, au trône des Ichenides à *Signak;* ses monnaies viennent en confirmation de ce fait. S'il a prétendu à la succession de la Horde d'Or, ou plutôt de la partie de cet empire qui n'était pas en mains de Mamaï, ce ne peut guère avoir été qu'une occupation passagère et très-limitée. Il eut pour rival dans ses prétentions, son neveu, *Toktamych,* qui, secouru par Tamerlan, soutint avec *Ourous* une lutte acharnée dont le principal foyer fut la contrée qu'arrose le Syr-Deria, au

nord de ce fleuve, celle que les historiens russes appellent la Horde Blanche et qui portait aussi le nom général de Kipchak. Les steppes des Kirghises, entre les fleuves *Jaïs* et *Sihoun* (Oural et Syr-Deria), comptèrent alors pour villes principales *Saraïdjik, Seiram, Otrar*, et *Signak* pour capitale. Lorsque Tamerlan proclama Toktamych comme sultan du Kipchak, ce sont ces villes dont il lui reconnut la possession, bien qu'*Ourous* s'y maintînt encore; les récits de Chérif-Eddin sont assez explicites pour fixer d'une manière presque certaine la date de sa mort à l'année 778. *Toktaia,* son fils, lui survécut si peu de temps qu'on peut à peine le compter dans la liste des Ichenides qui ont régné. Il n'en est pas de même d'un autre de ses fils, *Timour-Melik*, qui lutta quelques mois encore, avec des fortunes diverses, contre les attaques de son parent, jusqu'à ce qu'il finît par succomber et que Toktamych, suivi d'une brillante escorte, vînt prendre possession définitive du trône du Kipchak oriental, en s'installant à *Signak,* sa capitale, sur la fin de l'année 778 (1).

A partir de cette époque, Chérif-Eddin laisse quelques années s'écouler sans faire mention de *Toktamych,* si ce n'est pour dire en passant qu'il entreprit une expédition au delà de l'Oural jusqu'à *Saraï,* et qu'il se rendit maître du royaume de Saraï, mais ne s'y maintint pas, et dut revenir sur ses pas. A défaut de l'histoire, c'est à la numismatique qu'il est permis de demander des renseignements précis sur l'époque où Toktamych parvint enfin à réaliser le

(1) *Histoire de Tamerlan*, traduction par Pétis de la Croix, t. I, ch. XXIII-XXIV.

rêve de son ambition, et à réunir de nouveau sous un seul sceptre les membres épars de l'ancien empire des descendants de Batou. Cette année est l'année 782; à la même date, on voit tout d'un coup paraître simultanément la plus riche liste d'ateliers monétaires de toute la série des princes djoudjides. *Kharisme, Krim, Neo-Krim, Asak, Saraï, Neo-Saraï, Saraïdjik, Astrakan,* auxquels il faut joindre plus tard, *Ordou* et *Neo-Ordou, Derbend, Chamakhy, Chaberan, Bakou, Mahmoud-Abad* (1). Quel peut avoir été le grand événement qui vint tout d'un coup assurer la prépondérance de *Toktamych*? Ce ne peut être que l'heureuse campagne qu'il entreprit de nouveau contre *Mamaï*, qui précisément à cette époque fut complétement mis en déroute, et contraint de se réfugier en Crimée où il ne tarda pas à être traitreusement assassiné.

Les détails qui précèdent semblent prouver qu'il ne faut point considérer *Ourous*, ses deux fils, *Toktaia* et *Timour-Melik*, ni même *Toktamych* jusqu'en 782, comme khans de la Horde d'Or. M. Sawelief a le mérite de l'avoir reconnu le premier, et il propose de considérer les monnaies d'*Ou-*

(1) Je ne connais que deux exceptions antérieures à cette remarquable date, c'est d'abord une curieuse monnaie décrite par Fraehn, dans sa Monographie des khans de la Horde d'or, frappée à *Ourdou*, l'an 777; ce savant, dont l'autorité est d'un si grand poids en pareille matière, ne met pas en doute l'emploi d'un ancien revers de *Mohammed-Bouläk;* cependant, comme à cette époque Toktamych prétendait au trône d'*Ourous,* il peut avoir fait frapper monnaie dans son camp. De même il est fort possible qu'on découvre tôt ou tard des monnaies frappées à *Signak,* entre les années 778 et 782. La seconde exception est donnée par M. Sawelief, n° 435, trouvaille de Tetiouchy. C'est une pièce frappée à *Asak,* en 781, mais je lis distinctement sur la vignette : 787.

*rous* frappées à *Signak*, comme appartenant à la dynastie de la Horde Blanche; à cette même dynastie appartient, à bien plus forte raison, une monnaie des plus rares et des plus intéressantes provenant du trésor d'Ékaterinoslaw; elle est du grand-père d'*Ourous* qui régnait à *Signak*, entre les années 720 et 745, savoir : *Mobarek*, qui succéda, en 720, à son frère, *Abyssan*, et régna vingt-cinq ans. C'est encore un de ces types précieux dont les amis de la numismatique orientale nous sauront gré de retrouver la description ici (pl. VI, fig. 5) :

| | | |
|---|---|---|
| | السلطان العادل | *Le Sultan juste* |
| | مبارك (خوا)جه | *Mobarek* (kho) *djah* (?) (1). |
| | خلد الله ملكه | *Que Dieu prolonge son règne!* |
| *Rev.* | سكه | *Monnaie* |
| | ضرب فى | *frappée à* |
| | سغناق | *Signak* |
| | سنه ٦٩ | *l'an* 729 (ou 739). |

Le chiffre ٩ est seul bien distinct sur la monnaie; l'autre à moitié effacé ressemble plus à un ٨ qu'à un ٧, mais rien n'est plus fréquent que de semblables renversements dans les monnaies djoudjides : il n'est, d'ailleurs, guère possible d'hésiter sur l'attribution. M. Sawelief a aussi enrichi la série des rares monnaies d'*Ourous* de quelques types nouveaux frappés à *Signak*, l'un d'eux porte la date ٧٩٧ qu'il suppose être le résultat de chiffres intervertis et il lit 779,

(1) Le trait que M. Sawelief lit جه et un autre dessous me paraissent provenir de quelque surfrappe.

date peu conforme avec les données historiques; je crois qu'il serait plus convenable de prendre le chiffre ٩ pour un ٦ un peu déformé et lire 767, date très-admissible. Deux autres pièces (nos 433-434) provenant aussi de Tetiouchy et frappées à *Neo-Saraï* en 702, ne présentent que des traits incorrects et presque indéchiffrables à la place du nom, et ne peuvent, à mon avis du moins, être alléguées comme preuves de la durée du règne d'*Ourous* jusqu'à cette époque tardive.

*Toktamych* ne tarda pas à se soulever contre Tamerlan. Chérif-Eddin raconte avec détails les invasions de ce dernier prince dans le Kipchak en 791, 792, 793, 797. Cette dernière fut fatale au khan djoudjide, qui fut contraint d'abandonner ses États et de fuir dans des forêts impénétrables où il végéta encore pendant quelques années, et périt sous les coups d'Abousaïd ou *Seid-Ahmed*, petit-fils de *Khoïridjak*. Ce dernier prince, fils d'*Ourous*, avait été proclamé khan du Kipchak par Tamerlan, après la défaite de Toktamych, en 797. *Borak*, son fils, et plus tard, *Seid-Ahmed*, lui succédèrent; on ne connaît de monnaies certaines que de ce dernier prince, et la question de savoir s'il faut les considérer comme khans du Kipchak oriental, ou comme khans éphémères dans la Horde d'Or reste encore douteuse. Il n'en est pas de même pour *Timour-Koutlou-Aglen*, l'un des chefs de Horde au service de Tamerlan, qui déjà, après la campagne de 793, se rendit indépendant, et dont on connaît des monnaies frappées à *Neo-Ordou* et *Krim*, dès l'année 799 jusqu'en 802. Mais avant lui figurent dans la liste des khans de la Horde, *Birdibek II* et *Bek-Poulad*, qui régnèrent conjointement avec Toktamych,

ou sur quelque point de son empire, ou reconnaissaient sa suzeraineté. Les monnaies de ce dernier vont de l'année 795 à 796, et sont frappées à *Krim, Asak, Neo-Ordou* et *Beled*, c'est-à-dire la *ville*, ou la *cité;* localité incertaine; plusieurs types nouveaux se sont rencontrés dans la trouvaille d'Ékaterinoslaw. Frachn soupçonne que *Birdibek II* est le même personnage que *Kerim-Birdi,* fils de Toktamych, dont il a décrit aussi deux ou trois monnaies. Il reste encore à placer parmi les contemporains et les co-régents de *Toktamych; Tach-Timour*, qui fit battre monnaie en 797, dans la *ville de Krim*, et dont M. Sawelief possède un exemplaire fort curieux (n° 536), parce qu'il porte sur l'une de ses faces le nom de ce prince, et sur l'autre celui de *Toktamych,* probablement par suite de l'emploi de deux coins différents.

Frachn pense que ce prince est le même que le fils d'*Oulou-Mohammed*, mais la distance des dates rend cette supposition difficilement admissible quoique possible. Peut-être la date 797, qui nous est donnée par Frachn (Nouv. suppl., p. 116), est-elle corrompue; mais jusqu'à nouvel ordre elle doit assigner la place de *Tach-Timour* dans la série.

Nous avons déjà parlé des prétentions de *Timour-Koutlou* à l'indépendance, mais c'est ici qu'il vient figurer comme souverain effectif d'une portion du Kipchak. Après lui, règna son fils *Chady-Bek*, qui parvint à réunir sous sa domination la plus grande partie de la Horde d'Or, puisque les ateliers monétaires sont assez nombreux : *Bulghar, Saraï, Neo-Saraï, Astrakan, Asak,* entre les années 802 et 809. A ces localités M. Sawelief en ajoute une autre fort

étrange, qui se trouve sur une petite monnaie de sa collection (n° 549) et sur laquelle on lit distinctement *Chamakhy* ville du *Chirwan*, où il est fort douteux que *Chadybek* ait jamais pénétré; mais en examinant avec quelque attention la figure qui accompagne la description, on ne peut méconnaître les caractères d'une surfrappe de l'époque Djélaïride.

Les monnaies de *Poulad-khan* vont de l'année 810 à 815, frappées à *Bulghar*, *Neo-Bulghar*, *Asak*, *Astrakan*, *Kharesm* et dans une nouvelle localité sur laquelle règne encore beaucoup d'incertitude, راجار *Radjar* ou *Radjan*, selon MM. de Fraehn et Sawelief; *Madjar* selon M. Charmoy; رازان *Rasan* selon le prince Barataief. Fraehn soupçonne en outre que les monnaies de *Kharesm* appartiennent à un autre *Poulad*.

A partir de ce moment, les dates manquent sur un grand nombre de pièces, ou présentent une si grande quantité d'irrégularités et de corruptions, qu'il est très-difficile d'en tirer parti pour déterminer l'ordre des règnes d'une manière un peu certaine, et pour fixer l'année où le démembrement de l'empire du Kipchak devint un fait accompli et définitif. *Timour-khan* qui survécut à Poulad a cependant exercé avant lui les droits de souveraineté et paraît lui avoir disputé la possession du trône pendant toute la durée de son règne.

M. Sawelief décrit une pièce qui se trouve dans la collection du comte Ouwarof, frappée dans la ville de *Krim* en 809; à l'exception de deux ou trois exemplaires, sans date, qui portent le nom d'*Astrakan*, toutes les autres monnaies connues de *Timour* ont été frappées à *Boulghar*, et

la date la plus récente est 818 (1). Ce prince fut renversé par *Djelal-Eddin*, dont on ne connaît qu'un très-petit nombre de monnaies de *Boulghar* et d'*Astrakan;* la date 814 qu'on lit sur l'une d'elles n'est pas bien prononcée et laisse quelques doutes. *Tchegreh*, dont le nom figure déjà antérieurement dans l'histoire assez embrouillée de cette époque, prend place dans la série après *Djelal-Eddin*, puisqu'on trouve les dates 817 et 818 sur ses monnaies qui ont été émises à *Boulghar*, *Saraï*, *Ourdou* et surtout *Astrakan*.

La place de *Kerim-Birdi* dont nous avons déjà parlé, et de *Kibak* (Kebek) n'est pas déterminée par les monnaies de ces khans qui sont sans dates; celles du premier sont de *Seraï* et d'*Astrakan;* du second d'*Astrakan* et de *Boulghar;* mais il est à présumer que *Kerim-Birdi*, frère et meurtrier de *Djelal-Eddin*, en 815, doit précéder *Kibak* (2). On ne connaît point de monnaies de *Yerim-ferdy*, frère et assassin de *Kerim*, que M. de Hammer place dans la liste des khans avant *Kibak*.

L'histoire se tait sur *Dervich-Khan*, qui doit cependant avoir joué un rôle assez important, à en juger par l'étendue des possessions que lui assignent ses monnaies, à partir de de *Saraïdjik*, sur les rives du Dnieper, jusqu'à *Astrakan*, *Saraï*, *Boulghar*, *Ordou*, et une localité incertaine *Bing-Bazar;* les dates très-corrompues sont douteuses : 805, 806 et 822 (3).

(1) Si les récits des historiens sont exacts, Timour doit avoir été tué par *Djelal-Eddin*, en 814 ; dès lors, la date de 818 est inadmissible.

(2) Hammer, pp. 374 et 375.

(3) Fraehn, *Recensio*, p. 381.

Selon M. de Hammer, c'est seulement en 828 qu'il est fait mention, pour la première fois dans l'histoire, de *Mohammed*, surnommé *Oulou* (le Grand), ainsi désigné par les auteurs pour le distinguer de son rival et contemporain *Kitchi-Mohammed*, ou le petit Mohammed, fils de *Timour*. Une monnaie de la collection Pflug, frappée à *Astrakan* l'an 822, sur la lecture de laquelle il ne peut guère y avoir de doutes, fait remonter son règne au moins de six ans en arrière. Il ne tarda pas à perdre une grande partie de ses possessions qui lui furent disputées par *Tchegreh*, *Borak*, *Kitchi-Mohammed*, *Kadir-Birdi* et *Daoulet-Birdi*, fils de *Tach-Timour*. Ce dernier s'empara de *Neo-Saraï* et d'*Astrakan*, comme le prouvent ses monnaies; la seconde, frappée en 831, me paraît établir d'une manière incontestable, comme nous le verrons bientôt, que *Daoulet-Birdi* doit être considéré comme le fondateur du nouveau royaume d'Astrakan. *Oulou-Mohammed*, de son côté, repoussé plus au nord, se trouva bientôt réduit à la possession du royaume de Casan, dont on peut le considérer comme le premier souverain à partir de l'année 837 environ; tandis que *Kitchi-Mohammed* se maintenait dans les régions orientales de la Horde d'Or : *Ghaïas-eddin*, fils de *Chadybek*, contraignit *Oulou* à s'enfuir en Crimée, vers l'an 843, et se maintint au pouvoir pendant quelques semaines; enfin *Kitchi-Mohammed* resta seul possesseur du royaume d'*Astrakan*.

C'est donc avec les deux *Mohammed* que doit se clore la liste des khans de la Horde d'Or; le démembrement est devenu définitif. Vers le même temps eut lieu la prise de possession de la Crimée par *Hadji-Keraï*, qui devint le

fondateur d'une puissante dynastie dont les successeurs se sont maintenus jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. De leur côté, les successeurs de *Cheibany* continuaient à se maintenir en Sibérie; *Seid-Ahmed,* le dernier des Ichenides, possédait le Kipchak oriental, et la Horde d'Or proprement dite était partagée entre les royaumes de *Casan* et d'*Astrakan.*

La numismatique des Djoudjides ne s'arrête pas à *Kitchy;* nous voyons paraître quelques noms encore, *Mahmoud, Mustapha* et *Ahmed,* qu'il ne faut pas confondre avec *Seïd-Ahmed;* ce sont tous des rois d'Astrakan, dont les monnaies, à partir de *Daoulet-Birdi,* présentent un nouveau type fort caractéristique et jusqu'alors inusité. Au revers, le champ de la médaille est occupé par une tamgha différente de celle de Crimée, tout autour de laquelle on lit (fig. 6) : ضرب حاجى ترخان, *monnaie d'Hadgy-Terkhan,* tandis qu'auparavant cette formule remplissait seule tout le champ : les figures (6-11), tirées des exemplaires de ma collection, serviront à constater l'identité d'origine par l'identité du revers; j'emprunte celle de *Daoulet-Birdi* et sa description à la Monographie de Fraehn, p. 35.

1. *Daoulet-Birdi. Av.* Au centre en deux lignes (fig. 7) :

| | |
|---|---|
| دولت | *Daoulet* |
| بردى | *Birdi* |

Légende circulaire effacée, il ne reste que la date bien distincte ٨٣١.

2. *Kitchi-Mohammed. Av.* Au centre (fig. 8) :

| | |
|---|---|
| محمد | *Mohammed* |
| بن | *fils* |
| تيمور | *de Timour* |

Et autour pour légende circulaire :

السلطان الاعظم خان

3. *Mustapha, fils de Ghaias-Eddin* (fig. 9).

| | |
|---|---|
| سلطان | *Le Sultan* |
| الاعظم مصطفى | *juste Mustapha* |
| خان بن غياث | *khan fils de Ghaias-* |
| الدين خان | *Eddin khan.* |

Ce prince est cité par les historiens, comme ayant fait invasion sur le territoire de Rasan, vers 849.

4. *Mahmoud* (fig. 10)

| | | |
|---|---|---|
| *Av.* | محمود خان | *Mahmoud* (khan) |
| | بن محمد خان | *fils de Mohammed* (khan) |
| | بن تيمور خان | (fils) *de Timour* (khan). |

Les mots entre parenthèses se trouvent sur l'exemplaire plus complet de l'académie impériale.

5. *Ahmed* (fig. 11.)

| | |
|---|---|
| السلطان | *Le Sultan* |
| الاعظم | *suprême* |
| احمد | *Ahmed* |
| خان | *khan.* |

Il est fait mention dans l'histoire d'un khan *Ahmed* comme ayant été le dernier khan du Kipchak, mais il est

évident qu'il s'agit de *Seïd Ahmed*, fils de Borak, khan du Kipchak oriental, qui mourut en captivité au commencement du XVI^e siècle : le royaume d'Astrakan dura encore quelques années. Il est aussi fait mention d'un prince *Ahmed* (1), fils de *Kitchi-Mohammed*, à l'occasion d'une expédition contre Rasan, en 864, nous présumons que c'est celui de notre monnaie : suivit-il *Mahmoud?* c'est ce qui reste à éclaircir. L'invasion du Cheibanide *Iwak*, roi des Nogais, eut lieu en 884; les historiens russes racontent qu'à cette époque un *Achmat* était khan d'Astrakan, M. de Hammer y voit une confusion de noms et présume qu'il s'agit de *Kitchy Mohammed*, qui aurait été vaincu par *Iwak*, son successeur; les monnaies de *Mahmoud* et d'*Ahmed* semblent donner raison aux chroniqueurs russes; à moins qu'on ne veuille admettre qu'ils aient été souverains d'Astrakan conjointement avec leur père, ce qui paraît très-peu probable.

La trop aride revue que nous venons de faire des documents que la numismatique peut fournir à l'histoire des dynasties djoudjides, était indispensable pour justifier jusqu'à un certain point un premier essai de classification des monnaies de ces princes. Évidemment, elle devra contenir bien des inexactitudes encore, et les deux importantes découvertes dont nous devons la connaissance aux travaux éclairés de M. Sawelief, nous donnent une idée de ce que nous pouvons espérer des trouvailles futures ainsi que de la publication d'une troisième partie, annoncée pour la fin de cette année. Les tables suivantes ne doivent donc être

(1) Hammer, *Geschichte*, etc., p. 398.

considérées que comme des jalons qu'il faudra rectifier plus tard.

### KHANS DJOUDJIDES DE LA HORDE D'OR.

Les noms marqués d'une * ne sont pas connus par leurs monnaies.

| KHANS RÉGULIERS. | KHANS RIVAUX OU CONTEMPORAINS. |
|---|---|
| 1. *Batou,* fils de Djoudji, de 626-653. | |
| 2. *Sertak* *, fils de Batou. } Règnes éphémères. | |
| 3. *Oulaghdji* *, autre fils. } Règnes éphémères. | |
| 4. *Berke,* frère de 1, 654-664. | *Arrigh-Bougha,* Grand-Mogol à Boulghar. |
| 5. *Maengou-Timour,* petit-fils de 1, 664-680. | |
| 6. *Touda-Maengou,* frère de 5, abdique en 686. | |
| 7. *Toula-Bougha,* neveu de 6, 686-690. | *Kidjik,* frère de 7, co-régent de 686 à 690. |
| 8. *Toktou,* fils de 6, 690-712. | *Algou* et *Toghrul,* fils de 5, (monnaies anonymes). |
| 9. *Ousbek,* fils de Toghrul, 712-741. | |
| 10. *Isanbek* *, fils de 9, quelques mois. | |
| 11. *Djanibek I,* fils de 9, 741-758 (1). | |

(1) Et non pas 759 comme l'affirme Hammer (*Gesch.*, p. 311). Les monnaies de Birdi, qui commencent en 758, tandis qu'on n'en connaît point de Djanibek de 759, tranchent la question.

12. *Birdibek I*, fils de 11, 758-760.
13. *Koulpa*, fils de 11, 760-761.
14. *Neourous* (à Asak, 760), 761.
15. *Khisr-Khan* (à Asak, 760), 761-762 (1).
16. *Timour-Khodja*, fils de 15, quelques semaines.
17. *Ordou-Melik*, Asak, 762 (2).
18. *Kildi-Bek*, fils de 11, 762-763.
19. *Murid*, fils ou frère de 15, 763-764.
20. *Kheir* ou *Mir-Poulad*, 764.
21. *Poulad-Khodja*, 766.
22. *Asis*, 766-768.
23. *Djanibek II*, seul, 768.
24. *Poulad-Timour*, seul, 768.
25. *Abdallah*, 768 à 770.
26. *Mohammed-Bouläk*, 771-777.

*Mamaï*, de 762 à 782.

*Abdullah*, 764-770.

*Djanibek II*, 767-768.

*Poulad-Timour*, 768.

*Hassan*, prince boulghare, à *Neo-Saraï*, 771.

*Touloun-Beka*, à *Neo-Saraï*, 773.

(1) Prince originaire du Kipchak oriental. A partir de Birdi-Bek, presque toutes les dates sont fournies par les monnaies.

(2) Mamaï n'aurait-il pas porté ce nom momentanément? La localité et la date sembleraient autoriser cette conjecture.

| | |
|---|---|
| | *Ilban* (Cheibanide) *Saraïdjik*, 775. |
| | *Tcherkes-Bek*, à *Astrakan*, 776. |
| | *Kagan-Bek* (Cheibanide), *Neo-Saraï*, 777. (Pl. VI, fig. 12.) |
| | *Djanibek III?* 777 (1). |
| 27. *Mamaï* prend le titre de khan à la fin de son règne, 777(?)-782. | |
| 28. *Toktamych*, khan de tout le Kipchak, 782-797. | *Birdi-Bek II*, fils de 28. |
| | *Bek-Poulad*, fils de 28, 795-796. |
| | *Tach-Timour*, à Krim, 797. |
| 29. *Timour-Koutlou*, 799-802. | |
| 30. *Chady-Bek*, 802-809. | *Timour-Khan*, fils de 29, 809-814. |

(1) M. Sawelief entre dans de nombreux détails pour justifier l'existence de ce Djanibek, sur lequel l'histoire est muette. Son principal motif est fondé sur la date incontestable et sur la conformité de fabrication de l'avers et du revers qui ne lui permet pas d'admettre la supposition de l'emploi de deux coins. Quant à la différence du type, nous avouons qu'elle ne nous frappe pas; il existe des avers de Djanibek absolument semblables à celui du Djanibek III de M. Sawelief, pl. VIII, fig. 118. La question paraît devoir rester pendante jusqu'à la découverte de quelque type plus décisif; au reste, rien ne s'oppose à la réapparition fréquente d'un nom qui était en honneur.

Parmi les princes de la même époque qui se sont rapidement succédé ou peuvent avoir régné momentanément, Hammer cite encore un *Basardji-Bek*, que nous n'avons pas ajouté aux six précédents parce que ses monnaies sont inconnues.

31. *Poulad,* fils de 29, 810-813.
32. *Kerim-Birdi,* fils de 28, 815.
33. *Djebar-Birdi* *, fils de 28, momentanément (1).
34. *Djegreh* (monnaie de 817-818).
35. *Derwich - Khan,* dates douteuses, 822(?)
36. *Oulou-Mohammed,* 822-837.

Démembrement vers 831.

*Djelal-Eddin,* fils de 28, 814-815.

*Kibak.* Meurt en 830.
*Daoulet-Birdi,* fils de *Tach-Timour,* en 831, à Astrakan.
*Kader-Birdi,* fils de 28.
*Kitchi-Mohammed,* 831-837.

KHANS D'ASTRAKAN.

1. *Daouled-Birdi,* 831.
2. *Kitchi-Mohammed,* 837-884(?)
3. *Mahmoud,* fils de 2.
4. *Ahmed,* fils de 2.
5. *Iwak* *, roi des Nogais, en 884 (2).
6. *Kasim* *, mentionné en 938-1532.

*Ghaïas-Eddin* *, quelques semaines sur le territoire d'Oulou, 843.
*Mustafa,* fils de *Ghaïas-Eddin* 849.

(1) *Voy.* Hammer, *Geschichte,* etc., p. 393.
(2) Les noms des successeurs d'Iwak sont empruntés à de Guignes.

7. *Abd-er-rahman* *, 980, vivait encore en 1542.
8. *Emgourkzei* *, dépossédé en 1554.
9. *Derwis* * s'enfuit en 1557. Les Russes s'emparent d'Astrakan.

KHANS DE CASAN.

1. *Oulou-Mohammed*, 837 à 850?
2. *Mahmoudek* *, fils d'Oulou, 850.
3. *Scheibalok* *, etc.

*Ghaïas-Eddin*, momentanément à Casan, en 843.

A partir de ce prince, de Guignes donne une liste de 17 khans de Casan, dont les monnaies ne nous sont point encore connues; il serait superflu de la reproduire ici; elle se termine en 961 par *Edi-Keraï-Simon*, qui reçut le baptême. Son royaume tombe au pouvoir des Russes.

KHANS DE CRIMÉE.

Je renvoie aussi à de Guignes pour la liste de ces princes, qui commence par *Hadji-Keraï* en 846 (1441) et finit à *Schahin-Keraï;* il faut seulement ajouter les noms suivants à ceux de l'auteur de l'*Histoire des Huns;* après *Kaplan,* rétabli pour la troisième fois, viennent :

*Kerim,* fils de *Daoulet.*
*Saadet,* fils de *Kerim.*
*Mengheli,* fils de *Hadjy.*
*Schahin-Keraï,* fils d'*Ahmed.*

On connaît les monnaies d'une douzaine de ces princes.

KHANS CHEIBANIDES [1].

Dans le Kipchak oriental [2], puis plus tard en Sibérie.

1. *Cheiban,* fils de Djoudji.
2. *Behader-Khan,* fils de 1, obtient le Kipchak oriental vers l'an 665.
3. *Sari-Bougha.*
4. *Badakouh.*
5. *Koutlouk-Ming-Timour.*
6. *Poulad,* fils de 5.
7. *Arabchah*,* fils de 6, partage l'empire avec son frère. . *Daoulet-Scheik-Ogle,* auquel succède *Abou-l-Kheir-Khan.*
8. *Hadji-Daoula.*
9. *Timour-Cheik.*
10. *Djadigar* ou *Ediger,* fils de 9, régnait en 1555.
11. *Koutzioun-Khan,* en 1584, dépossédé en 1598.

Les Russes s'emparent de la Sibérie.

Cette liste et ces noms probablement corrompus, sont aussi empruntés à de Guignes. Grâces à la découverte d'une monnaie d'*Arabchah,* cette dynastie se trouve représentée dans la liste de celles qui prennent place dans la série numismatique; M. Sawelief attribue, en outre, à quelqu'un

[1] La Horde Blanche dont la capitale était *Saraïdjik.* Cette place forte paraît avoir changé souvent de maîtres.

[2] Pour cette dynastie et pour la suivante, les noms accompagnés d'astérisques sont ceux dont on a des monnaies.

de ces khans deux ou trois monnaies de la trouvaille de Tetiouchy, qui paraissent porter les noms d'*Isan* et de *Poulad*, et se font remarquer par la présence d'une *tamga* d'une forme assez singulière. (N^os 486—489;) mais le mauvais état de ces pièces et l'absence de données historiques, ne permettent pas de leur assigner une place certaine.

### KHANS ICHENIDES.

#### A

#### DU CABOUL; A GHASNA ET A BAMIAN.

1. *Ichen* (Ordou-Ichen), fils aîné de *Djoudji*.
2. *Sartaktai*, son fils.
3. *Koubindji* (*Kabji* d'Aboulféda), fils de 2, mort, 701.
4. *Koblak*, fils de 3, détrôné en 709.
5. *Bayan*, fils de 3, momentanément.
6. *Kach-Timour*, en 709.
7. *Mangoutaï*, fils de 3, en 711.

#### B

#### DU KIPCHAK ORIENTAL, CAPITALE SIGNAK.

1. *Sachi-Bouga*, fils de *Bayan*, en 709.
2. *Abyssan*, fils de *Sachi*, jusqu'en 720.
3. *Mubarek* *, fils de 1, 720-745.
4. *Tchimtay*, fils de 2, 745-762.
5. *Hintay*, fils de 4, d'après M. Sawelief, en 762.
6. *Ourous* *, fils de 4, 762-778.
7. *Toktacaia*, fils de 6, 778 momentanément.
8. *Toktamich*, petit-fils de 4, 778-782. De la Horde d'Or.
9. *Koïridjak*, fils de 6.

10. *Borak*, fils de 9.

11. *Seïd-Ahmed* (Abousaïd-Djanibek), fils de 10, vers 837 environ à 859.

12. *Kasim*, fils de 11, règne encore quelque temps comme khan indépendant à *Decht*.

C'est avec *Seïd-Ahmed* que finit, en réalité, l'empire des derniers khans du Kipchak oriental.

Je termine ici mon essai, non sans réclamer votre indulgence pour l'extrême aridité et pour les imperfections d'un travail qu'il ne m'a pas été possible de rendre plus facile à lire par quelques développements historiques; ils eussent été inutiles au but que je me proposais de remplir, et, dans tous les cas, ne pourraient être que fort incomplets, car l'histoire des khans djoudjides reste toujours à faire.

Agréez, etc.

F. Soret.

Avril 1859.

*Nota*. Les figures 2, 3, 4 (l'avers), 5 et 12, sont empruntées à l'ouvrage de M. Sawelief; la figure 7 à Fraehn; *Die Münzen der Chane*, etc., pl. VIII, fig. cclxvi; les autres proviennent des exemplaires de ma collection; les mots خلد ملكه qui manquent à l'avers de la figure 4, se trouvent sur d'autres pièces moins rognées.

# NOTICE

SUR

# UNE MONNAIE CARLOVINGIENNE,

TROUVÉE AU LIEU DIT :

## ALTKIRCH, A RAHLING, CANTON DE ROHRBACH,

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

---

A.

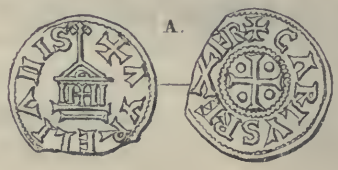

Depuis que, vers 1836, l'ouvrage sur les monnaies du moyen âge, par l'illustre Lelewel, a opéré une véritable révolution dans les études numismatiques, nous voyons les savants de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, se livrer avec la plus grande ardeur et avec plus ou moins de succès à l'étude des monuments métalliques de l'époque carlovingienne.

La science numismatique qui, quant à cette époque, n'était alors qu'à l'état d'embryon, a certes fait depuis d'incontestables progrès. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les importants ouvrages publiés depuis par les vétérans de la science numismatique.

Les séries carlovingiennes des collections publiques et privées se félicitent de jour en jour de nouvelles conquêtes; mais, on ne peut se le cacher, les difficultés d'une juste attribution, d'une classification à l'abri de tout reproche de ces trésors, sont encore grandes et exigent de grands efforts.

Ces difficultés sont suffisamment prouvées par les intéressantes discussions que nous avons vu paraître dans les revues numismatiques de France et de Belgique, qui comme organes de la science, donnent une si salutaire impulsion aux études numismatiques.

Le moyen le plus efficace de lever insensiblement le voile ténébreux qui plane encore sur cette époque, c'est de ne négliger aucune occasion de faire connaître et d'interpréter les faits, que de nouvelles découvertes mettent au jour.

C'est dans ce but tout scientifique et dans l'espoir de faire quelque plaisir aux numismates de l'ancien empire de Charlemagne que je m'empresse de faire connaître un denier récemment découvert dans nos contrées.

Quant à l'interprétation que je hasarde d'ajouter à la description, je la soumets à l'appréciation bienveillante des savants, qui m'obligeront beaucoup en me communiquant directement ou indirectement les observations dont cet essai leur paraîtra susceptible.

### HISTORIQUE DE LA DÉCOUVERTE ET DE LA PROVENANCE.

M. Faltz Valentin, curé de Rahling, canton de Rohrbach, département de la Moselle, trouva la monnaie, au

mois d'avril 1859, au lieu dit : « Altkirch, » dans les décombres d'une église démolie qu'il devait faire rebâtir. Plusieurs fois des numismates français se présentèrent pour obtenir la pièce en échange contre d'autres monnaies; mais M. Faltz la leur refusa en disant qu'il se proposait de l'envoyer aux numismates du pays de Luxembourg, son pays natal.

En septembre de la même année, son neveu de Weiswampach, séminariste à Luxembourg, lui ayant fait visite, emporta la pièce et en fit cadeau à son ancien professeur, M. Engling, président de la Société archéologique du Grand-Duché. Celui-ci à son tour, n'ayant rien plus à cœur que de concourir au succès de l'œuvre patriotique entreprise par la Société qu'il préside, la donna en échange au musée de cette Société.

DESCRIPTION DE LA MONNAIE.

*Av.* Dans un grènetis qui cerne le champ, une croix à branches égales et doucement pattées, abaissée et détachée de manière à ne point toucher le cercle qui sépare la croix de la légende; autour : ✠ CARLVS REX FR.

*Rev.* Dans le champ, la façade d'un temple tétrastyle surmonté d'une haute croix qui coupe la légende; au milieu, entre deux colonnes, une croix; autour : ✠ AVRELIANIS. — Argent à 800 millièmes; diam. $0^{m}012$; poids 1.30 gramm. dans l'état actuel; il y a une assez forte échancrure longitudinale au bord inférieur.

INTERPRÉTATION.

C'est un denier de Charles, frappé à Orléans. Mais à quel Charles faut-il l'attribuer?

Tous les caractères de la pièce nous la font rapporter au IXe siècle; l'examen comparatif de ces caractères peut seul nous guider dans l'attribution.

a. *Lettres de la légende.* La forme des lettres nous rappelle l'alphabet carlovingien usité d'après Conbrouse (1) après 840. La plus frappante analogie se fait remarquer dans les lettres A, V, N, X.

Les traits des lettres sont moins larges qu'aux premiers temps de la seconde race. D'après M. de Coster, les lettres prirent sous Charles le Chauve des formes tout à fait grêles et maigres (2).

b. *Légende à l'avers.* La légende : CARLVS REX FR. se rencontre sur des monnaies de Charlemagne, de Charles le Chauve, de Charles le Gros.

Rien ne s'oppose à l'appliquer à Charles le Chauve dès le commencement de sa participation au gouvernement.

c. *Croix de l'avers.* Cette croix dite carlovingienne, cantonnée de quatre globules, n'est pas un caractère distinctif. Elle paraît déjà sur des monnaies romaines des derniers temps, rarement sur les pièces mérovingiennes; plus tard elle est devenue vulgaire et comme caractéristique de l'époque carlovingienne dans toute sa durée.

(1) Conbrouse, *Monnaies nationales de France.*

(2) De Coster, *Nouvelles considérations sur des monnaies restituées à Charlemagne.* (*Revue de la numismatique belge,* t. V, p. 1.)

Il ne nous reste qu'à examiner le type du revers, la façade du temple tétrastyle surmontée d'une haute croix et l'indication de l'atelier monétaire d'Orléans.

d. *Façade de temple*. Ce symbole est postérieur à l'époque de Charlemagne. « Pour mettre la monnaie carlovingienne en opposite à la monnaie mahométane, dit Lelewel [1], Louis le Débonnaire plaça sur le champ du denier un bâtiment élevé au-dessus d'un perron, orné de quatre colonnes, couvert d'un toit en pointe, lourd et pesant, dont le point culminant est surmonté d'une croix. Le modèle de ce bâtiment est pris des anciens temples des dieux païens, aux portes de la devanture desquels était placée au milieu de six colonnes, une divinité conservatrice avec une légende conforme. »

Sous Louis le Débonnaire, ce temple servit de modèle aux temples chrétiens. La croix sur la cime du toit et une autre croix sur la devanture remplaçant la divinité païenne symbolisaient la destination chrétienne du bâtiment.

Dans plusieurs articles publiés dans la *Revue numismatique belge*, M. de Coster soutient qu'on ne peut pas refuser à Charlemagne les deniers au temple, et il adopte dans le classement des monnaies de cette époque un système plus ou moins opposé à celui qui est adopté par d'autres numismates. L'avenir doit décider la question. *Voir* Revue, 3e série, t. I, p. 38.

Pour avoir quelques points de comparaison, je citerai quelques-uns des exemplaires assez nombreux, qui sem-

[1] Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 90.

blent offrir le plus d'analogie avec la monnaie décrite ci-dessus et se rapprocher le plus de l'époque de l'émission de cette monnaie.

a. *Hlotharius Rex.* Dans le champ, une croix carlovingienne. *Rev.* ITVRICES CIVITAS. — Façade d'église surmontée d'une petite croix. (Conbrouse, t. II. p. 36).

b. *Hlotharius Rex.* Croix carlovingienne cantonnée de quatre globules. *Rev.* VIRIDVNVM CIVIS. — Façade d'église analogue à la nôtre surmontée d'une petite croix. (Conbrouse, t. II, p. 37, I, et Robert, *Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France*, pl. XIII, fig. 10.)

c. *Hlotharius Imp.* Même croix cantonnée de quatre globules. *Rev.* TREVIRIS CIVI. — Même façade d'église, sur la devanture une croix entre les deux colonnes du milieu. (Cappe, *Die Münzen der deutschen Kaiser u. Könige des Mittelalters*. Dresden, 1848, t. I, pl. I, fig. 10.)

d. *Carlus Rex.* Façade d'église. — *Rev.* Dans le champ, la croix cantonnée de quatre globules, autour : XPISTIANA RELIGIO.

Cappe attribue cette monnaie à Charles le Chauve. (Cappe, t. II, p. 95, pl. 21, n° 219.)

e. *Av:* Une croix. — CARLVS REX. — *Rev.* Église. — PALATINA MONEA. (Aix-la-Chapelle.)

Cappe attribue cette monnaie à Charles le Chauve, t. III, p. 13. Elle est reproduite aussi dans le Blanc, p. 134.

Deux importantes découvertes, l'une faite à Duerstede, l'autre à Gillerie, me semblent venir en aide dans l'appréciation de notre denier.

Dans la trouvaille de Gillerie, mentionnée par M. de

Coster, dans ses explications faisant suite à ses précédentes notices sur l'attribution à Charlemagne de quelques types monétaires [1], on a trouvé des espèces de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve : outre vingt-deux monnaies avec nom de ville du premier, il y en avait du même prince treize au temple *et une aux mêmes empreintes de Charles, à la formule nominale de Carlus Rex Fr.*

Cette dernière paraît avoir une grande analogie avec celle qui fait l'objet de ma notice.

M. de Coster attribue ce denier à Charles le Grand et se refuse de l'attribuer à Charles le Chauve. Je ne suis pas à même d'apprécier les motifs de ce refus. Quant à moi, pour autant que mes faibles connaissances numismatiques me permettent d'en juger, je crois que cette pièce est de Charles le Chauve, aussi bien que la nôtre, et je suis d'autant plus porté à le croire que, dans le même dépôt, il y avait encore huit deniers à la formule de *Gratia Di Rex* de Tours, d'Orléans et d'Angers, que M. de Coster attribue lui-même incontestablement à ce prince (Charles le Chauve), tandis qu'on ne mentionne de la même provenance pas un seul type du règne de Charlemagne.

A Duerstede on a trouvé de même un denier d'Orléans, au portail et à la légende : *Carlus Rex Fr.* [2], offrant, dit M. de Coster, avec le denier à tête de Louis le Débonnaire, une identité de style si parfaite pour le revers qu'il semblerait que ces deux faces fussent sorties du même coin.

[1] *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. I, p. 40.
[2] *Ib.*, p. 45.

Je ne puis pas appréeier l'analogie de cette pièce avec la nôtre, puisque je n'en ai vu ni le dessin ni une deseription suffisamment détaillée.

M. de Coster cite ce fait pour prouver que le denier à la légende *Carlus Rex fr.*, doit être attribué à Charlemagne. Il fonde son raisonnement sur le style des monnaies de cette espèce. Mais ne pourrait-on pas, pour le même motif et pour tous les autres, que j'ai eu lieu de faire valoir dans cette notice, le rapporter aux premières années de Charles le Chauve, qui ne s'éeartent pas beaucoup des temps de Louis le Débonnaire? Celui-ci est mort en 840, et en 840 Charles le Chauve commença à participer au pouvoir; dès lors il pouvait être revêtu du titre de *Rex Fr.*

f. *Légende du revers.* AVRELIANIS indique la ville d'Orléans, comme localité monétaire.

Orléans a eu des ateliers monétaires à l'époque mérovingienne (1), à l'époque carlovingienne (2); nous retrouvons ses ateliers dans les séries capétiennes (3) et plus tard.

La localité est représentée par les légendes : *Aurilianis; Aurilianis civit; Aurilianis civitas; Aurelianis; Aurelianis civitas; Aurelianis civits* ou *civ.*

Pour l'époque carlovingienne, nous trouvons sous Charlemagne, Orléans représentée par le monogramme ARINS pour Aurelianis (4).

(1) Conbrouse, t. I, pp. 61 et 72. Robert, *Considératians sur la monnaie de l'époque romane.* Metz, 1851, p. 60.

(2) Conbrouse, t. I, p. 70.

(3) Id., t. I, p. 25 et 26.

(4) Chalon, *Attribution d'un denier carlovingien à Mons.* (*Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. II, p. 135.)

Sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, nous trouvons *Aurelianis* dans la légende du revers. Je ne connais aucune pièce émise à Orléans par Charles le Gros.

D'un autre côté, l'histoire nous rapporte que Charles le Chauve dans son ordonnance de 864, dont nous aurons lieu de parler encore plus tard, fixe à dix le nombre des ateliers monétaires (1) : le palais du Roi, Quentovic, Rouen, Rheims, Sens, Paris, *Orléans*, Châlons-sur-Saone, Melle et Narbonne.

Toutes ces circonstances réunies semblent me permettre de n'attribuer notre pièce ni à Charlemagne ni à Charles le Gros, mais à Charles le Chauve, qui a participé au gouvernement dès 840, mais qui n'a été empereur que de 875 à 877.

L'absence de tout monogramme semble confirmer cette attribution. Le monogramme manque rarement sur les monnaies de Charlemagne. Cette absence se rencontre assez fréquemment sur celles de Charles le Chauve, qui ont été frappées avant qu'il fût empereur.

Lelewel (2) nous apprend que Louis le Débonnaire repoussa de sa monnaie le monogramme et ne conserva de la monnaie de son père que la légende, la croix et les titres de la dignité suprême. « Les Lothaires (840-869), dit-il, suivaient le type de Louis le Débonnaire. Sans employer le monogramme, ils tenaient à la croix et à l'église. Ce n'est qu'en 864 que Charles le Chauve fit revivre dans son ordonnance, publiée à Piste, le type de Charlemagne et son monogramme. »

(1) Lelewel, t. I, p. 93.
(2) Id., t. I, p. 89.

Il me parait donc probable que les monnaies de ce prince, qui n'ont pas le monogramme, sont à fixer entre 840 et 864, et de ce nombre serait, si mes conjectures sont fondées, le denier intéressant qui nous occupe.

C'est d'ailleurs avec les monnaies de cette époque que coïncide le plus le diamètre de notre pièce.

Quant au poids il ne peut guère être fixé exactement. Dans son état actuel, le denier pèse 1.30 gramm., mais il a une échancrure longitudinale assez considérable à la base, qui cependant ne peut faire de grande différence.

D'après Lelewel (t. I, p. 102), les deniers de Charlemagne pesaient 28 grains, ceux de Charles le Chauve 32 grains. Je présume que cette fixation du poids ne concernait que les monnaies impériales et n'était pas toujours rigoureusement observée.

Nous rencontrons des deniers de ces époques et d'époques intermédiaires pesant 1.35; 1.50; 1.57; 1.50; 1.63 grammes.

La comparaison du poids est donc un moyen peu suffisant pour distinguer les deniers de l'époque carlovingienne.

Luxembourg, le 3 novembre 1859.

Dr A. Namur.

Professeur, bibliothécaire à l'athénée de Luxembourg, membre de la Société de la numismatique belge, etc.

---

# OBSERVATIONS

EN RÉPONSE

# A LA NOTICE PRÉCÉDENTE.

---

Je remercie M. le professeur-bibliothécaire des termes tout à fait bienveillants, dans lesquels il contredit mon système, à propos du denier d'Orléans, à l'empreinte du temple, qu'il vient de publier.

Dégageons d'abord la question d'un point, qui, pour être secondaire et souvent sans objet dans la discussion, n'en est pas moins régulièrement consigné dans le signalement qui nous est donné de tout denier nouveau-venu, ce qui entretient la méfiance et le doute dans l'esprit des numismates qui n'ont pas fait une étude approfondie de nos monnaies : je veux parler du poids des espèces carlovingiennes.

Déjà en 1837, dans son *Système monétaire des Francs sous les deux premières races,* le savant académicien, M. B. Guérard, qui n'avait eu pour guide que quelques collections, alors peu riches en monuments monétaires de la seconde race, était parvenu, en mettant ces données en rapport avec les ordonnances et documents connus, à constater ce fait important : *que le système monétaire établi par Charlemagne fut maintenu par ses premiers successeurs; voy.* Revue française, t. II, p. 417. En effet, bien

qu'on ne connaisse pas la date précise à laquelle Charlemagne introduisit la taille de vingt sols à la livre nouvelle, — livre plus pesante que l'ancienne qui semble avoir été renforcée d'un quart, — il résulte d'un capitulaire de l'an 779 que la division de la livre en vingt sols subsistait déjà. Or, M. Guérard rappelle que les premiers deniers de Charlemagne pèsent environ 25 grains ou 1.30 gram., tandis que les seconds deniers — ceux au monogramme — pèsent 32 grains ou environ 1.70 gramm., poids que fournissent également les deniers des premiers successeurs de Charlemagne [1]. Nous allons démontrer la justesse de cette doctrine.

Jusqu'à présent, que je sache, il n'a pas été fait de trouvaille d'un ensemble de monnaies appartenant au dernier système monétaire de Charlemagne. Le petit nombre existant de deniers de ce système, soit ceux frappés avant 800, année du couronnement de Charles comme empereur, soit ceux frappés après cette époque, ont été retrouvés épars, un à un, presque toujours plus ou moins altérés ou rongés; cependant, ceux bien entiers — et j'en possède un certain nombre — pèsent 1.65 à 1.75 gramm.; et celui au monogramme frappé à Laon, qui fut déterré il y a quelques

[1] Le Blanc a commis une erreur d'autant plus grave, que ses calculs, convertis en principe, avaient été suivis pendant longtemps par tous les savants. Or, n'ayant reconnu qu'une seule espèce de deniers de Charlemagne, le Blanc avait opéré sur toutes ses monnaies indistinctement, et en avait tiré une moyenne de 28 grains 4/5. De ce résultat hypothétique et faux, il a déduit la livre de Charlemagne, 6912 grains, tandis qu'elle « pesait 7680 grains, qui sont juste le poids de la livre » ancienne, renforcée d'un quart; *voy.* M. B. Guérard, *loc. cit.*

années dans les fortifications d'Ath, pèse 1.80 ; ce précieux denier, que je crois toujours unique, appartient aujourd'hui à M. Mallet, à Amiens.

Mais deux découvertes importantes sont venues successivement enrichir la numismatique de la seconde race : celle de Belvezet et celle de Courbanton. M. de Saulcy, *voy.* Revue française, t. II, p. 347, a décrit les 252 deniers à lui parvenus, provenant du trésor de Belvezet, qui était composé d'environ 300 deniers de Louis le Débonnaire, 814 à 840, et de deux deniers au monogramme de Charlemagne. M. de la Saussaie, *voy.* même Revue, t. III, p. 343, a rendu compte du riche dépôt de Courbanton, qui ne contenait pas moins que 1,200 deniers depuis Charles le Chauve jusque Eudes compris, 840 à 898. Ces deux trouvailles représentaient donc le numéraire courant pendant un peu moins d'un siècle après Charlemagne. Eh bien, le poids des pièces, exactement renseigné dans les mémoires dont il s'agit, fournit invariablement, pour les dix-neuf vingtièmes des deniers, 30 à 33 grains ou 1.60 à 1.75 gramm. Et si de rares exceptions nous montrent des deniers de 34 et 35 grains, il y en a aussi, dans la même proportion, qui, bien entiers, ne pèsent que 28 et 29 grains ; mais on conçoit aisément que faute d'instruments de précision ou de moyens de préparer et d'ajuster les flans, la taille ne s'opérait pas avec une rigoureuse exactitude.

Enfin il résulte de l'ensemble de ces données la conséquence évidente : que le poids d'environ 32 grains, ou 1-70 gramme que signalent les deniers de Charlemagne frappés dans son nouveau système, institué vers 779, a été

exactement maintenu en vigueur au moins jusque pendant le règne d'Eudes, mort en 898, et que dès lors il devient inutile d'argumenter du poids d'un denier, si son attribution le maintient incontestablement dans les limites du temps pendant lequel le poids n'a point changé.

En Lorraine, les monnaies de Louis de Saxe et de Charles le Gros sont du même poids que celles contemporaines frappées en France; des deniers de Cologne émis au nom de ces rois pèsent 1.70 gramm. Je ne connais point de monnaies d'Arnoud et de Zwendibold, deux rois lorrains contemporains du roi de France, Eudes; mais sous Louis IV, 900 à 911, la monnaie est devenue plus légère. Une trouvaille faite, il y a deux ans, entre Strasbourg et Bâle, mais dont je ne connais pas le nombre de pièces, était composée de deniers de Louis IV et de Charles le Simple, frappés à Salm (?) et à Strasbourg [1]; toutes ces pièces

[1] Tous les deniers de cette trouvaille sont frappés à Strasbourg, à l'exception d'un petit nombre de monnaies de Louis IV, qui portent l'inscription SALOMON tracée en deux lignes. J'en donne ici deux variétés, de ma collection.

M. de Longpérier, en décrivant cette intéressante monnaie; *voy.* la *Revue française,* 1857, p. 344, l'attribue à Salomon, évêque de Constance, lequel vivait au commencement du xe siècle. Ce serait une exception sans exemple, que la présence d'un nom de feudataire, inscrit *isolément* et remplaçant un nom de lieu, et cela sur une monnaie des

étaient parfaitement conservées et intactes ; j'ai pu en peser environ 50 et toutes donnaient invariablement 1.30 à 1.40 gramm. Ce résultat est tel, que beaucoup de deniers au monogramme, que l'on a proposé d'attribuer à Charles le Simple, pourraient bien, à raison de leur poids assez fort et de leur type, appartenir à Charles le Chauve ou à Charles le Gros. Toutefois, il est certain que plus tard on retourna, momentanément du moins, à l'ancien poids,

premières années du xe siècle. Il me semble donc que ce n'est qu'avec la plus extrême réserve que l'on peut toucher à des usages persistants et constamment observés sur nos monnaies de cette époque.

Ce n'est que sous Charles le Simple qu'un puissant évêque de Strasbourg, Godfroid, parent de Charles, ose inscrire deux lettres de son nom sur la monnaie royale de Strasbourg, sur laquelle, en effet, au-dessus et au-dessous de l'inscription locale : ARGENTINA CIVIS, figurent les lettres G D. L'évêque Éberhard, contemporain d'Henri l'Oiseleur, ne va pas au delà de ce premier essai d'intervention ou d'émancipation monétaire ; mais sur une monnaie d'Otton I, l'évêque Udon III, 950 à 965, inscrit son nom entier ; cependant il le place toujours à la suite du nom de lieu : ARGENTINA. Il faudrait donc admettre que ce qui, sous Charles le Simple et ses deux successeurs, n'avait point été accordé aux évêques de Strasbourg, pas même à ceux de Mayence, leurs métropolitains, eût été concédé, *déjà par le prédécesseur de Charles le Simple, Louis de Germanie*, à un évêque de Constance. Mais si cette supposition constituait déjà un fait exceptionnel pour cette époque, elle aurait encore d'autant moins de vraisemblance, que nous n'avons pas, que je sache, retrouvé de monnaie des successeurs de l'évêque Salomon. J'ajouterai ici qu'aucune des monnaies de Charles le Simple, de la trouvaille dont il s'agit, ne portait les initiales de l'évêque Godfroid.

Si tous les autres deniers, qui forment la presque totalité de cette trouvaille, sortent de l'atelier de Strasbourg, — sauf quelques petites variantes, ils portent généralement la légende *argentina civit*, — ne pourrait-on pas trouver près de cette ville une localité à laquelle on pût convenablement attribuer les monnaies à l'inscription : SALOMON ? Un besoin, une circonstance quelconque, que nous ignorons, ont pu y

puisque nous voyons sous Otton Ier reparaître des espèces du poids des deniers du IXe siècle.

Le denier au temple que vient de décrire M. Namur, quoique très-ébréché, pèse encore 1.30 gramm. ; ainsi, il rentre dans la catégorie des deniers de 32 grains; il ne peut donc être donné qu'à Charlemagne, ou à Charles le Chauve, ou à Charles le Gros. Combrouse décrit ce denier; *voy.* t. I, n° 90; il le place à la suite de deux monnaies au portail et à la même légende nominale : CARLVS REX FR, évidemment contemporaines; il les donne tous trois à Charles le Simple; le type au portail est très-commun, les échantillons sont cotés cinq et huit francs; celui au temple, qui est plus rare, est évalué quinze francs.

Charlemagne, 800 à 814, est certainement l'inventeur des deux types au *portail* et au *temple*; nous retrouvons ces types sur des deniers à l'effigie du grand empereur. D'un autre côté ces deux types figurent sur la première monnaie

nécessiter un monnayage temporaire. Je me permettrai donc d'indiquer la petite ville de Salm ou Salmes (Salomon, Salmona), à huit lieues seulement de Strasbourg, comprise aujourd'hui dans le département des Vosges et qui, anciennement, faisait partie de la Lorraine allemande. Cette petite ville doit être très-ancienne et avoir eu une certaine importance, puisqu'elle est mentionnée au partage de 870; *voy.* Aub. Le Mire, chap. 19 et 20. Et puis, la réunion d'un nombre assez considérable de deniers appartenant à deux ateliers seulement et qui semblaient ne pas avoir circulé, fait assez présumer que ces ateliers étaient voisins, tandis que Constance est à 35 lieues de Strasbourg.

J'avoue que la traduction latine de Salm ou Salmes est généralement *Salmona*, ce qui ne changerait en rien mon opinion; mais il y a un *Salms-Weiler* qui s'écrit en latin *Salomonis-villa* et non pas *Salomonæ-villa*; cette orthographe permet de croire que la forme *Salomon* était aussi en usage.

de son fils Louis le Débonnaire, et tout porte à croire que dans le midi de la France au moins, ces empreintes furent abandonnées bien avant la fin de son règne, de même que celle à l'effigie impériale. En effet, dans la trouvaille de Belvezet, sur 250 deniers de ce prince, un seul à l'effigie et un aussi au type du temple se sont montrés, tandis que sur 22 deniers des premières années de Louis Ier, trouvés dans la Frise, il y en a 14 au temple et 5 à effigie; *voy.* Revue belge, 2e série, t. III, p. 357.

Si maintenant on ne peut nier que le temple figure sur des deniers à l'effigie de Charlemagne, type fidèlement copié par Louis le Débonnaire, par quel motif serait-il permis de supposer que le denier à la même empreinte du temple, mais *sans l'effigie,* également frappé par Louis Ier, ne soit pas la reproduction d'une monnaie de son père? Cette question se représente également bien fondée au sujet des deniers au portail.

Ces pauvres deniers au temple et au portail, *sans l'effigie,* et frappés au nom d'un Charles, ont été singulièrement promenés. Avant les remarquables trouvailles des monnaies appartenant incontestablement à Charles le Chauve, c'est à ce prince qu'ils furent d'abord attribués; après ces trouvailles, dans lesquelles nulle trace de ces types ne parut, M. Combrouse les donna à Charles le Simple; enfin, le poids fort de ces deniers ne pouvant convenir à l'époque de Charles le Simple, M. de Longpérier essaya de les restituer à Charles le Gros. Mais ici va reparaître la pensée de cette opposition systématique, qui a fait refuser à ce savant de reconnaître à Charlemagne les deniers à la légende nominale : CARLUS REX FR; car nous retrouvons cette for-

mule sur les deniers au portail et au temple aussi bien que sur ceux au monogramme. Or, admettre cette formule pour Charlemagne, alors même qu'elle serait inscrite sur des types autres que ceux au monogramme, eût été fournir un argument contre son système ; il fallait donc, pour rester conséquent, proscrire généralement tout denier qui porterait la formule dont il s'agit.

Cependant M. de Longpérier a parfaitement compris la situation embarrassante que lui faisait le denier au portail d'Orléans, en essayant de l'attribuer à Charles le Gros : « Il est fort possible, observe l'auteur de la *notice* de la « collection Rousseau, que cette pièce ne soit qu'une copie « dégénérée d'un type mis en usage sous Charles le Chauve. « Mais je n'ai pas encore retrouvé la monnaie originale. « Celle-ci, malgré son poids considérable — 1.70 gramm. « — ne saurait remonter aussi haut. D'autres exemplaires « conservés à la bibliothèque royale, ne pèsent que « 1.50 gramm. (deux pièces) 1.57 et 1.20 gramm. — « ceux-ci usés sans doute — ce qui pourrait faire croire à « une émission prolongée, *si le style n'était pas toujours le « même*. Dans tous les cas, aucune de ces monnaies ne me « paraît convenir à Charles le Simple. » Voilà donc un denier de bon métal, de bon style et du poids fort de 1.70 gramm., qui ne serait plus qu'une *copie dégénérée* que l'on rencontre communément. Qu'on veuille bien nous dire alors ce qu'il faut de plus à une telle monnaie, pour qu'elle devienne cette *pièce originale qui n'a pas été retrouvée* et qu'on ferait bien, selon moi, de ne pas chercher davantage. On en a découvert plusieurs exemplaires dans les ruines de Duerstede ; et parmi les 200 à 300 deniers

sortis de là, pas un seul au type connu et si commun de Charles le Chauve n'y a reparu; mais ce type ne pouvait y reparaître, attendu que cette ville fut anéantie vers la fin du règne de Louis le Débonnaire.

On le voit, le style de ces deniers d'Orléans *est toujours le même*, ce qui indique clairement qu'ils appartiennent à une seule période d'émission; de plus, ces pièces sont très-communes; et cependant, nous ne les rencontrons dans aucun dépôt monétaire depuis le commencement du règne de Charles le Chauve jusqu'à celui de Charles le Simple. Or, il est évident que l'absence dans les trouvailles de certains types peut fournir un argument aussi valable que celui que l'on tire de leur présence.

Depuis la trouvaille de La Gillerie, à laquelle nous reviendrons tout à l'heure, jusqu'à celle de Strasbourg, aucun denier au portail ou au temple, au nom de Charles, n'a été retrouvé parmi plusieurs milliers d'espèces carlovingiennes, ayant eu cours depuis la mort de Louis I, 840, jusque sous Charles le Simple, au x^e siècle.

L'honorable M. Namur, en rejetant les opinions diverses de MM. Combrouse et de Longpérier, qui donnent tous ces deniers d'Orléans, celui-ci à Charles le Simple, celui-là à Charles le Gros, croit pouvoir étayer son attribution à Charles le Chauve de la trouvaille de La Gillerie. Cependant, je ne doute pas que ce ne soit cette trouvaille, puis celle de Courbenton, qui ont fait abandonner l'attribution primitive de ces deniers à Charles le Chauve, attribution que M. Namur reprend aujourd'hui. En effet, le dépôt découvert à La Gillerie contenait 35 deniers et oboles de Louis le Débonnaire et 8 seulement de Charles le Chauve,

ceux-ci parfaitement conservés. Les deniers de Charles le Chauve appartiennent à trois villes françaises; *deux sont frappés à Orléans:* enfin ces 8 monnaies, qui représentent à n'en pas douter le premier monnayage de Charles le Chauve, sont toutes à l'empreinte du GRATIA DEI REX. J'ajouterai que les diverses découvertes de dépôts monétaires du IXe siècle ont démontré à la dernière évidence que Charles le Chauve a frappé ses deniers à la formule *Gratia Dei rex* depuis le commencement jusqu'à la fin de son règne, ce qui a généralement fait admettre, depuis, que l'Édit de Piste de 864 (1) n'a jamais été exécuté. Si donc Charles le Chauve avait frappé à Orléans des monnaies au portail et à la légende : *Carlus Rex Fr.,* pièces très-communes, c'est à La Gillerie qu'on en eût probablement retrouvées; mais ces pièces ne parurent pas davantage parmi plusieurs centaines de deniers de Charles le Chauve déterrés à Courbanton et ailleurs. L'absence persistante de ces monnaies orléanaises, au portail et au temple, parmi les espèces de Charles le Chauve, protestait si visiblement contre la première attribution, qu'elle fut abandonnée ; et depuis, on les a timidement proposées, tantôt à Charles le Gros, tantôt à Charles le Simple. Attendons qu'un heureux hasard nous fasse découvrir un trésor de la fin du règne de Charlemagne, et là, n'en doutons pas, nous retrouverons ces types mêlés au type du monogramme et à celui portant l'inscription locale tracée horizontalement en une ou deux lignes.

Mais la trouvaille de La Gillerie, m'objecte M. Namur, contenait un denier au temple, probablement à la légende :

(1) On sait que le Blanc s'est trompé en plaçant à l'année 854 la date de l'édit de Piste.

*Carlus Rex Fr.*, donc ce denier est de Charles le Chauve, donc Charles le Chauve a copié l'empreinte du temple. Il y avait, en effet, parmi les 35 monnaies de Louis le Débonnaire, 13 pièces au type du temple, plus un denier du même type au nom de Charles. Il est certain que la monnaie au temple devait circuler assez abondamment encore dans les premières années du règne de Charles le Chauve (1) ; et le dépôt de La Gillerie confirme pleinement cette opinion, puisqu'il s'y trouvait à peu près deux fois autant de pièces au temple de Louis I que de monnaies de Charles le Chauve. Y a-t-il alors à s'étonner qu'une pièce de Charlemagne au même type du temple, dont l'émission a précédé immédiatement le monnayage de Louis I et qui nécessairement avait couru avec le numéraire de celui-ci, soit restée dans la circulation jusque sous Charles le Chauve, dont le règne ne date que de 26 ans après la mort de Charlemagne ? De plus, on a retrouvé dans les ruines de Duerstede plusieurs exemplaires du denier au temple et à la légende : *Carlus Rex Fr.*, et certes toutes les monnaies au nom de *Charles*, provenant de ce lieu, ne peuvent appartenir qu'à Charlemagne.

L. DE COSTER.

(1) On ne doit pas perdre de vue que si, dans le midi de la France, l'empreinte du temple semble avoir été abandonnée avant la fin du règne de Louis I, dans le nord, au contraire, et surtout dans la Lorraine, cette empreinte persistait activement, ce que nos trouvailles démontrent à l'évidence. Ainsi, les deux Lothaires, souverains de la Lorraine et contemporains de Charles le Chauve, continuèrent de frapper au type du temple, tandis que celui-ci reprit l'empreinte du monogramme carolin, avec cette différence : que la formule CARLVS REX FR est remplacée par celle GRATIA D — I REX.

# UNE MÉDAILLE MONTOISE.

A.

En voyant la singulière médaille dont nous donnons ci-dessus le dessin, nous nous étions demandé d'abord ce que la ville de Mons pouvait avoir eu de commun avec Jena et Friedland, et si nous n'avions pas devant les yeux une de ces fabrications posthumes destinées à mystifier les amateurs trop candides. Les journaux du temps prouvent que la décoration montoise, sans en avoir l'air, est bien une pièce *sérieuse*. Nous transcrivons en entier l'article suivant du *Mémorial du département de Jemmappes*, du mardi, 11 août 1807 :

« VILLE DE MONS.

« *Programme des fêtes qui auront lieu les* 15 *et* 16 *août* 1807, *pour célébrer l'anniversaire de la naissance de S. M. l'empereur et roi et la Paix continentale.*

« La fête sera annoncée le 14, à 7 heures du soir, par

9 coups de canon, le son du carillon et de toutes les cloches de la ville.

« Le lendemain 15, jour de la fête, la même annonce sera répétée à 7 heures du matin.

« Les autorités civiles et militaires seront invitées à se rendre à l'hôtel de la Préfecture, pour aller de là en cortége à l'église de Sainte-Waudru, assister à la cérémonie religieuse et au *Te Deum* qui sera chanté en musique.

« Au retour, elles seront invitées à aller à la Grand'-Place, où il y aura parade et évolutions militaires.

« Les braves, blessés pendant la dernière campagne, qui se trouvent dans le département, *recevront de M. le Maire, au nom de la ville, une médaille rappelant les glorieux exploits des armées françaises.*

« Ils se rendront ensuite à la Place-Verte où un dîner sera préparé pour eux et les autres militaires distingués par leur conduite, qui seront désignés par M. le Préfet, d'après la note que lui remettra M. le Commandant de la place.

« Pendant le repas auquel M. le Préfet et M. le Commandant du département assisteront, il y aura concert d'harmonie et salves d'artillerie.

« A 8 heures du soir, illumination générale. La Place-Verte sera illuminée avec décorations, musique et danses toute la nuit.

« Il y aura dans chacun des huit quartiers de la ville, des feux de joie avec distribution de prix pour les rondeaux.

« A 10 heures, illumination des jardins de la préfecture, concert et bal invités dans les appartements.

« Le 16, continuation des jeux; à 7 heures du soir, distribution des prix.

« A 9 heures, grand feu d'artifice représentant la mémorable entrevue des deux empereurs sur le Niémen.

« Après le feu d'artifice, bal invité chez M. le Maire.

« Les militaires du département de Jemmapes, blessés pendant la campagne qui vient d'être si glorieusement terminée, sont invités à se rendre à Mons, pour assister aux fêtes des 15 et 16 août; il leur sera *délivré une médaille* en souvenir de la fête, et ceux qui le désireront seront indemnisés de leur route. »

---

Nous avions cru trouver, dans les comptes de la ville et dans les délibérations du conseil municipal, quelques renseignements sur cette médaille; à combien d'exemplaires elle a été faite, combien elle a coûté, par quel *artiste* elle a été exécutée, etc. Mais notre honorable ami, M. l'archiviste Lacroix, nous assure qu'il n'en est fait aucune mention dans les actes de la ville. Peut-être a-t-elle été confectionnée aux frais du Maire (les frais n'étaient pas bien grands)? Peut-être cette dépense est-elle confondue avec d'autres, les lampions par exemple? Nous l'ignorons... mais la pièce existe.

Sa laideur et la grossièreté de sa fabrique avaient fait croire à M. Lacroix, qu'elle ne pouvait pas avoir été exécutée pour le compte de l'autorité et que c'était, sans doute, une fantaisie particulière. Il oubliait le *Mémorial,* il oubliait aussi qu'alors les arts étaient retombés dans la plus épouvantable barbarie ; qu'en Belgique, dans la patrie de Van

Berckel, il n'y avait plus un seul graveur ; que la peinture était morte, que la sculpture était morte, que l'architecture — on ne bâtissait plus, alors, on démolissait les maisons devenues sans valeur par suite de la dépopulation, et l'herbe croissait sur la Place-Royale à Bruxelles, — que l'architecture nous léguait à Mons, comme échantillon du style impérial, le portail de Sainte-Waudru, qui certes, dans son genre, vaut bien notre médaille-décoration.

Mais il est surtout pénible de voir combien, à cette époque malheureuse de notre histoire, le sentiment national était oblitéré dans l'âme de nos pères. Les réformes salutaires que la révolution française leur avait apportées, et que la force des choses aurait amenées sans elle, un peu plus tard, leur faisaient oublier l'asservissement de la patrie. En fêtant les vainqueurs d'Eylau et de Friedland, on ne se souvenait plus alors, que d'autres Belges, fidèles ceux-là au drapeau du pays, se trouvaient, nombreux encore, dans les rangs de ces armées allemandes dont on célébrait les défaites [1].

R. Chalon.

[1] *Histoire des régiments belges*, par le colonel Guillaume.

# NUMISMATIQUE AUDENARDAISE.

## MISCELLANÉES [1].

On a vu que les pèlerins indigents recevaient du maître-boursier de la mense un plomb ou méreau pour se faire admettre à l'hospice. D'autres plombs étaient employés pour les provendes distribuées en exonération de fondations pieuses. Il fallait arriver à la messe avant l'évangile et assister à tout l'office, sous peine de voir annuler son bon métallique. Les communautés religieuses dotées de gros revenus, les corps de métiers prospères et les familles riches et puissantes fournissaient leurs plombs à certaines époques de l'année. Aux appellations diverses de marques, bons, cachets, méreaux et jetons, Casteleyn ajoute celle de *fiches*, dans ses *Balladen van Doornycke* [2].

L'usage des méreaux à Audenarde paraît, en général, assez ancien, à en juger par les traces que nous en trouvons dans les registres de la comptabilité communale. D'après ces registres, les autorités se servaient longtemps avant 1458, d'une espèce de jeton qu'on pourrait nommer *jeton de régal*. Elle était destinée à contrôler les consommations qui se faisaient au festin annuel de la magistrature [3].

(1) *Voy. Revue*, t. Ier, III, V, VI de la 2e série, et *passim*.

(2) Dat Christus niet en neemt, neemt t'uwent den fisch
Der aermen disch. . . . . .

(3) « Item, andere costen ghedaen daer scepenen, ghezworne, ont-

L'extrait cité ci-dessous en note, nous permet d'assigner à l'emploi des méreaux, dans l'église paroissiale d'Audenarde, pour constater la présence à l'office des chapelains et des chantres, une date beaucoup plus ancienne que celle que nous leur avons assignée précédemment (1).

Dans son ouvrage sur les *Mœurs et les usages des corporations de métiers de la Belgique*, M. Félix Devigne reproduit un plomb du chapitre d'Eyne, près d'Audenarde, en lui attribuant le caractère d'un méreau de comptabilité d'un corps de métier (2). Il le décrit ainsi : « Le n° 22 est celui du métier de Saint-Éloi ; il est uniface et marqué d'un marteau couronné, avec les initiales E. L., probablement les initiales du maître ; il porte le chiffre 36. » Nous avons publié ce plomb dans notre premier travail sur les méreaux d'Audenarde et d'Eyne. Il y forme le deuxième de la série des méreaux de la collégiale d'Eyne.

Bien que nous renoncions à décrire et à commenter les

fanger, scepenen-clercken, te gader haten up den dag dat men de teekene uytgheeft. Voor een maeltyt, danof men vortyts gheuseert heeft... »

« Item, costen ghedaen ter coopmannen gulde, eerst te Jans Van Willebeke, van IXc XLVIII teekene, die maken IXc LXXIIII stope wyns... » *Comptes de la ville*, année 1458.

(1) « Item, es voor den wille ende begeerte van Jan De Wulf voirseyd, dat her Franchois De Wulf, zynen eenich zone, zal van nu voort moghen den choor hantieren ende halen deese naervolghende distribucie, te ghetyden ende ter kercken commende met habyten, gelyck eenich van den anderen cappellanen, te wetene : met cappen in den wintere, met mutsen in den somere, ende anders niet, up de verbuerte van zynen loode ofte distribucie, ende ontfangen, te mattenen, VI den. par... » *Actes et contrats*, 1520, f° 71.

(2) P. 139, pl. XXXI, n° 22.

innombrables méreaux monogrammatiques que les collections de la localité renferment, nous ne pouvons nous défendre pourtant d'en mentionner ici un qui est signalé dans le *Jaerboek der stad en oude casselry van Kortryk*, de Goethals-Vercruysse : « Entre les années 1788 et 1789, dit le chroniqueur courtraisien, on trouva dans l'Escaut à Audenarde, plusieurs jetons de plomb, au nombre desquels on en voyait un marqué seulement d'un côté des initiales KVR, lesquelles signifient, croit-on, KVRTORIACVM ou KVRTRACVM. Il est présumable que ces lettres forment le monogramme d'un nom particulier, et que le jeton appartient à une époque relativement postérieure (1). » Nous sommes parfaitement de l'avis de M. Goethals.

L'emploi des jetons, *calculi*, par le magistrat d'Audenarde, est tout aussi ancien que celui des jetons de régal. Divers articles des comptes communaux sont explicites à cet égard. Nous nous contenterons d'un seul, emprunté à l'année 1463 : « Item, payé à Jean Cauterman, pour tous les jetons de calcul que les échevins ont eus chez lui, pendant l'année... x esc. (2). »

M. Vander Meersch, s'en rapportant au témoignage de quelques Nestors de la cité, dit que les obsidionales d'Audenarde furent données autrefois aux échevins qui entraient pour la première fois en charge. Ne confond-il pas, ou plutôt, ces vieillards ne confondent-ils pas ces *pièces de nécessité* avec les *jetons de présents* ou *d'étrennes* qui ont

(1) Iste deel, p. 95.

(2) « Item, betaelt Janne Cauterman, van allen rekenpenningen die scepenen dit jaer jeghen hem gehadt hebben... x sch. » *Comptes de la ville*, 1463.

été distribués en grande quantité sous la domination de Louis XIV, et dont nous avons décrit un exemplaire d'argent, entièrement inédit? M. Vander Meersch ne se trompe-t-il pas non plus, en accordant à Claude de Boze, secrétaire de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, l'honneur de s'être occupé, le premier, des obsidionales? Cet honneur ne revient-il pas à Pierre Bizot, auteur d'une *Histoire métallique de la république de Hollande*, publiée à Paris en 1687, et où Van Loon a puisé à pleines mains?

Personne n'ignore que ces monnaies fictives sont d'une rareté extrême. Par une industrie des plus coupables, trois éditions en ont été faites, à l'aide de faux coins. C'est rendre service aux amateurs que de leur signaler les pièces authentiques. Depuis un quart de siècle, M. de Mulder, bibliophile et amateur d'antiquités, avait conservé chez lui quelques-unes de ces reliques locales. Elles provenaient de la même source que celles qui se trouvent au médaillier de la bibliothèque communale. Peu avant la mort de de Mulder, un autre amateur, M. Steyaert, de Peteghem, en devint l'heureux possesseur. A son tour, M. Steyaert s'en est dessaisi en faveur de M. Bevernaege-Hoornaert, le détenteur obstiné de la fameuse monnaie mérovingienne d'argent, trouvée à Elseghem et décrite par nous dans cette Revue.

Le règlement des arquebusiers, octroyé en 1513, renferme un article qui interdit à tous ceux « qui portent les livrées du Saint-Esprit » de faire partie de la gilde. Outre ces livrées, dont l'usage remonte évidemment à une date plus reculée, les indigents secourus administrativement

portaient une marque distinctive, abolie pendant un certain temps, puis remise en vigueur dans l'ordonnance du 14 décembre 1765. C'étaient des médailles grossières, probablement au type d'une colombe nimbée, et garnies d'un A initiale, avec les lunettes traditionnelles. L'emblème du Saint-Esprit, *caritas*, figurait, en effet, sur tous les objets appartenant à la mense d'Audenarde.

L'origine des lunettes, formant partie intégrante des armes de la ville, reste un mystère. M. Van-Duyse en donne une explication fort ingénieuse dans une note du *Nederduitsch jaerboekje* (1). L'estimable savant conjecture qu'elles proviennent du trait convexe qui surmontait l'ancien A romain, dans le sceau de la ville. Les deux globules qui garnissent ses extrémités, auraient été convertis, par le graveur ignorant, en des verres d'optique, et adoptés, dans la suite, comme des lunettes (besicles) véritables. Avec un peu de bonne volonté, on pourrait voir dans la moitié du trait, la bouteille ou le cloud sybillique, dont il est parlé dans la chronique manuscrite d'Audenarde. Nous traduisons :

« Autrefois, la ville d'Audenarde faisait usage d'un sceau orné d'un grand flacon ou clou, et ayant dans l'écusson une tête surmontée de feuillages. Son contre-scel, qu'on emploie de temps en temps, représentait une branche de vigne. On se servait encore du sceau en 1319. Depuis, la ville a adopté un autre blason, savoir : un écusson à trois barres de gueule dans le champ d'or; sur les barres un lion de sable, debout. Au dos du sceau qu'on emploie actuelle-

(1) Année 1854, p. 130.

ment, se trouve gravé, en grandes lettres : (F)ACTVM ANNO DNI MCCCXVII IN DIE BEATE CATHARINE. On se sert simultanément des deux sceaux, du sceau aux affaires et du grand sceau. Quand on fait usage du grand sceau, on met sur le revers de l'empreinte de cire, le contre-scel précité, garni d'une branche de vigne, absolument comme jadis, quand on se servait de l'ancien sceau. » Nous ne garantissons pas l'exactitude de cette citation, notre traduction étant faite d'après une copie fort incomplète de la chronique manuscrite d'Audenarde.

Les armoiries de la ville où, à notre connaissance, les lunettes traditionnelles apparaissent pour la première fois, sont celles qui ornent le blason de la société de rhétorique *Pax vobis*, sculpté en 1558.

Pour le sceau de la baronnie de Pamele, juridiction séparée de la ville, voici les lignes qu'y consacre la même chronique : « Dans le coffre secret d'Audenarde, est renfermé le vieux sceau de Pamele, en métal, représentant un châtelet, flanqué de trois tourelles, et portant pour légende : S'. IVRATORVM VILLE ET COMMVNITATIS PAMELENSIS. »

Deux souvenirs de l'ancienne tisseranderie d'Audenarde intéressent l'histoire métallique de cette ville : le sceau de la corporation même, qui a été décrit et gravé dans le livre déjà cité de M. Devigne, d'après un dessin que nous lui avons communiqué, et la marque ou estampille de plomb qui servait à constater le lieu de fabrication et le droit d'expertise des étoffes de laine. Une empreinte de ce sceau est suspendue à un parchemin des archives de l'hôpital Notre-Dame, datant de l'année 1416. Au milieu, figure le

blason de la ville; de chaque côté, une navette; au-dessous, une sorte de dragon ou lézard. La légende est illisible, à l'exception du nom AVDENARDE (1).

L'estampille est conservée au médaillier de la bibliothèque publique d'Audenarde. Elle représente, si notre mémoire est fidèle, une grappe de raisin avec un Ƭ gothique. Dans l'ouvrage de M. Devigne, nous trouvons gravé et décrit un plomb de la forme des anciens plombs de draps. « Il porte, dit l'archéologue gantois, une sorte de croix, surmontée d'une fleur, en forme de grappe de raisin, et, de chaque côté, une sorte de trèfle; de l'autre côté, il est marqué de la lettre Ƭ, pour signifier le pays d'Alost (2). » N'en déplaise à M. Devigne, voilà certainement la marque des drapiers d'Audenarde. Il ne s'agit pas ici de l'initiale du pays, mais de celle de la ville où les étoffes étaient fabriquées. Nous lisons dans une ordonnance échevinale d'Audenarde, en 1511 : « On estampillera les draps au moyen d'un sceau aux armes de la ville. Ce sceau représentera, d'un côté, un Ƭ grec (*sic*), et, de l'autre, un petit tronc à deux cardes (3). » Puis, dans l'ancienne charte des drapiers, de 1329 : « Aux foires annuelles, les *Heinsgraven* devront se rendre dans chaque chambre où se trouvent les draps de

(1) P. 134, pl. XXIX, n° 16. Ce nom, omis par M. Devigne, est joint ici par nous.

(2) P. 93, pl. III, n° 8. On a vu plus haut, qu'une branche de vigne ornait l'ancien contre-scel de la ville.

(3) « Item, men zal die zeghelen met eenen zeghele over teekin van der stede, over d'een zyde hebbende een griexsche Ā, ende over d'ander zyde een struuxkin met twee cardekins. » *Registre aux actes et contrats*, 1511, f° 163 v°.

la ville... [1]. » Autrefois, Alost ne faisait pas partie des grands centres de fabrication de la Flandre. Nous revendiquerons donc cette marque pour Audenarde. En la soumettant à un contrôle plus minutieux, on pourra dire à quel point nos prétentions sont fondées.

Le médaillier de la bibliothèque d'Audenarde possède, indépendamment de la riche série de médailles locales, en grand module, décrites par Van Loon, une autre série de médailles plus récentes, qui n'éveillent pas un moindre intérêt. Nous citerons, entre autres, celle en grand bronze, que la ville de Genève fit frapper en l'honneur de feu le baron de Grenus, dont la famille habita longtemps Audenarde, et y laissa des souvenirs aussi vivaces qu'honorables. Une description de cette médaille ne paraîtra pas déplacée ici.

A l'avers, on voit une déesse, ayant la tête ceinte d'une couronne murale, et représentant la ville de Genève. Elle tient, de la main droite, une couronne de lauriers qu'elle dépose sur les armoiries du baron de Grenus, et appuie la gauche sur les armes de Genève. Dans le cercle, on lit la légende suivante : HOMMAGE AU VRAI PATRIOTISME. L'exergue

[1] « Voert, in alle jaermaercten dat de Heinsgraven zelen moeten gaen in elke camere daer de lakenne van der Poort in staen. . » *Charte des drapiers d'Audenarde,* de l'année 1329. Les *Heinsgraven* étaient chargés de faire respecter les droits des industriels audenardais aux foires du pays. Ils étaient nommés par les échevins. C'étaient à la fois des vérificateurs et des juges. Ils sont cités, d'année en année, dans les *Registres du Bailliage*, avec le relevé des amendes qu'ils percevaient. *Heynse, eynse,* Ansa, Hanse, et *Graef,* judex, præses, préfet. *Voy.* KILIAN.

porte : 400,000 FR. DONNÉS EN IMMEUBLES A LA VILLE DE GENÈVE, LE 7 MAI 1847.

Le revers contient l'inscription suivante : FR^e^. TH^re^. L^e^. BARON DE GRENUS A FAIT CETTE DONATION D'APRÈS LE CONSEIL DE SON PÈRE, ET EN MÉMOIRE DE SES ANCÊTRES QUI EXERCÈRENT, AVEC LUSTRE, LES I^res^. DIGNITÉS DE LA RÉPUBLIQUE, ET QUI FIRENT AUSSI HONNEUR A LA PATRIE GENÈVOISE DANS LES ARMÉES DE LOUIS XIV.

La lettre suivante accompagnait l'envoi de la médaille :

« LÉGATION DE BELGIQUE.

« *A Monsieur le Bourgmestre de la ville d'Audenarde.*

« MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

« Mon ancêtre, sous le nom de Grenus de Waudripont, « ayant habité votre ville dans le XVI^e^ siècle, et ma famille « étant originaire de Tournai; feu le baron de Grenus, « décédé le 4 janvier dernier, a voulu, par ses dernières « volontés, que la médaille commémorative, frappée par « la ville de Genève, et son dernier ouvrage historique, « fussent envoyés à un certain nombre de bibliothèques.

« J'ai pensé, Monsieur, que ce souvenir, qui me rap- « porte au temps où mon frère et moi habitions Audenarde, « vous prouvera tous les sentiments de reconnaissance « que nous ne cesserons d'éprouver pour le bienveillant « accueil que nous trouvâmes dans votre ville. Veuillez, « Monsieur, remettre ces deux objets à la bibliothèque « municipale de votre ville, ou les conserver, à défaut de « bibliothèque, dans vos archives.

« Agréez, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma « très-haute et très-parfaite considération.

« *Le consul général de S. M. le Roi des*
« *Belges près la Confédération suisse,*

» De Grenus Sturler. »

Messire Georges Grenus, seigneur de Maerke, était marié à noble dame Agnès de Waudripont, fille de messire Érasme de Waudripont, dit de Cordes, ancien bourgmestre d'Audenarde, et y décédé le 12 juillet 1584, étant en mariage avec noble dame Josine Vander Meere.

Voilà, nous l'avouons, un article bien étendu sur des objets d'une importance relativement secondaire. Qu'y pouvons-nous? Aussi longtemps que le hasard, ce maître du monde, comme dit Voltaire, s'obstinera à nous dérober ces petits *incunabula* de la numismatique audenardaise, dont il est fait mention, d'après Sanderus, dans les archives, dispersées aujourd'hui, de l'ancienne abbaye des Bénédictins d'Eenaeme, force nous sera de nous renfermer dans le cadre étroit de nos grossiers mérceaux, et de nous dire avec un autre auteur populaire : « Taillons la pierre, puisque le porphyre et le granit nous manquent. »

Edmond Vanderstraeten.

---

# CORRESPONDANCE.

## NUMISMATIQUE MÉROVINGIENNE.

### SUR LES NOMS ET LES ŒUVRES DE DEUX MONÉTAIRES OU MONNAYERS MÉROVINGIENS DE LYON.

*A M. le Directeur de la* REVUE DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

MON TRÈS-CHER ET HONORÉ CONFRÈRE,

Je lis dans un article marqué de vos initales, R. CH., dans la quatrième livraison de la *Revue de la numismatique belge,* pour l'année qui vient de s'écouler, que le monétaire (ou plutôt les monétaires), GVIRIVS ET PETRVS, décrit par M. J. Dirks, pl. XII de la livraison précédente, et au sujet duquel j'ai eu l'honneur de vous adresser la lettre que contient ce même n° IV, a suggéré à M. le docteur Janssen, conservateur du musée des antiquités de Leyde, la proposition de joindre la lettre G qui

commence le mot GVIRIVS, aux lettre L V qui se trouvent dans le champ du triens mérovingien signé de ces monnayers, on aurait alors VIRIVS ET PETRVS LVG(*duni*); nous trouvons, ajoutez-vous, cette conjecture ingénieuse et digne d'être communiquée aux lecteurs de la Revue.

La leçon proposée par le savant conservateur du musée de Leyde, consistant à retrancher une des lettres faisant partie d'une légende circulaire d'une médaille ou monnaie, pour joindre cette lettre aux sigles qu'offre le champ de cette même pièce et dont y sont accostés les attributs qui en composent le type, m'a paru, ainsi qu'à vous, ingénieuse et mériter d'appeler l'attention de vos lecteurs. Mais néanmoins, comme je la crois insolite et sans précédents en numismatique, si, du moins, ma mémoire me sert bien, je reculerai devant son admission dans cette circonstance, et si, sur l'exemplaire du *triens* de Lyon, produit par M. Dirks, et dont je présenterai plus bas un autre type, offrant de notables variétés avec lui et qui fera disparaître jusqu'à l'opportunité de la proposition, il fallait supprimer le G initial du nom de *Guirius*, pour y substituer celui de *Virius*, j'aimerais mieux proposer la leçon suivante, qu'autoriserait, du reste, suffisamment le spécimen de notre monnaie que je reproduis ci-après, et d'admettre la variante : VIRIVS ET PETRVS MONETARII. Les deux caractères alphabétiques qui termineraient alors la légende, au lieu de commencer dans l'inscription circulaire, le nom de GVIRIVS, ressemblent beaucoup plus; il faut le reconnaître, à des II qu'à un G. D'ailleurs, quelle était la nécessité, après avoir indiqué sur un des côtés de notre sol d'or, le nom de l'atelier monétaire où il a été frappé (LVGDVNO

FIET ou FET), de le reproduire sur l'autre, LVG(*duno*)?

Mais, on vient de parler dans cet article de la production d'un autre *triens* mérovingien de Lyon, qui diffère du type de l'exemplaire de M. Dirks *par des variétés très-remarquables* et qui ne consistent pas en moins que de voir figurer, du côté de la face ou de l'avers, la légende du revers de la pièce de l'érudit archéologue de Leeuwarde.

Je trouve notre monnaie lyonnaise gravée avec quelques différences peu sensibles dans les accessoires des attributs ou emblèmes figurés à son revers 1° dans deux dissertations de feu Duchalais, l'une *sur quelques monnaies mérovingiennes* (*Revue numismatique française*, année 1847, pp. 95 et suivantes); l'autre un triens de Lyon (même recueil, an 1859, pp. 322 et suivantes); 2° dans le *Manuel de numismatique* de mon honorable ami M. A. de Barthelemy, t. II, *Numismatique moderne* (pl. II, n° 192, p. 417), d'après un exemplaire provenant du cabinet de M. le comte de Vesvrotte, etc. Voici le signalement de cette pièce :

GVIRVS . PETRVS MONETAR. Buste, diadémé à droite.

*Rev.* LVGDVNO FIET. Croix sur un globe, accostée de deux astres, des lettres L V, et de deux chrismes.

Dans la légende de l'avers, ont lit : GVIRVS au lieu de GVIRIVS, et le mot ET de l'exemplaire de M. Dirks est ici supprimé ; on remarque aussi de plus que sur le dernier, les deux astres et les deux chrismes dont la croix est accostée au revers.

D'après ce dernier type, et par suite du déplacement des légendes, la proposition de M. Janssen devient sans objet.

Cette publication de MM. Duchalais et de Barthelemy, relative à notre *triens,* avait été précédée de celle d'un mémoire de M. le baron Marchant, imprimé à Metz, en 1818 (1), et donnant le dessin d'un tiers de sol d'or mérovingien de Lyon, dont le dessin et la description présentent une analogie, pour ne pas dire une identité à peu près complète avec celui que nous mettons sous les yeux des habitués de votre Revue, ainsi que nous les en rendons juges ici :

✠ LVGDVNO FIET. Buste tourné à droite ; tête ceinte d'un diadème perlé.

*Rev.* ✠ PETRVS GVIRIVS E. Dans le champ, une croix latine entée sur un degré reposant sur un globe et accostée des lettres L V. Le G et le A de LVGDVNO sont liés.

Ce dernier type a été recueilli par M. Lelewel qui, dans l'*Atlas de la numismatique du moyen âge*, t. I, p. 46 de l'ouvrage, l'a emprunté à l'auteur des *Mélanges de numismatique* (2), M. Marchant, qui lisait ainsi la légende dont il s'agit sur son *triens* lyonnais en question ✠ PETRVS GVINIVS E., mais sur le revers, comme M. Dirks, et non sur le droit de son exemplaire (3). En remplissant le prétendu sigle final E par le mot *Episcopus* (4), il attribuait cette

(1) *Mélanges de numismatique,* par M. le baron Marchant. Metz, 1818.

(2) Ces *Mélanges* ont été réimprimés en 1850. Paris, Leleux, sous le titre de *Lettres du baron Marchant, sur la numismatique et l'histoire, etc. Voy.* Lettre 12, à M. du Poujet, annotée par M. Adrien de Longpérier.

(3) A côté du type donné par M. Marchant, les éditeurs de l'édition

monnaie à un évêque de Lyon dont *Petrus* était le prénom, et le nom *contracté* GodVINIVS, c'est-à-dire, *Pierre Godvin*, et dont l'épiscopat répondait aux règnes de Clovis III et de Childebert III (de 693 à 707), opinion successivement combattue et ruinée par MM. Lelewel, feu Duchalais, et savamment discutée dans les annotations de la lettre XII, du numismatiste de Metz, sur la numismatique et l'histoire, par M. Adrien de Longpérier. On a cité plus haut la dissertation insérée dans la Revue numismatique française de 1847, à laquelle plus tard M. Duchalais en fit succéder une seconde en 1850 pp. 322 et suivantes, dans ce même recueil périodique, et où le savant employé du cabinet impérial des médailles épuisa et résolut de la manière la plus satisfaisante toutes les questions soulevées précédemment à l'occasion des diverses variétés du tiers de sol d'or de Lyon.

Parmi ces variétés, on a vu que le nom qui accompagne celui de PETRVS est tantôt écrit GVIRIVS, et tantôt GVIRVS et GV . RVS (²), par suite de la suppression d'un des I ou des deux, soustraction dont on trouve bien

de 1850, des *Lettres sur la numismatique*, ont placé sur la même planche (lettre 12), la gravure de celui publié par MM. Duchalais et Barthelemy, et que j'ai reproduit ici, avec les noms des *duum-virs* monétaires à l'avers.

(¹) Peut-être ne faut-il voir dans la lettre E que la première du mot ET de la légende GVIRIVS ET PETRVS du *Triens*, de M. Dirks, mais transposée.

(²) Et encore VVIRIUS, la configuration de la première lettre du nom de ce monétaire en rendant la valeur douteuse. M. Combrouse, dans son *Catalogue des monnaies nationales*, a aussi reproduit notre triens lyonnais.

des exemples et des analogues dans l'épigraphie gallo-romaine et mérovingienne, et qui n'a pas empêché les autorités sus-mentionnées de reconnaître que sur ces trois noms, c'est toujours du même monétaire lyonnais qu'il est ici question.

L'auteur du *Manuel de numismatique* a adopté de préférence, sous le n° 525 de la liste des monnayers mérovingiens, insérée dans cet ouvrage, la leçon *Guirus*, de M. de Vesvrotte, tandis que feu M. E. Cartier, dans sa table alphabétique de ces mêmes monétaires, a fait choix de la leçon *Guirius*, sous les n^os^ 638 et 639.

Mais la plus remarquable différence qui existe entre les divers types signés de ces officiers des monnaies des rois mérovingiens, ou *duum-virs monétaires* lyonnais, est la transmutation de leurs noms de la légende du droit à celle du revers et *vice-versa*.

Au moment, mon très-cher et honoré confrère, où les savants français et étrangers (1) s'occupent avec un intérêt tout spécial, et que vous partagez, de la numismatique mérovingienne, trop longtemps négligée de leurs devanciers, et consignent dans leurs publications les remarques auxquelles elle donne lieu de leur part, j'ai cru (et je pense que c'est aussi votre avis), que les observations nouvelles insérées ici sur le *triens* GVIRIVS (ou GVIRVS) ET PETRVS, auxquelles ont donné lieu les quelques mots de votre article sur la proposition de M. le docteur Janssen,

(1) Et, entre plusieurs autres, MM. de Pétigny dont on a à déplorer la perte récente et François Lenormand qui promet de marcher sur les traces de son illustre père que la mort vient d'enlever au Cabinet impérial des médailles et au monde savant.

seraient encore favorablement accueillies par vous et vos lecteurs et qu'ils ne trouveront pas que, dans cette circonstance, *je n'ai fait que porter de l'eau à la mer et du bois à la forêt.*

Le baron Chaudruc de Crazannes,

membre de l'Institut de France, etc.

---

# MÉLANGES.

---

*Lettres sur le Caucase et la Crimée,* par S. E. le conseiller d'État actuel, DE GILLE.

Ce bel ouvrage, dont les journaux ont rendu compte avec des éloges justement mérités, renferme beaucoup de détails intéressants sur les antiquités des contrées que M. de Gille a parcourues. En ce qui concerne la numismatique en particulier, les recherches du savant voyageur ont enrichi le médaillier de l'Ermitage de quelques raretés d'un grand prix. Nous citerons, par exemple, une petite pièce en argent trouvée aux environs de Taman, inédite et d'autant plus précieuse que les monnaies des Sindes appartiennent aux plus grandes raretés. Au droit, on lit dans le champ : ΣΙΝΔΩ(Ν) au-dessus d'une tête de cheval tournée à droite; au revers, est la tête d'Hercule, coiffée des dépouilles du lion, tournée aussi à droite. M. de Gille a rapporté, en outre, deux statères en or trouvés aux environs de Keirtch dont un est inédit, et qui proviennent, à ce qu'il présume, du tombeau découvert dans le tumulus de Koul-Ola; l'auteur est porté à croire que les statères vendus à Paris, après 1831, appartiennent à la même origine. Enfin, il donne la vignette d'un autre statère de Sinope qui lui paraît être inédit et qu'il a découvert à Théodosie. Cet ouvrage renferme de plus des détails fort intéressants sur les richesses numisma-

tiques de la Géorgie dont le médaillier de l'Ermitage possède une précieuse collection.

C. T.

---

Nous donnons ici, pl. VII, comme un gracieux spécimen de la gravure, en Belgique, la belle médaille que M. Léopold Wiener vient de terminer, et que le conseil provincial l'avait chargé d'exécuter à l'occasion de la naissance du Comte de Hainaut. Cette médaille qui joint au mérite d'une composition heureuse et pleine de poésie, un dessin irréprochable et un fini parfait, restera comme une des œuvres d'art les plus remarquables qui aient paru dans notre pays.

R. Ch.

---

Notre infatigable collaborateur, M. le baron Chaudrue de Crazannes, a publié récemment, dans la *Revue des Sociétés savantes*, une lettre à M. de la Saussaye, au sujet de la médaille de M. Colson au type de Junon-Phallophore. M. Chaudrue refuse de croire à l'existence *sérieuse* de cette médaille, qu'il prétend être fausse ou altérée. Comme M. Chaudrue *n'a pas vu* la pièce de M. Colson, toute son argumentation ne repose que sur une hypothèse : la fausseté de la médaille. Il reste à M. Colson de convoquer un jury d'experts et de soumettre sa singulière médaille à leur examen.

R. Ch.

On vient de réimprimer, à Nancy, l'article que M. Bretagne avait donné à la Revue française sur la monnaie féodale d'Auxerre.

R. Ch.

---

Les amateurs apprendront avec plaisir que l'ouvrage de M. de la Fontaine sur les *Monnaies des comtes et ducs de Luxembourg,* va paraître prochainement. Les planches, au nombre de vingt-deux, sont entièrement terminées, et l'impression du texte marchera avec rapidité.

R. Ch.

---

Parmi les nouvelles publications numismatiques qui ont paru récemment, nous citerons une brochure de 15 pages in-8° de M. le comte Nahuys, intitulée : *Over het vervaardigen van munten en medaillen.* C'est une histoire succincte des divers procédés employés dans la fabrication des monnaies depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours; depuis la fonte jusqu'à la presse perfectionnée de D. Uhlhorn.

R. Ch.

---

Nous avons reçu le premier cahier d'un ouvrage intitulé : *Aperçu numismatique sur les méreaux d'Anvers,* par M. Émile Delrue, in-4°, 24 pages et 4 planches.

Ce recueil peut être utile pour l'histoire locale d'Anvers

et pour celle des corporations de métiers en général. Malheureusement, l'exécution des planches est tellement grossière et barbare qu'on les croirait plutôt l'œuvre d'un lithographe de Bastogne ou d'Houffalize, qu'un produit de notre métropole des arts.

R. Ch.

---

*Essays on Indian antiquities, historic, numismatic and palaeographic of the late* James Prinsep, etc. Edited by Edward Thomas. London, John Murray.

C'est sous ce titre que M. Edward Thomas a publié, en 1858, deux beaux volumes dans lesquels il a eu l'heureuse idée de réunir les nombreux et intéressants mémoires de James Prinsep, qui ont primitivement paru dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, recueil fort rare en Europe et presque inabordable pour les bibliothèques de simples amateurs. Ces mémoires remplis de recherches les plus curieuses sur tous les sujets qui concernent l'étude archéologique des Indes orientales, sont surtout riches en documents relatifs à la numismatique proprement dite, et leur réimpression pure et simple aurait été déjà considérée comme une véritable bonne fortune pour la science; mais ce qui donne un prix tout particulier à ce recueil, que nous aurions déjà recommandé depuis longtemps à l'attention de nos lecteurs, s'il était parvenu plus tôt à notre connaissance, ce sont les nombreuses et savantes annotations dues à l'érudition de l'éditeur, qui a cru pouvoir supprimer du texte primitif quelques détails superflus,

comme, par exemple, la description de monnaies romaines connues depuis longtemps, et compenser ces retranchements judicieux par l'addition de notes et de commentaires qui renferment tout ce que les découvertes postérieures aux publications de Prinsep ont ajouté à nos connaissances sur la numismatique et sur la paléographie des Grandes-Indes. Ces additions que des parenthèses distinguent du texte primitif, ont pris une telle extension, qu'elles augmentent peut-être d'un quart le volume des mémoires originaux, et leur donnent une valeur d'autant plus grande, qu'elles rectifient et complètent l'ouvrage. Ce livre et les savantes publications de M. Thomas sur les mêmes sujets, sont les principaux guides à consulter pour l'étude approfondie de la numismatique de ces vastes contrées.

Une pareille étude prise dans son ensemble est encore bien imparfaitement connue en Europe, où le nombre des savants qui ont eu le courage d'affronter les difficultés dont elle est hérissée, se réduisent à deux ou trois rares exemples de persévérance et d'érudition. Aussi aurions nous hésité à sortir des limites d'une simple annonce, si la numismatique des Indes orientales se bornait aux monnaies des dynasties indigènes; mais personne n'ignore que depuis les temps les plus reculés ces peuples ont dû subir la domination étrangère, et que l'invasion d'Alexandre a été suivie plus tard par d'autres invasions persanes et arabes, qui se sont profondément enracinées au cœur des populations hindoues, et ont importé les usages de leur pays dans leur nouvelle patrie, tout particulièrement l'emploi de leurs propres monnaies, plus ou moins modifiées par l'influence des types locaux. Aussi trouvons nous dans le recueil de

mémoires que nous signalons à l'attention de nos lecteurs, de riches matériaux sur la numismatique des rois grecs indo-scythes et de la Bactriane, sur les monnaies arabo et indo-sassanides, sur les mahométanes proprement dites, etc. Nous nous bornerons à indiquer rapidement ici les principales additions qui sont dues aux recherches de M. Thomas.

Indépendamment de nombreux types de monnaies indo-sassanides, décrits par Prinsep, monnaies sur la véritable attribution desquelles planent encore bien des doutes, ce savant a donné quelques détails sur les imitations dues aux Arabes. M. Thomas remédie à ce qu'elles offrent d'incomplet, en donnant la liste de toutes les monnaies frappées en Perse par les premiers khalifes omméiades et par leurs gouverneurs, immédiatement après la conquête et antérieurement à la réforme monétaire ; ces monnaies, pour la plupart bilingues et qu'on a longtemps confondues avec les sassanides proprement dites, remontent à l'année 43 de l'hégire et vont jusqu'en 78.

L'étude des monnaies frappées en Bactriane et dans le nord de l'Inde, par les successeurs d'Alexandre, est encore plus intéressante et plus généralement connue; les nombreuses trouvailles qu'on a faites depuis quelques années et qui sont venues enrichir les principaux cabinets de l'Europe, ont jeté un grand jour sur l'histoire encore assez obscur de ces dynasties, qui avaient fini par se confondre avec les races indigènes et par échapper aux investigations des érudits. Les travaux de Prinsep ont puissamment contribué à faciliter leurs recherches, en faisant connaître un grand nombre de types nouveaux; M. E. Thomas l'a peut-être doublé; il consacre tout un chapitre à la description

des inédits qu'il a découverts, après l'avoir fait précéder de recherches paléographiques fort intéressantes sur la véritable valeur des caractères pehlvis qu'on trouve sur celles de ces pièces qui sont bilingues. Indépendamment de ce premier et important travail qu'accompagnent de nombreuses planches, l'éditeur a dressé un catalogue descriptif des principaux types connus ou inédits des monnaies frappées par les 39 successeurs d'Alexandre, empruntés aux nombreuses collections qu'il a pu visiter, ainsi qu'aux publications antérieures ; c'est assez dire combien ces documents doivent avoir d'intérêt aux yeux des amateurs de la numismatique grecque.

Enfin, ce qui ajoute encore beaucoup à la valeur de cette publication, c'est la réimpression des tables usuelles de Prinsep, revues et considérablement augmentées. Le volume original imprimé à Calcuta était presque introuvable; cet intéressant et précieux recueil de tous les documents chronologiques, historiques, monétaires qui peuvent concerner l'étude de la numismatique ancienne et moderne des Indes orientales, est un *vade mecum* des plus utiles et dont les amateurs désiraient depuis longtemps la reproduction.

F. S.

---

Le n° 6 de la *Revue numismatique française*, de 1859, contient les articles suivants :

1°. Quatrième lettre sur la numismatique gauloise, par M. F. de Saulcy, 8 pages.

M. de Saulcy restitue au chef carnute, Conétodun, les pièces avec l'inscription rétrograde ƆONAƆ.

2° Le nome Heptaeométis, par M. W. H. Waddington, 3 pages et une vignette.

3° Médailles romaines, par M. A. Colson, 17 pages et 2 planches.

Description de dix médailles romaines inédites de la riche collection de l'auteur.

4° Observations sur Agrippine et sur Postume, par M. J. de Witte, 12 pages et vignette.

L'auteur combat plusieurs des attributions, proposées par M. Colson.

5° Lettre à M. Sabatier sur le classement des monnaies des empereurs iconoclastes et sur deux pièces attribuées à Romain Diogène, par M. J. F. G. de Salis, 10 pages.

6° Singularité numismatique. Écu au soleil de Louis XIII, frappé à Arras, par M. L. Deschamps de Pas, 3 pages et vignette.

Il s'agit d'un écu au soleil portant d'un côté : LUDOVICUS XIII, et, de l'autre, l'année 1645. Or, comme Louis XIII est mort en 1643, M. Deschamps cherche à expliquer cette singularité en supposant que l'usage était de graver des coins plusieurs années à l'avance. Ne serait-il pas plus simple de voir là une erreur du graveur qui aurait enfoncé dans le coin un 5 au lieu d'un 3, ou bien, encore, qui aurait oublié un I, et fait, ainsi, d'un Louis XIIII un Louis XIII ? La fabrication des monnaies offre une foule d'exemples de semblables distractions.

7° Description de diverses monnaies baronnales, par M. de Longpérier, 11 pages et une planche.

L'auteur fait précéder cette description de quelques considérations générales sur la difficulté qu'on éprouve à connaître tout ce qui a été imprimé sur un point quelconque de la numis-

matique. « A coup sûr, dit-il, et nous l'avons déjà reconnu « plusieurs fois, la multiplicité des écrits, le grand nombre » des monnaies publiées exigent de la part des numismatistes « de la seconde moitié du XIXe siècle, une attention dont leurs « prédécesseurs étaient en partie dispensés, etc. « Ces réflexions sont fort justes, et l'auteur, sans le savoir, en fournit la preuve lui-même dans son article. Ainsi, à propos d'une curieuse monnaie au type chartrain, frappée par Gaucher de Chatillon, à YVEIVAS (Yve), M. de Longpérier, après dom Calmet, Duby, de Sauley et autres, cherche cette mystérieuse localité et croit l'avoir trouvée dans Ivoy-Carignan. La *Revue numismatique belge*, de 1856, qu'il oublia de consulter, l'aurait sans doute tiré de sa perplexité en lui faisant connaître le village d'Yve, dans la seigneurie de Florennes, qui appartenait, du chef de sa femme, à ce Gaucher de Chatillon [1].

8° De l'emploi alternatif de deux différentes monnaies seigneuriales du moyen âge dans les mêmes actes, par M. le baron Chaudrue de Crazannes, 5 pages.

9° Lettre à M. C. Robert, sur une monnaie inédite de Viterbe, par M. le comte Jules Porro, 6 pages et vignette.

10° Lettre à M. de Gille sur quelques monnaies inédites de l'Adherbaïdjan, par M. F. Soret, 11 pages et une planche.

R. Ch.

[1] *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. VI, p. 283.

# MÉLANGES DE NUMISMATIQUE ROMAINE.

Pl. X, fig. 1 a 4.

## I

### LA RESTITUTION DES ENSEIGNES LÉGIONNAIRES ROMAINES PAR LES PARTHES.

Dans la vie de la nation romaine, il n'y a guère d'événement qui ait été célébré avec autant d'appareil et d'une manière aussi générale que la restitution des enseignes que les Romains avaient perdues dans deux expéditions malheureuses contre les Parthes, l'expédition de M. Crassus contre le roi Orodes, et celle de M. Antoine contre le fils d'Orodes, le roi des Parthes Phraate. C'est surtout la campagne que ce dernier fit en 36 avant Jésus-Christ, qui fut signalée par de grands désastres. Antoine perdit plus de 30,000 hommes, dont les uns tombèrent sous les traits des ennemis et dont les autres furent faits prisonniers. 40,000 cavaliers ennemis harcelaient l'armée romaine dans sa fuite, et, dans cette retraite, elle éprouva encore une perte de 8,000 hommes qu'emportèrent les maladies et la famine. Parmi ces maladies, il y en avait une qui prédominait, et qui était sans doute le choléra. C'est une chose curieuse de voir qu'alors déjà, comme de nos jours, on ait admis

comme cause de la maladie un empoisonnement des eaux (1).

Mais ce qui causa le plus de douleur aux Romains, ce fut la perte de plusieurs aigles et d'autres étendards, et cette douleur s'explique d'autant mieux que l'on rendait à ces enseignes des honneurs plus que divins.

« Religio tota castrensis signa veneratur, signa jurat, signa omnibus diis præponit. »

TERTULLIANUS.

Afin de laver cet affront, Jules César prépara une nouvelle expédition contre les Parthes, mais sa mort l'empêcha de l'exécuter. L'empereur Auguste se chargea avec vigueur de cette exécution. Il partit pour la Syrie, et l'armée romaine n'avait pas encore atteint les frontières des Parthes, lorsque le roi Phraate s'empressa de faire restituer à l'empereur, par une ambassade, les enseignes conquises et les prisonniers ; il fit plus : pour ne pas avoir l'air d'avoir agi sous l'influence de la peur, et pour faire regarder cette

(1) Sed quum Antoniani ob perpetuam Parthorum insultationem a frumentatione arcerentur, tanta in castris fame laboratum est, ut libra panis ducentis sesterciis veniret, hordaceus panis pari argenti pondere venderetur. Conversi itaque ad herbas et radices edendas, inciderunt in herbam quandam, quæ manducata insaniam primo, postea et mortem adferebat, nam qui eam edissent, saxa moliebantur, lapidesque volvebant, tanquam rem magnopere seriam agerent : tandem bilem evomentes, moriebantur. Nec minor ab aqua quam ab hostibus clades : Salmacidis enim fluvii liquor, qui a sitientibus avide hauriebatur, frigidus et pellucidus quidem erat, sed salsus et *venenosus* : quique bibentibus non tam sitim levaret, quam ventris tormina induceret, et morientibus cruciatum exasperaret.

DIO CASSIUS.

restitution comme un hommage volontaire rendu aux Romains, il mit à la disposition d'Auguste ses quatre fils avec leurs femmes et leurs enfants.

Cette rentrée en possession des aigles, qui eut lieu l'an 20 avant Jésus-Christ, avec tant d'honneur et sans coûter une goutte de sang, excita dans tout l'empire romain un enthousiasme inouï. A son retour, on remit à l'empereur la couronne civique d'or, on lui décerna les honneurs d'un triomphe pompeux, des arcs grandioses lui furent érigés, toute la foule s'associa à cette solennité. Il fit bâtir des temples dédiés à Jupiter et à Mars Ultor, pour y déposer les enseignes; les façades magnifiques de ces édifices nous ont été transmises sur des médailles.

A leur tour, les grands poëtes contemporains célébrèrent l'événement dans leurs chants : Virgile, Ovide, Properce en parlent. Horace surtout le chante dans sa belle ode treizième du quatrième livre.

Et signa nostro restituit Jovi,
Derepta Parthorum superbis
Postibus.

« Eo enim anno tanta celebritas et lætitia publica titulos Augusto Parthiæ et Judææ ad obsequium redactæ contulit, atque publice et privatim Romanis, propter reddita signa et captivos, atque dies ludorum festos, iste annus fuit festus et memorabilis. »

Dio Cassius.

Une année aussi mémorable pour les Romains devait être naturellement féconde aussi pour la numismatique. Et effectivement, on frappa en cette occasion des médailles

plus nombreuses qu'en toute autre. Vaillant, lui seul, donne le dessin de trente-quatre pièces, avec des inscriptions et des figures diverses, qui toutes ont trait à la restitution des aigles. Mais ces pièces ne datent pas toutes de l'année 20 avant Jésus-Christ; les années subséquentes en fournissent également, à mesure que l'un ou l'autre des temples dédiés, etc., était près d'être achevé, et même après le décès d'Auguste, nous trouvons encore des monnaies commémoratives qui se rapportent à la célèbre année 20.

A la création des monnaies participèrent, indépendamment du sénat, les triumviri monetales de l'an 20, Aquilius Florus, Caninius Gallus, Marcus Durmius et Petronius Turpilianus.

Sur toute cette liste de monnaies, je ne prends, pour en faire l'objet d'une courte dissertation, que celles sur lesquelles le Parthe, à genoux, fait la remise des enseignes. Beaucoup d'exemplaires portent sur ces signes le nombre X, que les numismates n'ont pas remarqué ou n'ont pas jugé digne de fixer leur attention ; et, chose singulière, même les auteurs, tels que Patin, Morell, Vaillant, Beger, Riccio, Cohen, etc., qui dans leurs ouvrages ont distinctement publié le dessin de ce chiffre, le passent cependant sous silence.

Ces monnaies proviennent en majeure partie des monétaires ci-dessus nommés. Les effigies portent tantôt Mars Ultor, tantôt Feronia, tantôt l'empereur Auguste, et ont, de même que les revers, différentes légendes. Je ne m'arrêterai pas à ces objets et je passe au Parthe agenouillé. (Fig. 1 (1).)

(1) *Av.* TURPILIANUS, IIIVIR, tête de la déesse Feronia (Proserpine)

Son attitude est très-significative; comme il ne s'appuie que sur un seul genou et qu'il baisse l'une de ses mains, la main gauche, on voit que cette attitude n'est nullement celle d'un suppliant, mais bien celle d'une personne qui prie que l'on daigne recevoir l'enseigne présentée de la main droite, qu'elle tient levée. La personne agenouillée porte au menton une longue barbe crépue, comme tous les rois de l'empire des Parthes, — Montfaucon a publié le dessin de plusieurs de ces bustes,—les cheveux sur plusieurs exemplaires sont entourés d'un diadème étroit, et de la nuque descend un manteau de peu de largeur et richement orné (fig. 2 ([1])), — deux insignes de la royauté. Sur d'autres exemplaires, le diadème manque ou bien la tête est couverte d'une espèce de bonnet phrygien, dont la pointe supérieure est courbée en avant, coiffure qui est du genre de celles que les Parthes portaient, même dans la guerre.

Sa longue barbe au menton, le diadème, ainsi que le manteau flottant, attestent que Phraate avait chargé de la remise des aigles, non-seulement les dignitaires de son empire, mais encore plusieurs personnes de sang royal — ses fils. L'absence de toutes armes de guerre donne à cet acte le caractère d'un acte de la paix, et le riche costume de l'ambassadeur prouve que la démarche fut spontanée et nullement arrachée par la force des armes.

Le Parthe lève vers l'enseigne un regard plein de tris-

les cheveux ceints d'une couronne de fleurs. *Rev.* : CÆSAR AVGVSTVS SIGN. RECE. Un Parthe à genoux présente une enseigne militaire.

([1]) *Av.* AVGVSTVS, tête de l'empereur sans couronne de laurier. *Rev.* : L. CANINIVS IIIVIR. Le Parthe à genoux présente un vexillum.

tesse ; c'est pour la dernière fois qu'il voit dans sa main l'objet conquis au prix de son sang.

La *timida manus* d'Ovide est plutôt une expression poétique et ne saurait être justifiée par l'attitude du Parthe sur le revers.

Nunc petit Armenius pacem, nunc porrigit arcus
Parthus eques timida captaque signa manu.

Il est déjà plus difficile d'interpréter avec certitude la signification du chiffre X — qui fait principalement l'objet des présentes lignes. Le nombre pourrait se rapporter à la 10e légion ; elle se trouvait engagée dans le combat et jouissait sous Jules César d'une si bonne réputation qu'il en fit sa garde :

« Decimam autem legionem Cæsar cohortem prætoriam sibi delegit, quod eorum benevolentiam, peculiarem quandam, semper senserat. »

Dio Cassius.

Elle fut dissoute plus tard par Auguste pour cause d'insubordination et il forma la *legio decima gemina*.

Cependant on ne voit pas pourquoi la 10e légion se trouve à cette occasion mentionnée de préférence à toute autre, puisqu'il est prouvé que la veille de la première bataille, deux légions furent anéanties et plusieurs aigles enlevées.

Parthe, refers *aquilas*, victor quoque porrigit arcus.

Ovid.

« Sed et infamia signis militaribus et *aquilis* captis. »

Dio.

« His consulibus (M. Apuleio et P. Silio) *et aquilas* et signa Crassiana de Parthis Cæsar recepit. »

CASSIODORUS *in Chronic.*

D'un autre côté, nous voyons qu'un certain nombre d'aigles se trouvent déposées dans un temple de Mars, destiné à recevoir ces enseignes.

Il est donc plus vraisemblable que le chiffre X représente le nombre des enseignes rapportées. Néanmoins, je suis porté à penser que le nombre des enseignes conquises a été bien plus grand, si l'on compte les aigles et les étendards des légions, des cohortes et de la cavalerie, que les Romains perdirent dans les deux expéditions. Crassus ouvrit la campagne avec dix-huit et Antoine avec quinze légions ; ce dernier ne ramena qu'un tiers de ses soldats.

« In Syriam missus, Antonius bellum Parthis intulit, a quibus victus vix tertiam partem de quindecim legionibus in Ægyptum perduxit. »

SEXTUS AURELIUS VICTOR.

Il reste ici encore une dernière conjecture à faire : c'est que le chiffre X doit représenter que les enseignes militaires *de dix* légions furent restituées. Je regarde cette conjecture comme celle qui a le plus de probabilité.

## II

### SOLUTION D'UNE ÉNIGME NUMISMATIQUE.

Dans son ouvrage estimé sur les « Monnaies de la république romaine, Paris, 1857, p. 157, » M. Cohen mentionne et décrit la médaille suivante :

15. IIT (ou en lisant à l'envers) III. Tête voilée de Vesta, à droite; derrière la simpule.

*Rev.* CÆSAR. Trophée, avec un bouclier rond et une épée courte entre une couronne et un bouclier échancré.

M. Cohen ajoute ici la note explicative qui suit :

« Ces trois lettres ou chiffres ont beaucoup exercé les savants. Vaillant les avait interprétées par *secundum tropæum*, ce qui paraît tout à fait inadmissible. Havercamp les regarde comme simple signe monétaire. Je ne puis pas admettre cette explication, pas plus que l'autre, car les signes monétaires ne se rencontrent que sur des médailles semblables du reste, mais frappées, soit dans des ateliers différents, soit à différentes époques. Ici le même nombre III se rencontre sur deux deniers tout à fait différents et sur un quinaire. Eckhel ne décide rien; cependant il croit (et je partage son avis) que ce sont les lettres initiales de *Imperator iterum;* cette interprétation serait complétement satisfaisante, si une médaille citée par lui, et que Morell a rangée parmi les Goltziennes, tout en croyant à son authenticité, existe réellement.

« Voici cette médaille :

« IMP. ITER. (imperator iterum). Tête diadémée de Vénus, à droite.

« *Rev.* C. CAESAR C. F. Trophée avec un chariot sur lequel est une faux, etc.

« Les savants modernes expliquent tout autrement le sens de ces initiales. Cavedoni, d'après la phrase suivante de Solin, écrivain du IIIe siècle : Cæsar signis collatis quinquagies et bis dimicavit, » prétend que le nombre III a rapport aux cinquante-deux batailles gagnées par César;

mais, outre que les anciens étaient peu dans l'usage d'exprimer si métaphysiquement leurs idées, il faudrait être bien sûr qu'à l'époque où ces médailles furent frappées, Jules César avait déjà gagné ces cinquante-deux batailles. D'un autre côté, Nicolas Damascène assure que Jules César, dans trois cent deux batailles qu'il avait livrées en Asie et en Europe, ne fut jamais vaincu. En résumé, les lettres ou les chiffres en question sont encore une énigme, et ne paraissent pas devoir être expliquées de sitôt. »

J'ai transcrit la note de l'honorable auteur, puisqu'elle résume d'une manière claire et succincte tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour sur le point litigieux qui nous occupe. Loin de partager le désespoir de M. Cohen, de voir de sitôt « *l'énigme* » expliquée, je crois pouvoir en offrir ci-après la solution.

*Je prends l'inscription précitée pour un chronogramme.* IIT *signifie* 3 *et le même signe retourné* ⅃II *donne le nombre* 52.

Le trait horizontal qui se trouve au-dessus du signe prouve uniquement qu'il s'agit d'un nombre. Ce même trait se rencontre fréquemment sur des médailles romaines. Dans l'indication des légions, du consulat, et du duumvirat, par exemple, leg. T, leg. IĪ, leg. IIĪ, leg. V̄, etc., cos. T, cos. IĪ, cos. XĪ, etc. Le duumvirat est généralement, à quelques exceptions près, marqué par IĪ vir. Nous trouvons le même trait horizontal dans des nombres plus élevés, par exemple, CXT (III) sur une médaille de la famille Farsuleia.

Dans notre exemplaire, ce trait n'a pas pu être continué sur le signe tout entier (IIĪ), le nombre 50 n'aurait pas été assez distinctement marqué.

Passons au signe renversé ⊥II=52. Le nombre 50 est représenté par ⊥ sur une foule de monnaies de familles, savoir : les familles Julia, Crepusia, Mamilia, Marcia, Maria, Mescinia, Nævia, Norbana, etc. La famille Satriena [1] nous fait voir le nombre XXXXVII suivi de ⊥, ⊥I à ⊥XXXVI, puis C (100). Sur une médaille de la famille Calpurnia, ⊥ se trouve au milieu du nombre : CIX (160), de même dans la série de la famille Claudia C⊥V (155). Le plus souvent ce nombre est précédé de la lettre A (annus), par exemple : A⊥XXXII (82). Ces exemples suffisent pour fixer l'interprétation des valeurs 3 et 52.

Une double interprétation d'un même signe numérique se rencontre assez souvent sur des médailles romaines ; à une autre occasion, j'en alléguerai des exemples.

Nous n'avons maintenant qu'à nous demander ce que signifie le chiffre 3? ce que signifie 52? Je rapporte le chiffre 3 au *troisième* consulat de César, qui, sur d'autres monnaies du même prince, est représenté par Cos. tert. et rappelle l'année pendant laquelle la médaille a été frappée.

La désignation ⊥II marque *l'âge* de César, 52 ans. Cavedoni approche de cette interprétation; seulement se trompe-t-il en admettant, au lieu de 52 ans, 52 batailles.

Une telle indication de l'âge est rare à la vérité sur les médailles; mais rien ne nous empêche de croire que dans ce chronogramme on ait voulu exprimer que c'est dans la 52e année de son âge, que Jules César a occupé les plus hautes charges de l'État—le consulat et la dictature—après avoir célébré des centaines de triomphes sur les ennemis

[1] *Thesaurus Morellianus familiarum*, etc. Amstelædami, 1734.

intérieurs et extérieurs de l'empire romain. Je possède, du reste, une autre médaille sur laquelle I exprime des batailles; j'aurai plus tard occasion d'y revenir.

De cette interprétation de III par 52 ans se déduit encore un fait intéressant : la fixation de l'année de naissance de Jules César, sur laquelle les opinions sont partagées.

Le 3e consulat de César étant fixé, le chronogramme que nous interprétons nous donnera l'année de sa naissance ; mais malheureusement aussi les opinions sont divergentes sur ce 3e consulat.

D'après Eckhel et ceux qui ont écrit après lui, le 3e consulat de César coïncide avec l'an 708. César serait conséquemment né en 656. D'après les numismates antérieurs à Eckhel, le 3e consulat de ce prince tombe en 707 ; l'année de sa naissance serait conséquemment 655. Cette date est admise par tous les anciens auteurs qui en parlent, à l'exception de Dion, sur lequel Eckhel appuie sa manière de voir précitée. La différence dans la fixation de l'année du 3e consulat de César provient peut-être de ce que les consulats de ce prince se sont succédé plus rapidement que le temps prescrit ne s'est écoulé.

Moi aussi, je crois pouvoir fixer la naissance de César à 655, ce qui me semble résulter de notre chronogramme.

En effet le chronogramme nous donne les deux nombres 3 et 52, qui, ajoutés l'un à l'autre, forment le nombre 55. Donc César est né en 655 de Rome ou 99 avant Jésus-Christ. Sur le jour même de la naissance, qui est le 12 juillet, il n'existe pas de doute.

Le chronogramme et l'explication que je viens d'en donner se résument comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| IIT= 3. | Commencement du 3e consulat ou fin du II et de la T dictature | V : C : 707=A. X. 47 |
| III=52. | Age de César | = 52= — 52 |
| IV=55. | Année de la naissance de César | V : C : 655=A. X. 99 |

## III

### LE LÉZARD SUR UNE MÉDAILLE DE LA FAMILLE ACILIA.

FIG. 3.

*Av.* SALVTIS. Tête de femme regardant à droite, des lauriers dans les cheveux ; portant de longues boucles d'oreilles.

*Rev.* MN. ACILIVS IIIVIR VALETV. Femme regardant à gauche, approchant un serpent de la bouche. Elle a le bras gauche appuyé sur une colonne, dans les plis inférieurs de la robe un lézard recourbé. (MN et TV sont abrégés pour MAN et TV.)

M. Cohen dit, en parlant de cette femme debout, dans son ouvrage précité : « Hygiée, donnant à manger à un serpent. »

Je crois devoir repousser cette attribution de M. Cohen pour notre médaille ; même pour d'autres sur lesquelles la *Salus* présente un corps ovale à un serpent ou approche celui-ci d'un vase. On ne saurait admettre cette interprétation, bien que tous les numismates, sans exception, dès les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'aient adoptée. Cette explication du type me semble trop matérielle, je dirai même trop triviale et nous rappelle l'affourragement

des bêtes dans nos ménageries. Il faut y chercher quelque symbole plus relevé, comme j'ai essayé de le faire voir dans une dissertation spéciale.

Je ne m'arrêterai pas aux différentes interprétations faites du mot VALE TV; seulement je suis étonné de voir que personne jusqu'ici n'ait lu : *Vale tu*(æ) *salutis*.

C'est ainsi qu'il faut lire et compléter la légende. C'était le motto d'Archagathus, auquel la médaille fait allusion. Ce médecin grec vint à Rome en 535 de la fondation de cette ville ou 210 avant Jésus-Christ. Il y exerça son art avec un tel succès qu'il y fut honoré du droit de bourgeoisie. Il est le fondateur de la célèbre *Gens acilia*.

Je pense que notre médaille peut être rapportée à l'an 54 avant Jésus-Christ, et qu'elle a été frappée par le triumvir monétaire Manius Acilius.

« Omnium primum salutem dicito matri et patri. »

PLAUTUS.

La médaille nous représente la *Dea salus* ou, si on le préfère, la *Valetudo* approchant sans crainte le serpent, qui est son symbole, de la bouche dont le souffle neutralise l'effet d'une morsure venimeuse. D'un bras la divinité s'appuie sur une colonne ; c'est la colonne de la sécurité, ce qui symbolise la *firmitas valetudinis* dont Cicéron parle en plusieurs circonstances. Dans le pli inférieur de la robe est couché un petit lézard, symbole d'un veilleur de nuit dormant.

C'est pour la première fois que je rencontre cet animal sur une médaille romaine. Je ne parle pas de celles sur lesquelles le lézard figure comme simple signe monétaire,

comme, par exemple, sur des monnaies des familles Claudia, Crepusia, Julia, Plætoria, Porcia et Vibia.

Comme je n'ai pas eu occasion d'examiner plusieurs exemplaires du même type, je n'ai pu m'assurer si le lézard se trouve encore sur d'autres médailles ou s'il est particulier à la nôtre. Il me serait agréable d'être renseigné à ce sujet par les possesseurs de collections de l'espèce.

Je ne l'ai trouvé mentionné dans aucun ouvrage de numismatique, ni représenté sur des planches; il manque sur l'exemplaire du musée de notre société archéologique.

Le lézard est à considérer comme le gardien tutélaire de l'homme, qui le préserve d'un danger imminent, tel que de la morsure d'un serpent venimeux. Montfaucon nous fait voir, suppl. I, p. 216, une telle représentation du sommeil sur un marbre antique. Nous y remarquons un jeune homme endormi, qui tient un bras autour du cou d'un lion dormant également. Dans la main de ce bras l'enfant tient deux têtes de pavot (papaver somniferum). Mais tout n'est pas sommeil dans ce beau groupe; au bas nous remarquons un petit lézard, qui, d'un œil vigilant, semble contempler le groupe endormi et le préserver du danger.

Sur notre médaille le lézard est recourbé et endormi dans les plis de la robe de la *Salus* ou *Valetudo*, ce que j'interprète par les mots: Celui qui se réjouit du patronage tutélaire de cette divinité peut se passer de tout autre gardien et dormir en repos.

## IV

### LE NOMBRE DE VICTOIRES REPRÉSENTÉ SUR UNE MÉDAILLE DE L'EMPEREUR MAXENTIUS.

FIG. 4.

*Av.* IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Tête de l'empereur regardant de droite.

*Rev.* FIDES MILITVM AVG N. A l'exergue : MOST. P. Femme regardant à gauche, portant dans chaque main une enseigne romaine.

Cette médaille a été frappée dans le premier atelier de Trèves, comme *moneta sacra.*

Dans une notice qui va être publiée, *Berliner Zeitschrift für Münzkunde,* j'ai expliqué le rapport numérique renfermé dans la légende : *Soli invicto comiti,* indiquant le nombre de victoires remportées sur les barbares. Je suis tenté de reconnaître également une valeur numérique dans les lettres LI de la légende du revers. Ces lettres me semblent signifier 51. Elles se trouvent isolées entre les enseignes et la tête de *Fides,* et semblent particulièrement attirer notre attention, de sorte qu'il est permis de leur attribuer encore une valeur accessoire.

La légende : FIDES MILITVM AVG N ne se trouve que sur des médailles de Maxentius ; les mots *aug. n.* ne paraissent ajoutés que pour que les lettres L et I se trouvent au milieu de la légende. Nous voyons sept lettres serrées avant la lettre L et un nombre pareil après la lettre I. Ajoutez que vingt-quatre empereurs portent *fides militum* dans la

légende, mais aucun, à l'exception de Maxence, n'a l'addition *aug. n.* Cette addition sur d'autres types du même empereur n'est ici d'aucune influence.

Je n'admets pas la conjecture peu fondée que les lettres LI fassent allusion à la première légion, de sorte, qu'il faudrait interpréter par *fides militum* (legionis primæ) *augusti nostri;* je considère de préférence L et I, comme valeur numérique faisant 51, et se rapportant aux nombreuses victoires remportées par Maxence durant un règne de quatre ans, sur d'autres empereurs qui lui disputaient le rang. Maxence n'eut pas à soutenir d'importantes guerres contre des peuples étrangers, ce n'étaient que des Romains aux prises avec des Romains. Aussi, l'empereur qui livrait ces combats fut bien honoré de l'épithète *invictus*, mais sur aucune de ses médailles il ne porte la légende : *Soli invicto comiti,* légende qui, sur des monnaies de Maximinus Daza, Licinius I, Constantinus I et II et Crispus, ne se rapporte qu'à des triomphes sur des ennemis barbares.

ELBERLING.

---

# INTERPRÉTATION

D'UN

# TRIENS MÉROVINGIEN

## DU PAYS DES AULERQUES,

FRAPPÉ A LA FIN DU VIIe OU AU COMMENCEMENT DU VIIIe SIÈCLE.

---

M. le professeur Mullendorff m'a communiqué, de la part de M. Vannerus, juge à Luxembourg, une petite monnaie en or, parfaitement conservée, présentant le type du triens mérovingien et des légendes dont l'interprétation me semble offrir quelque intérêt à la science numismatique.

Je regrette de ne pas avoir pu apprendre le lieu de la découverte, ainsi que les circonstances accessoires qui s'y rattachent.

OR.

*Av.* Tête de droite, ornée d'un bandeau perlé et retroussé avec courbure sur le front. La légende autour de cette tête se lit : TVFELIVBVGO.

*Rev.* Dans le champ, une croix pattée, au-dessous un demi-cercle perlé, dans l'intérieur duquel les lettres A et

V renversé. Autour de la croix je lis : VBGAVTOMO. La première lettre manque, il paraît qu'elle a disparu par suite des essais qui ont été faits du métal. Quelques-unes des lettres, savoir : G, T et M, sont placées à rebours, ce qui se rencontre assez souvent sur les monnaies de cette espèce.

Avant de nous occuper des légendes, examinons préalablement les caractères extérieurs de la monnaie qui peuvent nous servir à fixer approximativement l'époque de son émission. « Une critique attentive, dit fort bien M. Robert, dans la XIIe session des congrès archéologiques de France, ne doit pas être négligée, surtout lorsqu'il s'agit d'une époque aussi obscure et aussi pauvre en documents écrits. » Le degré atteint par les arts dans le lieu où les monnaies sont frappées, l'état social des provinces, la richesse et la force des localités, les relations commerciales et militaires plus ou moins étendues des différents pays soumis à la domination franque, l'ancienne géographie des Gaules, dont la base se retrouve en partie dans l'ensemble des nombreuses localités monétaires, tout trouve dans la numismatique de cette époque des enseignements fort importants.

Examinons les éléments caractéristiques de notre triens, les uns après les autres.

Le diamètre est $0^{m},013$.

Il pèse à peu près 23 grains; le titre du métal est inférieur à $^{500}/_{1000}$; il est d'une couleur jaune pâle, tirant sur le blanc.

a. *Lettres des légendes.*

Les lettres offrent le caractère de l'époque mérovingienne. Ce qui me semble surtout digne d'être relevé, c'est la forme des trois *o*, dont l'un à l'avers, les deux autres au revers. Ils sont en forme de losanges, terminés aux angles

par quatre points triangulaires, tels que nous les retrouvons chez les Saxons dans les monuments diplomatiques du moyen âge [1]. « Cet *o* losangé, dit Lelewel, paraît sur des monnaies de Mérovée en 613. Toutefois, ces formes carrées furent plus en usage dans les derniers temps mérovingiens. Elles sont surtout très-fréquentes sur les pièces d'argent et se communiquent à la monnaie carlovingienne et à celle des Anglo-Saxons [2]. » La lettre *m* à jambages arrondis est, d'après M. de Longpérier [3], de style lorrain.

b. *Type.*

Le type mérovingien est un héritage du Bas-Empire. Celui qui fut d'abord adopté par les chefs des Francs et des autres peuples, qui avaient envahi l'empire romain, représentait d'un côté la Victoire, de l'autre le buste de l'empereur. Cette victoire fut bientôt remplacée par l'image chrétienne de la croix haussée sur des degrés, qui s'était répandue à Byzance, sous les premiers empereurs d'Orient. Cette croix se montra aussi constamment sur les revers des nombreux triens frappés par les monétaires, et toutes les pièces de cette époque appartiennent à peu près au même système monétaire : la tête royale d'un côté et la croix de l'autre.

En vain rechercherait-on quelle est la tête représentée à l'avers. Nous savons que les graveurs du temps avaient moins l'intention de reproduire des figures royales que de

(1) Dom de Vaines, *Dictionnaire raisonné de diplomatique*, t. II.

(2) Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 44.

(3) De Longpérier, *Observations sur une monnaie mérovingienne trouvée près d'Audenarde. — Revue de la numismatique*, 2e série, t. II, p. 133.

donner aux espèces courantes un type accrédité dans les Gaules à la suite de la domination romaine (1).

Ces triens monétaires ne diffèrent surtout entre eux que par la pensée qu'ils sont chargés de nous transmettre par les légendes. Néanmoins, c'est dans les modifications de la croix prémentionnée, le plus ou moins de perfection dans l'ensemble, la saillie du grènetis, etc., que nous devons chercher des renseignements sur la fixation de l'époque d'émission de ces pièces (2).

La croix haussée sur des degrés était la forme primitive sur les monétaires de la première époque. Elle dégénéra insensiblement jusqu'à ce qu'elle fût réduite à la simple croix pattée, à branches égales, telle que nous la voyons sur les carlovingiennes et déjà à l'approche de la décadence des mérovingiens.

Sur notre monnaie la croix est pattée, à branches presque égales, et indépendante du cercle perlé qui se trouve au-dessous et qui, au premier aspect, lui semble servir de base.

Les grosses perles du grènetis rappellent un usage plus carlovingien que mérovingien. M. Robert (3) cite un triens de Vie sur Seille qui a un grènetis semblable et qui est contemporain des derniers chefs de race salique et appartient à la première moitié du VIII^e siècle. Il est comme le nôtre, d'un métal à titre très-bas.

(1) Robert, *Considérations sur la monnaie à l'époque romane.*

(2) Pour classer chronologiquement les mérovingiennes de la Belgique première, dit M. Robert, j'ai cherché à me servir des modifications successives subies par la croix dans sa forme et ses accessoires. (*Études numismatiques du nord-est de la France*, p. 46.)

(3) *Études numismatiques.*

c. *Poids.*

Bien que la monnaie d'or ait offert, pendant toute l'époque mérovingienne, des caractères généraux très-constants, les monnaies frappées par plusieurs milliers d'ateliers, pendant deux cent cinquante ans, dans les divers royaumes qui se formaient des conquêtes de Clovis, s'écartaient néanmoins plus ou moins de l'étalon primitif, qui n'était qu'une imitation de la monnaie romaine. Clovis, ou du moins ses successeurs, adoptèrent le sou d'or et surtout le tiers de sou d'Anastase et de Justinus.

M. Guérard (1) pense que le sou mérovingien devait peser 72 grains, et le triens 24, excepté dans les premières années de l'autonomie franque, où l'on suivait de plus près le système romain, d'après lequel le sou pesait 85 1/3 grains, le triens 28 /9.

Ce poids diminua vers la fin de l'époque. Notre triens pèse moins de 23 grains. D'après les recherches faites par M. Robert (2) les triens monétaires messins, qui appartiennent à la fin du VIe et au VIIe siècle, pèsent en moyenne 23 1/2 grains. Ce poids est aussi le chiffre auquel est arrivé le plus souvent M. de Longpérier (3).

d. *Titre du métal.*

Comme je l'ai dit ci-dessus, le titre du métal est très-bas; il approche à peine de 500/1000.

L'or fut en général, à l'époque mérovingienne, la seule monnaie publique, la seule monnaie légale.

(1) *Revue numismatique*, année 1837, p. 412.

(2) *Études sur le nord-est de la France.*

(3) Catalogue de la collection Rousseau.

Il est constaté que les premières copies, que firent les rois mérovingiens, étaient de très-bon aloi; il en est de même en général des triens qui appartiennent aux premiers temps des monétaires. Seulement, à la fin de cette époque, il n'y eut plus de règles arithmétiques bien positives au sujet du degré de pureté imposé à l'or destiné aux ateliers. La pénurie de l'or était devenue grande; on se vit obligé d'abaisser insensiblement le titre des espèces, ce dont le concile de Reims se plaignait, lorsqu'il disait que le sou d'or avait donné lieu à bien des fraudes, à bien des parjures (1).

Dès le VIIIe siècle, l'argent a commencé à déposséder l'or du monopole dont il jouissait dans les ateliers monétaires (2). Les pièces à faible titre, comme la nôtre, les pièces dorées sont donc à considérer comme appartenant à une époque de transition et doivent être attribuées au moins à la fin du VIIe siècle (3).

Le degré de perfection sous le rapport artistique permettrait, à la vérité, d'admettre pour notre triens, une époque assez rapprochée de l'époque romaine. Mais, à en juger d'après tous les autres critères que je viens d'énumérer, il semble se rapporter plutôt à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle.

### *Interprétation de la légende.*

*Av.* Cette légende doit nous faire connaître l'atelier

(1) *Concil. rem.*, anno 813.

(2) Fillon, *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France.*

(3) Je pourrais citer plusieurs exemples. M. Robert mentionne entre autres un triens doré de la collection de feu M. Renault.

monétaire. J'ai vainement parcouru les listes des nombreux ateliers mérovingiens, j'ai examiné les itinéraires de l'ancienne Gaule et les noms des localités connues de ce pays, je n'ai nulle part trouvé la moindre analogie avec les lettres de notre légende.

Je n'ignore pas que nous ne vivons plus dans le siècle du père Hardouin et que la vaste mer des conjectures s'est depuis quelques décades rétrécie en un gouffre étroit dont les profondeurs sont scrutées avec la plus sévère critique de la science, par les nombreux adeptes qui cherchent à répandre la lumière sur une époque si pauvre en documents écrits et dont l'histoire est encore recouverte d'épaisses ténèbres. Mais comme les légendes mérovingiennes abondent le plus souvent en irrégularités capricieuses, et que souvent les numismates n'ont d'autres ressources que de se livrer aux conjectures, j'ose me ranger de leur bord et réclamer l'indulgence de mes lecteurs.

*Légende de l'avers.*

TVFELIVBVGO est à prendre pour TVFELIVBVRGO à l'instar de *Sarburgo*, différemment orthographié. Je crois que dans la 1re partie TVFELIV, il faut chercher une racine allemande, eu égard à l'influence de l'élément germanique sur les noms des localités du pays conquis (1).

(1) M. Piot invoque cette même influence dans ses *Recherches sur les ateliers monétaires mérovingiens*, etc., en Belgique. Nous retrouvons de nombreux exemples de cette influence dans le *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le Midi de la France*, par Mary Lafon, pp. 67 et suiv.

Je trouve TVB dans l'allemand du moyen âge, dans la signification de noir; *tufel, tuifel*, diabolus; *tufelhaftig tuifelsuchtig,* obsessus a diabolo (1). De cette manière *Tufeliuburgo* signifie le bourg du diable. Mais où chercher ce bourg du diable? Reportons nous dans le pays des Aulerques (*Aulerci*), entre la Seine et la Loire.

Les *Aulerci* se subdivisaient en quatre peuplades : 1° les Aulerci Brunnovices dans la Lyonnaise Ire, le long de la Loire; 2° les Aulerci Cenomanes dans la Lyonnaise IIIe, à l'est, à peu près le Maine oriental; 3° les Aulerci *Diablintes* entre les *Redones,* à l'ouest, et les Aulerci Cenomanes, à l'est(le Maine occidental), et 4° les Aulerci Eburovices dans la Lyonnaise IIe, entre les Viliocasses à l'est et les Lexovii à l'ouest (le ci-devant diocèse d'Evreux (2).

Nous voyons que *Diablintes* n'est jusqu'ici qu'un nom de peuple. Pline (3) en énumérant les peuplades qui composaient la Gaule lyonnaise les appelle *Diablindi;* César (4) rapporte que les Vénètes s'associèrent contre lui les *Diablintes* et d'autres peuples qu'il énumère. Ptolémée (5) les appelle Αὐλίρκιοι οἱ Διαβλῖται ὧν πόλις Νοιόδουνον. Dans la table alphabétique des noms de lieux mentionnés par les Itinéraires (carte de Peutinger, *Itinerarium Antonini*), nous trouvons ce Noiodunum comme capitale des Diablintes,

(1) Scherzii, *Glossarium germanicum medii ævi.* Argentorati, 1784.

(2) *Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie,* et Forcellini, *Totius latinitatis Lexicon.*

(3) Pline, *Histoire naturelle,* IV, 18.

(4) *De bello galliço,* III, 9.

(5) *Géographie de* Ptolémée traduite par Louis Rénier, *Annuaire de la Société des Antiquaires de France,* 1851, p. 263.

civitas Diablentum (1). Cette capitale est aujourd'hui Jublains. Voici comment s'explique l'origine de ce nouveau nom.

Jublains dérive de Diablentes. La capitale d'un peuple tire souvent son nom du peuple auquel elle appartient, et réciproquement une ville qui a retenu le nom d'un peuple en a été indubitablement la capitale(2). « On sait qu'à partir du IIe ou IIIe siècle de l'ère chrétienne, dit M. Bourquelot(3), une véritable transformation s'opéra dans les noms des villes gauloises, et que presque partout les noms anciens d'origine celtique ou romaine, ayant disparu, furent remplacés par ceux des pays au milieu desquels ces villes étaient situées ou dont elles étaient les capitales. » Aussi retrouvons-nous au IVe siècle Noiodunum remplacé par Diablintes(4), et à partir du VIe les noms nouveaux des villes figurent presque exclusivement dans les documents historiques et les anciens ne s'y rencontrent que par exception.

Sans entrer dans une longue discussion sur l'étymologie du nom de Diablintes, il me suffit de faire remarquer que quelques-uns des noms de localités gauloises sont des mots latinisés, dont l'orthographe est plus ou moins altérée, dans lesquels on rencontre des noms de divinités païennes,

(1) Même annuaire, année 1850.

(2) Phil. Salmon, *Notice sur deux monnaies mérovingiennes de Troyes. Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. II, p. 163.

(3) Bourquelot, *Documents relatifs à la géographie de la Gaule antérieure au* IXe *siècle.*

(4) *Notitia dignitatum et administrationum*, etc., Ed. Böcking, t. II, p. 1097. « Νοιόδυνον quæ item Diablintes, Jublent, hodie Jubleins, Jublains, inde a quarto sæculo dicebatur. »

d'autres qui se rapportent soit aux héros, soit aux localités de la fable, les noms de Jésus-Christ, des apôtres, des personnages célèbres de la Bible, etc. (1); et pourquoi n'y retrouverions-nous pas le nom du diable? D'autant plus que l'idée du diable se manifesta dès les temps les plus reculés chez tous les peuples chrétiens, et que nous retrouvons dans la langue de tous ces peuples le même nom diversement modifié par l'influence nationale (2).

Nous avons dans la Bretagne une campagne qu'on appelle les *Diablères* et quelques familles qui portent le nom de *diables*, peut-être corradicaux de l'ancienne *Diablintes* (3), et le nom du diable est même encore aujourd'hui perpétué dans des monuments antiques du voisinage de Jublains (*Diablintes*). A quelque distance de Jublains, dit Malte-Brun (4), sur la route d'Aron, on remarque un piédestal de granit, haut de 9 pieds sur 6 de large; on l'appelle la *Chaire du diable*.

Diablintes avait de bonne heure un atelier monétaire.

(1) Bourquelot, dans les notes relatives à un Dictionnaire tironien, attribué à Magnon.

(2) Dieffenbach, *Vergleichendes Wörterbuch der gothischen Sprache*, t. II. « Diabulus, diabaulus, Teufel, διάβολος. Der Teuffel des neuen Testamentes ging in die ganze Christenwelt über mit ausnahme der zuletzt bekehrten finisschen und lettischen Völker; es beiszt : *ahd.* diufal, tieval, tiubil ; *mhd.* Tubil, tiuvel, tievel ; *nhd.* teufel, *alts.* diubhal, diubhul, diobol, diuuil, und diival, *mnl. duvel; nnl*, duivel ; *ags*, deofol ; *e.* devil ; *afrs.* diovel, divil ; *mfrs.* dyvel, deal ; *nfrs.* diiwel, *isl.* djofull, difill, diell ; *swd.* djefvul ; *dän.* diävel, etc. »

(3) Bruzen de la Martinière, *Grand dictionnaire historique et critique*, t. II, p. 57.

(4) Malte-Brun, *La France illustrée*, t. II, p. 13.

Bourquelot, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France,* cite une monnaie gauloise portant pour légende : διάβολος.

Nous ne serons pas surpris de voir sortir du même atelier des monnaies mérovingiennes. Les Mérovingiens ont, en général, battu monnaie dans les établissements d'origine celtique ou romaine (1); aussi, le même M. Bourquelot mentionne la découverte d'une monnaie mérovingienne à la légende : *Diablentis* (2).

J'ose maintenant émettre la conjecture que notre triens à la légende TVFELIVBVGO sort du même atelier et voici les arguments que je fais valoir :

Les peuplades germaniques qui envahirent les Gaules dans le courant du v^e siècle, après y avoir fait des irruptions ou plutôt opéré des infiltrations partielles quelques siècles auparavant, laissèrent partout des traces de leur passage ou de leur séjour. Une de ces traces les plus indubitables est manifestée par l'influence germanique exercée sur la dénomination des localités. *Diablintes* paraît avoir subi l'effet de cette influence. Le mot a été germanisé.

Quelle qu'en soit la véritable origine, quelle que soit l'étymologie à laquelle on s'arrête de préférence (3), le peuple conquérant, loin de se livrer à de longues discus-

(1) Piot, *Recherches sur les ateliers monétaires mérovingiens, etc., en Belgique.*

(2) *Annuaire de la Société des Antiquaires de France,* 1851.

(3) Zeuss, *Grammatica celtica :* « *Die* forsitan hactenus enumeratis particulis addendum esse nominibus Diablentis (Caes.) Diablindi (Plin.) Δουγκαλιδόνιος Ὠκεανός (Ptol.) Dicaledones (Ammian.).

sions philologiques, n'aura pris en considération que ce qui aura le plus frappé son oreille, en éveillant en lui une idée dont le nom lui semblait rappeler l'expression. Diablintes lui rappelait l'idée du diable. Il était d'autant plus porté à s'arrêter à cette idée, que dans sa patrie il avait fait entrer le nom de diable dans une infinité de noms de localités.

Décomposons maintenant notre légende de l'avers. TVFELIVBVGO est placé pour TVFELIVBVRGO, la lettre R disparaissant assez fréquemment dans des inscriptions de cette espèce. BVRGO est un mot allemand de forme allemande, *o* indiquant un nom masculin au nominatif. Il indique déjà un commencement de germanisation. Nous trouvons la même finale dans Sarburgo différemment orthographié et mentionné par M. Robert dans les Études numismatiques sur la partie du nord-est de la France. J'ai expliqué ci-dessus l'étymologie allemande de TVFELIV qui constitue la partie principale de la légende (1). La terminaison *iu* est de forme allemande, qui se latinise souvent en *ius* (2).

La combinaison des deux mots dans *Tufeliuburgo* est entièrement conforme aux principes linguistiques des idiomes de l'époque. *Teufelsburg* est par conséquent le nom que le monétaire franc a donné à *Diablintes*. Ce nom translaté est lui-même une preuve que notre triens ne date pas des premiers temps de l'époque mérovingienne, puisqu'alors, comme je l'ai fait voir ci-dessus, le même atelier

(1) Scherzii, *Gloss. germ. medii ævi.*

(2) Mone, *Die gallische Sprache*, p. 70.

était désigné par *Diablentis*. A cette preuve, ajoutons-en une autre qui ressort de l'histoire de la littérature romane au moyen âge, qui est, par conséquent, toute philologique.

Vers la fin du VII^e siècle, la langue celtique toucha à sa décadence dans le pays des Gaules (1). La langue des conquérants prit le dessus jusqu'à ce qu'enfin, de la fusion de ces deux langues avec la langue latine se formât la langue romane. Et comme dans la partie épigraphique de notre triens, l'allemand prédomine, j'en conclus, eu égard surtout aux autres preuves que j'ai alléguées, que cette monnaie n'est pas antérieure à la fin du VII^e siècle et approche du commencement du VIII^e où la fusion des langues devint plus complète et plus générale. Une grande influence de la langue des Francs se fit déjà sentir au V^e siècle. « Il est moins facile de saisir le caractère du génie français dans l'esprit des Gallo-Romains du V^e siècle, dit M. Ozanam (2). En effet, l'empreinte germanique est ici plus forte ; nous ne devons pas oublier ce que les Francs ont mis de leur sang dans notre sang, comment leur épée a passé dans les mains de nos pères, ce que leurs traditions ont apporté dans nos traditions, *leur langue dans notre langue*. Il est certain que, si l'on passe les Alpes ou les Pyrénées, si l'on franchit les fleuves de la Gaule méridionale et *la Loire* surtout, à

(1) Mone, *Die gallische Sprache*, p. 14 : « Gegen ende des VII Jahrhundert ist die gallische Sprache in Frankreich ausgestorben ohne die deutsche Eroberung hätte sir wohl länger gedauert ; als aber diese dritte Sprache nach Gallien kam, so trat die Nothwendigkeit ein dass sich das gallische und deutsche im romanischen vereinigt. »

(2) Ozanam, *La civilisation au V^e siècle*, t. I, p. 336.

mesure qu'on avance vers le Nord, l'empreinte germanique est plus forte. »

La légende du revers me semble confirmer l'interprétation que je viens de donner de celle de la face principale. Je lis VBGAVTOMO. La première lettre est effacée. La finale MO est l'abréviation de monetarius. La finale O indique un nom masculin au nominatif de l'ancien haut allemand (1) et de la langue des Francs. La partie principale du mot *gaut* (gaūd, gaūz, gôz, kôz) signifie dans le haut allemand *vir sapiens* et figure comme surnom donné à Odin (2). Les formes dérivées gaudus, gautus, gauda, figurent fréquemment dans les noms propres composés. Grimm en cite plusieurs à l'appui de cette assertion (3).

La première partie de la légende du revers, qui était composée de trois lettres, est incomplète. Il ne reste que VB. D'après les vestiges qu'on voit à peine de la première lettre, il est possible que ce fut la lettre D; de sorte que la légende complète serait DVBGAVTOMO. D'après Mone (4), *dub* signifie fleuve dans la langue celtique. On ne doit pas être surpris de trouver une racine celtique combinée avec un

(1) Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*, t. I, p. 381 : « Es darf nicht geszweifelt werden dass es (das Masculinum) den Franken wie den hochdeutschen auf *o* ausging, Während ihm Gothen und Angelsachsen *a* verleihen. Z. B., baro, grafio, gasacio, baso, chillo, chundo, gogo, saro, etc.

(2) Graef, *Althochdeutscher Sprachschatz*, t. IV, p. 174.

(3) Grimm, *loco citato* : « Ermengauda, Teutgaudia, Framengaudia, Gaudalindis, Adalgaudus, Amalgaudus, Ansegaudus, Baldegaudus, Hildegaudus, etc.

(4) Mone, *Die gallische Sprache und ihre Brauchbarkeit für die Geschichte*. Karlsruhe, 1851, p. 32.

mot d'origine germanique. Il arrive même souvent que dans des composés de l'espèce, nous trouvions le mot celtique accompagné d'une traduction allemande, comme dans *Durbach*, dont la seconde syllabe n'est que la traduction de la première. (*Dur* signifie eau, ruisseau, *bach*, en allemand [1].

Il ne me reste plus qu'à examiner le sigle entouré d'un demi-cercle perlé au-dessous de la croix du revers. Ce sigle, faiblement et indistinctement exprimé, puisque l'espace est étroit, se compose de deux lettres que je lis, sauf erreur, A et V renversé et présente la syllabe AV.

Ces lettres mal exprimées sont-elles placées pour A-U comme suite de l'imitation de la monnaie byzantine? Je ne le pense pas. Quelquefois on croit reconnaître dans ces sortes de lettres les initiales du nom du monétaire écrit en toutes lettres, d'autre part. C'est ainsi que M. Robert [2] interprète RO pour Romarico.

D'autrefois des lettres isolées semblent être des abréviations de quelque légende sacrée, par exemple, C. G. = crux gloriosa [3].

« La répétition du nom du lieu sur la même pièce, dit Lelewel [4], fut pratiquée de bonne heure pour les deux initiales placées dans le champ ou accostées près de la croix. On en voit de fréquents exemples, tant sur les pièces monétaires que sur les royales. » Voici quelques exemples : Toul, TV; Châlons-sur-Saône, CA; Autun (Augusto-

(1) Mone, *Gallisches Glossar*, p. 184.

(2) *Considérations sur la monnaie à l'époque romane*, p. 53.

(3) *Ibidem*, p. 59.

(4) Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 40.

duna) AG; Lyon, LV; Arles, AR; Marseille, MA; etc.

M. Fillon [1] et d'autres voudraient que ces lettres représentassent un nom de province. CG aurait rapport au Gévaudan (Civitas Gabalum); mais d'après M. Robert, la monnaie ne fournit pas le type de cette contrée.

Si l'interprétation de M. Fillon était admissible et applicable à l'exemplaire qui nous occupe, AV pourrait signifier AVLERCI, et cette indication confirmerait d'une manière convaincante l'interprétation attributive que je viens de développer. Mais j'hésite à invoquer cet argument en faveur de mon hypothèse, d'abord, puisque les savants ne sont pas d'accord sur ce mode d'explication, et que les lettres AV sur notre monnaie ne sont pas assez exactement exprimées pour ne pas me laisser de doute.

Je conclus de tout ce qui précède que le triens soumis à mon examen est un triens mérovingien frappé à Diablintes (Jublains), dans le pays des Aulerques, par le monétaire DVBGAVTO, à une époque où l'élément germanique s'était consolidé dans les Gaules, c'est-à-dire à la fin du VII^e ou au commencement du VIII^e siècle.

Je soumets ces conclusions à l'appréciation des numismates, en les priant de me communiquer les observations dont mon travail leur paraîtra susceptible.

Le docteur A. Namur,

Membre de la Société de la numismatique belge, professeur-bibliothécaire à Luxembourg.

[1] *Revue de la numismatique française*, 1842, p. 30.

# MÉDAILLES ET MONNAIES

## INÉDITES

## DU CABINET ROYAL DES MÉDAILLES, A LA HAYE.

---

(Pl. VIII, IX et X.)

### II

Cette fois-ci, nous nous occuperons de monnaies. Un heureux hasard ayant mis le Cabinet en possession d'un bon nombre de *gros tournois* et de *gros au lion*, partie d'une grande trouvaille de plus de cent variétés, faite dans le nord de l'Allemagne, nous y avons rencontré quelques pièces assez intéressantes et jusqu'à présent entièrement inconnues, que nous décrirons en premier lieu.

1. *Av.* ✠ MVRONV . S · CIVIS. Le portail dans une bordure de douze fleurs de lis.

   *Rev.* Légende intérieure : ✠ IOHANNES . COMIS. La croix pattée. Légende extérieure : ✠ BNDICMV : SIM : HOMO : DHI . NRI . IHVXII.

   A. 2.65.

On connaissait par les gravures de Van Houwelinghen et de Van Alkemade un gros à peu près pareil, attribué par

ces pères de la numismatique du moyen âge, à Jean I, comte de Hollande. M. Chalon dit très-bien, p. XIV de son premier supplément aux Recherches sur les Monnaies du Hainaut, que rien n'empêcherait de revendiquer cette pièce pour un comte Jean quelconque du XIVe siècle ou de la fin du XIIIe, pour autant que le poids et le titre n'en soient pas connus.

Notre gros, qui n'a que le poids 2.65, ne peut être du XIIIe siècle : il diffère essentiellement de la pièce d'Alkemade par la présence du petit lion; par les ꝏ dans le nom du comte, par le mot COMIS, et par la différence de la forme des M et des N dans les légendes.

Le petit lion, probablement emprunté aux armes du seigneur qui fit battre la pièce, nous fait supposer qu'elle a été frappée par Jean II, comte de Namur (1331-35); ou plutôt par Jean, comte de Nassau-Weilbourg (1361-71), fils de Gerlach.

2. *Av.* MVROHVS. CIVIS. Le portail et la bordure des gros tournois.

*Rev.* Légende intérieure : ✠ PIꝏLIP' COMES. La croix pattée. Légende extérieure : ✠ BHDICMV : SIM : HOMO : DNI . NRI. DEI . IꝏVXI.

A. 2.40.

Le petit lion, contourné ici, nous fait penser encore à un prince qui portait un lion dans ses armoiries.

Les comtes du nom de Philippe, au XIVe siècle, ne sont pas nombreux : il y a Philippe, comte d'Isembourg, qui vivait en 1337; mais il portait d'argent à deux fasces de sable. Parmi ceux qui portent un lion, il y a Philippe,

comte de Namur (1336-1337), auquel on n'attribuait jusqu'ici qu'une petite pièce de billon, citée dans le t. I de cette Revue, p. 304, et Philippe, comte de Nassau-Weilbourg (1371-142?), fils du comte Jean, nommé au précédent numéro, et d'Anne, héritière de Jean, dernier comte de Saarbruck.

Comme il n'y a aucun indice du lieu où la pièce fut frappée, il est impossible de lui donner une attribution certaine. Les autres pièces de la trouvaille, outre celles que nous décrivons ci-dessous, étaient aussi bien des pièces de Jean de Bohême, duc de Luxembourg, que des comtes de Juliers, des seigneurs du Limbourg et d'Élisabeth, abbesse d'Essen; les uns voisins des comtes de Namur, les autres du pays de Nassau : nous n'en pouvons donc rien conclure (1).

3. *Av.* ✠ MVRONVS CIVIS. Le portail et la bordure.

*Rev.* Légende intérieure : DIDERICVS . COMS. Croix très-légèrement pattée. Légende extérieure : ✠ BHDICMV · SIM HOMCH DHI : HRI HVXII.

A. 2.65.

Encore une pièce qui peut être attribuée à plus d'un seigneur : Thierry III, comte de Meurs (1356); Thierry IV, comte de Limbourg sur la Lahn (1365); Thierry IX,

(1) Une comparaison attentive du travail de ces pièces avec les monnaies namuroises connues, nous porte à revendiquer les gros de Jean et de Philippe pour les comtes de Nassau. M.

comte de Clèves, et Thierry de Heinsberg, comte de Loos, sont les compétiteurs contemporains, parmi lesquels il faudra faire un choix. Nous nous déclarons cette fois pour le dernier : 1° à cause du petit lion, que les Heinsberg portaient dans leurs armoiries, et 2° à cause du nom *Didericus,* s'approchant du nom de ce seigneur dans la langue du pays; usage fréquent sur les monnaies de la famille des Heinsberg. Et puis, n'avons-nous pas le mouton ou aignel de Thierry lui-même, où il se nomme D. OD. C. L?

4. *Av.* ✠ TVRONVS CIVIS. Le portail et la bordure comme aux deux précédents numéros.

*Rev.* Légende intérieure : ✠ TRNVC· D' DE LIN. Légende extérieure : ✠ BHDICTV : SIT : HOME : DEI : NRI : DHI : HVXPI.

A. 2.63.

L'attribution de cette pièce est assez certaine. On connaît la lettre du 20 octobre 1381, par laquelle Arnould, seigneur de Stein et de Limbrecht, charge ces deux seigneuries de trois cents écus d'or au profit du sieur Adam de Berg, chevalier. Il pouvait donc se nommer avec autant de droit seigneur de Limbrecht que seigneur de Stein, et la légende devra se lire : ARNU*l*T*us* D*ominus* DE LIN*brecht.*

5. *Av.* ✠ TVROHV . S · CIVIS ×. Le portail et la bordure des douze fleurs de lis.

*Rev.* Légende intérieure : ✠ L×ODEVICVS DNVS. Croix pattée. Légende extérieure : ✠ BHDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI : HVXPI.

A. 3 01.

Bien que cette pièce ne porte pas le nom du lieu où elle fut frappée, la difficulté de trouver son auteur ne sera pas bien grande. Sur les planches de la *Revue de la numismatique belge* sont figurées quatre monnaies des seigneurs de Randenrode ou Randenraeth (t. Ier de la 2e série, pl. X, nos 5 et 6, et t. IV de cette série, pl. XVII, nos 7 et 8), et M. Wolters a donné, dans sa notice sur cette seigneurie, une esquisse généalogique de ces seigneurs. Trois de ces pièces portent le nom d'Arnould et sont attribuées à Arnould, qui scelle avec Geoffroi, sire de Heinsberg, la lettre par laquelle celui-ci déclare tenir en fief du duc de Gueldre, ses bourgs à Heinsberg, Geilkerken et Dalenbroek, le jour de Saint-Valentin (14 février 1367). La quatrième ne porte pas le nom du seigneur. M. Wolters croit cet Arnould fils de Louis, qui paraît comme témoin de Renaud III, duc de Gueldre, dans la charte par laquelle ce duc confirme les libertés de la ville de Venlo, le 29 octobre 1344, et encore dans celle du 12 mars 1345, par laquelle la duchesse Éléonore confirme la ville d'Arnhem dans la possession des accises. Comme il y a analogie entre les pièces attribuées à Arnould et la nôtre, l'attribution à Louis, le père d'Arnould, ne sera pas trop hasardée. Peut-être la pièce anonyme (n° 6 de la pl. X) appartient-elle au même seigneur.

6. *Av.* ꝶVROHV.S CIVIS. Portail et bordure.
*Rev.* Légende intérieure : ✠WILLEMBORC CVE. Croix pattée. Légende extérieure : ✠ BHDICꝶV : SIꝶ : NOꝶE : DHI : NRI IVXPI.
A. 3.65.

De toute la trouvaille, cette pièce nous paraît la plus

difficile à déchiffrer. Faut-il lire *Borcgve*, Borggraeve, vicomte? Mais parmi les seigneuries d'entre Meuse et Rhin, il n'y a que les burggraves de Kirchberg, parmi lesquels Hübner ne cite aucun Guillaume. Faut-il lire BERG au lieu de *Borg* en pensant aux seigneurs de 's Heerenberg; et lire G*re*VE (Greve)? Mais cette seigneurie ne fut érigée en comté qu'à la fin du xv^e^ siècle. Faut-il lire WIL : LEMBORG, GREVE, Guillaume, comte de Limbourg? Mais il n'y a aucun Guillaume de Limbourg avant le xv^e^ siècle. Nous avouons franchement que pour le moment nous serons obligés d'assigner une place à cette pièce dans le *Cabinet d'ignorance,* comme dit M. le chevalier Thomsen; toutefois, en priant ceux de nos lecteurs, qui se croient capables de donner le mot de l'énigme, de vouloir bien le communiquer à la Revue.

7. *Av.* ✠ MVRONVS CIVIS. Portail et bordure.
*Rev.* Légende intérieure : ✠ MÕEMT . GERISHE.
Croit pattée. Légende extérieure : ✠ BHDICM . SIM . HOME . DHI . NRI . DEI . IHVXI.
A. 3 45.

A vrai dire, cette pièce n'est pas entièrement inédite. M. Vander Chijs l'a figurée n° 3 de la pl. IV de ses *Munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland;* mais d'après un exemplaire mal conservé, où il lut *Serishe*. Il la donna au comte Guillaume le Bon, et la crut frappée à Zierickzee, ville de Zeelande. Bien que cette attribution ait cela d'invraisemblable qu'on ne trouve aucune monnaie des comtes de Hollande sans le nom du comte, nous ne la discuterons pas davantage; elle est, au reste, fondée sur une

pièce mal conservée et mal lue. Ce gros a été frappé par l'abbesse de Gerisheim, au couvent des dames nobles, dans le duché de Berg, non loin de Düsseldorf, fondé par Regenberga, fille d'un certain Gericus, environ l'an 870, consacré par l'archevêque Wilibert de Cologne, et où ledit Gericus est enterré.

8. *Av.* ✠ MVRONVS CIVIS. Portail et bordure.

*Rev.* Légende intérieure : ✠ WIGIESBERMVS ⁂ Croix pattée. Légende extérieure : ✠ BNDICMV ⁂ SIT HOMC : DNI : NRI ..... XPI.

A. 2.25.

M. Chalon a publié dans cette Revue, t. VI de la 2e série, pl. IX, trois gros tournois de Gisbert, seigneur de Borculo, avec WILBERTVS. DNS GIESBERTVS et GIESBERTVS BOR. Les deux dernières variétés sont acquises pour le cabinet royal, de cette même trouvaille. Voici cependant une variété inédite où les lettres WI ne sont placées avant le nom du seigneur GIESBERTVS que pour mieux imiter les gros tournois de Hollande et de Juliers au nom de WILHELMVS COMES.

9. *Av.* ✠ MVRONVS CIVIZ (S contourné). Le portail et la bordure de douze fleurs de lis.

*Rev.* Légende extérieure : ✠ MONEMT FIVLGOIE. La croix pattée. Légende extérieure : ✠ BNDICMV : SIT : HOMC .... NRI : DEI IIVPI.

A. 2.20.

Fivelgo était un des anciens comtés de la Frise, qui fit plus tard partie de la province de Groningue; on y trouve les villes d'Appingadam et Delfzyl. Notre gros est une variété de ceux des cabinets Reichel et Vander Chijs, publiés par ce dernier, pl. XVIII et pl. XXII du t. V de son ouvrage, dont le premier a FIVLGOI et l'autre FIVLGOE : notre exemplaire a encore Ꝯ dans *moneta* au lieu de H ; la légende extérieure varie aussi, et le S dans *Civis* est contourné.

10. *Av.* MVROHVS CIVIS. Le portail et la bordure.

*Rev.* Légende intérieure : ✠ IOHANNES · DOMICE. Croix pattée. Légende extérieure : ✠ BHDICMV : SIM : HOME : DHI : HRI : DEI . IHVX.

A. 1.90.

Bien que cette curieuse pièce n'ait pas le nom du lieu où elle fut frappée, il ne sera pas si difficile qu'il paraît de premier abord d'en rechercher l'auteur.

Il serait superflu de traiter au long l'histoire de la numismatique de Cuinre : disons seulement que M. Verachter est le premier qui dans ses documents ait publié et figuré des monnaies de Cuinre. M. Vander Chijs a donné, dans ses *Munten der voormalige heeren en steden van Over-Yssel,* sur les planches I, II et XX, quarante-six monnaies diverses frappées par les seigneurs de ce lieu, situé au nord-ouest de la province actuelle de l'Over-Yssel, sur les confins de la Frise. Anciennement les seigneurs de Cuinre possédaient un grand territoire, englouti depuis par le Zuiderzee, entre

autres Emmeloord, dans l'île de Schokland [1]. Sur leurs monnaies ils se donnent les titres de comte et de seigneur, et aussi ceux de chevalier (*miles*) et de damoiseau (*knape*, en hollandais, *domicellus*, en latin), qu'on ne trouve sur aucune autre monnaie, jusqu'ici connue.

Sur un gros au cavalier portant bannière, ce titre est indiqué DICELL; sur un gros au lion, au type de ceux de Louis de Crécy, DNCL. Sur notre pièce le titre est indiqué encore plus amplement par DOMICE; elle sera donc frappée par Jean, seigneur de Cuinre, mentionné dans le *Cameraarsrekening* (compte du chancelier) de Deventer, de 1359. Parmi toutes les pièces des seigneurs de Cuinre, gravées dans Vander Chijs, ne se trouve aucun gros tournois [2].

11. *Av.* ✠ MVROHV ..... VIZ (S contourné). Le portail et la bordure.

*Rev.* Légende intérieure : WRIDER....Z DNZ. Croix pattée. Légende extérieure : ✠ BHDIC-MVS : CVI : .... IH NOI : DNIII.

A. 1.85.

Un pareil gros, publié tome I de la 2e série, pl. X, n° 8,

[1] Depuis on a découvert une pièce au type des petits deniers à tête de Hollande, frappée à Emmeloord par un seigneur de Cuinre.

M.

[2] Ce gros de Jean de Cuinre a été publié par nous, dans la *Revue de la numismatique belge*, d'après un exemplaire appartenant à M. de Coster. *Voy.* t. III, 3e série, p. 374.

R. Ch.

de cette Revue, est aussi gravé dans Vander Chijs, tome III, pl. XXIII, n° 1, et attribué par lui à Frédéric II, seigneur de Berg ou s' Heerenberg, décédé le 12 des kal. de juin 1331 ; mais sur celui-là les S ne sont pas contournés, et la légende extérieure est BHDICTV. : SIT : NOME : DNI : NRI : IHV . XPI.

12. *Av.* ✠TVRONVS CIVIS. Le portail et la bordure.
*Rev.* Légende intérieure : ✠ VREDERICVS DE : Croix pattée. Légende extérieure : ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DEI : NRI : III : HVXPI.

A. 2.15.

Cette pièce est apparemment frappée par le même seigneur que la précédente. L'attribution à Frédéric II, seigneur de Berg, nous plaît moins : il était déjà mort en 1331, et la plupart des pièces de cette trouvaille sont de la dernière moitié du XIVe siècle. Frédéric III de Berg frappa des pièces d'un type plus moderne : on connaît un gros de son père Guillaume, mort en 1387, où il se donne le titre WILHS DNS DE MŌTE : ainsi il est peu probable que le fils aurait frappé des pièces semi-anonymes, après que le père et le grand-père avaient inscrit le nom de leur seigneurie sur leurs monnaies.

Parmi les Frédéries du XIVe siècle dans les contrées où les monnaies de notre trouvaille sont frappées, se trouve Frédéric, seigneur de Baar, une des baronnies du comté de Zutphen, tué dans un combat en 1356 : mais il n'est pas connu que les dynastes de Baar aient exercé le droit du monnayage. Il y a encore un autre seigneur de ce nom, et un puissant encore, savoir : Frederick Vander Ehze, dont

le nom de famille était de Heker ou Heekeren, qui paraît comme témoin du duc Renaud III, de Gueldre, dans le traité entre ce prince et l'évêque d'Utrecht, le dimanche après Saint-Adolphe (19 juin) 1356, où il est nommé Vrederick van der Eze, mais sur le sceau, pendant à la charte, qui existe encore, il se nomme *Frederic de Heker, miles.* Dans la guerre civile entre les frères Renaud et Édouard en Gueldre, il était le chef du parti puissant des *Hekerens* ou adhérents du duc Renaud, tandis que Giselbert de Bronckhorst l'était du parti *Bronckhorst* ou des fauteurs d'Édouard. On connaît une monnaie d'Everard de Hekeren, frère de Frédéric, qu'il fit frapper dans sa seigneurie d'Almelo. Son antagoniste Giselbert de Bronckhorst frappa monnaie à Batenbourg (*voir* le gros au lion gravé dans Vander Chijs, pl. VIII, n° 1), et le fils de celui-ci à Borculo. Frédéric qui possédait de grands domaines dans l'Over-Yssel et dans la Gueldre, n'aurait-il pas fait comme son ennemi?

13. *Av.* MONETA + LIERO. Lion, le tout dans la bordure de douze (?) fleurons.

*Rev.* Légende intérieure: O · DI | RIC | VAN | .. ER. Légende extérieure : ..... MV · M . NO.... Croix traversant la légende.

A. 1.90.

Cette pièce, dont il n'y avait qu'un seul exemplaire, était la plus usée de toute la trouvaille, apparemment à cause du très-bas titre de l'argent. La légende extérieure du revers est à peu près illisible; de l'intérieur manquent aussi quelques lettres : le O y est en imitation des gros au lion de

Jean, duc de Brabant : la légende aura donné O. DIRIC. VAN. HOER.. pour indiquer le nom de Thiery Loef, seigneur de Hornes.

L'usage d'un L au long trait pour un V ou W se rencontre aussi sur d'autres pièces de ce seigneur [1]. Il est connu que Weert ou Wiert était le chef-lieu de la seigneurie de Hornes.

14. *Av.* MONETA ✠ LIERD:. Lion, le tout dans une bordure de onze quartefeuilles et d'un lion.

*Rev.* Légende intérieure : THE | O' D . V | A'HO | TEN. Légende extérieure: ....HDIC .... NOME D .... RI. Croix traversant la légende intérieure.

A. 1.60.

Ce gros du même seigneur se distingue par la légende bizarre, moitié latine, moitié en langue du pays, qui devra se lire THEOD*eric* VA*n* HO*orne en al*TEN*a*.

15. *Av.* ✠ MONETA ✠ LESMN'. Lion. Le tout dans une bordure de onze fleurons et au-dessus de la tête du lion les trois cornets de Hornes.

*Rev.* Légende intérieure : DED | ERI | ADH | ORN. Légende extérieure : .. BOINIDIATV : IT NOM... NRI : IH.

A. 1.90.

Sur cette pièce, on a encore substitué le L au grand trait au W, dans la légende : *Moneta wessemensis.* Wessem était

[1] *Voy.* le double gros *botdrager*, figuré pl. X, n° 7, au tome Ier de la 2e série de cette Revue.

un bourg dans le pays de Hornes où Guillaume de Hornes frappa des esterlins à tête au type anglais, et des gros à l'aigle au type de ceux d'Engelbert et d'Adolphe de la Marck, évêques de Liége.

On aura remarqué sur les derniers gros comme sur le suivant, que les légendes extérieures et intérieures ne commencent pas au même endroit.

16. *Av.* ✠ MONETA ✝ GROHINGHE. Lion. Le tout dans une bordure de onze fleurons et d'un petit lion.

*Rev.* Légende intérieure : REI | NTL | DVS | KOV. Légende extérieure : ✠BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DE : IHV : XP. Croix traversant la légende intérieure.

A. 2.20.

Sans contredit, cette pièce est une des plus intéressantes de toutes. Une monnaie de Renaud de Koevorden à la légende : *Moneta Groninghe!* Groningue où jadis l'évêque Bernulphe d'Utrecht frappa monnaie, et qui, d'après le type de ses monnaies, qui sont venues jusqu'à nous, des gros tournois, et des esterlins, frappa elle-même monnaie depuis le commencement du XIVe siècle! Comment le nom de cette ville peut-il se trouver réuni au nom d'un des nobles du pays de Drenthe?

Voici le mot de l'énigme.

En 1040, l'empereur Henri III donna à l'église de Saint-Martin, à Utrecht, un certain domaine (*tale prædium in villa Groninga nuncupata situm cum areis, ædificiis, agris, campis, monetis,* etc.), situé à Groningue.

L'église y mit ensuite un préfet, qui ne portait pas toujours le même titre; cette dignité devint enfin un fief héréditaire, dans lequel les familles Sepperoth, Groenenberg, Groenebeke et Selwert se sont succédé.

En 1360, Ida, fille de Henri de Selwert, fut mariée à Herman de Koevorden, frère du sire de Koevorden. Dans le contrat de mariage, cité par Idserda, il est stipulé qu'en cas qu'elle mourût sans enfants la maison et seigneurie de Selwert avec la juridiction dans Groningue devraient retourner à ses héritiers. Cependant, en 1371, l'évêque Jean de Virnebourg avait su engager Herman de Koevorden, son frère Jean et Geoffroi ten Hove, à prendre, chacun pour un tiers, en amodiation du chapitre métropolitain d'Utrecht, la juridiction temporelle et les droits seigneuriaux, haute et basse justice à Groningue et à Selwert, avec Wolde et Goo, avec toutes leurs dépendances, comme ce chapitre les possédait. Jean étant mort en 1382, son fils, Renaud IV, lui succéda tant à Koevorden que dans le tiers de la juridiction de Groningue, dont il fut déclaré déchu par le doyen et le chapitre, en 1392, pour défaut de payement. Ce tiers fut alors inféodé par eux à la ville de Groningue, qui reçut aussi l'autre tiers de Herman de Koevorden, l'oncle de Renaud. L'évêque Frédéric de Blankenheim ayant fait prisonnier, en 1400, Jean ten Hove, fils de Geoffroi, possesseur du troisième tiers, le força à lui céder ce tiers : après quoi, voulant humilier la ville, avec laquelle il était en guerre, il réussit à faire rompre, en 1405, les relations entre le chapitre et la ville, et à se mettre en possession de ses droits, dont il ne céda à la ville que la basse juridiction.

Nous avons tâché de donner, en peu de mots, un aperçu de ces transactions. Il y reste encore bien des points obscurs; mais cette obscurité s'explique par le défaut de documents originaux et par l'esprit de parti auquel obéissaient les historiens de la localité; car pendant des siècles entiers ces droits ont été la pomme de discorde entre la ville et la province.

Notre pièce est donc un monument des droits que Renaud de Koevorden a exercés, pendant une dixaine d'années, comme seigneur dans Groningue; car ces droits ne pesaient que sur une partie de la ville. A l'exception de cette pièce, on ne connaît qu'une seule monnaie de Renaud IV, le double gros ou *botdrager* où il se donne le titre de : *Comes* et *Dominus Kovordensis*.

J. F. G. Meyer.

---

# JETONS
DES
# MAGISTRATS COMMUNAUX DE BRUXELLES.

## JETONS DU XVe ET DU XVIe SIÈCLE.

(Pl. XI.)

Ce qui fait le charme des jetons de Bruxelles, c'est leur grand nombre et leur variété pittoresque. Pendant deux siècles et demi environ, on les voit se produire avec une suite et une abondance soutenues. La cité brabançonne n'a point, comme Nürnberg, la patrie des Hans et des Egidius Krauwinckel, une végétation luxuriante de jetons de toute figure et de toute tournure, croissant comme mauvaise herbe. Tous les petits monuments numismatiques que Bruxelles a frappés ont une signification historique, chacun d'eux présente son petit intérêt particulier, tous consacrent la magistrature d'un fonctionnaire communal. Ils ne tiennent rien du caractère éminemment banal, froid et monotone de la plupart des jetons qui ont vu le jour dans les villes et châtellenies des autres provinces de l'ancienne Belgique. Si l'art des maîtres graveurs de la Renaissance et du XVIIe siècle n'a pas présidé à la confection des jetons de Bruxelles, en revanche, le cachet de vérité et de recherche à la fois ingénieuse et naïve dont ils sont empreints constitue l'expression sincère des sentiments du magistrat et de la bourgeoisie.

C'est vers le milieu du xv° siècle, lorsque l'admirable flèche de l'hôtel de ville a surgi fièrement en pleine cité, que commencent les annales *métalliques* de Bruxelles.

La première des pièces (n° 1) que nous examinons aujourd'hui date de cette époque. Elle est, selon toute apparence, un méreau d'une belle exécution.

*Av.* L'archange saint Michel, patron de Bruxelles, vainqueur du démon qu'il foule à ses pieds, dans un carré à double bordure entouré de quatre demi-cercles également à double bordure.

Légende : **Br . u . ce . le.**

*Rev.* Dans un losange à triple bordure se trouve le mot BRANT. Autour du losange le même mot BRANT; des croix, des globules, des fleurons et des étoiles se pressent entre les lettres qui le composent.

Véritable énigme pour les numismates qui l'ont vue, cette pièce a été décrite par le comte W. de Renesse-Breidbach, qui la possédait, dans *Mes loisirs, amusements numismatiques,* où elle se trouve placée sous le n° 834. M. de Renesse l'attribue tout simplement et sans dire pourquoi à Brandt, fils naturel de Jean IV. C'est aller vite en besogne. Une interprétation aussi bizarre, aussi risquée, aussi opposée à tout ce que nous connaissons des us et coutumes des vieux Bruxellois, nos ancêtres, en matière de numismatique, a un peu bien de quoi nous surprendre. Mais un jeton de Brandt, fils naturel de Jean III, — et non de Jean IV, comme dit l'auteur des *loisirs,* — est de force à faire pâlir la monnaie de la papesse Jeanne, elle-même! Aussi regrettons-nous franchement qu'il n'en soit rien, que

les bourgeois de Bruxelles, en Brabant, n'aient pas poussé l'irrévérence jusqu'à mettre en vedette par deux fois le nom de Jean dit Brant, fils bastard de Jean III, qui fut sire d'Ayseau, de la Borch à Laenèn, qui perdit la vie à la bataille de Baswille, en 1371, et fut ainsi nommé Brânt, *pour estre né d'une fille de ceste maison* (1). Plût au ciel que ces mêmes Bruxellois irrespectueux eussent encore frappé des jetons, qui formeraient ainsi une suite naturelle au premier, en l'honneur de quatorze autres bâtards de Jean III, prince aimable du reste, aimant à se battre et cultivant la poésie.

La version de Van Orden n'est pas trop invraisemblable. BRANT, selon lui, écrit ainsi en caractères gothiques, est l'abréviation du mot Brabant (2). Pour que cela fût vrai, il faudrait prouver d'abord que l'on rencontre des exemples du mot *Brant* signifiant Brabant, ensuite qu'un jeton communal de Bruxelles a pu être frappé pour le Brabant tout entier. Quant à l'année 1460, sous laquelle Van Orden place le susdit jeton, nous ignorons pourquoi il l'a choisie plutôt qu'une autre. Cependant il est évident que par son style notre jeton remonte à cette date. Il est bien de la même époque que cet autre jeton de Bruxelles que M. Chalon a publié dans la Revue (3e série, t. I, p. 208); il a été imité certainement du sceau de 1467, dit *le scel aux causes*, sur lequel le champion céleste a

(1) *Voy.* Butkens, *Trophées du duché de Brabant*, t. I, p. 451 et suiv.

(2) Van Orden, *Handleiding*, t. I, p 15. Van Orden dit encore qu'il se rencontre des exemplaires de ce jeton dont les lettres formant le mot *Brucele*, — Van Orden lit *Brussle*, — sont si crochues qu'elles finissent par ressembler aux suivantes : B : I : V : P : P : IP.

remplacé la fleur de lis qu'il avait dans la main droite par une lance se terminant en croix, dont il transperce le dragon infernal; le globe ou le pain que saint Michel tenait dans la main gauche est devenu un bouclier crucifère, mais pour cela l'ange n'a pas encore endossé une armure complète.

Ce n'est pas tout; l'on a dit aussi que *Brant*, signifiant feu, incendie, ce méreau ne serait autre que celui des préposés aux secours en cas d'incendie de ce temps-là. Et *Brant, Brant* serait un cri d'alarme, au feu! au feu! Il est inutile d'ajouter que c'est là une conjecture que rien n'autorise à faire : elle paraît jusqu'à un certain point insolite et saugrenue. Nous croyons, de notre côté, qu'ici *Brant* se doit traduire simplement par combustible, *brant-hout,* etc., et que notre pièce est un méreau dans le genre de ceux qu'on donnait aux indigents pour aller chercher de la tourbe, de l'huile, du suif, du bois, etc., méreaux fort en usage à Anvers, à Gouda, à Rotterdam et dans d'autres villes (1), où on les appelait *turfloodjes, smoutteekens,* etc. M. Goddons, dans le catalogue de sa collection, dit également « que c'est un jeton pour les pauvres de Bruxelles. »

Les deux jetons, nos 2 et 3, portent à l'avers le saint Michel des armoiries de Bruxelles. C'est le revers du jeton à la Pandore de Van Mieris (2). L'archange couvert d'une armure de toutes pièces lutte avec le démon. Ce type, imitation de la statue même de saint Michel qui se dresse

(1) Van Orden, *Bydragen tot de penningkunde* (Numismatiek) *van het koningryk der Nederlanden.*

(2) Van Mieris, t. I, p. 385.

au sommet de la svelte pyramide de l'hôtel de ville, alterne souvent sur les jetons de Bruxelles, pendant la première moitié du seizième siècle avec sainte Gudule vêtue d'une ample robe aux plis raides et anguleux.

Légende : ✱ SANCTE * MICHAEL * PROTEGE POPVLVM * TVVM.

On continue d'implorer l'assistance du ciel à une époque de guerres et de troubles civils.

*Rev.* (N° 2.) ✱ JAN ✕ MOIENSOE ✕ AL'S (*alias*) ANDERLICHT ✕ ANO ✕ 1496.

Les armoiries de Jean Moyensoene, dit Anderlecht, dans six demi-cercles ornés.

*Rev.* (N° 3.) WILLEM ✕ VAN ✕ BLITTERSWIIC ✕ ANO ✕ 1496.

Les armoiries de Guillaume de Blitterswyck à l'écu antique couché avec le casque assis sur l'angle sénestre.

Ces deux jetons doivent être d'une grande rareté. Les seuls exemplaires que nous en connaissions se trouvent dans la collection de M. Cloostermans à Anvers. Ils ont été frappés l'un et l'autre en l'honneur des deux receveurs de la ville dont ils portent les noms. Les deux autres receveurs étaient, en l'année 1496, Philippe de Pape et Josse Zegers. Jean Moyensoene et Guillaume de Blitterswyck avaient été bourgmestres en 1495; à différentes reprises ils occupèrent des places dans l'administration communale [1]. Il est fait une fois mention de Jean Anderlecht

[1] Jean Moyensoene fut receveur en 1493, 1498 et 1503, bourgmestre en 1500 et conseiller de la ville en 1501. Guillaume de Blitterswyck avait été échevin en 1489 et 1494.

dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, par M. Wauters à l'occasion du règlement de l'important commerce des pierres de Vilvorde. Jean Anderlecht fut un des quatre députés choisis par Vilvorde, Bruxelles, Anvers et Malines pour remédier aux abus que ce commerce avait entraînés avec lui. Puteanus ne cite pas le nom de cette famille dans ses listes des lignages patriciens de Bruxelles, et les armes des Moyensoene ne figurent point au nombre des armes des familles patriciennes que MM. Henne et Wauters ont données à la fin du deuxième volume de leur *Histoire de Bruxelles*.

Le deuxième receveur, Guillaume de Blitterswyck, faisait partie d'une ancienne famille de magistrats bruxellois dont les membres appartenaient aux lignages de Coudenbergh et de Rodenbeke. En 1414, un autre Guillaume de Blitterswyck, surnommé à l'Ange, parce que l'hôtellerie qu'il tenait à Bruxelles se nommait ainsi, avait acquis un domaine à Laeken; d'où les Blitterswyck étaient comptés au nombre des sept principaux propriétaires fonciers qui élisaient les sept échevins du tribunal de ce village. Les Blitterswyck furent mêlés, à ce qu'il semble, aux événements du seizième siècle; nous voyons en 1619 deux membres de cette famille obtenir réhabilitation de noblesse par lettres des archiducs Albert et Isabelle. Voici de quelle manière *le Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne* blasonne leurs armoiries : « de gueules, au chef emmanché d'argent de trois pointes. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé, liséré et couronné d'or, assorti de ses lambrequins d'argent et de gueules, et au-dessus, un *âne naissant au naturel* de couleur de châtaigne, portant

entre ses dents un rameau d'olivier de sinople, fruité au naturel. » Notre jeton présente, quant au cimier, une légère différence, l'âne naissant au naturel est remplacé par une petite figure encapuchonnée.

Il arrive rarement que l'on inscrive en toutes lettres sur les jetons les noms des fonctionnaires de la commune; l'on s'est presque toujours contenté de les désigner par leurs armoiries, comme on peut le voir sur un jeton de Van Mieris(1) frappé également en l'honneur des deux receveurs de la commune Thierry de Mol et Albertin Frenier (2), et non de Heetvelde. Ce jeton doit être placé sous la date de 1456, année de l'entrée en fonctions de ces deux magistrats municipaux. Nous aurons souvent l'occasion de faire de ces corrections, car ni Van Mieris, ni Van Loon, ni Van Orden ne se sont bien rendu compte de ce qu'étaient les jetons de Bruxelles.

*Av.* (N° 4.) ✠ MICHAEL ⚜ ARCHANGELE ⚜ AV ⚜ NOS ⚜ PROTEGE. (*sic.*)

C'est une variété de la légende habituelle et plus correcte que portent les deux jetons précédents. Saint Michel combat le démon.

Au revers un cartouche surmonté du briquet de la Toison d'or. Le mot BRVESSEL, qui y est inscrit, complète la légende :

✠ LEGKPENNINCK ⚜ ANO. 1512 ⚜ RENTMEISTER' ⚜ VA BRVESSEL.

(1) Van Mieris, t. I, p. 165, *sub anno* 1482.

(2) Les armes de Frenier sont de sinople à la bande d'or chargée de trois chevrons d'azur. Les pièces ainsi que les couleurs des armes des Heetvelde sont entièrement différentes.

Le n° 5 (1) porte à l'avers le grand écusson aux armes d'Espagne et d'Autriche surmonté de la couronne archiducale. De chaque côté de l'écu les briquets et les flammes de la Toison d'or.

Légende : ✠ JECTTOIRS * POVR ⚜ CEVLX ⚜ DES * FINANCIES.

Le revers est le même que celui du n° 4. C'est la seule fois que nous voyons les receveurs de Bruxelles s'appeler des *rentmeisters* sur leurs jetons. Les fonctions de ces receveurs, dont la numismatique bruxelloise a de tout temps consacré la magistrature, sont définies dans l'ordonnance de Charles-Quint de 1545, relative au règlement de l'administration communale de Bruxelles (2). Les seuls receveurs patriciens ont eu l'honneur de se voir frapper des jetons annuels.

CAMILLE PICQUÉ.

(1) VAN ORDEN, *Handleiding*, n° 196. Ce jeton n'est qu'une variété de notre n° 4.

(2) *Placcaerten ende ordonnantien van Brabant*, t. IV.

# MONNAIES

DE

# L'ÉVÊCHÉ D'UTRECHT,

DU TREIZIÈME SIÈCLE,

PROVENANT D'UNE TROUVAILLE FAITE A BEEKBERGEN.

Dans le courant du mois de mars de cette année, un amas de plus de huit cents deniers et oboles a été découvert aux environs de Beekbergen dans la province de Gueldre.

Cette précieuse trouvaille a été achetée dans son entier à l'instant même par M. C. A. Goedbloed, médecin à Beekbergen, qui de cette manière eut la satisfaction de sauver ce trésor si important du danger d'être dispersé, ou ce qui aurait été bien pire encore, d'être jeté et fondu dans le creuset.

M. Goedbloed, à qui je m'étais adressé dans l'intention d'obtenir quelques renseignements sur cette découverte, a eu l'obligeance de m'envoyer onze pièces provenant de cette trouvaille, afin de pouvoir les examiner à mon aise. En même temps, il me fit part qu'il avait déjà envoyé l'ensemble de la trouvaille au professeur P. O. Vander Chijs, à Leyde. Ce sera sans doute, par une notice intéressante de

la main de M. Vander Chijs, que nous recevrons les détails de cette découverte et la description des monnaies dont est composé ce dépôt.

Les onze pièces que j'ai eu l'avantage de voir, sont toutes du XIIIe siècle, appartenant au comté de Gueldre, au comté de Hollande et à l'évêché d'Utrecht.

Voici la description de ces onze pièces :

## COMTÉ DE GUELDRE.

N° 1. Denier d'Otton III, comte de Gueldre (1229 à 1271 ?).

OTTO GELRENS. Buste de face, tenant dans la main droite une épée, et dans la gauche une palme.

*Rev.* ARNEMES. Écusson au lion, semé de billettes.

N° 2. Même pièce, avec OTTO GELRNS.

N° 3. Denier de Nimègue.

CESAR. Buste de face, portant une couronne sur la tête, et tenant dans la main droite un sceptre liliforme et dans la gauche un globe.

*Rev.* NVMAGEN. Croix cantonnée de A-V-E-*.

N° 4. Variété de la pièce précédente.

N° 5. Même pièce, avec CESARE et NVNAGEN.

## COMTÉ DE HOLLANDE.

N° 6. Denier de Florent IV (?), comte de Hollande (1222 à 1235).

FLORENS. Buste à droite.

*Rev.* HOLLANT. Croix.

## ÉVÊCHÉ D'UTRECHT.

N° 7. Denier. S .....NVS (S. Martinus). Buste de face, tenant dans la main droite une palme et dans la gauche un livre.

*Rev.* IN DAV..... (in Daventria). Croix cantonnée de P-A-X-*.

N° 8. Obole. S. M..... (S. Martinus). Même buste.

*Rev.* IN DAV..... (in Daventria). Croix cantonnée de P-A-X-*.

N° 9. Denier. M....NVS (Martinus). Buste d'évêque, tenant dans la main droite une crosse.

*Rev.* TRAIE.... (Traiectum). Croix cantonnée de globules. (*Voy.* fig. 1.)

N° 10. Denier. M...IN'. Même buste.

*Rev.* ....EC... (Traiectum). Croix cantonnée de globules. (*Voy.* fig. 2.)

N° 11. Denier de Wilbrand d'Oldenbourg, évêque d'Utrecht (1228-1236).

WILBRAND'. Buste d'évêque, tenant dans la main droite une crosse et dans la gauche un livre.

*Rev.* TRAIECTVM. Croix.

Les n^os 7, 8, 9 et 10, qui font principalement l'objet de cette notice, ont été gracieusement offerts par M. Goedbloed, l'acquéreur de la trouvaille, au musée de la ville d'Utrecht. Les n^os 7 et 8, qui sont représentés dans l'ouvrage de M. Vander Chijs [1], pl. VIII, n^os 1 et 2 (*sede vacante*), et décrits sur les pp. 76 et 77, appartiennent, selon mon opi-

[1] *De Munten der Bisschoppen van den Heerlijkheid en de stad Utrecht.*

nion, sans aucun doute à l'époque de la vacance du siége épiscopal, après la mort d'Otton II (1226 à 1228). Le type de ces pièces est parfaitement le même que celui du denier au nom d'Otton II [1].

M. Vander Chijs croit qu'il est possible que ces monnaies aient été frappées par le chapitre durant le voyage de l'évêque en Palestine, environ 1216 ou 1217 [2].

Pour pouvoir attribuer ces monnaies à l'époque de l'absence d'Otton, il faudrait admettre que ce type, à la palme (signe de ceux qui avaient été en Palestine), aurait été adopté, pendant cet espace de temps, par le chapitre, lequel aurait fait représenter sur la monnaie de l'évêché, la palme que son chef allait remporter, et qu'après son retour, Otton aurait continué à faire frapper des deniers au même type, en remplaçant seulement le nom de Saint-Martin par le sien.

Il est évident qu'avant que l'évêque se fût rendu en Palestine pour combattre les infidèles, cette palme ne lui appartenait pas, et que ce ne fut qu'à son retour qu'il acquit le droit de se servir de cet emblème.

Or, il me semble plus vraisemblable, qu'après avoir pris part aux Croisades, Otton voulut signaler cet acte sur ses monnaies, et adopta ce nouveau type, qui fut conservé par le chapitre après la mort de ce prélat, durant la vacance du siége, et qu'alors le nom d'Otton fit place à celui de saint Martin, patron de l'évêché d'Utrecht, ainsi qu'on le trouve sur ce denier et cette obole.

Quant aux nos 9 et 10, il est plus difficile de déterminer l'époque exacte à laquelle ils appartiennent.

(1) *Ibid.*, pl. VIII, no 2.

(2) Lisez la note au bas de la page 76.

Le type de ces deux deniers a tant de rapport avec celui des monnaies de Willebrand d'Oldenbourg, qu'on serait presque tenté de les attribuer à l'époque qui suivit la mort de cet évêque. Cependant dans l'histoire nous ne trouvons fait aucune mention d'une vacance du siége, après le décès de Willebrand, à qui succéda immédiatement Otton III.

Il serait donc peut-être un peu trop hasardé de vouloir affirmer que ces pièces auraient été frappées par les ordres du chapitre, pendant l'espace de temps qui s'écoula avant que l'approbation du pape sur l'élection du nouvel évêque, eût été reçue. Une disette momentanée d'espèces monnayées aurait pu donner lieu à cette mesure.

Je suis plus disposé à croire que ces pièces appartiennent également à l'époque de la vacance du siége épiscopal, de 1226 à 1228. Celles-ci, frappées à Utrecht, celles au type à la palme à Deventer.

Cette attribution me paraît la plus fondée et la plus vraisemblable.

Le fait qu'on aurait fabriqué dans un si court espace de temps des monnaies de deux types variés, peut facilement s'expliquer, puisqu'elles proviennent de deux différents ateliers, très-actifs dans ce siècle.

Il nous reste encore une époque à laquelle ces deniers pourraient être classés, celle, après la mort de Henri de Vianden, 1267, lorsque Jean de Nassau, nonobstant qu'il avait été élu évêque, n'obtint pas l'approbation du pape. Il est vrai que le revers de la monnaie de Jean de Nassau, frappée à Zwoll (1), est du même type de celles de Wille-

(1) Van der Chijs, pl. IX.

brand d'Oldenbourg, frappées à Deventer [1]. Mais à quel titre pourrait-on présumer qu'en même temps qu'on frappa des deniers à l'effigie et au nom de Jean de Nassau, on aurait fabriqué des pièces au nom de saint Martin ?

D'ailleurs, depuis que j'ai été informé par M. Goedbloed, qu'il ne se trouve pas un seul denier de Henri de Vianden dans cette trouvaille et qu'il paraît que toutes les pièces dont se compose le dépôt appartiennent à la première moitié du XIII^e siècle, il me semble évident que ce trésor a été enfoui à une date antérieure à celle de la mort de Henri de Vianden.

Des renseignements détaillés sur cette découverte répandront certainement une grande clarté sur plusieurs points encore obscurs, et quand on saura de quelles pièces l'ensemble de la trouvaille est composé on pourra sans doute parvenir à fixer avec plus de certitude l'époque à laquelle doivent être rangés nos deux deniers d'Utrecht, au nom de saint Martin.

C^te Maurin Nahuys.

(1) *Ibid.*, pl. VIII, nos 4 et 5.

## ÉTIENNE VAN HOLLANT.

(Cité de 1548 à 1562.)

---

Le graveur qui signait du monogramme STE · H · que l'on a traduit avant nous par Stephanus Hollandicus, c'est-à-dire Étienne Van Hollant, habitait très-probablement Utrecht, car plusieurs des médailles qu'il a faites représentent des personnes qui se rattachent à l'histoire de cette ville (1). Il florissait de 1548 à 1562. Dans le xv^e siècle, une famille du nom de Van Hollant occupait à Utrecht les premières charges de la magistrature. Notre graveur exécuta aussi des médailles pour divers personnages d'Angleterre et pour Sigismond-Auguste, roi de Pologne, lequel a, pendant tout le cours de son long et glorieux règne, particulièrement favorisé les artistes des Pays-Bas. Voici la description de ses œuvres :

I. 1558. *Av.* Buste en profil de Corneille Van Myerop, prévôt et archidiacre d'Utrecht ; légende : · COR · A · MIEROP .·. D · G · PPTS · ET · APHI° · TRA · ÆT · S · 48. — *Rev.* L'écusson de ses armes ; légende : · DVRVM · PATIĒTA · FRANGO · A° 1558 ; exergue : STE · H · FEC. (2).

II. 1552. *Av.* Buste en profil de Richard Martin ; légende : * RICHARD MARTIN · ÆT · Z8 · A° 155Z ·

(1) J. Van de Water, *Groot Placaat-boek van Utrecht*, t. III, *passim*.

(2) Van Mieris, *Histori der Nederlandsche vorsten*, t. III, p. 125. — Collection de l'État à La Haye.

(Sous le bras) STE · H · — *Rev.* Buste en profil de sa femme; légende : DORCAS · EGLESTONE VX · RICHARD · MARTIN · Æ · Z5 (1).

III. 1558. *Av.* Buste en profil de Gautier Van Yler, bailli de l'ordre des chevaliers teutoniques à Utrecht; légende : · D · GVALTERVS · ABIILER · BAIVLIVS · TRA · ÆT · S · 53. — *Rev.* L'écu de ses armes; légende : · MODERATA · DVRANT · A° 1558; exergue : · STE · H · F · (2).

IV. 1558. Médaillon de très-grande dimension. Buste en profil de Georges d'Egmont, évêque d'Utrecht; légende : · D · GEORG · DEGMOND · EPS · TRAIECT · A° 1558 · ÆT · SVE · 54 · ; exergue : STE · H · FEC · (3).

V. 1558. Buste en profil du même prélat; légende : · D · GEORG · DEGMOND · EPS · TRA · ÆT · S · 54 · 1558. — *Rev.* Deux mains répandant des pièces de monnaie sur la terre (allégorie de la Bienfaisance); légende : PIETATEM EXERCE · ; exergue : STE · H · F · (4).

VI. 1559. Buste en profil de Cécile Veeselar; légende : CESILIA · VEESELAR · ÆT · 57 · A° 1559 · (Sous le bras) STE · H · F · (5).

(1) PINKERTON, *The medallic history of England;* Londres, 1790; pl. X.

(2) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas,* t. 1er, p. 25.

(3) *Ibid.*, p. 46.

(4) VAN MIERIS, *loc. cit.*, t. II, p. 403.—Collection de M. L. GEELHAND, à Bruxelles.

(5) Un exemplaire coulé de ce médaillon, avec monogramme, existe au cabinet de La Haye. Il a été publié, mais sans monogramme, dans la *Revue de la numismatique belge*, t. VI, 1re série, p. 447, pl. VI.

VII. 1561. *Av.* Buste en profil de Charles de Cocquiel; légende : CARLE COCKIEL · Æ · 53 · (Sous le bras) STE · H. — *Rev.* L'écu de ses armes; légende : PAS · A · PAS · PASSONS . 1561 (1).

VIII. 1561. *Av.* Buste en profil de Guillaume Parr, marquis de Northampton; légende : GVILE · MARCHIO · NORTHAMPTON (Sous le bras) STE · H · 1561 (2).

IX. 1561. *Av.* Buste en trois quarts de Sigismond-Auguste, roi de Pologne; légende: SIGISMVND · AVGVSTVS · D · G · REX · POLONIÆ · A° 1561. — *Rev.* Buste en trois quarts de Catherine, sa femme; légende : CATHARINA · D · G · REGINA · POLONIÆ (3).

X. 1562. *Av.* Buste en profil d'Élisabeth, marquise de Northampton; légende : ELIZABETH · MARQVI · NORTHAMPTON; exergue : STE · H · — *Rev.* La Foi appuyée sur la croix; légende : SOLA · TVTA FIDES · A° 1562 (4).

XI. 1562. *Av.* Buste en profil de Sigismond-Auguste, roi de Pologne; légende: SIGISMVND · AVGVSTVS · D · G · REX · POLONIÆ (sous le col) 1562; exergue : STE ·

(1) PINKERTON, *loc. cit.*

(2) *Ibidem.*

(3) Cette médaille est attribuée à Étienne Van Hollant par M. BOLZENTHAL, dans son livre intitulé : *Skizzen zur Kunstgeschichte der modernen Medaillen-Arbeit;* Berlin, 1840, p. 182. Elle est reproduite au moyen du procédé Collas dans l'ouvrage de M. le comte RACZYNSKI, *Le Médailler de Pologne;* Breslau, 1838; t. Ier, p. 70.

(4) *Revue de la numismatique belge,* t. Ier, 3e série, p. 117, pl. I.

H · F · — *Rev.* Un cavalier brandissant son glaive; légende : DA · MIHI · VIRTVTEM · CONTRA HOSTES · TVOS. (1).

XII. (Sans date). *Av.* Buste en profil de Marie Newce, femme de Jean Dimock; légende : MARIA · NEWCE · VX · IOHS · DIMOCK · (Sous le bras) STE · H · — *Rev.* Une femme conduisant un cerf vers une fontaine; légende : SICVT · CERV? AD · FONTES · AQVARV (2).

Nous croyons pouvoir encore attribuer à Étienne Van Hollant la belle médaille qui représente Antoine de Moor, dit Moro, célèbre artiste du XVIe siècle, natif d'Utrecht, lequel florissait à la même époque que notre graveur.

XIII. (Sans date). *Av.* Buste en profil du peintre; légende : ANTONIVS · MOR · TRA · PICTOR. — *Rev.* La Peinture au milieu d'un atelier (3).

Van Mieris reproduit dans son bel ouvrage (4) une médaille en l'honneur du pape Adrien VI, mort en 1523, et qu'il dit avoir été peut-être faite par ordre du magistrat d'Utrecht pour perpétuer le souvenir de leur illustre compatriote. On découvrira probablement un jour le nom de l'artiste auquel l'exécution de cette médaille fut confiée, et il ne serait pas impossible que ce ne soit une des premières productions d'Étienne Van Hollant. Nous en consignerons partant ici la description :

(1) Le comte Raczynski, *loc. cit.*, p. 82.

(2) Pinkerton, *loc. cit.*

(3) Van Mieris, *Histori der Nederlandsche vorsten*, t. III, p. 348.

(4) T. II, p. 158.

XIV. (Sans date). Buste en profil d'Adrien VI, accosté de deux écussons, avec cette légende en vers hollandais :

✱ M ✱ ADRIÆN ✱ VAN ✱ GOD ✱ GHEKOREN
PAVS ✱ VA ✱ ROMEN ✱ TVTRECHT ✱ GHEBOREN.

---

## LUCAS D'ASSONNEVILLE.

(Cité de 1573 à 1582.)

---

M. J. Rouyer a publié dans la *Revue de la Numismatique belge* (1), d'après un recueil manuscrit existant à la Bibliothèque impériale, à Paris, fonds Colbert, une série de trente et un documents relatifs à l'atelier monétaire d'Arras, sous la domination des rois d'Espagne. On y lit que cet atelier fut établi par lettres patentes de Philippe II, du 11 juillet 1581. Le texte de ces lettres est suivi d'extraits des commissions de l'essayeur, du garde et du graveur de la monnaie d'Arras. Celle de ce dernier fut donnée, au nom du roi, par le prince de Parme, et porte la date du 28 juillet 1581 (2). Le titulaire, qui s'appelait Lucas d'Assonneville, prêta serment entre les mains des président et gens de la chambre des comptes, à Lille, le 22 décembre de la même année. Nous avons retrouvé aux Archives du royaume (3) la requête qu'il adressa au gouverneur général des Pays-Bas pour obtenir la place de graveur de la monnaie d'Arras; elle nous apprend qu'il avait été établi à Bruges en qualité d'orfévre. Un autre document important pour l'histoire des arts (4) fixe à l'année 1573

(1) T. III, 3e série, pp. 5-54.

(2) Cette commission est transcrite dans le *Registre aux commissions*, no 6, fo clxviij vo, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Collection des papiers d'État et audience, liasses.

(4) Gailliard, *De Ambachten en neringhen van Brugge;* Bruges, 1854; p. 116.

la date de son admission dans la corporation. La requête de Lucas d'Assonneville contient plusieurs particularités intéressantes qui le concernent; c'est ce qui nous engage à la reproduire ici :

« A Son Excellence, remonstre en toute humilité Lucas « d'Assonneville, orfebvre de la ville de Bruges, que pour « estre bon catholicque et zélateur de l'auctorité de Sa « Majesté et de s'avoir mis en armes avecq aultres pour « expulser les Ganthois et Escossois ennemys ayans sur- « prins ladicte ville, il auroit par le magistrat esté saisy et « peu de temps après banny d'icelle ville, tèlement que « passé deux ans il se soit refugié avec sa femme et enfans « en la ville de Lille, ayant abandonné pour le service de « Dieu et de Sa Majesté le peu de bien que Dieu luy avoit « laissé en ce monde; et afin qu'il puisse avoir cy-après « quelque moïen de vivre et entretenir sa famille, se « rethire vers Vostre Excellence, la suppliant bien hum- « blement, ayant regard à ce que dessus, de luy octroyer « l'office de tailleur de la monnoie de Flandres qui se doit « establir en la ville d'Arras, en quoy il espère que Vostre « Excellence le trouvera idoine, etc. »

---

## JEAN GABRY.

(Cité en 1552.)

---

Vers la fin de l'année 1551, le magistrat de Tournai adressa à Charles-Quint la requête suivante, pour obtenir l'autorisation de pouvoir faire graver un nouveau sceau :

« A l'empereur, remonstrent en toutte humilité les « maïeur et eschevins de vostre ville et cité de Tournay, « voz très-humbles et très-obéissans subjectz, comme à « raison de l'antiquité et usance des séelz et contre-séelz « ordonnez audict eschevinaige pour séeller les sentences, « contractz et actes qui se font et passent, portans formoi- « rye, de ung tourn (*sic*) adextré de deux fleurs de lys, sont « quazy usez et l'impression admoindrye et diminuée, etc., « à raison de quoy iceulx remonstrans supplient et requiè- « rent qu'il plaise à Vostre Majesté ordonner et permectre « renouveller lesdicts séelz et contre-séelz, et au lieu des « fleurs de lys faire tirer ou insculpter les fusichs, etc., « en quoy faisant sera faict l'honneur et utilité dudict « eschevinaige et conséquemment de la république (1). »

Cette requête fut favorablement apostillée, le 16 décembre.

Le magistrat de Tournai paya la somme de 15 livres, dans le courant de l'année 1552, « à Jehan Gabry, le josne, « orphévre, pour avoir refaict les grand et petit sceaulx « d'argent des mayeur et eschevins de ladicte ville (2). »

(1) Collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 41806, f° liij r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

## NICOLAS DE SPINELLI.

(Cité en 1468.)

---

En nous occupant des travaux dus au burin de l'orfévre Jean Van Lombeke, qui florissait à Bruxelles de 1467 à 1480, nous avons été tenté de lui attribuer la gravure des sceaux de Charles le Téméraire, à cause du peu de résultat de nos recherches pour découvrir l'auteur des sceaux de ce prince. Nous avons cependant fini par trouver deux pièces qui mentionnent et le nom de l'artiste auquel le duc Charles en confia l'exécution, et le prix qui lui fut payé pour son travail. C'est un orfévre du nom de Nicolas de Spinelli ou Spinel, car c'est ainsi que nous croyons qu'il faut lire ce nom dans les documents dont nous parlons, et dans l'un desquels il se qualifie de « tailleur et graveur des sceaux « de monseigneur le duc de Bourgogne ». Nicolas de Spinelli était peut-être italien ou d'origine italienne ([1]). Nous n'avons rencontré son nom nulle part ailleurs. Il grava les sceaux et contre-sceaux de la chancellerie de Brabant, qui servaient pour les duchés de Brabant, Limbourg et Luxembourg, et les sceaux et contre-sceaux de la grande chancellerie, établie pour les autres provinces des Pays-Bas soumises à la souveraineté du duc de Bourgogne, et grava en outre

([1]) Vasari, *Vite dei Pittori*, etc., mentionne parmi les nielleurs, les plus anciens et les plus célèbres, Forzore Spinelli, d'Arezzo.

les sceaux secrets du duc en or (1) : cet artiste reçut pour son salaire la somme de 120 livres de Flandre (2).

Un cachet en or de Charles le Téméraire fut trouvé par les Suisses, au milieu des dépouilles des Bourguignons, après la bataille de Granson : ils recueillirent aussi le cachet

(1) « Je Nicolas de Spinelly, tailleur et graveur des seaulx de monsei-« gneur le duc de Bourgoingne, certiffie à tous qu'il apartiendra que « Jehan Nivart m'a baillé ou délivré ung marc une once xix esterlins et « demi d'or de touche, du pris de xij livres xij solz de gros le marc, qui « montent à la somme de xv livres xiiij solz ung denier de gros, qui « vallent iiij^xx xiiij livres iiij solz vj deniers, de xl gros, monnoie de « Flandres, la livre, pour d'icellui or faire, tailler et graver le séel de « secret de monditseigneur le duc. Le xviij^e jour de may l'an mil cccc « soixante-huit. » (Collection des acquits du grand sceau, aux Archives du royaume.)

(2) « Je Nicolas de Spinel, orfévre et graveur de seaulx, confesse avoir « receu de maistre Jehan Gros, secrétaire et audiencier de monseigneur « le duc de Bourgoingne, la somme de vj^xx livres, de xl gros de Flandres, « la livre, pour mes peines, labeurs et salaires d'avoir gravé les seaulx « de monditseigneur quant il est venu à la seignourie, c'est assavoir : le « grant séel et contre-séel, le séel de secret et le séel et contre-séel de « Brabant ; de laquelle somme de vj^xx livres, dicte monnoie, je suis « content et en quicte monditseigneur le duc, son audiencier et tous « autres. Le xvj^e jour de janvier l'an mil cccc soixante et sept (1468, « n. st.). » (*Ibidem.*)

Voici deux notes qui se rapportent également au grand sceau :

1467 : « Pour une chaîne d'argent à laquelle pendoient le grant séel « et le contre-séel de feu Monseigneur, de laquelle chainne a esté « et est remise ès grant séel et contre-séel de Monseigneur qu'est à « présent. » (Registre n° 20359, f° viij r°, de la chambre des comptes, *ibidem.*)

1469-1470 : « Betaelt Heynen Merre, sloetmakere, voer een floerken « mit eenen sloetele geset van nuns opte custode van der bussen daer « Myns genedichs Heeren zegele inne syn gesloten, etc. » (Registre n° 20782, 3°, *ibidem.*)

d'Antoine, frère bâtard du prince [1]. Le sceau du duc, — le sceau secret probablement, — est conservé aujourd'hui, nous a-t-on dit, à la chancellerie de Lucerne.

Lorsqu'il n'était encore que comte de Charolais, l'héritier de Philippe le Bon employait un sceau sur lequel était figuré un heaume penché à dextre, et tenu par deux lions, avec cette légende : S. Karoli :: de burgundia : comitis : cadrelensis : domini : castribelun [2].

Charles le Téméraire est représenté à cheval et armé de toutes pièces sur les deux autres sceaux dont nous venons de parler. Voici leurs légendes et la description de leur contre-sceau :

Sceau de Brabant : S : Karoli : dei : gratia : burgundie : lotharingie : brabantie : limburgie : et : luxemburgie : ducis : flandrie : arthesii : burgundie : palatini : hanonie : hollandie : zellandie : et : namurci : comitis : sacri : imperii : marchionis : dñi : frisie : de : salinis : mechlinia : ordinatum : in : brabancia : — Contre-sceau : un écu timbré [3].

Grand sceau : S ✱ Karoli ✱ dei ✱ gracia ✱ burgundie ✱ lotharingie ✱ brabancie ✱ limburgie ✱ et ✱ luxemburgie ✱ ducis ✱ flandrie ✱ arthesii ✱ burgundie ✱ palatini ✱ hannonie ✱ hollandie ✱ zeelandie ✱ et ✱ namurci ✱ comitis ✱ sacri ✱ imperii ✱

(1) On lit ces détails dans un petit volume in-4° qui fut imprimé en Suisse, en 1790, et dont M. Peignot a donné des extraits dans ses *Amusements philologiques*. On y trouve un *État de ce qu'il fut trouvé au camp de Granson des dépouilles des Bourguignons. Voy.* l'édition quo M. Gachard a publiée de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, t. II, p. 510, note.

(2) Ces sceaux ont été publiés par Vredius, *Sigilla comitum Flandrie*, p. 92.

(3) *Ibidem.*, p. 99.

marchionis ✻ dñi ✻ frisie ✻ de ✻ salinis ✻ et ✻ de ✻ mechlinia ✻.
—Contre-sceau : Quatre écussons avec ces mots : contra sigillum, dans la partie supérieure (1).

Lorsque le duc Charles le Téméraire institua le parlement de Malines, il autorisa ce corps judiciaire à se servir d'un sceau particulier, dont nous ne connaissons point encore l'auteur (2). Peut-être est-ce l'orfévre Siger Van Steenmolen ou Van Steenmuelrene, cité dans le document qui nous instruit de cette particularité.

Le sceau secret de ce prince représentait l'écusson de ses armes, surmonté d'un heaume et soutenu par deux lions, avec l'inscription suivante : S : Karoli : dei : grā : ducis : burgundie : lotharingie : brabantie : limburgie : luxemburgie : coīt : flād'e (3).

L'orfévre Nicolas de Spinelli ne serait-il pas aussi l'auteur de quelques-unes de ces gravures anonymes sur cuivre, dont les quelques rares exemplaires sont si recherchés des amateurs, et qui ont déjà fait l'objet de tant de dissertations et de commentaires?

(1) Vredius, *loc. cit.*, p. 94. Une charte du 22 décembre 1474, qui se trouve dans le chartrier de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain (aux Archives du royaume) est accompagnée d'un sceau qui offre avec celui que Vredius a reproduit de notables différences.

(2) « A Zeghere de Steenmuelrene, orfévre, demourant à Malines, la « somme de x livres x solz, de xl gros, qui deue ly estoit pour la garni- « ture de la petite boiste ronde où est enfermé le séel ordonné en la « chancellerie audit Malines, pesant ij onches et demie en argent, et « pour dorure et façon, iiij livres x solz; et avec ce une petite chaîne « d'or à pendre la clef de ladicte boiste, pesant viij onces demie, et pour « façon, vj livres dudit pris; par sa quittance faicte le derrenier jour « de décembre (xiiijc).lxxiiij. » (Compte des droits du grand sceau, aux Archives du royaume.)

(3) Vredius, *loc. cit.*, p. 95.

## C. D'ASSIGNIES.

(Cité de 1618 à 1620.)

---

Deux médailles, gravées par C. d'Assignies en 1618 et en 1620, en l'honneur du prince Maurice de Nassau, nous sont connues par les signatures. Le nom de cet artiste nous remet en mémoire une famille d'Asseignies ou d'Assegnyes, qui existait à Tournai au XVI^e siècle, et dont deux de ses membres, Gaspard et Gédéon, eurent leurs biens confisqués sous le gouvernement du duc d'Albe ou peu de temps après(1). C. D'Assignies est peut-être le descendant de l'un d'eux qui sera allé s'établir en Hollande.

Parmi les assassins des frères de Wit, qui furent victimes de la vengeance du peuple de La Haye en 1672, figurent Gaspar de Mars, sculpteur, et Corneille d'Assigny, graveur d'armoiries (*wapensnijder*) (2); il est plus que probable que ce dernier est de la même famille que le graveur de médailles, car nous ne pouvons admettre que ce soit le même individu, qui, dans cette hypothèse, aurait été presque octogénaire, à l'époque où le crime a été commis.

Voici la description des médailles dues au burin de C. d'Assignies :

(1) Registre n° 19137, f^is 25 v° et 105 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) WAGENAAR, *Vaderlandsch historie*, édition de 1756; t. XIV, p. 172; — J. KOK, *Vaderlandsch woordenboek*, t. XXXII, p. 347.

I. 1618. *Av.* Buste en profil de Maurice de Nassau, légende : MAVRITIVS · PR · AVR · CO · NASS · CAT . MARC · VER · ET · VLIS; exergue : CD'ASSIGNIES. — *Rev.* Des palmes accostées du millésime 1618 ; légende : TANDEM ✱ SVRCVLVS ✱ ARBOR (1).

II. 1620. *Av.* Le même que celui de la médaille précédente. — *Rev.* Deux navires voguant à pleines voiles ; légende : ✱ ARMATA ✱ NEQVITIA ✱ MERGITVR ✱ 20 ✱ FEBRV ✱ 1620 (2).

(1) Collection de M. C. P. SERRURE, à Gand.

(2) Cette médaille a été publiée par VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 126. Le nom de l'artiste, qui est écrit GASSEGNIES, a été mal lu par le graveur que le numismate hollandais a employé, parce que le C et le D sont entrelacés.

## SIGEBERT WATERLOOS.

(Cité de 1600 à 1678.)

---

Nous possédons peu de renseignements sur la vie et les travaux de Sigebert Waterloos [1]. D'après les dates, nous le croyons frère aîné d'Adrien, et, par conséquent, fils de Sigebert et de Catherine Van der Jeught. Si nos conjectures sont justes, il serait né à Bruxelles dans les dernières années du XVI^e siècle. Son nom est cité pour la première fois dans un compte de l'année 1635 [2], en qualité de contrôleur des ouvrages d'or et d'argent de la province de Brabant, avec 100 florins de gages. Probablement qu'il avait été nommé à cette charge en remplacement de son père, mort, comme nous l'avons dit, vers 1625 [3]; cependant, il nous a été impossible de retrouver sa commission dans les registres conservés aux Archives du royaume. On lit le nom de Sigebert Waterloos dans un document de 1678, avec le titre de contrôleur des monnaies d'or et d'argent [4].

Dans l'article d'Adrien Waterloos nous avons décrit trois différentes médailles du cardinal-infant gravées par cet artiste, et nous avons avancé à ce propos qu'il y a peut-être

(1) Dans les documents il est généralement appelé *Sybrecht* et parfois *Ghysbrecht*.

(2) Registre n° 18015, f° xj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Voy.* cet article.

(4) Archives du conseil privé, aux Archives du royaume.

une confusion de nom dans une note où il est fait mention du payement de 200 florins à Sigebert Waterloos, pour des exemplaires d'argent d'une médaille représentant ce gouverneur général, par ordonnance du conseil des finances, du 30 juillet 1644. Nous avons déjà dit, en parlant d'Adrien, que la médaille de Philippe IV avec son revers, a pour auteurs Sigebert et Adrien, et qu'en 1652, ils reçurent la moitié de la somme qui leur était due, c'est-à-dire, 425 florins, pour la gravure et la livraison de quatorze exemplaires d'argent de cette pièce.

Comme orfévre, nous ne connaissons de Sigebert Waterloos que la mention de deux boites d'argent, avec les armoiries du roi ciselées, faites par lui pour les messagers du conseil des finances (1).

ALEX. PINCHART.

(1) « Betaelt aen Ghysbrecht Waterloos de somme van 4 guldens voor « twee silvere bussen by hem gemaeck, mette wapenen van Syne « Magesteyt ingegraveert ende gesneden voor de boden van de finan- « tien, volgende d'ordonnantie daervan wesende in date den xij^en augusti « xvj^c xlv. » (Registre n° 18024, f° 25 v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

# COMPTES DES MONNAIES EN REGISTRES

## QUI EXISTENT AUX ARCHIVES DU ROYAUME.

(SUPPLÉMENT [1].)

---

### I. DUCHÉ DE BRABANT.

#### § 1. MONNAIE D'ANVERS.

Volume contenant dix-huit états de l'ouverture de la boîte des monnaies frappées à Anvers, en 1500; du 11 février 1501 (1502, n. st.) au 19 décembre 1503; du 28 août 1514 au 23 juin 1516; du 11 septembre 1517 au 1er septembre 1519; du 16 mars 1527 (1528, n. st.) au 28 août 1529; du 12 février 1532 (1533, n. st.) au 12 février 1536 (1537, n. st.); du 30 octobre 1540 au 6 avril 1541 (1542, n. st.); du 24 mars 1551 (1552, n. st.) au 25 mars 1554 (1555, n. st.); du 13 mai 1577 au 5 novembre 1579; du 19 septembre 1584 au 28 août 1585; du 2 avril 1598 au 31 janvier 1600; du 11 mars 1601 au 13 avril 1602; du 2 novembre 1613 au 12 juillet 1614; du 11 avril 1616 au 31 mars 1617. (*Partie en flamand et partie en français.*)

*Voy.* nos 17880-17885, 17896 et 17900.

Deux comptes rendus par Dominique Wouters, maître particulier de la monnaie d'Anvers, du 1er avril 1606 au 7 septembre 1607, et du 4 septembre 1609 au 4 mars 1611. (*En flamand. — Le premier est incomplet.*)

*Voy.* no 17898.

[1] *Voy.* la *Revue de la numismatique belge*, t. V, 1re série, p. 165.

§ 2. MONNAIE DE BOIS-LE-DUC.

État de l'ouverture de la boite des monnaies frappées à Bois-le-Duc, du 12 novembre 1606 au 13 novembre 1609. (*En flamand.*)

*Voy.* n° 17978.

§ 3. MONNAIE DE BRUXELLES.

Volume contenant onze états de l'ouverture de la boite des monnaies, frappées à Bruxelles, en 1420; du 4 septembre 1434 au 25 juillet 1436; du 7 août 1531 au 18 janvier 1532 (1533, n. st.); du 19 février au 29 mars 1578; du 1er mars au 10 avril 1593; du 30 septembre de la même année au 30 août 1594; du 28 mai 1612 au 30 juillet 1613; du 21 juin 1616 au 14 juin 1617; et du 22 mars 1645 au 19 décembre 1648. (*En flamand.*)

*Voy.* nos 17985-17987, 17992, 17994, 17996 et 18024.

Volume contenant :

1° Compte rendu par Jean Marchant, des monnaies de nécessité frappées à Bruxelles, du 23 septembre 1579 au 4 juin 1580. (*En flamand.*)

En tête de ce compte sont transcrits : 1° l'acte des états généraux daté du 6 septembre 1579, qui autorise la fabrication de cette monnaie, et 2° les instructions y relatives.

2° État de l'ouverture de la boite des monnaies de nécessité frappées à Bruxelles par Philippe Van Benthem, maître de la monnaie, du 23 décembre 1584 au 3 mars 1585. (*En flamand.*)

Volume contenant des extraits des comptes de l'hôtel des monnaies de Bruxelles du 1er novembre 1787 au 30 juin 1788. (*En français.*)

### § 4. MONNAIE DE MAESTRICHT.

Volume contenant douze états de l'ouverture de la boîte des monnaies frappées à Maestricht du 3 août 1509 au 9 juin 1516; du 20 septembre 1524 au 9 mai 1526; du 11 novembre 1531 au 6 mars 1535 (1536, n. st.); du 28 juin 1542 au 5 septembre 1545; du 22 décembre 1552 au . . . . . 1558; du 2 septembre 1574 au 29 juin 1579; du 27 mars 1586 au 29 mai 1589; du 12 juin au 26 septembre 1604, et du 23 septembre 1607 au 15 septembre 1610. (*En flamand.*)

*Voy.* nos 18075-18086.

### § 5. MONNAIE DE VILVORDE.

Compte rendu par Gilbert Van den Biesen, de Tongres, et André Thomas, de Malines, maîtres particuliers de la monnaie du duc Antoine de Bourgogne, du 18 avril 1409 au 24 décembre suivant. (*En flamand.*)

*Voy.* no 18094.

## II. DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

### MONNAIE DE LUXEMBOURG.

Volume contenant quatre états de l'ouverture de la boîte des monnaies frappées à Luxembourg, du 22 juin 1502 au 28 juin 1504; du 23 décembre 1617 au 6 juillet 1619; du 30 mars 1632 au 9 juillet 1638 et du 14 février 1639 au 13 juillet 1642. (*En flamand.*)

*Voy.* nos 18095-18098.

## III. DUCHÉ DE GUELDRE.

### MONNAIE DE NIMÈGUE.

État de l'ouverture faite, le 10 novembre 1494, de la boîte des monnaies frappées à Nimègue, par Bernard Proys, *alias* Proez, maître particulier de la monnaie de Gueldre. (*En français.*)

*Voy.* pour les comptes antérieurs et postérieurs les nos 18100 à 18102.

Compte de l'ouverture de la boîte des monnaies frappées à Nimègue, par Renier Van Eembrugge, maître particulier de la monnaie de Gueldre, du 3 septembre 1544 au 29 mars 1546 (1547, n. st.). (*En flamand.*)

*Voy.* no 18102.

## IV. COMTÉ DE FLANDRE.

### MONNAIE DE BRUGES.

Volume contenant treize états de l'ouverture de la boîte des monnaies frappées à Bruges, du . . octobre 1497 au 18 mai 1527. (*En français.*)

*Voy.* nos 18123–18136.

## V. COMTÉ DE NAMUR.

### MONNAIE DE NAMUR.

Volume contenant deux états de l'ouverture de la boîte des monnaies frappées à Namur, du 3 août 1513 au 15 février 1515 (1516, n. st.), et du 27 avril 1527 au 11 avril 1528. (*En français.*)

*Voy.* nos 18208 et 18209.

## VI. SEIGNEURIE DE TOURNAI.

### MONNAIE DE TOURNAI.

Volume contenant trois états de l'ouverture de la boite des monnaies frappées à Tournai, du 18 juillet 1613 au 6 septembre 1614, et du 24 octobre 1658 au 25 avril 1664. (*Le premier est en flamand et les deux autres en français.*)

*Voy.* nos 18225 et 18241.

## VII. SEIGNEURIE DE MALINES.

### MONNAIE DE MALINES.

État de l'ouverture de la boite des monnaies frappées à Malines, du 3 novembre 1390 au 24 juin 1392. (*En français.*)

*Voy.* pour les comptes postérieurs le no 18242.

## VIII. COMTÉ DE HOLLANDE.

### MONNAIE DE DORDRECHT.

Compte des monnaies frappées à Dordrecht, par Antoine Carlier, maître particulier de la monnaie de Hollande, du 15 juillet 1532 au 17 juillet 1535. (*En flamand.*)

Compte de l'ouverture de la boite des monnaies frappées à Dordrecht, par Guillaume Bucket, maître particulier de la monnaie de Hollande, du 16 août 1536 au 28 juillet 1539. (*En flamand.*)

## IX. SEIGNEURIE DE FRISE.

### MONNAIE DE LEEUWAERDEN.

Compte de l'ouverture de la boîte des monnaies frappées à Leeuwaerden, par François Van Papevelt, maître particulier de la monnaie de Frise, du 22 août 1527 au 25 juin 1530. (*En flamand.*)

A ce compte est joint l'original des instructions pour le maître particulier, datées du 4 avril 1527.

## X. SEIGNEURIE D'OVER-YSSEL.

### MONNAIE DE CAMPEN.

Volume contenant deux comptes des monnaies frappées à Campen, par Martin Nyecamer et François Van Papevelt, maîtres particuliers de la monnaie d'Over-Yssel, du 22 juin 1529 au 31 mai 1531, et du 29 mai 1532 au 7 septembre 1535. (*En flamand.*)

A ce volume est joint le rapport de Thomas Gramaye, maître général des monnaies de l'empereur, du .. mai 1529, sur la mission qui lui avait été confiée pour l'établissement d'un atelier monétaire dans la seigneurie d'Over-Yssel.

## XI. COMTÉ D'ARTOIS.

### MONNAIE D'ARRAS.

Volume contenant deux états de l'ouverture de la boîte des monnaies frappées par Guillaume Crocquet, maître particulier de la monnaie d'Arras, du 14 septembre 1627 au 12 mai 1629. (*En français.*)

## XII. ROYAUME DE FRANCE.

### § 1er. MONNAIE D'AMIENS.

Volume contenant deux comptes, rendus par Pierre Fromont, maître particulier de la monnaie d'Amiens, — des monnaies frappées dans cette ville au nom de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, du 24 septembre 1427 au 15 février 1438 (1439, n. st.). (*En français.*)

### § 2. MONNAIE DE SAINT-QUENTIN.

Volume contenant deux comptes, rendus par Gobert de Saint-Quentin, maître particulier de la monnaie de Saint-Quentin, — des monnaies frappées dans cette ville au nom de Philippe le Bon, pendant les années 1436, 1437, 1438, et jusqu'au 24 janvier 1439 (n. st.). (*En français.*)

ALEX. PINCHART.

---

# CORRESPONDANCE.

---

*A M.* R. Chalon, *président de la Société de la numismatique belge, etc.*

---

Utrecht, 19 février 1860.

Monsieur et très-honoré Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer un article de la gazette de Drenthe, du 12 janvier de cette année, signé par M. J. W. Lieftinck, dans lequel il est rendu compte d'une trouvaille de monnaies faite à Zuidbarge, commune d'Emmen en Drenthe.

Dans un champ, on a, dit-il, découvert un petit bassin de bois, dans lequel se trouvaient des monnaies et quelques objets d'ornement.

Le dépôt se composait, ainsi qu'on le croit, du moins :

1° De deniers de Charlemagne, à la légende : KAROLVS IMP. *Rev.* XRISTIANA RELIGIO.

2° D'une monnaie, à la légende : LVDOVICVS PIVS(?) *Rev.* Dans le champ : ..... REGVM.

3° Une monnaie d'argent, qu'un numismate croit être une monnaie arabe, du XVII^e siècle (?). Elle porte d'un côté, ainsi que le décrit M. Lieftinck, trois longues et épaisses raies ou épées, de l'autre, deux pareilles figures, accompagnées de deux lettres onciales.

4° D'une pièce pareille à la précédente, incrustée dans un ornement d'argent, avec deux crochets, ayant apparemment servi comme broche.

5° D'une variété de la précédente, un peu plus grande, avec quatre raies épaisses ou espèces d'épées.

Outre les lettres onciales qui se voyent aussi sur la pièce décrite sous le n° 3, une légende rangée en trois lignes, en caractères orientaux, ayant beaucoup d'analogie avec les lettres arabes (??).

6° D'une bague d'argent, très-épaisse et élégamment travaillée, ornée d'une pierre noire.

7° D'une bague d'argent fort simple, plate au-dessus.

Outre ces objets, on a trouvé dans le même lieu, enfouis dans la terre :

1° Un quart d'un réal d'Espagne, frappé sous Charles-Quint au Mexique ou au Pérou, de l'argent provenant de ces pays.

2° Un sou de Brabant, de Charles-Quint.

A Schoonlo, commune de Rolde, on a découvert une pièce d'or, de la grandeur et de l'épaisseur d'un ducat de Hollande, portant l'inscription : WIL. I. DVX. GELR : ComES. F., et, de l'autre côté, légende : BENEDICT. QUI VENIT. IN NOMINE.†. (1).

(1) Voor vrienden van oude munten en andere oude zeldzame voorwerpen, acht ik het niet onbelangrijk mede te deelen, dat er in den laatsten tijd in deze streken verschillende zoodanige munten en voorwerpen gevonden zijn. In een oud houten bakje vond men, op een akker in het veen van Zuidbarge, gemeente Emmen, gelijk men meent :

1° Denariussen van *Karel den Groote*. Aan d'eene zijde staat : KAROLVS. IMP.; aan den anderen kant : XRISTIANA RELIGIO.

Il est bien à regretter que les monnaies provenant de ces trouvailles n'aient pas été communiquées à un numismate versé dans la science, vu que la description qu'en donne

2° Eene frankische munt. Aan d'eene zijde : LVDOVICVS PIVS, aan d'andere, in 't midden : . . . . . REGVM.

3° Een zilveren muntje ter grootte van ons 50 cents stukje, doch iets dunner; bij eenige muntkenners onbekend ; door eén gehouden voor eene Arabische munt, waarschijnlijk uit de XVIIde eeuw (?) Aan d'eene zijde : 3 lange teekenen, dikke streepen of zwaarden ; aan d'andere 2 zulke teekenen, met eene rij van 2 letters, die wel iets van hebreeuwsche of grieksche hoofdletters hebben, maar toch niet alle zijn.

4° Dezelfde zilveren munt als de vorige, in eene gekabelde zilveren schijf gezet, ter grootte van een f. 2·50 stuk ; aan d'eene zijde voorzien met een dikke opene en met eene meer digt gebogene haak, waarin eene speld schijnt gezeten te hebben (?).

5° Eene dito; doch eene randje of kabeltje grooter, met vier dikke streepen of soorten van zwaarden aan d'onderzijde, behalve de onder n°. 3 beschrevene letters, drie rijen teekenen, die met arabische letters veel overeenkomst hebben (?).

6° Eene dikke en groote fraai bewerkte zilveren vingerring, met een zwart schijnende steen of rond schijfje glas, ter grootte van een knikker.

7° Eene eenvoudige, van boven platte, doch bewerkte zilveren vingerring, die van onderen smal toeloopt en slechts ineengedraaid afgehaadt is.

Voorts zijn nog ter dezer plaatse uit den grond gegraven :

1° ¼ Spaansche reaal, geslagen onder *Karel V* in Mexico of Peru, van het aldaar gevonden zilver.

2° Een Brabandsche stuiver van *Karel V*.

Eindelijk werd nog te Schoonlo, gemeente Rolde, gevonden : eene gouden munt, ter grootte en dikte van een gouden dukaat, aan welker eene zijde in 't randschrift, met zeer oude letters schijnt te staan : WIL. I : DVX : GELR : COMES. F.(?) en aan de keerzijde : BENEDICT. QVI. VENIT. IN NOMINE ✝.

Odoorn, 9 Jan. 1860.

J. W. Lieftinck.

M. Lieftinck est loin d'être claire. Cependant il faut lui savoir gré de sa communication.

Les monnaies de Charlemagne appartenant au dépôt trouvé à Zuidbarge, paraissent être les deniers rares de cet empereur, à son effigie et à la légende : KAROLVS IMP. AVG., qui ont au revers le temple avec la légende pieuse : XPISTIANA RELIGIO, et non pas XRISTIANA.

Les légendes de la monnaie signalée sous le n° 2 paraissent aussi être inexactement expliquées.

Quant aux n°s 3, 4 et 5, je ne sais quelle attribution leur donner; la description en étant tout à fait obscure et inintelligible.

Or, il est très-possible qu'elles soient des monnaies de Pepin ou bien de Charlemagne, notamment du premier type, et qu'on ait pris pour des caractères arabes, les lettres mal formées et irrégulières qu'on trouve sur ces deniers.

La pièce d'or trouvée à Schoonlo, appartient évidemment à Guillaume, duc de Gueldre et comte de Zutphen (1377-1408), frappée avant 1393, époque à laquelle Guillaume succéda au duché de Juliers.

Les légendes devront être lues ainsi :

WILH. DVX GELR, COMES, ou COM. Z. *Rev.* BENEDICT. QVI VENIT IN NOM. DI.

Veuillez agréer, etc.

C^te^ Maurin Nahuys.

*A M.* R. Chalon, *président de la Société de la numismatique belge, etc.*

---

Monsieur,

Je viens faire appel à votre bienveillance et à celle de vos collaborateurs à la Revue numismatique, au nom du secours mutuel que doivent se prêter les amis des études historiques. Occupé à préparer un travail sur la *Numismatique des églises réformées de France,* je serais heureux de recevoir de vous et de vos amis tous les renseignements ou les empreintes de monnaies, médailles, méreaux et jetons, qui ont rapport à la Réforme française, et que vous pourriez me transmettre.

Je vous prie d'agréer, etc.

C. L. Frossard, p^r^,

Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris, rue de Boulogne, 14.

---

# MÉLANGES.

Les lecteurs de la Revue apprendront avec plaisir que la publication des *Monnaies du Cambrésis,* par M. Robert, si longtemps interrompue, à cause des occupations officielles de l'auteur, sera prochainement terminée. M. de la Fontaine va également faire paraitre sa *Monographie monétaire du Luxembourg*. Enfin, nos *Recherches sur les monnaies de Namur,* insérées dans les Mémoires de l'Académie, sont aussi sous presse. Espérons que notre confrère, M. de Coster, exécutera, à son tour, le projet qu'il avait formé de publier les *Monnaies du Brabant,* avec les belles planches gravées par son ami feu Everaerts. Personne n'est plus à même que lui de s'acquitter dignement de cette tâche difficile.

R. Ch.

---

M. Ed. Van Hende vient de publier, dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord,* une note sur un méreau de la collégiale de Saint-Pierre, portant la date de 1770, et sur deux *louis d'or,* de Louis XIV, frappés à Lille, en 1691 et en 1693. C'est un premier supplément à la *Numismatique lilloise.*

R. Ch.

---

Les recherches du général de Bartholomæi sur la Numismatique géorgienne continuent à être couronnées de succès. Outre les types nouveaux et fort intéressants, dont il vient d'enrichir la riche collection de l'Ermitage et qui ne tarderont pas à être publiés, nous apprenons que ce savant numismate va faire paraître une lettre adressée à M. de Gille, dans laquelle il restitue à Constantin II des monnaies géorgiennes, provenant du trésor, trouvé en 1830, près de la forteresse de Lori, et attribuées à tort aux règnes de Roussoudan et de son frère Giorgi IV. Cette restitution, fondée sur des raisonnements qui nous paraissent avoir la plus grande force, offre un grand intérêt pour l'histoire des souverains de la Géorgie, parce qu'elle tranche une question importante sur laquelle les chroniqueurs n'étaient pas d'accord, savoir, celle de l'existence d'un Constantin, qui aurait succédé, vers 1407, à son frère Giorgi VII.

F. S.

---

Les étudiants de l'Académie de Genève ont célébré, l'an dernier, l'anniversaire du troisième jubilé de sa fondation. Ils ont fait frapper, à cette occasion, une fort belle médaille, dont voici la description :

D'un côté, le premier syndic en charge et le Secrétaire d'État remettent à Théodore de Bèze, premier recteur de l'Académie, l'acte constitutif de sa fondation; dans le fond, on voit les bâtiments du collége créé par Calvin; en haut, une gloire; à l'exergue : NON . JUN . MDLIX, et plus bas : AUGUSTE BOVET F^T^.

Au revers, on lit l'inscription suivante :

ACADEMIÆ
GENEVENSIS
A THEODORO BEZA
PRIMO RECTORE
DEDICATÆ
TRIA POST SECULA
GRATIS ANIMIS
MEMORIAM
CELEBRAVERUNT
ALUMNI.
NON . JUN . MDCCCLIX.

F. S.

---

Table des matières contenues dans les nos I et II de 1860, de la *Revue numismatique française :*

1° Médailles de Marium en Cypre, par M. W. H. Waddington, 10 pages et une planche;

2° Observations sur quelques points de numismatique phénicienne, par M. François Lenormant, 20 pages;

3° Dissertation sur les médailles de consécration frappées par Maxence à la mémoire de son fils Romulus, par M. R. Géry, 6 pages;

4° Note sur les monnaies de Romulus, fils de Maxence, par M. A. de Longpérier, 7 pages;

5° Quelques monnaies rares ou inédites de la bibliothèque de Marseille, par M. Carpentin, 14 pages et 2 planches;

6° Remarques sur quelques monnaies décrites dans l'article précédent, par M. de Longpérier, 5 pages;

7° Monnaie de Jean d'Arkel, par M. N. Ponthieux; 6 pages;

8° Monnaies inédites de l'Adherbaïdjan (suite et fin), par M. F. Soret, 10 pages;

9° Monnaies des Éduens, par M. L. de la Saussaye, 21 pages et une planche;

10° Lettre de M. Hucher à M. de Longpérier sur la médaille gauloise portant la légende *Virotal*, et sur le costume des Gaulois, 16 pages et une planche;

11° Monnaies consulaires du Bas-Empire, par M. A. de Barthélemy, 3 pages;

12° Monnaies inédites de Bar, par M. Léon Maxe, 3 pages;

13° Monnaies françaises inédites, par M. A. de Barthélemy, 15 pages et une planche;

14° Gros inédit de Louis II, baron de Vaud, par M. Feuardent, 3 pages;

15° Bulletin bibliographique et chronique; 10 pages.

On trouve, sous cette dernière rubrique, un article très-intéressant sur les amateurs-numismates des États-Unis, et sur les prix élevés qu'atteignent dans les ventes, les raretés de la numismatique du Nouveau Monde. L'Amérique est un pays où tout se fait avec une rapidité dont on n'a, en Europe, aucune idée. Le goût des collections numismatiques s'y est développé, en *un an* de temps, environ, dans des proportions incroyables. C'est une passion, une maladie de toutes les classes de la Société, et dont les dames mêmes ne sont pas exemptes. Des ventes fréquentes ont

établi un prix régulateur des pièces les plus recherchées, et chez eux comme chez nous, le commerce des médailles est devenu le monopole d'un petit nombre de spéculateurs.

La numismatique américaine commence avec la pièce des Iles Sommer au type du sanglier et du vaisseau, frappée vers 1612, et finit avec le *cent* de 1859, en alliage de nickel. Nous recommandons aux amateurs le *cent* (pièce de cuivre) de Washington, de 1792, qui se vend régulièrement vingt dollars, soit *cent cinq francs!* Ce phénix a pu s'égarer dans quelque sac de mitrailles. Puisse cet avis l'en faire sortir.

R. Ch.

---

*Description générale des médaillons contorniates, par J. Sabatier.* — Prospectus. — Parmi le grand nombre de savants qui ont écrit sur les diverses branches de la numismatique romaine, personne jusqu'ici ne s'est occupé sérieusement et d'une manière spéciale des médaillons contorniates, qui, par leur abondance et surtout par l'originalité de leurs types, méritent cependant de fixer notre attention. Ces monuments tiennent, en effet, une place assez large dans les collections, puisqu'on en compte deux cents exemplaires au cabinet impérial de France, un nombre à peu près égal au musée britannique et près de cent trente au musée impérial de Vienne.

A la vérité, certains numismates, à propos des monnaies romaines, ont décrit ou cité quelques contorniates isolés; plusieurs aussi ont émis des opinions diverses sur l'usage de ces médaillons ainsi que sur l'époque où ils ont pu être frappés; mais tous en général n'ont fait qu'effleurer ce sujet.

Ce travail n'a jamais été traité à fond et d'une manière spéciale, sans doute parce qu'il présente de très-grandes difficultés, car Eckhel lui-même, ce père de la science, dans un chapitre qu'il a consacré à ces médaillons, n'a pas craint d'avouer que c'est une matière ardue et fastidieuse (rudis indigestaque moles). Après un pareil jugement, il y a peut-être de la témérité à aborder ce sujet; mais depuis Eckhel, une grande impulsion a été donnée à la numismatique et à l'archéologie par le zèle et le goût qu'a développés partout la formation de nombreuses sociétés locales et par les travaux qui ont été la conséquence de ce mouvement. Grâce aux publications de tout genre et aux dessins dont elles sont accompagnées, de grands progrès ont eu lieu, les collections publiques et privées sont passées, pour ainsi dire, dans le domaine public, et il ne reste aujourd'hui que bien peu de monnaies inconnues. Ces considérations ont excité notre zèle et ont contribué puissamment à nous affermir dans le dessein que nous avions formé depuis longtemps de chercher à remplir la seule lacune importante qui reste encore dans la numismatique romaine, mais nous n'avons plus hésité, lorsque nous nous sommes vu encouragé par des savants et des amis qui nous ont promis leurs conseils.

A quelle époque, dans quel but et par qui ont été frappés les médaillons contorniates? Tels sont les points débattus jusqu'à ce jour, sur lesquels les savants et les numismates n'ont pu se mettre d'accord et que nous nous sommes imposé la tâche d'éclaircir. Nous croyons avoir résolu ces difficultés, en nous appuyant de preuves nouvelles, irrécusables selon nous, et puisées dans la lettre de certaines légendes, et surtout dans la comparaison des contorniates

avec de nombreuses pierres gravées ou avec d'autres monuments d'une époque contemporaine, dont les sujets et le style ne permettent plus de conserver le moindre doute. Un haut intérêt s'attache également à l'explication des types nombreux représentés sur les contorniates, types en partie inconnus, et pour la plupart mal décrits ou mal interprétés, dont la presque totalité se rapporte aux combats des gladiateurs et aux jeux du cirque et de l'amphithéâtre.

Tels sont le but et la matière de l'ouvrage que nous annonçons, dont le texte est entièrement terminé et qui formera un volume in-4°, orné de dix-neuf planches sur cuivre, gravées par M. Dardel, et où seront dessinés tous les médaillons contorniates connus, avec des sujets différents, dont le nombre s'élève à deux cent vingt. Ce livre paraîtra en trois livraisons, à raison de douze francs chacune, savoir :

La 1re livraison, vient de paraître.

La 2e livraison, paraîtra le 1er juillet.

La 3e livraison, le 1er septembre.

L'ouvrage n'est tiré qu'à trois cents exemplaires; les souscripteurs pourront envoyer un mandat sur Paris, soit pour une livraison, soit pour l'ouvrage entier; ils recevront franco, par la poste, pour Paris et les départements, les livraisons aux époques annoncées (1).

---

Nous croyons devoir prévenir les lecteurs de la Revue qu'il circule, de nouveau, dans le commerce des antiquités,

(1) Pour la Belgique, s'adresser chez M. Decq, rue de la Madeleine, n° 9, à Bruxelles.

bon nombre de sceaux contrefaits, et sortant, à ce que nous croyons, d'une officine bien connue. Ils doivent aussi se mettre en garde contre des refrappes de jetons belges du siècle dernier, qui ont été faites récemment.

D.

---

La seconde livraison de la nouvelle série du *Zeitschrift für Münz- Siegel und Wappenkunde,* par M. de Koehne, a déjà paru depuis quelque temps; mais le défaut d'espace nous a empêché d'en rendre compte plus tôt.

Celle-ci contient : 1° une lettre, adressée par M. le général J. de Bartholomæi à M. de Koehne, au sujet d'un dépôt de monnaies déterrées à Tiflis en 1858 ; 2° les monnaies russes les plus anciennes, par M. de Koehne; 3° fragments, concernant l'histoire numismatique d'Albert, duc de Prusse, par M. Vossberg (suite); 4° monnaies d'or du xv^e siècle et du suivant, par M. Danneberg (suite); 5° bibliographie ; 6° collections numismatiques; 7° monnaies nouvelles ; 8° médailles nouvelles.

Après avoir donné, dans sa lettre, des éclaircissements concernant les dates les plus anciennes et les plus modernes des dépôts de monnaies mahométanes, M. de Bartholomæi signale la découverte d'un trésor, composé de dirhems et d'aspres de Manuel I et de Jean II. Ces derniers justifient pleinement les attributions qui en avaient été faites à ces princes, par M. de Paffenhoffen. Les observations générales que l'auteur fait au sujet des monnaies byzantines et les dirhems présentent un intérêt tout particulier.

La monnaie la plus ancienne de la Russie est conservée

dans le cabinet royal de Stockholm : elle est d'Oleg, qui y porte le titre de roi, qualification que M. de Koehne justifie parfaitement bien, quoiqu'elle ne convienne nullement à un prince russe de son époque. Les autres monnaies que l'auteur fait connaître sont de Jaroslàw I et de Wladimir. Ces pièces sont importantes non-seulement au point de vue de l'histoire de la Russie, mais elles ont aussi une particularité bien remarquable au point de vue de la formation des types, véritable mélange du type byzantin et du type anglo-saxon. C'est ici le cas de dire que les extrémités se touchent.

Les fragments pour l'histoire numismatique du duc Albert se composent, comme nous l'avons déjà fait observer antérieurement, d'un grand nombre de détails, toujours puisés à des sources d'une authenticité incontestable.

M. Danneberg continue la description des monnaies d'or, comprises dans le trésor dont il a rendu compte dans la livraison précédente. Cet article intéresse autant la Belgique que les Pays-Bas et l'Allemagne.

L'article intitulé : *Collections numismatiques*, donne des renseignements précieux sur les cabinets de Vienne, de Göttingue, de Breslau, de Riga, de Dorpat et de Revel. Les villes d'Allemagne ou d'origine allemande forment, comme on le voit, de petits musées locaux qui sont utiles aux études numismatiques si intimement liées à celles de l'archéologie. Il serait à souhaiter que les villes un peu considérables de la Belgique en fissent autant.

M. de Koehne a eu la bonne idée de mettre les lecteurs au courant des monnaies et médailles nouvelles.

Ch. P.

Dans une livraison précédente nous avons rendu compte, en ce qui concerne la numismatique, de la première partie des *Recherches sur les communautés religieuses et les institutions de bienfaisance établies à Audenarde*. M. Ed. Vanderstraeten, l'auteur de cet intéressant travail, vient d'en faire paraître la seconde partie.

Comme dans la première il y a à glaner pour le numismate : l'auteur y parle (p. 50) des méreaux de la corporation de saint Michel, du sceau de l'hôpital de Notre-Dame, gravé pendant la première moitié du xv^e siècle (p. 88) ; du sceau et des plombs de l'ancienne tisseranderie d'Audenarde, si célèbre pendant le moyen âge (p. 108) et des méreaux des pauvres (p. 191).

Nous ne saurions assez recommander à l'attention des numismates la lecture de monographies semblables qui jettent souvent un grand jour sur l'attribution des méreaux, presque toujours empreints d'un type énigmatique, et rarement connu hors de la localité à laquelle il appartient. M. Vanderstraeten a donc fait une œuvre méritoire, en faisant connaître plusieurs sceaux et plombs difficiles à déterminer, et dont la science lui saura gré.

Ch. P.

---

*Les archiducs, etc.* — Sur ce que, de la part de Jehan de Montfort, ayde de n̄re fourrière, nous ait esté repn̄té qu'ayant avecq n̄re permission moulé quelques médailles portans n̄re pourtraict, aulcuns orfebvres et aultres se seroient advancez de les contrefaire, et vendre à l'intérest de son travail, et

industrie, et sans son congié; à ceste cause et voulant pourveoir à l'indemnité dudit de Montfort, nous lui avons donné faculté et licence de faire lui seul les médailles, avecq défense à tous aultres de les contrefaire et vendre ou distribuer, viers nos pays de par deçà, les contrefaites à peine de confiscāon d'icelles médailles, ordonnans à tous nos justiciers, officiers et subjectz qu'il appertiendra de selon iceux reigler. Fait à Mariemont, soubz n̄re nom et cachet secret, le huithième juin 1609.

(*Archives de l'audience.*)

Ce curieux document dont nous devons la communication à l'obligeance de M. l'avocat Duvivier, vient prouver surabondamment une chose dont nous n'avons jamais douté, c'est que les contrefacteurs, les faussaires et autres industriels du même genre, sont vieux comme le monde. Il ne faut pas toujours calomnier son temps. Ce qu'on fait aujourd'hui, dans notre siècle immoral, corrompu, etc., etc., on le faisait également sous le règne-modèle des pieux archiducs, et on le fera probablement encore en dépit de la perfectibilité incessante et infinie que d'autres rêveurs attribuent à notre espèce.

Dans la curieuse et savante notice que notre confrère M. Pinchart nous a donnée [1], sur le graveur Jean de Montfort, il a attribué à cet artiste la médaille du cardinal Albert pour la prise des forteresses de Calais, d'Ardres et de Hulst. M. Pinchart était guidé, dans cette attribution, par la ressemblance de style que présente cette pièce avec

[1] *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. II, 97.

des médailles signées de Montfort. Nous en possédons un bel exemplaire d'argent doré, où l'on lit, sous le buste du prince : CONR. BLOC. F.; l'exemplaire publié par Van Loon, t. I, p. 466, et dont parle M. Pinchart ne porte aucun nom de graveur.

Mais, si notre médaille prouve que M. Pinchart s'est trompé en l'attribuant à de Montfort, elle montre, d'un autre côté, combien est juste son coup d'œil d'artiste, lorsque, de la comparaison des œuvres signées des deux graveurs, il conclut que de Montfort doit avoir été l'élève de Bloc.

R. Ch.

---

# NÉCROLOGIE.

## M. LE MARQUIS DE LAGOY.

Les amis de l'archéologie et plus particulièrement ceux de la numismatique, viennent de faire une grande perte dans la personne de M. le marquis de Lagoy, membre correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), et de plusieurs autres sociétés savantes nationales et étrangères, honoraire de celle de la numismatique belge, etc., né au château de Lagoy, près de Saint-Remy, Bouches du Rhône, en 1790, mort à Aix, même département, le 16 avril 1860.

Le marquis de Lagoy était issu d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de la Provence, qui sous ce nom et celui de Meyran, avait donné à l'État, à différentes époques, des ambassadeurs, des officiers généraux, des dignitaires ecclésiastiques et des chefs de cours souveraines. Son père représenta plusieurs années son département à la Chambre des députés avant 1830, et ami des beaux-arts qu'il cultiva avec le plus grand succès [1], il fut aussi membre correspondant de l'Institut, mais, dans la classe et ensuite l'académie attribuée à leur spécialité. L'étude de la numismatique ancienne et moderne dont les monuments

[1] Particulièrement les arts relatifs au dessin.

recueillis par lui enrichissaient les nombreuses collections de son cabinet lui était aussi familière; il donna de bonne heure à son fils les premiers soins d'une éducation qu'il ne perdit point de vue plus tard. En adoptant les goûts artistiques dont l'exemple lui était offert, le jeune de Lagoy adopta également, à l'âge où l'activité et les distractions sont ordinairement nécessaires, les habitudes d'une vie sédentaire et studieuse, toute de cabinet, antiphatique avec le mouvement et le bruit d'une carrière publique et des affaires. Aussi s'en tint-il constamment écarté, malgré toutes les perpectives qui se présentèrent à lui, aux diverses époques de son existence.

Un mariage contracté à vingt ans avec une personne bien digne de toutes ses affections (1) et qui les concentra, ne fit que fortifier en lui l'amour du foyer domestique, soit à la ville, soit aux champs.

On a dit que la vie d'un simple homme de lettres, étranger à tout caractère officiel et public, est tout entière dans ses ouvrages et dans ses correspondances intimes avec ses confrères et ses amis et que c'est là qu'il faut la chercher.

C'est donc aux écrits de M. de Lagoy qu'il faut que les biographes s'adressent dans ce but, et c'est aussi pour leur donner les moyens de l'atteindre que nous allons rappeler ici successivement et à leur date celles des publications dues à notre savant numismate, imprimées séparément et sous ses yeux, dans la ville de province qu'il habitait; il fit

(1) Mlle de Castellane, appartenant à une des premières maisons de l Provence.

insérer les autres dans divers recueils périodiques français et étrangers, tels que les deux Revues numismatiques française et belge, mais surtout dans la première, etc.

M. de Lagoy était déjà âgé de 36 ans (1) lorsque tardivement et pressé par ses amis et particulièrement MM. Mionnet, Raoul-Rochette, du cabinet royal des médailles, il se décida à livrer à l'impression et à répandre son opuscule intitulé : « *Essai sur les médailles antiques de Cunobelinus, roi de la Grande-Bretagne, et description d'une médaille inédite de ce prince* (2). Ce mémoire, favorablement accueilli en France et en Angleterre, lui valut son adoption par la Société royale des antiquaires de Londres.

Enhardi par le premier succès, en 1834, il fit paraître sa « *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Cœnicenses et des Auscii* (3) » qui lui mérita l'année suivante de la part de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le prix de numismatique, fondé par feu Allier de Hauteroche.

La plus curieuse des médailles inédites dont la découverte récente ici signalée intéressa le plus notre auteur, est celle (4) de la colonie marseillaise de *Glanum Livii*, aujourd'hui Saint-Remy, où l'exemplaire unique de cette pièce gallo-grecque encore connu, avait été trouvé en sa présence dans le voisinage de sa maison de campagne.

En 1836, la même académie le nomma à une grande majorité *son correspondant*, comme récompense de ses

(1) En 1826.

(2) Aix, in-4°, avec une planche de neuf médailles.

(3) Aix, in-4°, avec deux planches de vingt-six médailles.

(4) Denier d'argent.

premiers travaux, et un encouragement à de nouveaux qui ne se firent pas attendre; en effet, dès 1837, répondant aux espérances de cette illustre compagnie, il publia sa savante « *Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules inédites ou incertaines* (1), » contenant la description de trente-neuf types différents qui appartenaient à des chefs et à des peuples des Gaules, types dont plusieurs étaient encore inédits et inconnus et offraient des attributions incertaines et douteuses dont il détermina heureusement le plus grand nombre.

Deux ans plus tard (1839), le docte archéologue provençal appela l'attention de ses confrères et de ses coopérateurs en numismatique sur plusieurs monnaies de la première race inédites ou peu connues et d'une attribution équivoque dans sa « *Description de quelques monnaies mérovingiennes découvertes en Provence* (2). »

Presque toutes les attributions qu'y proposa M. de Lagoy ont été acceptées et maintenues jusqu'à ce jour et après qu'une nouvelle lumière a été répandue sur les produits du monnayage mérovingien, encore peu étudié et connu à l'époque de cette publication.

En 1843, M. de Lagoy donna son « *Explication de quelques médailles à monogramme des rois goths d'Italie, découvertes dans le midi de la France* (3). » A la date de l'émission de cet important travail, les monnaies ainsi désignées étaient encore négligées et confondues, la plupart du temps, parmi celles des empereurs d'Orient;

(1) Aix, in-4°, avec une planche de trente-trois médailles.

(2) Aix, in-4°, une planche de médailles.

(3) Aix, in-4°, deux planches gravées, contenant vingt-huit médailles.

M. de Lagoy signala et contribua à faire cesser cette confusion.

L'année 1845 porta à la connaissance du monde numismatique, les « *Mélanges de numismatique, médailles inédites grecques, gauloises, romaines, et du moyen âge* (1), » où notre érudit confrère montra le même esprit d'investigation et la même sûreté de coup d'œil que dans tout ce qu'on avait déjà vu de lui.

Nous n'eûmes pas longtemps à attendre (1847) son « *Essai de monographie d'une série de médailles gauloises d'argent, imitées des deniers consulaires au type des Dioscures, et description d'une médaille gauloise de bronze inédite* (2). » M. de Lagoy se crut fondé à attribuer une partie de ces médailles, après en avoir déchiffré et interprété les légendes, aux Eburones, aux Vocontii, à Eburodunum, à Brigantium, à Durnacum, à Virodunum, etc., avec les noms des divers chefs, etc.

Notre docte antiquaire dans ses « *Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois* (3) » imprimées en 1849, a élucidé une question pleine d'obscurité où à l'incertitude il a fait succéder le vrai et le positif. Cette dissertation fut accueillie avec le plus vif intérêt par toutes les classes de lecteurs instruits.

Un dépôt numismatique récemment découvert à Lyon, fournit en 1854, à M. de Lagoy, l'occasion d'ajouter à son premier travail, dont il vient d'être parlé, une suite sous le

(1) Aix, in-4°, deux planches, contenant trente-deux médailles.

(2) Aix, in-4°, une planche de vingt-six médailles.

(3) Aix, in-4°, deux planches, la première offrant des armures, vêtements, la deuxième vingt-sept médailles.

titre de « *Supplément à l'essai de monographie d'une série de médailles gauloises, imitées des deniers consulaires au type des Dioscures* (1). » Cette découverte offrit plusieurs types nouveaux de cette même série et des exemplaires plus entiers et mieux conservés des types déjà connus, d'où résultèrent quelques rectifications de notre auteur à ses précédentes attributions.

La dernière des publications de notre regrettable confrère et ami, dans le format in-4°, parut à la date de 1856. Ce furent ses *Recherches sur l'explication de monogrammes de quelques médailles inédites des derniers temps de l'empire d'Occident*, etc. (2). » Ce second travail, augmenté de la description de plusieurs pièces nouvelles, était destiné à compléter le premier.

On peut consulter utilement pour connaître le titre, la date et le nombre des communications de M. de Lagoy, depuis 1836 jusques en 1856, à la *Revue numismatique française*, les tables générales et raisonnées par ordre de matières des vingt volumes de la première partie de ce recueil périodique par M. E. Cartier, et, depuis cette dernière époque jusques en 1860, la table partielle de chaque partie de la deuxième série de la même collection.

Les articles très-variés et au nombre de vingt, dont il l'a enrichie, sont dignes de figurer à côté des ouvrages du docte numismate provençal et d'être réunis par une main amie de la science en corps de volume avec eux.

C'était M. de Lagoy qui dessinait et qui gravait sur cuivre à l'eau forte, toutes les planches de médailles qui accom-

(1) Aix, in-4°, planche de quatorze médailles.

(2) Aix, in-4°, planche de quinze médailles.

pagnent ses ouvrages. Il avait encore hérité de son père du double talent de dessinateur et de graveur habile.

M. le marquis de Lagoy a laissé à la disposition de sa femme excellente qui, durant plus de cinquante ans, fit le bonheur de sa vie, toutes ses collections scientifiques et artistiques; il n'en a été distrait, selon ses dernières volontés, que le legs d'un prix considérable dont il a enrichi le musée et l'école communale de dessin de la ville d'Aix, à l'exemple de son oncle, le marquis de Méjanes, à qui cette dernière doit sa magnifique bibliothèque.

Le baron Chaudruc de Crazannes,
de l'Institut de France, etc.

---

Le 20 février dernier est mort à Bruxelles l'un de nos plus zélés numismates, M. Théodore-Jean-Baptiste de Jonghe, membre-fondateur de la société de la Numismatique belge.

M. de Jonghe, célibataire et riche, consacrait la plus grande partie de ses revenus à acheter des médailles et des livres. Il avait réuni la plus belle bibliothèque qu'un particulier ait jamais possédée en Belgique. Sa collection numismatique, aussi très-considérable, sera, comme ses livres, vendue aux enchères, dans le courant de cette année.

L'amour des livres n'était pas chez lui, comme chez beaucoup de bibliophiles qui se contentent de la vue extérieure des volumes, une passion platonique et stérile. M. de Jonghe connaissait à fond son immense bibliothèque. Servi par une mémoire excellente, il en était un catalogue vivant.

Bien qu'il n'ait rien publié sous son nom, M. de Jonghe

a beaucoup écrit. Les notes, fruit de ses lectures, qu'il a réunies, sont extrêmement nombreuses et fort intéressantes. Il les communiquait avec une obligeance sans égale à ceux qui venaient le consulter. Nous avons eu, pour notre part, souvent recours à sa complaisante amitié pour suppléer à des recherches qui eussent été longues et parfois peut-être infructueuses.

R. Ch.

---

# SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

### Réunion extraordinaire du 29 avril 1860, à Louvain.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juillet 1859 est lu et approuvé.

Par une motion d'ordre, M. le comte de Robiano appelle l'attention de la Société sur les nombreuses falsifications de sceaux et de médailles qui se produisent actuellement. Il engage la rédaction de la Revue à signaler ces fraudes aux amateurs et à les mettre en garde contre elles. Il sera fait droit à ses observations.

Le président fait part à l'assemblée de la mort de M. Th. de Jonghe, membre effectif de la Société, et de celle de M. le marquis de Lagoy, membre honoraire. Il sera pourvu à la place vacante de membre effectif, dans la réunion annuelle du 1er juillet prochain. Le nombre des candidats, présentés pour cette place, s'élève à dix, et la liste en est arrêtée.

M. Dugniolle propose de faire graver les coins d'un jeton de présence, dont l'avers serait toujours le même, mais dont le revers varierait chaque année. Cette proposition sera discutée dans la réunion du 1er juillet.

Par suite de la demande, faite verbalement au président, par M. Piot, il est décidé que le secrétaire ne sera plus chargé de la conservation de la bibliothèque. En conséquence, M. Guioth est élu bibliothécaire de la Société, à l'unanimité moins une voix.

M. le comte de Robiano demande s'il ne serait pas possible d'obtenir du Gouvernement un local pour y déposer nos collections, à la condition de les abandonner à l'État, en cas de dissolution de la Société. Il est prié de faire des démarches à ce sujet.

M. le président communique 1° une pièce d'or de Bénédict de Mont-Ferrant, évêque de Lausanne, exemplaire unique de la seule monnaie d'or connue de cet évêché; 2° il lit une note, dans laquelle il propose une nouvelle interprétation de la légende des deniers, au type de la main bénissante, d'Éberhard, archevêque de Trèves.

M. Vander Auwera exhibe un jeton, dont l'explication lui est inconnue, et M. Guioth une médaille mystique ou cabalistique, qui paraît être de fabrique allemande.

La séance est levée à une heure.

*Pour le Secrétaire absent,* *Le Président,*

ALEX. PINCHART. R. CHALON.

# SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

## LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, nos 1, 2, 3 et 4; in-8o, 1860. — Mémoires de la Société des antiquaires de France, 3e série, t. XXIII et XXIV ; in-8o. — Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1857 à 1859, 3 vol.; in-8o. — Handelingen van het provinciaal genootschap in Noord-Brabant, 1859 ; in-8o. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. IV, 2e fascicule; in-8o.—Neues Lausitziches Magazin, t. XXXVI; in-8o. — Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques de la province de Luxembourg, 1854 à 1856, gr. in-8o. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II ; in-8o. — Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VI ; in-8o. — Annuaire de la Société libre d'Émulation de Liége, 1860 ; in-12. — Revue trimestrielle, t. XXVI ; in-12. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, no 34 ; in-8o. — Revue numismatique publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, 1860, nos 1 et 2 ; gr. in-8o. — Zeitschrift für Münz- Siegel- und Wappen-kunde, nouvelle série, t. I, 2e liv. ; in-4o. — Archives de l'art français, 9e année, liv. 5 et 6, 10e année, liv. 1 et 2.—Bibliothèque de l'école des chartes, 21e année, liv. 1, 2 et 3, gr. in-8o. — Louis Paris, Le cabinet historique, 5e année, liv. 11 et 12, 6e année, livr. 1, 2 et 3 ; in-8o. — Messager des sciences historiques, 1859, 2e liv.; in-8o. — Chalon, Notice sur A. G. B. Schayes ; in-12. — Le baron Chaudruc de Crazannes, Lettre à M. de la Saussaye au sujet d'une médaille de Julia Mamæa ; in-8o. — Neumann Beschreibung der bekanntesten Kupfermünzen, livr. X, Pays-Bas et Belgique ; gr. in-8o.

# NUMISMATIQUE GAULOISE.

*A MM. les Directeurs de la* Revue de la numismatique belge.

Messieurs,

La *Revue numismatique française,* dans son 3e cahier, p. 165, vient de publier une lettre de M. de Sauley à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise. Le premier de ces deux savants propose au second, en même temps qu'à MM. Birch et John Evans, numismates anglais, une attribution tout à fait nouvelle d'une médaille déjà connue. Toutefois, il ne paraît pas très-sûr de l'explication qu'il donne de cette même médaille, mais il pense qu'elle a une origine bretonne et non pas ardennaise, comme le croit Lelewel, et il demande à ces Messieurs la solution de *cet intéressant problème numismatique*. Avant que les juges prononcent, permettez-moi de présenter quelques éléments qui me semblent devoir jeter un assez grand jour sur la question, bien qu'ils soient loin de confirmer l'appréciation de M. de Saulcy.

« Lelewel, dit M. de Saulcy, a gravé dans son bel atlas « des monnaies gauloises, une médaille unique jusqu'alors « et dont je lui avais envoyé une bonne empreinte, parce

« qu'elle faisait et fait encore partie de la collection numis-
« matique de la ville de Metz. C'est la pièce de cuivre sur
« laquelle on voit, au revers d'un sanglier vigoureusement
« dessiné, une inscription tracée dans le champ et offrant
« les mots : ARTVE. COMIN. VIR., mots fort énigma-
« tiques, tu en conviendras. Lelewel en désespoir de cause
« a soupçonné que cette pièce pouvait être de l'Ardenne
« et rappeler le souvenir d'une première commune. (Lele-
« wel, *Type gaulois,* p. 357). J'avoue que cette explication
« ne m'a jamais séduit. »

Après avoir ainsi implicitement repoussé l'interprétation vraiment inacceptable de Lelewel, M. de Saulcy explique, à son point de vue, en la rattachant à la Bretagne, la pièce qui nous occupe. Selon lui, le mot *Comin* devrait se lire COMI.N. et il signifierait COMMII *Nepos,* c'est-à-dire petit-fils de Commius. Quant aux mots ARTVE et VIR, il laisse le soin de les deviner à ses savants confrères d'Angleterre, MM. Birch et Evans. Toutefois, il ajoute qu'ARTVE est sans doute un nom propre tel qu'*Artur* ou *Artus* et que le mot *Vir* peut cacher le nom de *Vericus,* fils immédiat de *Commius,* ou un titre honorifique quelconque analogue au Vergobretus du continent, ou enfin un nouveau nom propre.

Cette explication, on le voit, a le même défaut que celle de Lelewel, c'est-à-dire que ce n'est qu'en changeant certaines lettres, ou en en supprimant d'autres, ou en morcelant certains mots qu'on arrive à un résultat encore très-incomplet et, il faut bien le dire, fort peu satisfaisant.

« Quoi qu'il en soit, ajoute encore l'auteur, je persiste à
« croire à l'origine bretonne de la pièce en question, tout

« en ne tenant pas le moins du monde à l'explication que « je propose faute de mieux, et en attendant que MM. Birch « et John Evans trouvent la solution de cet intéressant pro- « blème numismatique. »

Certes, Messieurs, il y aurait eu quelque témérité à moi, amateur obscur et juge peu compétent en cette matière, d'entrer dans un pareil débat, si je n'étais depuis plus de vingt ans et grâce à M. Rollin, possesseur d'un exemplaire de cette médaille, beaucoup plus complet que ceux qui ont été publiés jusqu'ici, si par suite je ne trouvais dans l'état même de la pièce des arguments qui ont manqué à MM. Lelewel et de Saulcy, arguments qui me paraissent décisifs, et si je n'avais de plus quelques autorités graves à invoquer en ma faveur.

Décrivons d'abord bien exactement cet exemplaire, dont un dessin est joint à ma lettre.

D'un côté, un sanglier courant à droite et percé d'un trait ou javelot vers la nuque ; dessous et dans le champ : S; à l'exergue : PAE.

Au revers, en haut : *lituus* ou bâton augural et *præfericulum*, puis sur trois lignes dans le champ, ces mots :

L. ARTVE
C. COMIN
II VIR

La pièce est de bronze, module 4, à l'échelle de Mionnet. Je soutiens qu'elle appartient à la ville de *Paestum*, en Lucanie, et voici les raisons sur lesquelles j'ai depuis bien longtemps fondé cette opinion.

D'abord, le sanglier percé d'un trait est un type tout à

fait romain et italique. J'en cite pour preuve les deniers d'argent des familles consulaires : *Durmia* et *Hosidia,* mais principalement ceux de la seconde, qui offrent une complète similitude. Je doute que cet emblème se retrouve sur les pièces bretonnes. Notons de plus que *le sanglier* ou *la partie antérieure d'un sanglier* sont des emblèmes propres et ordinaires à la ville de *Paestum.* (*Voir* en preuve Mionnet, le catalogue Welzl de Wellenheim, aux n^os^ 699 et suiv., le *Manuel de numismatique* de Barthélemy, p. 118.) Je possède moi-même un *sextans* qui justifie mon assertion.

En second lieu, la lettre S, qui est dans le champ sous le sanglier, marque la valeur de la monnaie, comme elle se marquait à Rome et dans les provinces italiques soumises aux Romains. Cette lettre signifie tout naturellement *Semis.* Tout le monde sait, en effet, que rien n'est plus commun, du temps de la république, que les lettres et les globules indiquant les divisions de l'*as,* telles que le *semis,* le *triens,* le *quadrans,* le *sextans,* etc.

Vient en troisième lieu, le mot PAE, qui est très-visible sur mon exemplaire, mais qui, je dois l'avouer, manquait sur l'exemplaire de Metz, reproduit par Lelewel, pl. IX, n° 15 de son atlas, et manque également sur celui que M. de Saulcy vient de publier dans la Revue de 1860, pl. VIII, n° 10. Or, ce mot ou plutôt cette abréviation est à mes yeux l'argument le plus décisif pour l'attribution que je propose. Ces lettres, en effet, n'indiquent-elles pas bien clairement la ville de *Paestum,* laquelle était connue d'abord sous le nom de *Posidonia,* du temps où elle était possédée par les Grecs, et ne fut appelée *Paestum* qu'après que les Lucaniens l'eurent enlevée aux Sybarites et que les

Romains à leur tour en eurent fait la conquête sur les Lucaniens? Cette ville devint *colonie romaine,* l'an 480 de la fondation de Rome, sous le consulat de Fabius Dorso et de Claudius Canina (Tite-Live, liv. XIV, chap. 39), elle est généralement indiquée sur ses monnaies par l'une des abréviations suivantes : PAE, PAES, PAIS, ΠAIS et ΓAIS. (*Voir* en preuve, à cet égard, le catalogue Welzl de Wellenheim, à l'endroit déjà cité, qui recense douze à quinze médailles différentes portant l'une de ces abréviations. *Voir* aussi Mionnet et le *Manuel* de Barthélemy, qui fournissent des données toutes semblables.)

Si nous passons à l'examen du revers, nous y trouvons d'abord le *lituus* et le *præfericulum,* c'est-à-dire ces insignes du pouvoir pontifical à Rome, qui se rencontrent si fréquemment sur les médailles des familles consulaires.

Quant aux mots : *l. artue c. comin,* ce sont indubitablement des noms propres indiqués en abrégé. Je ne me permettrai pas d'affirmer que le premier soit *Lucius Artuenus,* puisque je n'ai trouvé nulle part ailleurs un semblable nom ; je dirai seulement que la chose est possible. Mais je n'hésiterai pas à dire que le second doit être *Caius* (1) *Cominius.* Ce qui, pour moi, est encore plus évident, c'est que le mot : II̅VIR, qui suit ces deux noms, indique la fonction de *Duumvirs* dont étaient investis les deux personnages dont les noms viennent d'être énoncés. Peut-on douter que ce ne soit sous le *Duumvirat* de ces deux personnages que la médaille ait été frappée? N'est-ce pas de la même manière que toujours, sur les monnaies des municipes et

(1) Ou *Claudius,* ou *Cornelius,* ou enfin tout autre prénom qui s'indique en abrégé par un *C.*

colonies romaines en Espagne, sont indiqués les noms des magistrats qui portaient le titre de *Duumvir*?

« On appelait *Duumvir* dans les colonies romaines, dit « Boinvilliers, dans son Dictionnaire d'antiquités, des « magistrats qui, dans les colonies, tenaient le même rang « et avaient la même autorité que les consuls à Rome. Ils « portaient la robe prétexte ou bordée de pourpre. » Samuel Pitiscus ajoute, en citant un passage de Cicéron, que ces fonctionnaires marchaient précédés de deux licteurs, lesquels, d'abord, ne portaient qu'une baguette, mais qui, plus tard, avaient des faisceaux comme les licteurs qui accompagnaient à Rome les préteurs.

Ce n'était certainement qu'à des hommes investis de la confiance du peuple romain que des postes aussi importants étaient donnés. Aussi, n'est-on pas surpris de retrouver sur les médailles de *Paestum*, colonie romaine, avec la qualité de Duumvirs ou avec d'autres titres honorifiques, tels que triumvirs, etc., les noms les plus connus et les plus célèbres de la ville de Rome, ce sont des *Domitius*, des *Egnatius*, des *Lentulus*, des *Licinius*, des *Lollius*, des *Marcius*, des *Vergilius*, etc.

Caius Cominius, qui figure sur notre médaille, appartenait vraisemblablement à la famille *Cominia*, que Morell range au nombre des familles consulaires de Rome et qui était d'origine plébéienne. C'est avec raison qu'il la classe ainsi, puisque nous voyons dans Tite-Live (liv. II, §§ 18 et 33) qu'un certain *Posthumus Cominius*, dès les premiers temps de la république, fut investi du consulat avec Titus Lartius, pour la première fois, l'an de Rome 253, et pour la seconde fois, avec Spurius Cassius, l'an 261.

Au liv. V, chap. 46, le même auteur cite encore un jeune homme nommé *Pontius Cominius,* qui fit preuve d'un courage héroïque quand il s'agit de rappeler Camille, de le nommer dictateur et de sauver Rome des Gaulois.

Au liv. VIII, chap. 30, c'est un tribun militaire nommé *Lucius Cominius,* qui, à Imbrinium, décide par sa valeur une grande victoire des Romains contre les Samnites.

Morell atteste qu'il est souvent fait mention des membres de cette famille dans les auteurs, et que son nom se rencontre fréquemment dans les inscriptions antiques. Il cite un certain *Lucius Cominius,* comme ayant été tribun du peuple, l'an 436 de Rome, un autre *Lucius Cominius,* qui fut préposé par l'empereur Auguste à la surveillance des aqueducs de Rome, et un troisième personnage du même nom, qui, sous Tibère, fut envoyé comme proconsul dans l'île de Chypre.

Voilà certes plus de preuves qu'il n'en faut, pour établir qu'aucun nom ne peut avoir une origine plus évidemment romaine que celui qui nous occupe.

A tant de raisons, messieurs, est-il besoin d'ajouter des autorités? J'en citerai que bien certainement vous ne récuserez pas. Tout d'abord, se présente celle de M. de Longpérier qui, rédigeant en 1843 le catalogue de M. H... d'Orléans, n'a pas hésité à attribuer à *Paestum,* sous le n° 193 de ce catalogue, la médaille dont il s'agit, bien que l'abréviation PAE ne se trouvât pas sur l'exemplaire qu'il décrivait.

Je citerai également M. Morel Fatio, rédacteur, en 1846, du catalogue de M. Faure de Villefranche. Il y fait, sous le n° 166, la même attribution; à la vérité, sous le sanglier, on lisait : ΠΑΙS, il a aussi, comme nous le faisons plus haut, expliqué la lettre S par le mot *semis.*

Je dois invoquer enfin l'opinion de Riccio qui s'appuie sur celle de Carelli. Le premier de ces auteurs, dans son ouvrage intitulé : *Repertorio delle moneta di città Antiche del regno delle due Sicilie,* etc., publié en 1852, p. 86, ligne 1re, classe positivement parmi les médailles de *Paestum* la pièce en question, et il en donne une description très-complète. Indépendamment du savoir incontestable de Riccio dans cette matière, la circonstance qu'il habite Naples, c'est-à-dire un pays assez voisin de l'antique *Paestum,* pays qu'il a exploré avec tant de soin et de succès au point de vue numismatique, me paraît donner encore plus de poids à son opinion que partage Carelli.

Quelle que soit, messieurs, l'évidence qui résulte pour moi de ces trop longs détails, je m'en remets volontiers à votre jugement et à celui de MM. Birch et John Evans pour la solution demandée. Si je suis dans l'erreur, qu'on veuille bien me le démontrer et je suis prêt à le reconnaître. Je dirai plus, je fais juge de la question, l'honorable M. de Saulcy lui-même ; car je n'ai pas moins de confiance dans sa haute impartialité que je n'ai de respect pour le savoir profond, qui l'a placé au premier rang des numismates français.

Veuillez agréer, messieurs, l'hommage de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement.

FÉNÉLON FAREZ,

Conseiller à Douai.

Douai, 8 juillet 1860.

# SOU D'OR D'AELIA GALLA PLACIDIA.

Le cabinet royal de Berlin a acquis, dans ces derniers temps, un sou d'or parfaitement conservé, dont voici la description : AEL PLACIDIA AVG. Buste de l'impératrice diadémée, à droite, avec pendant d'oreille et collier de perles, une main d'en haut tient suspendue au-dessus de sa tête une petite couronne. *Rev.* VOT XX MVLT XXX. Victoire debout, à gauche, tenant une longue croix, en haut une étoile, à l'exergue : CONOB. — Poids : 4.44 grammes.

Aucune des deux impératrices Placidia, dont l'histoire fait mention, n'est nommée ni dans les monnaies et inscriptions, ni par les auteurs *Aelia* Placidia. Placidia la jeune, fille de Placidius Valentinianus, femme d'Olybrius, n'a pas frappé monnaie, si on ne veut pas faire passer pour monnaie la tessère de plomb portant les portraits d'un couple impérial, sans noms, attribuée par Tanini, et, après lui, par Mionnet, à Olybrius et sa femme Placidia, parce que le revers porte l'inscription : *Salus mundi,* inscription qui se retrouve sur les sous d'or de cet empereur. — L'ancienne Placidia, Galla Placidia, grand'mère de l'autre, fille de Théodose le Grand et femme de l'empereur Constantius Patricius, est toujours nommée dans ses monnaies et dans une inscription (Orelli, 1142), ainsi que par Sozomène (*Hist. eccl.*, 9-16), *Galla* Placidia (*voy.* David Ruhnken, *Disputatio de Galla Placidia Augusta*, Vitembergæ, 1743, in-4°).

Mais certainement, ces deux princesses ont porté encore des noms de famille, *nomina gentilicia,* quoique, selon l'usage de ces temps, on ne les mentionne que rarement. Notre sou d'or appartient à Galla Placidia, car le revers est le même qu'à ses autres sous, et, par conséquent, il nous apprend, que le nom complet de cette impératrice était Aelia Galla Placidia. — Sur les autres monnaies, elle porte le titre : D N, *domina nostra,* mais il y en a une, au cabinet royal, à laquelle ce titre manque, comme à celle que je publie, et où elle est appelée seulement GALLA PLACIDIA AVG.

Le type du revers de tous ses sous d'or se rapporte à son fils Placidius Valentinianus, dont elle était la tutrice. Sur les monnaies de ce prince, on trouve les VOT X MVLT XX et les VOT XXX MVLT XXXX, tandis que les VOT XX MVLT XXX ne se trouvent que sur les sous d'or de la mère.

JULIUS FRIEDLAENDER.

Berlin, 4 août 1860.

---

# MONNAIE ARABE AU TYPE VISIGOTH.

(Planche XIII, n° 4.)

---

Mon cher monsieur Soret,

Je me fais un véritable plaisir de vous envoyer le dessin d'un fels acquis dernièrement par le cabinet des médailles : encore une nouvelle série qui s'ouvre dans notre numismatique arabe déjà si riche. Après le monnayage au type sassanide et au type byzantin qui nous sont connus depuis une vingtaine d'années, nous voilà arrivés à la monnaie frappée par les Arabes au type visigoth, monnaie complétement ignorée jusqu'à ce jour, mais dont je connais déjà deux exemplaires. Vous serez de mon avis, je pense, cher monsieur, et, comme moi, vous reconnaîtrez au premier coup d'œil, dans ce fels bilingue, la tête barbare qu'on rencontre sur les monnaies des rois goths d'Espagne. Voici suivant moi la lecture de la pièce :

Tête diadémée de profil à gauche.

Autour la légende latine :

HEDZZVNDZIMILIZD

*Rev.* La légende arabe :

بسم الله
فلس ضرب
بطنجه

*Au nom de Dieu.*

*Fels frappé à Tanger.*

La légende latine qui, seule, offre quelques difficultés, n'est qu'une reproduction imparfaite des formules pieuses qu'on retrouve sans cesse sur les médailles arabes et que j'ai expliquées dans un article, publié dans la *Revue archéologique,* sur les dinars à légendes latines (tome VII, année 1851). Depuis ce travail, d'autres pièces que celles que j'avais alors entre mes mains, sont venues m'apporter des preuves plus convaincantes de l'opinion que j'exprimais alors, et il est hors de doute que les légendes latines ne sont que les reproductions des trois formules pieuses que les Ommiades ont employées sur leurs médailles. Le travail que je prépare à ce sujet démontrera ce fait avec la plus grande évidence; mais en attendant je donne la transcription de la légende latine qui nous occupe.

Hon Est Deuz niZi Vnicus Non Deus ZIMILIZ Deo.

*Il n'y a de Dieu, si ce n'est l'unique; il n'y a pas de Dieu semblable à Dieu.*

Je ne cherche pas aujourd'hui par qui a été frappé ce fels arabe; est-ce par Musa-ben-Noséïr ou par Tharik, son lieutenant, établi à Tanger, en face de l'Espagne? Cette monnaie a-t-elle précédé ou suivi l'occupation de l'Andalousie par les Espagnols? C'est ce que j'examinerai plus tard, quand je mettrai en ordre les divers monuments que j'ai recueillis sur la conquête de l'Afrique et de l'Andalousie, au sujet de laquelle nous n'avons dans les manuscrits chrétiens et orientaux que des données très-erronées. La Numismatique suppléera, je l'espère du moins, à ce silence, et les monnaies parleront un jour, soyez-en sûr.

Si vous connaissiez quelques pièces analogues à celle dont je vous envoie le dessin, faites-m'en part, je vous prie; aidez-moi dans mes recherches en cela, comme je suis prêt à le faire pour vous en tout ce qui pourrait vous être utile.

Mille amitiés,

H. Lavoix.

Conservateur, sous-directeur adjoint au cabinet des médailles.

Paris, 7 juin 1860.

---

# CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

## MONNAIES RARES OU INÉDITES.

(Planche XII.)

### I

### ÉBERHARD, ARCHEVÊQUE DE TRÈVES (1047-1066).

Dans un cercle en grènetis, tête de profil à droite, au-devant une crosse : ✠ EBERHARDVS ARCHIEPS.

— Main bénissante et tenant deux clefs dont les pannetons forment les lettres TRE (le E et le T liés); au-dessous, un demi-cercle renfermant une fleur de lis, et que nous croyons représenter le dôme de la cathédrale de Trèves : SPETRVS BELG CIV.

A. Gr. 1.10. Collect. de R. Chalon.

Cette pièce a été gravée par J. J. Bohl, dans ses *Trierischen Münzen,* pl. I, n° 1, et citée par Lelewel, dans son admirable *Numismatique du moyen âge,* t. II, p. 196. Mais, sur l'exemplaire de M. Bohl, il se trouvait une lettre de moins, le B, à la légende du revers. Le savant polonais proposait de la lire : S*anctus* PETRUS ELOG*ium* CIV*itatis*. Notre pièce, plus complète, prouve qu'il faut chercher une autre interprétation, et nous proposons celle-ci :

S*anctus* PETRUS *benedicat* (ce mot représenté par la main) TRE*verim* (les lettres des pannetons) BELG*icam* CIV*itatem*.

Un denier de l'archevêque Udo (1068-1077), que donne M. Lelewel et dont le type est à peu près semblable au nôtre, vient justifier cette lecture. Il porte pour légende : SPETRVS BE PSCIV (*Sanctus Petrus benedicat populum sanctæ civitatis* TRE*veris* (en prenant aussi les lettres des clefs).

Un sceau de la ville de Trèves, du XIII^e siècle, que cite également M. Lelewel, offre la légende suivante, qui a encore la plus grande analogie avec celles de ces deniers : *Trevericam plebem dominus benedicat et urbem.*

*Belgicam civitatem* est une réminiscence romaine qui n'est pas sans exemple à l'époque du moyen âge. Mais une chose qui nous a particulièrement frappé dans le denier d'Éberhard, c'est la supériorité de sa gravure et de sa fabrication, comparativement à ce que l'on faisait alors dans nos provinces voisines de Trèves, les deniers d'Albert de Namur, par exemple, si grossiers, si mal empreints. Il faut bien admettre que l'ancienne capitale de l'empire gaulois, la *secunda Roma,* avait conservé quelques étincelles du feu sacré et quelques traditions de l'art antique au milieu de la nuit obscure et de la barbarie qui l'entourait.

Le demi-cercle, qu'on avait pris pour les anneaux des clefs, nous semble plutôt représenter le dôme de l'église de Trèves, à cause de ses dimensions et de sa forme, et surtout parce qu'il renferme une fleur de lis, emblème ordinaire des monuments religieux. L'église figurait sur les monnaies et les sceaux comme étant l'image de la cité entière. Elle

représente ici la ville de Trèves, sur laquelle s'étend la main protectrice du saint patron.

II

Tête de profil, à droite, dans un cercle en grènetis : ✠ LAVS. + ·TIBI + REX + ETERE + GLOE. (*Laus tibi rex æternæ gloriæ.*)

— Écu palé d'argent et de sable de six pièces au chef de gueules, qui est Montferrand en Bugey : ✠ B + D + MONTE + FERRAD O + EPS + LOS + C. (*Benedictus de Monteferrando episcopus, Lausannæ comes.*)

Or. Gr. 3.18. Chez M. de D.

Les monnaies de Lausanne, dont M. le marquis de Pina avait dit quelques mots dans la *Revue numismatique française* de 1838, p. 127, ont fourni à M. F. Soret le sujet d'un savant mémoire inséré dans cette même revue de 1841 (1).

M. Soret n'a décrit qu'une seule monnaie de Bénédict de Montferrand; c'est une petite pièce de bas billon, portant, d'un côté, ses armes et, de l'autre, une croix.

En 1854, dans le t. XIII des *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande,* M. Rod. Blanchet a traité de nouveau et d'une manière plus étendue des monnaies de Lausanne (2). Cependant, il n'a connu que deux monnaies de l'évêque Bénédict, celle que donne M. Soret et un

(1) *Lettre à M. F. de Saulcy, sur quelques monnaies du moyen âge trouvées aux environs de Genève,* pp. 394 à 419.

(2) *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman,* pp. 21 à 81. Ce mémoire a été tiré à part avec un titre particulier.

autre petit billon à la croix fleurdelisée (1). Ni l'un ni l'autre n'a décrit de monnaies d'or de Lausanne. Le second cite, seulement, un règlement, donné, en 1521, par Sébastien de Montfalcon, pour ses monnaies, dans lequel il ordonne de frapper des ducats d'or à 23 carats 6/8. Ce règlement constate bien l'existence d'une monnaie d'or des évêques de Lausanne. Mais M. Blanchet nous apprend qu'il a consulté, en vain, tous les cabinets et tous les amateurs de la Suisse, et qu'il n'a pu trouver encore aucune de ces monnaies (p. 63).

La jolie pièce, dont nous donnons le dessin, pl. XII, n° 2, est donc, tout à la fois, une pièce unique et une nouveauté curieuse dans la numismatique de la Suisse. Elle est antérieure de plus de trente ans au règlement cité par M. Blanchet.

L'évêque Bénédict ou Benoît de Montferrand, qui appartenait à une famille du Bugey, a occupé le siége de Lausanne de 1477 à 1490, selon Leuzburg (2), de 1476 à 1497, selon Pellis (3).

## III

La Vierge tenant l'enfant Jésus : AVE * GRACIA * PLENA.

(1) La légende qui entoure la croix est : *ave Maria gra.* Celle du côté des armoiries : SODOME NTBIBRIA nous semble inintelligible. Nous ne savons si M. Blanchet a été plus heureux ; toujours est-il qu'il l'a transcrite sans commentaire ni explication. Que vient faire Sodome sur cette monnaie épiscopale?

(2) Bernard Emmanuel de Leuzburg, évêque de Lausanne, en 1782.

(3) *Éléments de l'histoire de l'ancienne Helvétie et du canton de Vaud.*

— Croix terminée par des feuilles à cinq lobes : ✠ AY * D * MONS * FALCONS.

B. Gr. 0.85. Collect. de R. Chalon.

Cette jolie petite monnaie de Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne (1490-1517), semble être une variété — inédite — de la pièce n° 440, appartenant à la collection du Musée de Lausanne, et que M. Blanchet a décrite, sans en donner la gravure, p. 58 de son mémoire.

## IV

Ce cavalier d'or de Jeanne de Brabant, qui appartient à notre confrère et ami, M. L. de Coster, offre une singularité qui mérite d'être signalée. L'armure du guerrier et la couverture du cheval au lieu d'être parsemées de fleurs de lis, comme sur les autres exemplaires connus, sont ornées de petites croisettes ou de quartefeuilles. On aura voulu, sans doute, s'éloigner un peu de l'imitation servile de la monnaie française, ainsi que l'avait fait le comte de Hainaut, qui remplaçait les fleurs de lis par de petits lions.

## V

Lion rampant sur champ billeté. Entre un double grènetis : ✠ OTTO COMES.

—Aigle éployée. Entre un double grènetis : ✠ NVMACEN.

A. Gr. 0.25. Collect. de R. Chalon.

Obole du petit denier de Nimègue, attribué par M. Vander Chijs au comte de Gueldre, Otton II (1229-1271), et

dont il a donné le dessin sous le n° 7 de la planche I de son mémoire sur les monnaies des comtes et ducs de Gueldre. Cette obole est unique. M. Vander Chijs n'a connu aucune pièce inférieure au petit denier.

## VI

Lion rampant dans un cercle en grènetis.
— Croix pattée dans un cercle en grènetis et anglée des lettres I DVX.

A. Gr. 0.23. Cabinet de M. Vander Auwera.

Voici encore une obole jusqu'ici inconnue ; c'est celle du petit denier de Jean I, duc de Brabant (1261-1294), gravé par M. Vander Chijs, sous le n° 1 de la planche V de ses monnaies de Brabant. On peut, nous semble-t-il, affirmer avec toutes les probabilités, que les petits deniers ont eu l'obole pour subdivision ; et il est permis d'espérer qu'on retrouvera successivement ces pièces qui, par leur exiguïté, échappent si facilement aux recherches, dans les fouilles et les déblais.

## VII

Écu parti au lion de Brabant et au lion de Limbourg : MON ETALOVAN' (*Moneta Lovaniensis*).
— Croix pattée coupant la légende et anglée de quatre molettes à six pointes : ·I·DV | X.BR | ABA | MIE. (*Johannes dux Brabantiæ*).

A. Gr. 0.65. Collect. de M. de Coster.

Demi-esterlin de Jean II, duc de Brabant, inconnu à

M. Vander Chijs et qui ne se trouve, à ce que nous croyons, que dans la riche collection de M. de Coster.

## VIII

Lion rampant dans un cercle en grènetis.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis et anglée des lettres H V S N.

A. Gr. 0.40. Collect. de M. de Coster.

Cette pièce est une copie servile d'un petit denier avec les lettres L A V O (Louvain), qu'on attribue à Jean I, duc de Brabant. *Voir* Vander Chijs, pl. XXXII, n° 1.

Nous proposons de reconnaître dans les lettres H V S N, le nom de la ville de Huissen, près de Nimègue.

Cette petite ville, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, appartenait originairement au comté de Clèves. Elle passa avec ce pays sous la domination de la Prusse. De 1795 à 1800, sa possession fut contestée par la république batave. En 1806, elle fit partie de l'apanage de Joachim Murat, grand-duc de Berg. En 1808 elle fut cédée au royaume de Hollande et alla, en 1810, s'engloutir avec ce royaume éphémère dans l'empire français.

Lorsque advint l'insurrection des Pays-Bas et l'expulsion des Français, au mois de décembre 1813, les Hollandais voulurent conserver Huissen, mais les Prussiens s'en emparèrent. Les traités donnèrent enfin Huissen au royaume des Pays-Bas, qui en prit possession en 1816.

Huissen fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Nimègue, province de Gueldre.

Le petit denier de M. de Coster doit être d'un comte de Clèves contemporain de Jean I, c'est-à-dire de Thierry VI (1261-1275) ou de Thierry VII (1275-1305).

## IX

Lion rampant, dans un cercle : ✠ GERT WLLIHE.... — Croix pattée, coupant la légende : MOI | ETTAB | RED ⁘ | ERVO. (*Moneta Bredervordensis.*)

A. Gr. 0.85. Collect. de M. Justen.

L'explication de cette monnaie présente plus d'une difficulté. Le nom de la localité ne laisse cependant aucun doute. Elle est de Bredevoort, au comté de Zutphen. Son type, employé dès le règne de Renaud II, s'est prolongé en Gueldre, jusque vers la fin du XIVe siècle.

La ville actuelle de Breedevoordt, Bredevoort ou Bréfort, province de Gueldre, arrondissement et à 8 lieues S. E. de Zutphen, canton d'Aalten, petite forteresse défendue par une citadelle et n'ayant que 1,255 habitants, était jadis le chef-lieu d'une seigneurie assez étendue.

Elle appartint d'abord, dit Vander Aa, aux évêques d'Utrecht, puis à la famille des sires de Loen, Lon ou Looz en Westphalie, qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait quelques fois, avec les comtes de Loos, au pays de Liége.

La branche de Loen qui possédait Bredevoort, s'éteignit vers 1258. Herman, seigneur de *Lon*, et Ludolf, seigneur de Steinfort, en héritèrent. Ils se partagèrent la seigneurie et fortifièrent le château de Bredevoort, en y employant les pierres du vieux château de Loen.

Herman, qui s'intitulait comte de Loen par la grâce de Dieu, céda, vers 1245, le haut domaine de son château de Bredevoort, au comté de Gueldre, dont il reconnut le tenir en fief.

En 1255, Herman, qui ne prenait plus, à ce qu'il semble, le titre de comte, vendit à Otton de Gueldre ses juridictions sur Schlem, Hengelo et Wyfhuysen.

En 1278, selon Van Spaan, vers 1276, selon Vander Aa, le seigneur de Bredevoort fit prisonnier le comte Engelbert de la Marck, et l'enferma dans son château, où il mourut de chagrin. Pour se venger de cet attentat, Everard de la Marck assiégea Bredevoort et s'en empara, le château ayant été abandonné furtivement, de nuit, par la garnison. Il fit alors transporter le corps embaumé de son père, et le fit inhumer à Kappenberg. Quant au château de Bredevoort, Everard le conserva, dit Vander Aa, avec l'appui et le consentement de l'évêque de Munster, Otton de Rietberg, jusqu'en 1303, que Wiebold de Holte, archevêque de Cologne, dont la sœur avait épousé Herman, comte de Looz, força par les armes, le détenteur de Bredevoort, à remettre la ville et le château à son légitime seigneur. Mais, d'après Van Spaan, celui-ci dut transiger avec l'évêque de Munster, qui reprit les châteaux de Loen et de Bredevoort, et y mit garnison.

La famille de Loen à Bredevoort s'éteignit en 1315, par le décès d'Herman, mort sans enfants dans un âge très-avancé. Otton, sire d'Ahuys, fils d'une sœur de Herman, hérita de Bredevoort qu'il vendit, le 3 août 1316, à l'évêque de Munster.

Vers la fin de 1326, Renaud II, comte de Gueldre, surprit la forteresse de Bredevoort, et s'en rendit maître.

L'année suivante, Jean de Diest, évêque d'Utrecht, intervint entre les deux compétiteurs. Il ménagea entre eux un accord, par lequel le comte de Gueldre posséderait seul le château, tandis que la seigneurie appartiendrait à l'évêque de Munster.

Plus tard, vers la fin du même siècle, Guillaume, duc de Juliers et de Gueldre, engagea le château de Bredevoort pour 3,000 écus d'or de France, à Henri de Gemen. Jacques de Bronckhorst le posséda, au même titre, avec l'assentiment des états de Gueldre; mais, lorsqu'en 1580, il eut embrassé le parti des Espagnols, la ville avec la seigneurie fut donnée en engagère à Guillaume I, prince d'Orange. Ses successeurs la possédèrent au même titre, plusieurs fois renouvelé, jusqu'en 1697, qu'elle fut offerte et concédée en toute propriété, par les états de Gueldre, à Guillaume III, roi d'Angleterre et stadhouder des Provinces-Unies. Elle était comprise dans sa succession, et, par un partage, fait en 1732, entre le roi de Prusse et le prince d'Orange, Guillaume Charles Henri Friso, elle échut à ce dernier, et appartient encore actuellement à la famille royale des Pays-Bas.

Mais revenons à notre petite pièce qui, du côté du lion, porte, ou semble porter pour légende : *Gert Wllihe.....* Gérard Guillaume.

Et d'abord, la réunion de deux prénoms sur une monnaie serait, pensons-nous, sans exemple à cette époque. Puis il n'y a eu alors de Gérard (Gert) ni parmi les évêques de Munster, ni parmi les comtes de Gueldre. En supposant la pièce antérieure à 1315, ce qui est peu admissible, il n'y aurait pas, non plus, de sire de Loen de ce nom.

La conjecture la plus probable c'est que la pièce est de Guillaume de Juliers, et que la légende a été treflée et surfrappée. Ce serait alors à un accident de monnayage, bien singulier du reste, qu'il faudrait attribuer les lettres GERT.

X

Trois fleurs de lis dans le champ, placées 2 et 1 :
✠ IOHS : DNS : DE : WESMALE : Z : PHAL.
— Grande croix pattée, coupant la légende, et anglée des lettres FALS. Autour : ✠ MOET | A°NOVA | ROMAN | ORVM :.

A. Gr. 3.00. Bibliothèque royale.

Imitation de la plaque frappée à Tournai, par Charles VII, en 1425. C'est une pièce de plus à ajouter à la liste déjà si longue des contrefaçons de Jean de Wesemael, seigneur de Rummen et de Phalais. On remarquera que le côté de la croix, avec la singulière légende : *moneta nova Romanorum*, pour dire *monnaie de Rummen*, a servi également de revers à la contrefaçon du *kromsteert*, faite par le même Jean de Wesemael, pièce que M. Serrure a publiée le premier, dans sa *Notice sur les monnaies frappées à Rummen*, Gand, 1859.

XI

Aigle impériale biceps, portant en cœur le globe crucigère. Sur le globe le chiffre 10 (valeur de la monnaie) : 10.
FERDINAND . II . DG . RO . IM . SEM . A .

— Écusson écartelé de Bronckhorst et de Batenbourg, avec l'écu de Steyn en cœur, timbré d'un heaume couronné et entouré de lambrequins : MAX . CO . D . BR . BA L . BAR . IN . BAT . E . S (*Maximilianus comes de Bronckhorst-Batenbourg liber baro in Batenbourg et Stein*).

A. 4.00. Collect. de M. de Coster.

Cette pièce de Maximilien de Bronckhorst, qui fut seigneur de Batenbourg de 1605 à 1641, ne se trouve, ni dans le *Muntboek* de Verkade, ni dans la *Notice sur les anciens seigneurs de Steijn*, de M. Wolters. Nous la croyons inédite. Notre confrère et ami M. Prosper Cuypers avait, le premier, fait connaître, dans cette revue [1], une monnaie de Maximilien de Bronckhorst. C'est une petite pièce de billon ou d'argent à bas titre, portant pour indication de valeur 2 . S. (2 solidi), et qui semble être une subdivision de celle de M. de Coster.

## XII

La louve allaitant Romulus et Rémus, au dessous le millésime 1559 et le monogramme (A) : ⚜ R . P . SEN : IN MONTE ALICINO.

— Écusson orné d'enroulements portant, en bande, le mot LIBERTAS. Autour : HENRICO · II · AVSPICE ·

Or. Gr. 3.30. Collect. de R. Chalon.

Une pièce semblable, mais de l'année 1558, a été publiée

[1] T. II, 2e série, p. 169.

dans la Revue française de 1847 (1), par M. l'abbé Cavedoni, d'après un exemplaire unique, trouvé dans les environs de Pavullo, et appartenant à S. A. I. le duc de Modène.

Un autre exemplaire, de 1556, avait été indiqué par M. Combrouse, comme faisant partie de la collection de la monnaie et estimé par lui à la somme de 150 francs (2).

Enfin, Leblanc avait donné le dessin d'une pièce au même type, en la plaçant parmi les monnaies d'argent; ce qui prouve qu'il ne l'avait pas vue.

Bellini, qui a publié plusieurs monnaies d'argent et de cuivre de Montalcino, n'a pas connu le florin d'or. Voici en quelques mots ce que M. Cavedoni nous apprend sur l'origine de ces singulières monnaies.

Quand la ville et république de Sienne fut conquise, en 1555, et annexée à la Toscane, quelques réfugiés Siennois au nombre d'environ quatre-vingts citoyens, s'étaient retirés, sous la protection de la garnison française, dans la forteresse de Montalcino, à sept lieues S. E. de Sienne. Là ils se constituèrent en république et firent respecter pendant quatre ans les glorieux débris de l'autonomie siennoise. La capitulation honorable du 31 juillet 1559, mit fin à cette république qui fut définitivement absorbée par le duc Cosme de Médicis.

Les Siennois de Montalcino ouvrirent leur atelier monétaire, le 25 avril 1555, sous la direction d'Angelo Fraschini. Mais bien qu'ils aient, disent les historiens italiens, frappé un grand nombre de monnaies, ces monnaies sont

(1) P. 117.

(2) La pièce ne lui appartenait pas.

toutes fort rares et notre florin de 1559 est très-probablement une pièce unique.

Leblanc, à propos des pièces de Montalcino, qu'il range parmi les monnaies royales de France, dit que « quelques-uns prétendent que la république de Sienne s'était donnée entièrement à Henri II. » Les Français de toutes les époques et sous tous les régimes, ont toujours eu la naïveté de croire que les autres nations brûlaient du désir d'être incorporées par eux.

Vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.

Le florin de 1559 prouve au contraire que, jusqu'à la fin, la république de Sienne, *in monte alcino,* bien que assistée par une garnison française, n'a pas répudié son titre et n'a pas été *annexée*.

On remarquera que le florin du cabinet de Modène porte : IN MONTE ILICINO, comme celui de la monnaie de Paris, et comme les monnaies d'argent de Bellini et de Leblanc. Le nôtre a : IN MONTE I ALICINO, avec un petit i entre MONTE et ALICINO. Enfin il diffère encore des deux autres en ce que la légende du revers n'est pas précédée d'une fleur de lis, mais d'un annelet (O).

M. Cavedoni croit reconnaître, dans les ornements qui entourent le mot LIBERTAS, les bastions de la forteresse dans laquelle la liberté siennoise s'était réfugiée. Nous avouons n'y voir qu'une espèce de bordure fort à la mode à cette époque et qu'on mettait autour des portraits, des armoiries, des titres de livre, etc. Il faut en numismatique, comme dans beaucoup d'autres choses, se défier de son imagination.

## XIII

Le globe impérial crucigère dans un cartouche formé de trois arcs de cercle et trois angles saillants : ✠ FERDI . II . ROMA . IMPERA · SEM · AVG .

— Écusson aux trois lions léopardés, timbré d'un heaume de face, grillé, avec couronne et lambrequins : MONE · AVRE . CO . IN . MA . 1622. (*Moneta aurea comitis in Macagno*).

Or. Gr. 3.20. Collect. de R. Chalon.

Le comte Jacques Mandelli, d'une ancienne famille milanaise, était seigneur du petit fief impérial de Macagno sur le lac Majeur. S'étant attiré les bonnes grâces de l'empereur Ferdinand II, ce prince le fit son chambellan, son vicaire de l'Empire dans le domaine de Macagno, et lui accorda le droit d'y battre monnaie. On connaît un thaler de Jacques Mandelli, gravé dans « *les monnaies d'argent du cabinet impérial de Vienne.* Trois florins d'or du même dynaste, et différents du nôtre, se trouvent figurés dans les vieux tarifs d'Anvers et attribués erronément à La Mirandole, par les auteurs de ces tarifs, contemporains cependant du comte de Macagno. On sait, au reste, combien les attributions de ces tarifs sont fautives, bien qu'émanant d'une source officielle.

Un excellent article de M. B. de Koehne, sur les seigneurs de Macagno, se trouve dans le t. IV des *Mémoires de la société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg.* M. de Koehne y décrit trois pièces d'or, florins ou ducats, de Jacques Mandelli, appartenant à la riche collection de M. Reichel. Deux de ces pièces étaient connues d'après les tarifs

d'Anvers. Une quatrième pièce, qui y est gravée, n'a pas été retrouvée. La nôtre, inédite jusqu'à ce jour, sera donc la cinquième pièce d'or des comtes de Macagno.

R. Chalon.

---

# PLOMBS

DES

# FÊTES DES INNOCENTS

OU D'AUTRES DIVERTISSEMENTS ANALOGUES,

## INTÉRESSANT LA VILLE D'AIRE.

(Planche XIII, nº 1 a 3.)

---

La curieuse publication du docteur Rigollot sur les *monnaies* des Innocents et des Fous, et de quelques autres associations singulières, remonte à 1837. Dans cette publication il s'agissait, pour la Numismatique, d'une branche d'études tout à fait inconnue jusqu'alors, et l'on doit ajouter que la même branche n'a fait que bien peu de progrès depuis, si l'on en juge par le petit nombre d'articles auxquels elle a donné lieu.

En attendant la nouvelle édition que M. de Marsy prépare de l'œuvre du docteur Rigollot, édition augmentée et qui ne peut manquer de donner un intérêt de plus au sujet, nous réunissons ici les trois seules pièces connues, d'attribution certaine à la ville d'Aire-sur-la-Lys, qui rentrent dans le même cadre. Elle sont de plomb et ont toutes les trois été découvertes à Térouane, c'est-à-dire à quelques lieues d'Aire. Deux de ces pièces sont inédites ; l'autre a été déjà publiée par nous dans la *Revue numismatique*

*française*, 1re série, année 1844. Plusieurs documents, que nous nous sommes procurés depuis notre premier article, nous fourniront l'occasion d'augmenter les renseignements que nous y donnions, et, disons-le, de modifier sur quelques points les opinions que nous y émettions.

Les trois plombs dont il s'agit ne diffèrent essentiellement que par l'avers. Le revers, sauf quelques légères dissemblances insignifiantes, est le même sur les trois pièces, et se compose d'une croix pattée, frettée, chargée au centre d'un globule, et entourée de la légende : ✠ MONETA TRIE'SIS. Quant aux avers, on peut les décrire ainsi :

1. DV·SOR..S. Personnage mitré, debout, bénissant de la main droite, et tenant une crosse de la main gauche. (Fig. 1.)

2. ..V·SO..T... Crosse en pal, accostée d'une rose et d'une étoile. (Fig. 2.)

3. DE..OVRIENE. Mitre aux fanons pendants, vue de face. (Fig. 3.)

Ces trois plombs appartiennent, par leur style, aux derniers temps du xve siècle. Il paraît utile, pour en obtenir l'explication, de les rapprocher de plusieurs plombs de la même époque, dont les types se confondent, pour ainsi dire, avec ceux des plombs incontestablement d'Aire, et qui ont aussi été retrouvés dans le sol de l'ex-ville de Térouane. Voici la description de ces derniers :

4. ROBERT9.MO. Personnage en pied, mitré et crossé, ayant au bras droit un manipule, et bénissant.

*Rev.* ✠ MOHETA EPISCOPI. Croix pattée, frettée et chargée d'un globule à son centre.

5. ✠ ROBERT9.MOVNIK. Mitre chargée d'ornements bizarres, formés de lignes et de trèfles.

Revers semblable à celui du numéro précédent.

6. ✠ MOHACVS. Mitre chargée de trois quintefeuilles.

*Rev.* ✠ MOHETA EPISCOPI. Croix pattée chargée d'un globule au centre (1).

Il n'est pas douteux que les trois plombs à la légende *Moneta episcopi* n'appartiennent à la catégorie des monnaies postiches, qui étaient jetées ou distribuées dans les cérémonies burlesques, auxquelles donnaient lieu l'installation des évêques des Fous ou des Innocents, leurs *joyeuses entrées* et toutes les autres éphémères démonstrations de leur simulacre de puissance. A défaut de nom de localité exprimé sur ces plombs, et de tout renseignement sur le personnage, réel ou de convention, désigné sous le nom ou sous le sobriquet de *Robertus Mounik* ou *Monacus* (2), dans

(1) Nous avons publié les trois plombs auxquels nous donnons ici les nos 4 à 6, dans la *Revue numismatique française*, de 1844, article cité ci-dessus.

(2) Il semble que le nom populaire du personnage en question devait être *Robert Mounik ;* nous ne traduirons donc pas par *Lemoine* la forme latine *Monacus,* pour *Monachus,* qui se trouve sur un des plombs décrits.

Quoi qu'il en soit, et comme le nom patronymique de *Lemoine* a parfois été latinisé et transformé en *Monachus,* nous devons rappeler qu'il y avait, en 1505, à Noyon un évêque du nom de Le Moine ; mais son prénom était André, et non pas Robert. L'évêque dont il est question, d'origine

lequel on chercherait vainement celui de quelque véritable prélat du pays, on se trouve naturellement porté, si tant est qu'ils ne soient pas aussi d'Aire comme ceux auxquels ils ressemblent si complétement, à tenir compte de la circonstance de leur découverte à Térouane pour les attribuer, soit à cette ville, soit à quelque ville du voisinage. Il est constaté dans les histoires locales que les fêtes des Fous ont été très-longtemps célébrées à Térouane et dans les villes environnantes, et que l'évêque de Térouane, François de Melun, ne parvint, en 1521, à abolir ces fêtes dans son diocèse, ou plutôt, seulement à les réformer, qu'après avoir dû recourir aux menaces des foudres du Saint-Siége (1).

L'identité de type des plombs à la légende *Moneta episcopi,* avec ceux à la légende *Moneta Ariensis*, prouve suffisamment que ceux-ci doivent également leur origine aux fêtes des Fous ou des Innocents, ou à d'autres divertissements du même genre, qui ont eu lieu autrefois dans la collégiale ou dans la ville d'Aire. Il nous paraîtrait super-

picarde, était le frère d'un autre Picard plus célèbre, le cardinal J. Le Moine, fondateur d'un collége de Paris qui portait son nom, et de la fête burlesque dite *du Cardinal,* que célébraient annuellement, dans le collége dont il s'agit, les écoliers de la *nation de Picardie.* Cette dernière fête, à laquelle présidait un des boursiers du collége, affublé en prince de l'Église, et représentant la personne du fondateur, a jadis donné lieu aussi à des monnaies de plaisance, dont un exemplaire, retrouvé à Paris dans le lit de la Seine, fait partie de la collection de M. Arthur Forgeais. Sur cette pièce en plomb de la fin du xv^e siècle, on lit d'un côté, autour des armoiries du cardinal Le Moine, coiffées du chapeau compétent, l'inscription suivante : moneta • noua • card • monach.

(1) Piers, *Histoire de Thérouanne,* 1833, pp. 59 et 78.

flu d'insister sur cette proposition toute démontrée d'elle-même; mais nous devons donner sur ce sujet quelques détails, tirés des archives du Chapitre et de celles de la ville.

Les fêtes des *Fous*, des *Sous-Diacres* ou des *Innocents*, dans les églises où la singulière coutume s'en était introduite, étaient assez généralement célébrées aux jours de Saint-Étienne, de Saint-Jean l'Évangéliste et des Saints-Innocents, c'est-à-dire les 26, 27 et 28 décembre (1). Ces trois jours sont mentionnés, dans un acte de 1238 (2), au nombre des solennités d'ancienne institution, observées dans la collégiale de Saint-Pierre d'Aire.

Les archives du Chapitre ne fournissent aucun renseignement sur la manière dont les fêtes de Saint-Étienne et de Saint-Jean l'Évangéliste, qui étaient celles des vicaires et des clercs, étaient célébrées dans la collégiale, avant que François de Melun en eût retranché ce qu'elles pouvaient avoir de plus inconvenant pour la religion. Mais il est constaté que les vicaires, en 1592, étaient encore en possession de faire eux-mêmes, pendant ces deux jours, l'office du chœur (3). Dans la même occasion les vicaires donnaient

(1) Du Tilliot, *Mémoire pour servir à l'histoire de la fête des Fous.*

(2) Acte de compromis entre le Chapitre de Saint-Pierre d'Aire et son *custos*, au sujet des obligations de ce dernier; produit dans les pièces justificatives de notre *Histoire du Chapitre d'Aire*. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XI, en cours d'impression.)

(3) « Ce jourd'huy (23 décembre 1592), Messieurs Doyen et Chapitre « estans rassamblez capitulairement ont ordonné que doresenavant la « mémoire de S. Estienne que se soloit faire *in secundis vesperis diei* « *nativitatis Domini nostri Jesu Christi* par les vicaires de ladite con- « frairie ne se fera plus par lesdits vicaires, ains par Monsieur le Chantre

des banquets; quelques années plus tôt ils se comportaient de telle sorte dans ces banquets, et les prolongeaient si bien que le Chapitre dut, le 22 décembre 1589, intervenir pour couper court au scandale, résultant de trop longues récréations. Il est vrai que, dans leur délibération de ce jour (1), les chanoines semblent plutôt prévoir le scandale et vouloir le prévenir qu'en reconnaître l'existence; mais on apprécie aisément ce que signifie pour le passé, en ce qui concerne les allures auxquelles les vicaires se laissaient entraîner dans leurs fêtes, cette délibération, qui vient justement quelques jours avant le moment d'une célébration nouvelle de ces mêmes fêtes. On doit, du reste, ajouter que bien des vicaires de la collégiale étaient de simples clercs laïques.

Quant à la fête des Innocents, qui était celle des enfants de chœur, les preuves manifestes de son ancienne existence se retrouvent encore aujourd'hui dans plusieurs comptes de la collégiale, rendus de 1491 à 1547, et où l'on voit que les Innocents avaient à leur tête un *évêque* (2). En 1549,

« et Soubschantre, comme il se faict es aultres solemnitez semblables. « Ensamble aussy ne tiendront plus chœur aux complies. Les jours de « S. Estienne et de S. Jehan l'évangeliste polront eux-mesmes faire tout « l'office du jour, sans estre contrainctz prendre quelque chanoine pour « faire lesdites heures, pourveu qu'il soit de la confrairie, sauf que Mon- « sieur le Doyen chantera la grand messe comme il est accoustumé de « tout tamps. » (*Registres aux actes du Chapitre.*)

(1) « Ce jourd'huy (22 décembre 1589), Messieurs Doyen et Chapitre « estans capitulairement assamblez en leur lieu capitulaire ont ordonné « que doresenavant les vicaires, les jours de S. Estienne et de S. Jan « l'évangeliste, ne feront plus leurs banequets jusques au soir, et ce « pour éviter au scandal qui en polroit advenir. » (*Registres aux actes du Chapitre.*)

(2) *Voir* les comptes de la bourse dite du Marchant. Nous donnons

le jour de Saint-Thomas (21 décembre), quatre cannes de vin furent présentées, de la part de la ville, à l'*évêque des Innocents*, « à son retour d'avoir fait chanter ses vicaires « au-devant de plusieurs maisons en icelle ville (1). »

ci-dessous quelques extraits des plus anciens comptes de cette bourse conservés dans les archives du chapitre.

Compte de 1491-1492 : « *Item, fu distribué au jour des Inocens, à « l'évesque iiij d., et à xvj enffans à chacun ij d., sont iij s. courans, qui « valent au parisis* . . . . . *ij s. viij d.* »

Compte de 1492-1493 : « *Item, fu distribué au jour des Innocens, à « l'évesque et xiiij enffans, l'évesque double, xxxij d. cour., qui valent « ici* . . . . . *ij s. iiij d. ob.* »

Compte de 1537-1538 : « *Patet le jour des Innocens pour le distribu- « tion faicte aux enffans habitués, à chacun ij d. parisis, et à l'évesque « iiij d. parisis, ici.* . . . . . *vj d.* »

Compte de 1541-1542 : « *Pour le distribution du jour des Innocens à « l'évesque et habitués, à chacun iij d. et à l'évesque vj d., pour « ce.* . . . . . *vj s. iij d.* »

Compte de 1546-1547 : « *Pour le distribution faite du jour des Inno- « cens, faictes aux enffans de cœur à chacun d'ung liard du roy et à « l'évesque de deux.* . . . . . *vj s. vj d.* »

On remarque, en outre, relativement à la fête des Innocents, dans les comptes de la fabrique de la collégiale de 1526 et des années suivantes, jusqu'en 1534, cette autre indication :

« *Pour l'O du petit évesque, le trésaurier le doibt payer, pour ce « ici* . . . . . *néant.* »

(1) Archives de la ville d'Aire, compte de l'exercice 1549-1550.

Dans un autre compte beaucoup plus ancien, rendu pour l'exercice 1483-1484, figure l'article suivant :

« A Simon Labourel et plusieurs jones compaignons enffans de bour- « gois de ceste ville, ausquelz a esté donné en courtoisie à leur feste qu'ilz « ont fait des *Innocens, dont ledit Simon fu Roy,* par ordonnance des « Officiers et Maïeur et eschevins, la somme de. . . . . lx s. »

Cette compagnie d'*Innocents,* dont le chef avait le titre de roi, n'avait

A ces notions sur des fêtes qui ne concernaient guère que la collégiale, nous croyons devoir ajouter quelques mots au sujet de divertissements donnés dans la ville par des bourgeois, aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, dans lesquels figuraient de hauts personnages mitrés et crossés, tout aussi peu sérieux que les évêques des Fous et Innocents, et qui, pour n'avoir été qu'*abbés,* ont fort bien pu cependant se passer également la fantaisie de vouloir jeter à la foule des monnaies à leurs insignes, monnaies pour rire, bien entendu, comme tout ce qui émanait de leurs *pouvoirs*.

Les compagnies qui donnaient ces divertissements étaient, paraît-il, des sociétés d'amateurs. Rarement rétribuées par la ville, et seulement dans des circonstances exceptionnelles, pour qu'elles donnassent une plus grande extension à leurs jeux, il n'est question de ces sociétés dans les comptes municipaux que d'une manière accidentelle. On peut néanmoins constater par ces comptes qu'il existait à Aire, vers la fin du xv^e^ siècle, une compagnie de *Liesse,* ayant à sa tête un *abbé,* et qui célébrait sa fête au mois de janvier.

En 1494, cette fête se fit avec un éclat tout particulier. Le 23 mai de l'année précédente, le traité de Senlis avait amené la paix entre le roi de France Charles VIII et le roi des Romains, Maximilien, tuteur de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche. Par ce traité, l'Artois recouvra une

rien de commun, sans doute, avec celle que formaient les enfants de chœur.

Dans le courant de l'exercice du même compte 1483-1484, d'autres compagnons et enfants de bourgeois célébrèrent la fête du *Prince de Pau d'argent,* et furent aussi en partie indemnisés de leurs dépenses par la ville.

tranquillité dont il avait grand besoin, et Aire devait, en 1498, sortir des mains des Français, qui l'avaient conquise, et sous la puissance desquels elle ne se trouvait qu'à regret, pour retourner sous la domination désirée du descendant des ducs de Bourgogne. On juge de quel cœur les Airiens durent tout d'abord, dans cette occurrence, se livrer aux démonstrations de joie, dont l'usage accompagnait les publications de paix. Puis, quand arriva le 28 janvier, la ville, encore sous l'impression d'événements qu'elle considérait comme une nouvelle ère de prospérité, se mit en frais pour embellir la fête de l'abbé de Liesse. Elle fit compter en courtoisie la somme de huit livres de quarante gros de Flandre « à Jehan Deslions (1), abbé, et ses « compaignons de Léesse *de ceste année présente*, pour les « aidier, dit le compte, à supporter les grans frais et mises « qu'il leur a convenu porter et soustenir durant leur feste, « pour les jus, joustes et plusieurs aultres esbattemens « avant ceste dite ville. » L'*Abbé de Liesse* s'adjoignit le *Prince et ses compagnons de Jonesse*, qui reçurent, en courtoisie également, six livres de quarante gros. Des confrères étrangers vinrent aussi se mêler à ces récréations; deux cannes de vin furent offertes « aux compaignons qui vin-

(1) Un Jehan Deslions était argentier ou receveur de la ville d'Aire en 1493. On trouve à la même époque un orfévre de ce nom, et peut-être était-ce l'argentier lui-même ou du moins quelqu'un de ses parents. Il ne faut sans doute pas chercher ailleurs que dans cet individu, ou, s'ils étaient deux, dans l'un ou dans l'autre de ces individus, le personnage qui était alors investi à Aire du titre et des fonctions d'*Abbé de Liesse*.

*Voir* sur les *Abbés de Liesse*, à Arras, les *Mémoires d'Harduin pour servir à l'histoire de la province d'Artois*, et l'*Histoire d'Artois* de Dom Devienne, t. III.

« drent ledit jour aux *joustes sur l'eawe,* qui se faisoient « par l'*abbé de Léesse,* avec ceulx de Térouane [1]. »

Les comptes municipaux d'Aire rendus sous le règne de Charles-Quint sont remplis de mentions de divertissements offerts par la ville, et dans lesquels on reconnaît le goût de nos aïeux pour les récréations burlesques; mais l'*Abbé de Liesse* ne reparaît qu'une seule fois dans ces comptes, et c'est en 1540; il lui fut présenté, le jour de sa fête, deux cannes de vin, qui avaient été payées dix patards.

En 1517, Aire eut un *Abbé de Sens légier,* qui fit des divertissements le 10 août. En 1526, le 25 février, dans les jeux célébrés à Aire à l'occasion de la paix de Madrid, on vit un *Abbé de Goux en Famine,* mais peut-être était-ce un étranger, comme le *Roi des Cornars* de Saint-Venant, qui vint avec sa compagnie faire ses *ébattements* dans ces réjouissances publiques [2].

Les fêtes des Fous et des Innocents, proprement dites, étaient surtout cléricales. Celles des *Abbés de Liesse,* de *Sens légier* et de leurs confrères avaient au contraire un caractère bourgeois; mais il y a lieu de croire que, plus d'une fois, le bas clergé de la collégiale de Saint-Pierre ne s'est pas fait scrupule de s'enrôler sous leurs bannières; des documents fournissent la preuve qu'il se mêlait, au moins de temps en temps, aux jeux scéniques et aux farces théâtrales, représentés par les habitants de la ville. Ainsi, lors des réjouissances faites en 1516, à l'occasion de la paix de Noyon, le Magistrat accorda vingt-quatre patards « à

(1) Comptes de la ville d'Aire.

(2) *Ibidem.*

« plusieurs joueurs sur hourt, *tant du chapitre que de la* « *ville,* lesquelz jouèrent quatre jeux, tant moraulx que « farses » En 1525, après les nouvelles du désastre des Français à Pavie, il fit compter vingt-sept patards « *aux* « *vicaires et aultres de chapitre,* lesquelz, le jour que l'on « feist la feste pour lesdites *bonnes nouvelles,* feirent plu- « sieurs jœux et esbattemens » Enfin, en 1526, dans les jeux pour célébrer la paix de Madrid, six cannes de vin furent offertes de la part du Magistrat, « *à ceux de l'église* « *et de la rue Saint-Pierre,* pour leur belle entrée, pour « un jeu moral par eulx joué, et pour une farse [1]. »

Les faits constatés dans les lignes qui précèdent doivent nécessairement avoir pour résultat de laisser dans le doute sur le point de savoir si les trois plombs d'Aire décrits au commencement de cette notice ont été émis par le bas chœur de la collégiale, ou simplement par des corporations civiles. Ces plombs ne fournissent d'ailleurs par eux-mêmes aucun élément qui ait pu, jusqu'ici, aider à résoudre la question. La légende *Moneta Ariensis,* qui leur est commune, ne présente aucune difficulté d'interprétation. Quant aux autres légendes, nous risquerons à leur sujet, en attendant meilleur avis, les remarques suivantes :

La première, qui entoure le personnage mitré et crossé, nous paraît former avec cet individu un rébus, que nous traduirions volontiers ainsi : *l'évêque* ou *l'abbé du sort,* ce dernier mot écrit avec un *s* à la fin.

La seconde légende, dont il ne reste que quelques lettres, paraît être la même que la première, et former avec la

[1] Comptes de la ville d'Aire.

crosse un rébus analogue au précédent, mais où la qualité, symbolisée par le principal attribut matériel des fonctions, substitue le personnage.

La troisième légende, celle qui entoure la mitre, est incomplète d'une lettre. Si, comme on peut particulièrement le supposer par la disposition de la légende, cette lettre était un M, on lirait : DE MOVRIENE. Il existe encore à Aire, dans le quartier du Pont du Castel, une rue *de Moriane*, et l'on sait que les habitants de la ville, en se réunissant pour donner des jeux ou faire de joyeuses entrées, se groupaient par rues ou par quartiers. D'un autre côté, nous devons ajouter qu'il existait à Aire, au xv^e siècle, une famille *de Morienne*, dont un membre, Simon de Morienne, était même bailli du Chapitre en 1440 (1). Nous nous abstiendrons, en l'absence de toute opinion arrêtée, de tirer aucune conséquence de ces rapprochements.

Les trois plombs d'Aire et ceux à la légende *Moneta Episcopi* cités dans le cours de cette notice appartiennent tous à notre ami M. Octave Hermand.

JULES ROUYER.

(1) Archives du Chapitre d'Aire. *Collectanea*, folio 10.

# DOCUMENTS

POUR

# SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

---

## I

*Plombs, méreaux, jetons de la cathédrale de Cambrai, des collégiales de Saint-Pierre de Lille, de Saint-Amé de Douai, de Saint-Piat de Seclin, et des échevins de Béthune, aux* XV*e et* XVI*e siècles. — Voleurs de jetons excommuniés.*

Le savant article que M. R. Bordeaux vient de publier dans le n° 77 du *Bulletin du Bouquiniste,* au sujet du nouvel ouvrage de M. Arthur Forgeais, m'a remis en mémoire les documents que m'avaient fournis les registres aux comptes de quelques-unes de nos cités artésiennes et flamandes, et je crois utile de les communiquer aux lecteurs de la *Revue de la numismatique belge.*

En 1417, le comptable de Saint-Pierre de Lille porte en dépense LXXI s. VI d., *pro nova forma plumbetorum* (de vicaires), *plumbo et labore,* et il ajoute: *doceat magister.*

Quant à la bourse de cuir, elle coûte III s.

L'année suivante, on alloue XX s., *pro renovando duo millia plumbetorum, de signo leonis.*

Longtemps après (1431), la même somme est portée en dépense, *pro quodam signo ferri ad signandum plumbetos, et eos signando.*

En 1458, c'est à Valenciennes que les chanoines de Saint-Amé de Douai font forger *ung millier et trois quatrons de méreaulx de vicaires*, moyennant VII l. VII s. VI d., y compris, il est vrai, ung lot de vin de V s., donné à Jehan Douchet, frère de mons. le trésorier, pour sa paine d'avoir apporté lesdits méreaux, et XXIIII s. pour les *coins*.

En 1470, XII C *de méraux noefz*, également forgiez à Valenciennes par Me Amand, reviennent à raison de XI s. le cent, à VII l. XII s., y compris ung ponchon de IX s.

En 1499, Gille de Cantin demandait wyt deniers pour ung nouveau coing servant aux méreaulx.

A Me Jehan Dauffay, on donnait une certaine somme pour son advis sur le fait des méreaulx forgiez.

N'oublions pas qu'en 1495 III douzaines de jettoirs, à mettre sur le buffet, avaient coûté III s.

Comme les monnaies d'une plus haute valeur, les méreaux étaient parfois falsifiés par les faux monnayeurs.

Ainsi, en 1459, les échevins de Lille communicquoient avec les depputés de l'église Nostre-Dame de Cambray, appelés à Lille par le magistrat, pour mieulx et plus au vif interroghier George de P....., prisonnier pour avoir contrefait les coins où l'on forge les méreaulx qui ont cours de par ladicte église de Cambray. L'argentier nous apprend même que *d'iceulx coins, gravés et contrefaits, il avoit forgié jusques au nombre de* XV *à* XVI *milliers d'iceulx méreaulx* [1].

(1) En 1571, l'argentier de Béthune déclare qu'il a reçu LXXI pieches de Cambray, allouées cy-devant à V s. pieche.

1569. Pour deux fourmes à faire méreaulx, pour distribuer aux pauvres, XIII s. — 1572. A Gaspar le Prévost, orfévre, ayant faict XLIII dou-

Ce n'est qu'en 1566 que le comptable de Saint-Piat de Seclin mentionne les LXXIX l. de plombz, à II s. la livre, pour faire plommetz aux chanoines, chapelains et vicaires. Très-longtemps auparavant (1512), il avait porté en dépense VII s. VI d. *pour cincq douzaines de jettoirs*, et les XII s. payés *pour une escriptolle de ploncq*, à mettre en chapitre.

Ces *jettoirs* nous ont rappelé qu'au XVI^e siècle les échevins de Noyon avaient alloué à leur argentier (1543), d'abord, XV s. t., *pour avoir levé une monnicion d'excommuniement pour les gettons d'argent de l'hostel de ville, quy estoient perdus ;* puis XVI s. p. *pour avoir baillé à tous les curez de Noyon copie de ladicte monicion.*

Le comptable a grand soin de nous apprendre que les jetons furent retrouvés.

Si nous interrogeons maintenant l'argentier de Béthune, il nous dira qu'en 1504 Robert Bourel, porteur au sacq, a rapporté à messieurs XXVII plommetz, de I d. pièce, qu'il dist que Jehan du Fresne lui a baillié, et, néantmoings ne les veult reprandre. Que Jehan Bontemps a apporté *un plommet, marquié, à ung lez, d'une S, et, à l'autre lez, d'un caudron, qu'il dist estre sa marque*, et qu'il en a donné et distribué pour XX s., à I d. pièce.

En 1511, le coffre aux deniers possède pour XLIII l. IX s. IX d. t. de plommetz de II d. ; et pour X l. XVII s. X d. t. de plommetz de I d.

En 1530, le procureur de la cité ayant remontré que, en

zaines de méreaulx de cuyvre et baillé les coings, X l. (reg. aux comptes de l'abbaye de Saint-Bertin.) — Au XV^e siècle (1421), le receveur général du duc de Bourgogne parle d'une somme qui doit être acquittée *par la monnoie de Saint-Quentin.* (Archives générales du Nord. fol. CXVIII v^o.)

la ville, est grant murmure pour le fait des plommetz, obstant que plusieurs en faisoient des faulx, quy ont cours, reçoit l'assurance que, le plus tost que possible sera, l'on réglera y pourveoir.

L'année suivante, messieurs ayant imprudemment *augmenté les plommetz,* en sorte que, pour le jour d'huy, clameur s'estoit enssieuye, et que les laboureurs et gens de dehors délaissoient à amener leurs grains et autres marchandises, on décida, pour le plus évident pourffit de la ville, prendre jusques à la somme de huit cens livres *à trois vyes,* au denier dix; *à deux vyes,* au denier huit, et, *à une vye,* au sixiesme denier, pour icelle somme tourner à ravoir et rappeler lesdis plommetz, le plustost que faire se polra. — En sorte que sy l'argent desdis plommetz ne pooit actaindre et furnir à ladicte ratrais, que le surplus se prendroit sur les deniers de la ville.

« Pour ce qu'il est venu à la congnoissance de justice « que, à raison *du cours des plommetz, permis en ceste « ville pour l'entrecours,* et, pour mieulx et plus commo- « dieusement affrutifier le deu du poure poeuple, et satis- « faire les porteurs au sacq de leurs sallaires, dont depuis « se seroient ensieuys plusieurs faultes et abus de plusieurs « particuliers, qui se seroient advanchiez les contrefaire et « les semer avant ladicte ville, qui a causé dommaige à « plusieurs, et, de jour en jour, polroit ledict dommaige « augmenter en plusieurs sortes et manières, au détryment « de la chose publicque, considérées et concues par Mess. les « gouverneurs, officiers de l'Empereur, eschevins, prévost « et maieur, avec plusieurs notables bourgois de la ville, « pour ce assemblez en la halle de l'eschevinaige d'icelle

« ville. A ceste cause, pour mectre fin ausdis dommaiges,
« mesdis sieurs avoient et ont révocqué et révocquent *lesdis*
« *plommetz avoir cours en ladicte ville et banlieue*, ordon-
« nant que iceulx et icelles qui ont *lesdis plommetz de la*
« *marque et coing de la ville*, les ayt à rapporter en dedans
« d'huy en quinze jours, à Romain Roze, eschevin et
« argentier de la ville, qui seront assistez d'aultres échevins,
« quy seront admis à la réception des dis plommetz, *au*
« *lieu desquels plommetz, forgiez du coing de ladicte ville,*
« *leur sera baillié monnoye usualle, et, comme elle court*
« *pour le jourd'huy en ceste ville,* au vin, pain, chère et
« ès bourses de marchant, advertissant que, après les dis
« quinze jours expirez, lesdis plommetz ne auront plus de
« cours, et ne sera la ville tenue les reprendre : deffendant
« à tous, aprez lesdis quinze jours expirez, de non allouer
« lesdis plommetz, à paine d'amende arbitraire, et autre-
« ment estre pugny à la discrétion de justice. Et sy est
« enjoinct et ordonné ausdis commis *copper tous les plom-*
« *metz falsifiez, et ceulx qui ne seront trouvez du coing*
« *et forge d'icelle ville, sans, pour ce, aucune chose rendre*
« *à ceulx qui les apporteront ;* et se tiendront les commis
« au pallyot de la halle, et y seront pour chascun jour,
« durant lesdis quinze jours, excepté les festes et dimenches,
« depuis l'heure de sept heures du matin jusques à dix
« heures, et, depuis deux heures après midy jusques à
« chineq heures [1]. »

1532. « A esté ordonné par messieurs, en chambre, à

[1] Avec l'étain de ces plommets, on fit plusieurs platz, demy platz, escuelles plates, parfondes, saliaires, pots et tranchoirs pour la halle. — 1553. L'on faict assavoir par eschevins et conseil de ceste ville (Lille) que,

« Toussains Segon, eschevin, aller à Bruges, à tout le « billon fondu, vers les monnoiers de l'Empereur, nostre « Sire, audict lieu de Bruges, et, au lieu d'icelluy billon, « rapporter la monnoie.

« Le XVII^e jour de mai XV C XXXII, Toussains Segon, nostre « compaignon eschevin, a fait rapport que, par nostre charge « et commandement, il a esté en la ville de Bruges porter « six onches, six estrelins d'or, et vingt-huit mark sept « onches d'argent, procédans *des monnoies et billons, cop-* « *pez par Jehan Roze, dit Hans, changeur,* pour lequel « billon, tant or que de argent, ledict Toussains a rapporté « la somme de deux cens soixante-dix liv., quatorze solz, « six deniers. »

En 1575, Pierre Lauvin et sa femme sont commis et institucz, sur la requeste et pour la commodité des marchans de grains, *à faire jecter sur forme et distribuer les plombinetz,* pour le port des grains et sallaires des porteurs au sacq, *vaillables le pris de* I *d.* OB. *les aulcuns, et les aultres* IIII *d. pièche,* en prendant des marchans, pour sallaires de la dicte distribution, II d. du cent; interdissant de ne prendre plus grans sallaires aux marchans estrangiers que des habitans de la ville, à paine arbitraire (1).

à raison que toutes les sortes daldres, quelz qu'ilz soient, sont deffendus par les ordonnances de l'Empereur pluiseurs fois publiées, meismes ce jour d'hier, que ceulx et celles quy en ont les portent, ou envoient à Charles de Le Serre, quy est depiecha commis chambgeur en ceste dicte ville, lequel en baillera autant en chambge qu'il doibt et est tenu faire par lesdictes ordonnances impérialles. (Archives de Lille.)

(1) Cette première partie des Mélanges est reproduite du *Bulletin du Bouquiniste,* avec autorisation de l'auteur; le reste est inédit.

## II

*Faux monnayeurs condamnés ou bannis par le magistrat de Valenciennes, aux* XIV^e^ *et* XVI^e^ *siècles.*

Chacun sait combien terribles étaient les peines infligées au moyen âge aux faux monnayeurs. Nous avons donc pensé que les diverses condamnations prononcées, à Valenciennes, contre ces coupables, offriraient quelque intérêt.

En 1360, Jehenne Ghillebierte, de Buironfosse, est bannie à III ans, pour son souppechon d'aler as fause monnoie, et fu convoié.

En 1364, Jehans Moyses, mestre des monnoies de Mess. le duq Aubiers (1), comme bauls et gouvreneur de Haynnau et de Hollande, est adjourné que *par dedens* VII *jours et* VII *nuys* (2) *prochains*, après ledict adiournement fait, yl venist en plaine halle, comme soupechonnés de par mons. le duk Aubiers d'avoir fait pluiseurs malefachons : si comme d'avoir fait conspiration et esmeutement contre luy, et ossi abuset en faisant le monnoye ou temps qu'il en estoit mestre, autrement qu'il ne deuwist.

Il est condamné par défaut, et le jugement cryet à le breteske, déclare qu'il a perdut le ville de Valenchiennes à tous jours.

Au XVI^e^ siècle, les jugements viennent nous initier aux mœurs de l'époque (3).

(1) Albert de Bavière, comte de Hollande et de Hainaut, en 1389.

(2) Ajourner à plaine breteske que, *dedens* VII *jours et* VII *nuis*, après l'ajournement fait, yl se venist purgier par deviers les pruvoz et les jurés. (Autre ajournement.)

(3) C'est à ce titre que nous insérons ici le document suivant, bien

Ainsi, en 1510, on bannit à tousiours, après l'avoir flastry en la joe dextre, un individu qui avoit baillié cours à aucuns deniers de laitton, *falsifyez sur le coing de dolphins, et aucuns deniers de plomb, contrefais à ceulx de Mauboeuge* (1).

Longtemps après (1541), un faux monnayeur est condamné à estre mis sur ung hourt au-devant de la bretesque et, yllech, estre atachié à une estache, *aiant une eskerpe enthour de luy, garnie des deniers de plon par lui falsifiez,* et, avecq ce, estre flary (*sic*) d'un fer chaut en la joue senestre, et lesdis deniers et molles bruslez en sa présence.

Une femme, sa complicee, encourt la même peine.

Tel le jugement, rendu en 1559, contre un orfévre :

« Nous vous disons et faisons assavoir qu'il est venu à « la cognoissance de mess. prévost et jurez de ceste ville « de Valenciennes que ung nommé David de Berghes, « natif de ceste ville, de son stil orphévre, à présent pri- « sonnier, luy estant serviteur du mestier des orphévres, « et aiant l'enseigne dudict mestier, auroit osté le fond et « platenne d'icelle, quy estoit d'argent, et en remis une « autre de cuivre; *laquelle yl auroit, d'un costé, émaillié « de couleur bleue, comme elle estoit auparavant, et l'aultre*

qu'étranger au sujet que nous traitons. 1584. Pluiseurs sont bannis à tous jours, pour le raison de chou que, par nuit, yl ont estet en pluiseurs lius, en le ville, abattre coilles (cailles) et aucunes boines gens coisiés et navrés *d'un eshouninoir* (échenilloir). Les chenilles sont encore nommées *honnaines* auprès de Béthune), pour chou que reskeure et warder voloient leurdittes coilles et leurs gayolles. Et bien se wargent.

(1) En 1364, Jehans Ogier, d'Amiens, est banni à tous jours, pour le soupechon d'avoir monnoie retaillet, que on a trouvet sour lui, et fu convoyés à le bainliuwe.

« *costé et le derrière de ladicte enseigne frotté de quelque*
« *vif argent, ou aultre matière d'argent, que pour ycelle*
« *platenne sembler d'argent;* l'auroit employé à son plai-
« sir, et là où bon luy auroit semblé, et depuis auroit mis
« ladicte enseigne avecq ladicte faulse platenne au lombart,
« et prins argent dessus, là où elle auroit esté rachaptée
« par les M^es^ dudict mestier. Dont et de quoy yl auroit
« souffissaument esté convaincu, tant par sa confession que
« aultrement. Sy auroit aussy esté accusé *d'avoir faict*
« *quelque cuyr* (sic) *de semblable cuivre et couvert ycellui*
« *de fin argent,* et lequel auroit esté trouvé et mis au lom-
« bart sur le nom de David. Au surplus, accusé *d'avoir*
« *fait de semblable cuivre ung carolus et le couvert d'ar-*
« *gent,* dont en a esté grandement suspitionné, mais non
« convaincu souffissaument. Et, pour ce que ledict larchin
« de ladicte platenne et falsificsation d'icelle, et telle que
« dit est dessus, ne faict à permectre ny souffrir estre
« faict en ville de bonne justice, et par tel et en telle qua-
« lité que comme serviteur dudict mestier, et de son stil
« orphévre et bon ouvrier, et auquel mestier est requise
« bonne foy, fidélité et tout loiaulté, portant à pugnir à
« l'exemple des aultres, mesdis s^rs^ prévost et jurez ont, à
« la demande de Quentin Corret, lieutenant par loy de
« mons. le prévost le conte, condempné et condempnent
« ycelluy David de Berghes d'estre, ce jourhuy, avec la
« haste au col, sur une charrette battu de verghes par les
« carrefours et à la croix au cheppe estre marquié et flattri
« sur l'espaulle droit. Au surplus, faisons cy endroit le
« ban le conte, le castelain, le prévost, le mayeur et tous
« les hommes de la ville, nous banissons à tousiours hors

« de ceste dicte ville et banlieue, ledict David de Berghes, « sur paine de la hart, et s'est dict par jugement le IIe de « décembre XVe. LIX (1). »

---

## III

*Les essayeurs généraux des monnaies de Bruges, les changeurs de Béthune, au* XVIe *siècle.*

Dans le précédent paragraphe nous avons fait connaître quelles peines subissaient, à Valenciennes, les faux monnayeurs; parlons maintenant des essayeurs généraux des monnaies de Bruges et des changeurs de Béthune.

Disons tout d'abord qu'en 1509, pour obéir aux lettres de la régente, le magistrat de Lille envoyait à Malines, où cette princesse se trouvait, Jean de Le Sauch, auquel on allouait XXVIII l. XVI s., pour, avecq pluiseurs notables personnes des pays de pardecha, besoingnier sur le fait *des cendrées et métaulx servans aux monnoyes de monseigneur, meismes à certain pié de nouvelle monnoye.*

L'argentier a grand soin d'ajouter que, par ordre de messieurs, il a aussi remis XXVIII l. XVI s. à Noël Segon, marchant, pour avoir esté avecq ledict de Le Sauch, eschevin, audict voiage, durant XII jours, *considérant qu'il est fort expert et bien congnoissant au fait desdictes monnoyes et ès matères, nécessaires à forgier icelle monnoye*, aussi

(1) Archives de l'hôtel de ville de Valenciennes, MS. de la bibliothèque.

qu'il avoit délaissié ses négoces et marchandises pour ledict voiage.

Ces *cendrées* nous rappellent une longue ordonnance sur les monnaies, promulguée à Malines, le 4 février 1520 (v. st.), ordonnance que le reg. aux ord. de la ville de Lille nous a conservée (1).

Nous y lisons :

« Pour ce que sommes deuement informés que les mar-
« chans d'Allemaigne et aultres, pour furnir aux paiemens
« des espéceries et aultres marchandises qu'ilz achatent en
« Portugal et ailleurs, leur convient transporter annuelle-
« ment, hors de noz pays et seignouries de pardecha,
« grande multitude de *cendrées et masses de fin argent*,
« ausquelles *cendrées et masses*, ainsy transportées, pour-
« rions prétendre avoir droit de confiscacion, comme noz
« prédécesseurs ont tousiours usé, et, par leurs anchiennes
« ordonnances, deffendu ledict transport; néantmoings,
« pour l'augmentacion du train de marchandise et du bien
« publicque, octroyons et consentons par cestes ausdicts
« marchans de povoir doresenavant transporter leurs
« dictes *cendrées et masses de fin argent*, à leur commodité,
« à condicion qu'ilz seront tenus et obligez de livrer en
« noz monnoyes de pardecha, du moins le quart desdictes
« *masses et cendrées*, qu'ilz vouldront transporter, comme
« dit est, ung mois après ledict transport, pour estre for-
« giées et converties en deniers de nostre coing, tiltre et
« armes : et, se aucun estoit trouvé faisant, ou aiant fait
« le contraire, ce sera sur la confiscacion de la valleur

(1) Fol. VII^xx III r° à VIII^xx r°.

« desdictes matères, et à paine d'en estre pugny arbitrai-
« rement. »

Parlons maintenant des essayeurs généraux des monnaies.

En 1513, l'argentier, après avoir mentionné le voyage fait à Bruges devers les généraulx des monnayes, pour faire faire assay de pluiseurs piesses de vassielle d'argent, levées par justice sur pluiseurs orfévres de Lille, chargiez de y avoir commis faulte, déclare qu'il a payé VI l. VIII s. au maistre assayeur particulier de la monnoye dudict Bruges, *pour avoir fait* XVI *assays desdictes vassielles, à* VIII *s. chescun assay.*

L'année suivante, nouveau voyage à Bruges, vers les monnoyers d'icelle ville, pour obtenir *certaines esguilles d'argent, pour délivrer à ceulx de l'esgard du ponchon, affin de faire ouvrer les orfévres de ceste ville sur ycelles esguilles,* selon les ordonnances de mons. l'archiduc.

L'argentier ajoute qu'il a payé CXV s. III d., *pour une esguille d'argent, de* XI *deniers* VIII *grains, pesant deux onches moins ung frelin, à* LVIII *s. l'onche.*

VI l. I s. *pour une aultre esguille d'argent de* XI *deniers six grains, pesant deux onches et ung frelin, à* LVIII s. *l'onche.*

Et enfin, VI l. IIII s. III d., *pour encoires une aultre esguille de* XI *deniers* IIII *grains, pesant deux onches deux estrelins, à* LVIII *s. l'onche.*

Il n'a garde d'oublier les X s. déboursés pour une copie des ordonnances des orfévres de Bruges.

Très-longtemps après (1548), Me Jehan Vanhalle, assaieur général des monnoies de pardecha, obtient XXX pat-

tars, val. LX s., pour, par luy, avoir visité et assaié *les escantillons*, sur lesquelz les orphebvres et ceulx eulx meslans de faire et vendre vaisselle, et ouvrer en ladicte vaisselle, se doibvent régler, et scavoir aussy sy yceulx *escantillons* estoient souffissans pour eulx régler et conduire.

En 1551, c'est à Franchois Nerault, essayeur des monnoyes, commis en la ville de Bruges, que l'on accorde la somme de XXI l. XIIII s. : asscavoir les XVI s. II d. gros, pour ung assey fait et livré par ledict Franchois, par le cherge de ladicte ville, adfin, de par les orphebvres de ceste dicte ville eulx régler pour les ouvraiges qu'ilz font en or, selon les ordonnances publiées le XIIII^e jour d'apvril XV^c LI, après Pasques, et le surplus, portant XX s. de gros, pour la fachon dudict assey et labeurs qu'il a eu, en faisant icellui.

Dès les premières années du XVI^e siècle, l'argentier de Béthune nous dit combien les ordonnances de cette ville étaient sévères à cet égard.

Nous lisons, en effet, dans le compte de l'année 1511 (v. st.) :

« Le XXIII^e de janvier, Romain Rose et Jehan du Con-
« seil, commis à l'esward de l'argent et estain, ont fait
« leur rapport de la visitacion par eulx, présens Bastien
« Petit et Jehan Le Comte, eschevins, naigaires faicte par
« les maisons des orphevres de la ville, de leures ouvraiges
« d'argent ; par lequel rapport il ont dit que ès maisons de
« Tassart Bourgois, Germain Tristan, Jacques de Mon-
« cheaulx, Collart Doublet, Loys Fayolle, Denys des Lyons,
« ilz ont trouvé des chaintures et autres ouvraiges d'argent,
« qui n'est pas si bon que estre doit. De chascune des-
« quelles maisons lesdicts eschevins ont prins et rapporté

« quelque pieche et ouvraige, et le demourant ne le ont « pas trouvé meilleur (1). »

Nous voyons que dans cette même cité le changeur (1587) doit avoir à sa table de change ou comptoir, une charte ou liste, signée des saingz manuels des Mes généraulx des monnoyes, sur laquelle doit estre escript le prix et valeur du marc, once et estrelin des deniers d'or ou d'argent deffendus.

Défense aux changeurs de billon de *bicqueter ou cymenter* (2) aulcuns deniers d'or ou d'argent, évaluez et monnoyez ès monnoyes du roy; asseavoir de chercher les pesans hors des légiers, pour, avec iceulx, faire son prouffict et *dessaillier les légiers*.

Cette défense nous rappelle le supplice affreux d'un faux monnayeur, condamné (1586), à Lille, à estre jetté dans une chaudière d'eau bouillante, pour y terminer vie par mort, *pour avoir rongié et sigillé pluiseurs espèces d'or et d'argent; aussy faict mixtion de demy gros et desdictes rognures d'argent, laquelle, par après, yl jectoit en molle*

(1) 1602. A Laurent, orphévre de la ville d'Arras, XII l., *pour ung camion d'or, auquel sont gravez les armoiries de la ville* (Béthune), accordé à Louis Carette, messagier des Estatz d'Arthois par mess., ensieulte des aultres villes d'Arthois, pour ses services aux assamblées des Estatz, comprins la faschon.

(2) 1520. Et, s'il advenoit que aucuns, ou aulcunes de quelque estat ou condicion qu'ilz soient, se feussent meslé, ou meslassent *de ronger, ou diminuer aucuns deniers d'or, ou d'argent, par chyment, eauwe force,* ou aultrement, en quelque manière que ce pourroit estre, en ce cas, cely ou ceulx qui en seroient trouvés coulpables, seront exécutés publicquement, criminellement et sans rédemption, sitost que le cas sera venu à congnoissance et deuement vérifffié et advéré. (Ordonnance déjà citée.)

*et en formoit plates rondes, et, sur ycelles plattes, avoir formé pluiseurs pieches de cincq gros, semblables à celles de la forge de sa magesté* (1).

De la Fons-Mélicocq.

(1) A Lille (1536), ung prisonnier est condampné à mort, par la corde, pour faulse monnoye. — 1569. Plusieurs faux monnoyeurs, chargiés et actainctz d'avoir faict par ensamble conclusion de forgier pieches de sept patars de la forge de Sa Magesté, d'estoffe composée d'estaing et d'aultres mixtions desloyalles, laquelle estoffe ilz averoient, à ces fins, composé et *fondu pieches plattes, en grandeur et rondeur de sept patars, et, pour tapper lesdis sept patars, faict faire deux fers en forme de* cuings, *dont l'ung estoit à picquo, et marchandé à ung graveur pour y graver seigne de sept patars, lequel graveur avoit audict fer à picquo pourjecté la teste de sept patars,* sont, ainsi que le graveur, condempnés à avoir la teste tranchiée. (Archives de Lille.)

# DESTRUCTION D'EPTIACUM

## DE LA CARTE DE PEUTINGER

## (AUJOURD'HUI ITZIG, DANS LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG)

## VERS L'AN 262 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE,

## PROUVÉE PAR LA NUMISMATIQUE.

---

Si la numismatique doit être réellement une puissante auxiliaire de l'histoire, nous ne devons pas nous borner à étudier les médailles que nous trouvons, sous le point de vue de la numismatique, c'est-à-dire comme monuments métalliques isolés rappelant le peuple qui les a frappées; nous devons surtout prendre en considération le lieu de la découverte et examiner les circonstances accessoires qui s'y rattachent.

En suivant ce principe, nous avons consigné un assez grand nombre de découvertes faites dans le grand duché, qui prouvent, d'une manière presque incontestable, que la septième décade du IIIe siècle de l'ère chrétienne a été pour notre pays une époque de calamités continuelles. D'un côté, l'affaiblissement progressif de la puissance romaine sous les trente tyrans et les guerres intestines qui durent en résulter; de l'autre côté, l'infiltration parfois violente des peuplades germaniques, qui, en passant par notre pays, ont partout impitoyablement ravagé, par le fer et le feu, ce qui se trou-

vait sur leur passage, ont été les causes principales de ces calamités.

Dans une intéressante notice [1], imprimée dans le quinzième volume des publications de la Société archéologique de Luxembourg, M. le professeur Engling prouve cette thèse par les découvertes faites jusqu'à ce jour. Une découverte toute récente faite à peu de distance de Luxembourg, vient corroborer les arguments invoqués par l'honorable auteur. Je m'empresse d'en faire connaître la nature et les détails.

Au mois de juillet 1860, le sieur Heuertz, propriétaire à Contern, voulant extraire d'un de ses champs les pierres nombreuses qui y embarrassaient la culture, envoya un de ses ouvriers pour se livrer à ce travail. Le champ est situé au lieu dit : *Thielenoicht,* entre les villages actuels d'Itzig et de Contern, environ à 2,200 mètres du premier et à 1,500 mètres du second de ces villages.

L'ouvrier rencontra bientôt des substructions d'un bâtiment antique, de forme carrée, dont un côté déblayé présentait la longueur de 15 mètres; les murs avaient à leur base une largeur d'à peu près 2 mètres. Dans l'angle formé par deux murs adjacents était caché un trésor. Des monnaies romaines en argent et en billon se trouvaient enfouies sous la première couche des pierres qui formaient le mur. Selon toute probabilité, c'était un dépôt fait intentionnellement par un ancien habitant de ces lieux, qui voulait soustraire son petit trésor aux spoliations d'un ennemi dont on appréhendait l'approche.

[1] *Die Epoche der sogenannten 30 Tyrannen eine Noth-und-Drangzeit für das Luxemburger Land.*

Grâce à la première information faite par M. le professeur Fresez, à l'influence de M. Wolff, curé à Contern, et surtout au bienveillant intermédiaire de M. Reif, instituteur au même village, je suis parvenu à acquérir pour notre musée cent et trois de ces médailles, à quelque exception près, la totalité du dépôt.

Voici les détails de l'analyse de ces médailles.

Les cent et trois pièces sont de module ordinaire en argent et en billon. Elles embrassent une époque d'environ vingt-quatre ans et s'étendent de Gordien III à Postume (238-262).

### I. GORDIANUS III.

1. IMP. GORDIANUS PIUS FEL. AUG. Tête radiée de droite.

*Rev.* FELICIT TEMP. La félicité debout tenant un caducée et une corne d'abondance.

2. Idem.

*Rev.* FORTUNA REDUX. La fortune assise tenant une corne d'abondance et un gouvernail.

3. IMP. CÆS. M. ANT. GORDIANUS AUG.

*Rev.* JOVI CONSERVATORI. Jupiter debout avec haste et foudre, à côté une petite figure.

4. ..... GORDIANUS PIUS. FEL. AUG.

*Rev.* JOVI STATORI. Jupiter nu debout tenant la haste de la droite, et la foudre de la gauche.

5. IMP. GORDIANUS PIUS FEL. AUG.

*Rev.* LAETITIA AUG. N. Femme debout tenant une couronne et un ancre.

6. IMP. CÆ. M. ANT. GORDIANUS AUG.

*Rev.* LIBERALITAS AUG. II. Femme debout.

7. IMP. CÆS. M. ANT. GORDIANUS AUG.

*Rev.* PAX AUGUSTI. La paix en marche, tenant une branche d'olivier et une haste.

8. IMP. GORDIANUS PIUS FEL. AUG.

*Rev.* P. M. TR. P. II COS. P. P. L'empereur debout en toge, tenant une patère et un bâton, et sacrifiant devant un autel.

9. IMP. CÆS. M. ANT. GORDIANUS AUG.

*Rev.* P. M. TR. P. II COS. P. P. Femme debout portant un globe et tenant une haste transversale.

10. IMP. GORDIANUS PIUS FEL. AUG.

*Rev.* P. M. TR. P. IIII. COS. II P. P. Femme assise tenant une branche d'olivier.

11. Idem.

*Rev.* P. M. TR. P. V COS. II P. P. L'empereur debout tenant un globe et une haste transversale.

12. Idem.

*Rev.* P. M. TR. P. VI COS. II P. P.

13. IMP. CÆS. M. ANT. GORDIANUS AUG.

*Rev.* PROVIDENTIA AUG. L'empereur debout tenant une haste et un globe.

14. IMP. GORDIANUS PIUS FEL. AUG.

*Rev.* SÆCULI FELICITAS. L'empereur en marche, en habit militaire, portant la haste et le globe.

15. Idem.

*Rev.* VICTOR ÆTER. Victoire debout tenant de la droite un captif et une palme de la gauche.

16. Idem.

*Rev.* VIRTUS AUG. Figure militaire debout tenant une branche d'olivier et une haste, à ses pieds un bouclier.

17. Idem.

*Rev.* VIRTUTI AUGUSTI. Hercule Farnèse debout.

### II. PHILIPPUS I.

1. IMP. M. JUL. PHILIPPUS AUG. Tête radiée de droite.

*Rev.* ÆQUITAS AUG. L'équité debout avec ses attributs.

2. IMP..... PHILIPPUS AUG.

*Rev.* AETERNITAS AUGG. Figure sur un éléphant.

3. Idem.

*Rev.* ANNONA AUGG. Femme debout tenant des épis et une couronne d'abondance, à ses pieds le modius.

4. Idem.

*Rev.* FELICITAS. TEMP. La félicité debout tenant un caducée et une corne d'abondance.

5. IMP. PHILIPPUS AUG.

*Rev.* Dans une couronne sur trois lignes : FELI—CITAS—IMPP.

6. Idem.

*Rev.* FIDES EXERCITUS. Femme debout tenant une corne d'abondance et une enseigne militaire.

7. IMP. M. JUL. PHILIPPUS AUG.

*Rev.* FIDES MILIT. Femme debout entre deux enseignes militaires.

8. Idem.

*Rev.* LAETIT. FUNDAT. Femme debout tenant une couronne et un gouvernail.

9. IMP. PHILIPPUS AUG.

*Rev.* PAX ÆTERNA. La paix debout tenant une branche et la haste transversale.

10. IMP. M. JUL. PHILIPPUS AUG.

*Rev.* P. M. TR. P. IIII COS. II. P. P. Figure debout tenant un caducée et une corne d'abondance.

11. Idem.

*Rev.* ROMA ÆTÊRNA. Rome Nicéphore assise.

12. IMP. PHILIPPUS AUG.

*Rev.* SÆCULARES AUGG. Au milieu un cippe sur lequel Cos. III.

13. Idem.

*Rev.* SÆCULUM NOVUM. Jupiter dans un temple hexastyle.

14. .... PHILIPPUS AUG.

*Rev.* TRANQUILLITAS AUGG. Femme debout tenant un dauphin (?) et une haste, dans le champ B.

15. IMP. M. JUL. PHILIPPUS AUG.

*Rev.* VIRTUS AUG. L'empereur debout tenant la haste et une branche.

16. Idem.

*Rev.* VIRTUS EXERCITUS. Figure militaire debout s'appuyant sur une haste et un bouclier.

### III. PHILIPPUS II.

1. IMP. PHILIPPUS AUG. Tête radiée de droite.

*Rev.* LIBERALITAS AUG. III. Philippe le père et son fils, assis sur une chaise curule.

### IV. OTACILIA SEVERA.

1. OTACIL. SEVERA AUG.

*Rev.* PIETAS AUGUSTÆ. Femme debout.

### V. TRAJANUS DECIUS.

1. IMP. C. M. Q. TRAJANUS DECIUS AUG.

*Rev.* ABUNDANTIA AUG. Femme debout tenant une guirlande de fleurs.

2. Idem.

*Rev.* GENIUS EXERC. ILLURICIANI. Figure debout devant un autel tenant une patère et une corne d'abondance; dans le champ une enseigne militaire.

3. Idem.

*Rev.* PANNONIAE. Deux femmes debout tenant chacune une enseigne militaire.

4. Idem.

*Rev.* PAX AUGUSTI. La Paix portant une palme et une haste transversale.

5. Id.

*Rev.* UBERITAS AUG. Femme debout tenant une bourse et une corne d'abondance.

6. Id.

*Rev.* VICTORIA AUG. Victoire marchant de gauche.

### VI. HERENNIUS ETRUSCUS.

1. Q. HERC. ETR. MES. DECIUS NOB. C.

*Rev.* PRINCIPI JUVENTUTIS. Figure assise.

2. Idem.

*Rev.* PRINCIPI JUVENTUTIS. Le prince debout tenant une haste transversale.

3. Idem.

*Rev.* SPES PUBLICA. L'emblème de l'espérance.

### VII. HOSTILIANUS.

1. C. VALENS HOSTIL. MES. QUINTUS N. C.

*Rev.* PRINCIPI JUVENTUTIS.

### VIII. TREBONIANUS GALLUS.

1. IMP. CAE. C. VIB. TREB. GALLUS AUG.

*Rev.* ANNONA AUGG. Femme debout tenant un gouvernail.

2. Idem.

*Rev.* APOLL. SALUTARI. Apollon debout tenant un rameau et une lyre.

3. Idem.

*Rev.* LIBERTAS AUG. La Liberté debout avec les attributs.

4. Idem.

*Rev.* PIETAS AUGG. La Piété debout levant les mains.

### IX. VOLUSIANUS.

1. IMP. C. C. VIB. VOLUSIANUS AUGG.

*Rev.* FELICIT. PUBL. La Félicité debout tenant un caducée et une corne d'abondance.

2. IMP. CAE. C. VIB. VOLUSIANUS AUG.

*Rev.* PIETAS AUGG. Figure debout devant un autel.

### X. GALLIENUS.

1. Une restitution. DIVO VESPASIANO.

*Rev.* CONSECRATIO. Aigle éployé.

2. GALLIENUS P. F. AUG.

*Rev.* VIRTUS AUGG. L'empereur debout tenant une haste transversale et une enseigne militaire.

3. Idem.

*Rev.* VIRT. GALLIENI AUG. Guerrier marchant de droite, armé de haste et de bouclier, à ses pieds une figure agenouillée.

### XI. SALONINA.

1. CORN. SALONINA AUG.

*Rev.* PIETAS AUG. Femme debout tenant l'acerra.

2. SALONINA AUG.

*Rev.* PUDICITIA AUG. Femme assise.

3. Idem.

*Rev.* VENUS FELIX. La déesse assise tenant une pomme et une haste, à ses pieds Cupidon debout.

4. Idem.

*Rev.* VENUS VICTRIX. Venus debout tenant une palme et une pomme, à ses pieds un bouclier.

### XII. SALONINUS.

1. VALERIANUS CÆS.

*Rev.* JOVI CRESCENTI. Enfant sur une chèvre.

2. VALERIANUS P. F. AUG.

*Rev.* ORIENS AUGG. Le soleil debout.

### XIII. POSTUMUS.

1. IMP. C. POSTUMUS P. F. AUG.

*Rev.* HERC. DEUSONIENSI. Hercule debout s'appuyant sur une massue.

2. Idem.

*Rev.* JOVI PROPUGNATORI. Jupiter marchant et foudroyant.

3. Idem.

*Rev.* MONETA AUG. La Monnaie debout avec ses attributs.

4. Idem.

*Rev.* PAX AUG. La Paix marchant tenant un rameau et une haste.

5. Idem.

*Rev.* P. M. TR. COS. II, P. P. L'empereur debout tenant un globe et une haste.

6. Idem.

*Rev.* P. M. TR. P. IIII, COS. (III, P. P.). Mars nu marchant et portant la haste et un trophée sur l'épaule.

7. Idem.

*Rev.* PROVIDENTIA AUG. Figure debout tenant un globe et une haste transversale.

8. Idem.

*Rev.* VIRTUS AUG. Guerrier appuyant la droite sur une haste, la gauche sur un bouclier.

Sur ces 103 pièces soumises à mon examen, il y a des médailles de treize empereurs, impératrices ou césars qui, eu égard au nombre de types variés attribués à chacun d'eux, donnent le tableau suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| I. | Gordianus III. . . . . | 17 | types différents. |
| II. | Philippus I . . . . . | 16 | — |
| III. | Philippus II . . . . . | 1 | — |
| IV. | Otacilia Severa . . . . | 1 | — |
| V. | Trajanus Decius . . . . | 6 | — |
| VI. | Herennius Etruscus . . . | 3 | — |
| VII. | Hostilianus . . . . . | 1 | — |
| VIII. | Trebonianus Gallus . . . | 4 | — |
| IX. | Volusianus . . . . . | 2 | — |
| X. | Gallienus . . . . . | 3 | — |
| XI. | Salonina . . . . . | 4 | — |
| XII. | Saloninus . . . . . | 2 | — |
| XIII. | Postumus . . . . . | 8 | — |
| | Ensemble. . . | 68 | types différents. |

Pour aider à déterminer le degré de rareté de chacun des types, il ne me semble pas sans intérêt d'indiquer pour chaque variété le nombre de pièces que l'on découvre. Voici l'indication de ce nombre, pour autant que j'ai pu apprécier le dépôt, qui fait l'objet de cette notice. Je ne mentionnerai que les revers qui s'y trouvent à plusieurs exemplaires.

I. *Gordianus III.*

Jovi conservatori, 3 pièces; lætitia aug. n. 2 pièces; p. m. tr. p. IIII cos. II p. p. 4 pièces.

II. *Philippus I.*

Annona aug., 3 pièces; pax æterna, 2 pièces; Romae æternæ, 4 pièces; virtus exercitus, 3 pièces.

III. *Otacilia Severa.*

Pietas augustæ, 4 pièces.

IV. *Trajanus Decius.*

Pannoniæ, 2 pièces.

V. *Herennius Etruscus.*

Principi juventutis, 2 pièces.

VI. *Trebonianus Gallus.*

Libertas augg., 3 pièces.

VII. *Volusianus.*

Felicitas publ., 2 pièces; pietas augg. 3 pièces.

VIII. *Postumus.*

Moneta aug.. 7 pièces; pax aug., 5 pièces; providentia aug., 4 pièces; p. m. tr. p. cos. II p. p , 2 pièces; virtus aug., 2 pièces.

### ÉPOQUE APPROXIMATIVE DU DÉPOT.

Les dernières médailles sont de l'empereur Postume. Le seul revers qui semble indiquer, d'une manière certaine, l'époque de l'émission est celui qui rappelle la quatrième puissance tribunitienne de Postume. p. m. tr. p. IIII cos. III p. p. et qui, d'après Mediobarbi, correspond avec l'an 262 de l'ère chrétienne.

### IMPORTANCE HISTORIQUE D'EPTIACUM.

Itzig était, du temps des Romains, un *vicus*, nommé Eptiacum, d'une haute importance. On peut en juger par les nombreux vestiges dont on a fait la découverte.

Il est difficile de préciser la nature de l'ensemble des constructions qui ont été mises à découvert et de déterminer les limites des bâtiments qui dépendaient de cette localité.

Bien que dans Itzig même on ait rencontré de nombreuses substructions, d'autres découvertes faites à proximité prouvent que l'ancien Eptiacum s'est étendu bien au delà des limites du village actuel.

En 1842, M. le chevalier l'Évêque de la Basse-Moûturie (*Itinéraire du Luxembourg germanique*, p. 30) a assisté à une fouille que les paysans faisaient vis-à-vis du presbytère pour extraire des pierres à bâtir. On en trouva de diverses longueurs (entre 2 et 3 trois mètres) toutes du même équarrissage de 75 centimètres. Le pavement consistait en beaux carreaux de terre cuite et vermillonnée, ayant un pouce d'épaisseur et rebordés le long des parois.

En creusant les fondations du mur du jardin de la maison curiale, on trouva des fragments de pots de terre de l'époque gallo-romaine. Il y a encore derrière le presbytère d'anciennes substructions dans lesquelles on a découvert dans le temps des pavés en mosaïque.

A quelque distance d'Itzig (Namur, *Premier rapport sur le camp de Dalheim*, p. 20), M. Servais, conseiller à la Cour supérieure de justice, a fait défricher, il y a quelque temps, un bois au lieu dit : *Bèischeit*. Les ouvriers ont déterré une assez grande quantité de pierres dont quelques-unes grosses, travaillées au ciseau. On a aussi trouvé des tuiles de fabrication romaine. Ces débris couvrent un espace de terrain d'environ 10 à 15 mètres carrés. Il est à remarquer qu'il n'y a pas de carrière en cet endroit et que les pierres sablonneuses et calcaires qu'on a trouvées y ont été rapportées.

En 1853 (*Second rapport sur le camp de Dalheim*), on a mis à découvert au-dessus d'une échoppe à Itzig, un mor-

ceau de mosaïque romaine, large de 1 mètre sur 1$^{m}$,60 de long. Elle était composée de cubes bleus et blancs.

Ces substructions se trouvaient à l'Est de la maison curiale et de l'église. Dans le jardin contigu on a trouvé des tuiles romaines, des cendres et des charbons.

C'est à Itzig qu'on a découvert la belle statuette en bronze représentant *Jupiter Stator* qui se trouve actuellement dans le musée de la Société archéologique de Luxembourg.

Ce qui semble surtout prouver l'importance de l'ancien Eptiacum, c'est un diverticulum reliant Luxembourg avec cette localité. J'ignore s'il en existe encore aujourd'hui quelque trace; mais voici ce qu'en rapporte notre illustre Alexandre Wiltheim, dans son *Luxemburgum romanum*, édition Neyen, p. 95.

« *Alia quippe antiquitus a nobis Eptiacum exibat via sub æde paroeciæ Holderkinganæ* (Hollerich) *transmeans Petressam rivum.* »

L'emplacement d'Eptiacum était déjà remarquable par ses nombreuses antiquités il y a au delà de deux siècles : « *Eptiacum memorabilem antiquitatibus vicum*, » dit le même Alexandre Wiltheim, dans son *Luxemburgum romanum*, précité, p. 95.

## CONCLUSIONS.

Il résulte de la découverte d'Itzig que l'ancien Eptiacum a été dévasté vers 262 par le feu ennemi dont on trouve partout des traces. Nos explorations réitérées au camp de de Dalheim nous ont fait voir que les invasions germaniques n'ont été que partielles à cette époque. Il paraît que

l'ennemi n'a fait que passer par nos contrées sans s'arrêter devant les positions stratégiques les plus importantes, dans lesquelles les Romains avaient probablement concentré toutes leurs forces. Le camp de Dalheim, qui a été sans contredit une de ces positions, n'a subi le même sort que plus tard : la première fois, pendant l'été de l'an 313 (Senckler, *Trésor numismatique découvert à Dalheim, en* 1842), au moment où Constantin le Grand ayant marié sa sœur à Licinius, fut obligé de quitter subitement l'Italie pour aller repousser les Germains, qui avaient profité de son absence et infestaient le bas Rhin ; la seconde fois, vers l'an 447, lorsque le torrent des Huns, qui détruisit pour la seconde fois Trèves, sous l'empereur Valentinien, ravagea en même temps Metz et probablement aussi, comme le prouve la numismatique, le camp de Dalheim placé sur leur passage entre ces deux importantes cités.

Dr A. Namur,

Membre de la Société de la numismatique belge
professeur-bibliothécaire à Luxembourg.

---

# MÉLANGES.

---

*Loi fédérale suisse, du 31 janvier 1860, portant modification à la loi fédérale sur les monnaies.*

---

L'Assemblée de la Confédération suisse.

Vu les messages et les propositions du Conseil fédéral, datés du 30 décembre 1859 et du 24 janvier 1860;

En modification de la loi fédérale sur le système monétaire du 7 mai 1850,

Arrête :

Art. 1er. Les pièces d'or françaises qui sont frappées dans la proportion de 1 livre d'or fin pour 15 ½ livres d'argent fin, seront admises à leur valeur nominale comme monnaie légale, aussi longtemps qu'elles ont en France un cours légal à leur valeur nominale.

Cette décision s'applique également aux pièces d'or d'autres États qui sont frappées en parfaite concordance avec les espèces françaises correspondantes.

Le Conseil fédéral décidera, après examen, quelles sont les espèces d'or étrangères qui remplissent les conditions voulues et qui peuvent être admises comme monnaie légale.

Art. 2. Les pièces divisionnaires en argent de deux francs, un franc et un demi-franc seront frappées désor-

mais comme monnaies de crédit; elles auront, comme les pièces actuelles, autant de fois le poids de 5 grammes que leur valeur nominale l'exprime; en revanche, elles n'auront plus que 8/10 de fin.

Art. 3. La tolérance du titre et du poids des nouvelles espèces suisses de deux francs, un franc et un demi-franc est celle fixée pour les monnaies en argent, aux art. 5 et 6 de la loi du 7 mai 1850 sur les monnaies fédérales.

Le diamètre de ces espèces est le même que celui des espèces françaises correspondantes.

Art. 4. Personne n'est tenu à recevoir en payement plus de vingt francs en espèces divisionnaires d'argent.

Art. 5. Le Conseil fédéral décidera quelles monnaies divisionnaires étrangères sont admises dans la circulation et à quelles conditions.

Art. 6. Les espèces suisses de monnaies en argent de deux francs, un franc et un demi-franc (50 centimes), frappées en conformité de la loi du 7 mai 1850 sur les monnaies fédérales, seront retirées de la circulation dans les délais et les formes prescrits par le Conseil fédéral.

Art. 7. Les monnaies divisionnaires suisses d'argent frappées en exécution de la présente loi, pourront être échangées, dans les caisses désignées à cet effet, contre de la monnaie légale principale, conformément à l'art. 7 de la loi du 7 mai 1850 sur les monnaies fédérales.

Art. 8. L'excédant de recette pouvant résulter des nouvelles frappes de monnaie sera mis en réserve pour être employé, le cas échéant, à couvrir tout ou partie des frais provenant du retrait des pièces de monnaies suisses usées, conformément à l'art. 13 de la loi du 7 mai 1850 sur les

monnaies fédérales. Les intérêts de ce fonds de réserve seront joints aux capitaux.

Art. 9. Le budget déterminera la quantité de nouvelles monnaies à frapper, comme pour les autres espèces de monnaies suisses.

Art. 10. Le Conseil fédéral est chargé de la publication et de l'exécution de la présente loi qui entrera immédiatement en vigueur.

Ainsi arrêté par le Conseil des États suisses.

Berne, le 30 janvier 1860.

*Le Secrétaire,* J. Kern-Germann.

*Le Président,* F. Briatte.

Ainsi arrêté par le Conseil national suisse.

Berne, le 31 janvier 1860.

*Le Secrétaire,* Schiess.

*Le Président,* Peyer Im Hof.

Le Conseil fédéral décrète :

La loi fédérale ci-dessus sera mise à exécution.

Berne, le 6 février 1860.

*Le Président de la Confédération,*
F. Frey-Herosée.

*Le Chancelier de la Confédération,*
Schiess.

---

*Arrêté fédéral concernant la frappe de monnaies divisionnaires d'argent, du 2 février 1860.*

---

L'Assemblée de la Confédération suisse,

Vu le rapport et la proposition du Conseil fédéral, du 31 janvier 1860,

Arrête :

1° Le Conseil fédéral est autorisé à faire frapper dans le courant de cette année :

1,000,000 de pièces d'un franc.
2,000,000 de pièces de deux francs.

A cet effet, il est alloué un crédit supplémentaire de 4,324,850 francs.

2° Le Conseil fédéral est chargé de faire confectionner pour les monnaies divisionnaires d'argent un nouveau coin portant à la face la croix fédérale.

Il lui est alloué, dans ce but, un crédit supplémentaire de 5,000 francs.

3° La frappe de monnaies de nickel, prévue au budget pour 1860, n'aura pas lieu en tant qu'elle n'a pas déjà été effectuée.

Ainsi arrêté par le Conseil national suisse.

Berne, le 1er février 1860.

*Le Secrétaire,* Schiess.

*Le Président,* Peyer Im Hof.

Ainsi arrêté par le Conseil des États suisses.
Berne, le 6 février 1860.

*Le Secrétaire,* J. Kern-Gernmann.

*Le Président,* F. Briatte.

Le Conseil fédéral décrète :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera mis à exécution.
Berne, le 6 février 1860.

*Le Président de la Confédération,*
F. Frey-Hérosée.

*Le Chancelier de la Confédération,*
Schiess.

Ce fut en exécution des dispositions précédentes que le Conseil fédéral chargea le graveur Bovy de la confection des coins d'une pièce de deux francs. Cette pièce, dont nous donnons le dessin pl. XIII, n° 5, ne fut frappée qu'à un petit nombre d'exemplaires et pour essai. Comme elle ne plaisait pas, et, en attendant l'adoption d'un type définitif, on résolut de se servir du type ordinaire, avec la figure de l'*Helvetia* assise, retouché et signé par M. Korn, graveur en chef de la monnaie de Berne. Nous donnons également le dessin de cette pièce provisoire qui sera bientôt remplacée à son tour et qui ne peut manquer de devenir aussi une curiosité. On comprend qu'il est assez difficile de distinguer la pièce de deux francs à 9/10 de fin de celle à 8/10, puisqu'elles ne diffèrent, à peu près, que par le millésime, et c'est un inconvénient qu'il importe de faire disparaître.

R. Ch.

La deuxième livraison de la *Description générale des médaillons contorniates,* par M. J. Sabatier, vient de paraître. Ce bel ouvrage, dont l'auteur poursuit la publication avec le plus grand succès, comblera une lacune considérable dans la numismatique romaine. On sait que les types singuliers et bizarres des médaillons contorniates ont exercé en vain la sagacité des numismates les plus éminents. M. Sabatier est parvenu cependant à donner de presque tous ces monuments énigmatiques une explication simple, rationnelle et de tous points acceptable. Les planches nombreuses de cet excellent livre ont été exécutées par M. Dardel, dont le talent, et, comme on dit aujourd'hui, la *spécialité*, sont bien connus des amateurs.

R. Ch.

---

Lors du voyage de Philippe II aux Pays-Bas, en 1549, on jeta au peuple, dans toutes les villes où l'héritier de Charles-Quint fit sa joyeuse entrée, des pièces d'or et d'argent à l'effigie du prince. Nous avons trouvé aux Archives du royaume (collection des acquits de la recette générale des finances) divers documents qui nous donnent quelques renseignements sur le nombre de jetons qui fut frappé à cette occasion, et que l'évêque d'Arras distribua à Gand, Bruges, Ypres, Saint-Omer, Lille, Tournai, Arras, Valenciennes, Mons, Malines, Anvers, Romerswaal (en Zélande), Bois-le-Duc, Dordrecht, Delft, Leide, Harlem, Amsterdam, Utrecht, Deventer, Zutphen, Arnhem, Nimègue, Ruremonde, etc. Voici les chiffres que nous avons extraits

d'une « Déclaration des deniers d'or et d'argent du coing « de monseigneur le prince d'Espaingne pour estre semez « aux entrées de Mondietseigneur en plusieurs villes de « par-dechà : »

| | | | |
|---|---|---|---|
| Or : | 251 pièces | | de 2 florins. |
| | 266 — | | de 30 patards. |
| | 510 — | | de 20 — |
| Argent : pour | 274 livres | de pièces | de 10 — |
| — | 40 — | — | de 4 — |
| — | 610 — | — | d'un double patard. |
| — | 1,545 — | — | d'un patard. |

De ces chiffres il est resté pour une valeur de 92 livres 16 sous de Flandre qui furent réservés afin d'être distribués aux princes et seigneurs de l'Empire.

Alex. P.

---

Les journaux politiques, qu'il ne faut pas toujours croire sur parole, ont annoncé, déjà depuis quelque temps, que l'on frappait à la Monnaie de Bologne, des monnaies d'or et d'argent au type de Victor-Emmanuel. On ne dit pas si ces monnaies sont des pièces du système décimal français, semblables à celles que l'on fait à Turin, ou bien si l'on a conservé provisoirement la monnaie des États de l'Église, le scudo, etc., en remplaçant la tête du Souverain Pontife par celle du roi d'Italie. La seule monnaie révolutionnaire d'Italie, de 1859 et 1860, que nous connaissions, est le florin de Florence, frappé après le départ du Grand-Duc

et avant l'annexion au Piémont. Voici l'empreinte de cette monnaie. Elle dispense de toute description.

Quant aux monnaies garibaldiennes, nous ne savons s'il en existe déjà, mais elles ne peuvent tarder d'apparaître ; et, au besoin, la fabrique parisienne, à qui nous devons les monnaies mazziniennes à la Louve, de 1848, suppléerait à cette fâcheuse lacune. L'occasion lui semblera trop belle pour la laisser échapper. Le numéraire du dictateur est, en effet, une de ces choses dont on peut dire :

« Et s'il n'existe pas, il nous faut l'inventer. »

R. Ch.

---

Le célèbre antiquaire anglais, sir Charles Roach Smith, poursuit, avec un succès toujours égal, la publication de son recueil, consacré à l'archéologie romaine, franque et anglo-saxonne. Les *Collectanea antiqua* se composent actuellement de quatre volumes complets, et la troisième partie du volume V vient de paraître. La numismatique est représentée, dans ce cahier, par deux articles : *La description de douze médailles de Carausius*, avec une planche gravée sur cuivre, et *un choix de médailles romaines rares*

*et inédites,* avec des vignettes imprimées dans le texte. L'exécution matérielle de ce bel ouvrage est de tous points digne de son importance scientifique. Les planches de cuivre qui l'enrichissent et les innombrables gravures sur bois dont les pages sont parsemées, représentent les débris des anciens âges, les statuettes, les bijoux, les armes, avec une fidélité qui supplée à l'objet original. Les *Collectanea antiqua*, comme les autres ouvrages de l'auteur, ne sont pas dans le commerce et n'ont été imprimés que pour les souscripteurs seulement.

Les antiquités romaines, exhumées du sol de la ville de Londres, ou trouvées dans le lit de la Tamise, ont fourni à M. Roach Smith, la matière d'un ouvrage spécial sous le titre de : *Illustrations of Roman London,* splendide volume in-4°, orné de trente-neuf planches, gravées sur cuivre et de trois chromolithographies représentant des mosaïques. Le nombre et la richesse de ces exhumations prouvent que Londres avait déjà acquis, sous la période romaine, une importance considérable. M. Roach Smith a divisé son livre de la manière suivante : Restes des constructions et des remparts romains de Londres. — Inscriptions et seulptures. — Pavements en mosaïque. — Peinture à fresque. — Bronzes. — Poteries. — Poteries rouges glacées. — Statuettes de terre cuite. — Lampes. — Tuiles. — Verres. — Bijoux et ornements de toilette. — Chaussures. — Instruments et ustensiles divers. — Et, enfin, *médailles.* C'est, comme l'on voit, un véritable répertoire de tout ce que nous a laissé la civilisation romaine, et un répertoire dressé de main de maître.

R. Ch.

M. Kunik, membre de l'académie impériale des sciences, conservateur du cabinet des monnaies russes à l'Ermitage, etc., vient de faire hommage à notre société d'un beau volume in-4°, qu'il a récemment publié en langue russe, sur les *Monnaies russo-byzantines de Jaroslav I, Vladimirovitch, à l'effigie de Saint-Georges,* τροπαιοφορος. On sait qu'une pièce de ce prince, qui régna de 1012 à 1054, a été donnée par M. B. de Koehne, dans la seconde livraison de son *Zeitschrift,* avec une autre monnaie au même type qui se trouve au cabinet royal de Stockholm. M. B. de Koehne attribue cette dernière à Oleg, duc de Russie (ou roi?) de 879 à 912.

M. Kunik soutient que M. de Koehne s'est trompé, que la pièce de Stockholm est un Jaroslav, comme les autres; et c'est principalement pour défendre son opinion qu'il semble avoir publié son livre. Nous voyons toujours avec plaisir de semblables débats. Ils ne peuvent tourner qu'au profit de la vérité; pourvu, toutefois, qu'ils restent dans les termes d'une discussion scientifique, calme et digne, comme il convient entre honnêtes gens et surtout entre collègues.

R. Ch.

---

On parle d'une découverte de plus de deux mille *aureus* romains qui aurait été faite récemment à Paris, dans les environs de la place Saint-Michel. La Revue française nous donnera sans doute des renseignements positifs sur cette *Californie,* qui ne peut manquer d'amener quelques modifications aux tarifs de Mionnet et de M. Cohen.

R. Ch.

Table des matières de la *Revue numismatique française*, n° 3 :

1° Lettres à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise, par M. F. de Saulcy, 11 pages et une planche;

Chapitres détachés de son grand ouvrage sur les monnaies gauloises.

2° Note sur la forme de la lettre F, dans les légendes de quelques médailles gauloises, par M. A. de L., 14 pages;

3° Attribution de quelques médailles à Lappa de Crète, par M. A. de Rauch, 5 pages et une planche;

4° Note sur les médailles de Lappa de Crète, par M. le baron de Witte, 2 pages et une planche;

5° Première lettre à M. A. de L. sur quelques collections du Piémont et de la Lombardie, par M. Ch. Robert, 11 pages;

6° Lettre à M. Maury sur un sceau byzantin, par M. E. Miller, 6 pages;

7° Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou, par M. Ad. Carpentin, 7 pages et une planche;

8° Monnaies obsidionales de Novare, frappées par ordre de Louis, duc d'Orléans, par M. C. Morbio, 6 pages.

Sous la rubrique chronique, se trouve une biographie pleine de détails et d'intérêt, du fondateur de la Revue, l'excellent M. E. Cartier, par son ancien collaborateur et ami M. de la Saussaye.

R. Ch.

---

M. F. Schweitzer continue à faire paraître, à des époques indéterminées, son Recueil polyglotte, toujours tiré à

50 exemplaires. Nous avons remarqué, dans sa *decade quinta,* une correspondance en français entre l'éditeur des *Notizie peregrine di numismatica* et le prince Alexandre Troubetzkoi, au sujet d'une obole inédite de Gravedona, qui se trouve dans la collection du prince. M. Schweitzer veut que cette pièce soit l'œuvre d'un mystificateur ; son propriétaire prétend qu'elle est parfaitement authentique. Bref, M. Schweitzer clôt le débat par une note supplémentaire dans laquelle il déclare « que, étant ennemi de toute « polémique, il a l'intention bien arrêtée de ne pas donner « cours à des discussions ultérieures. Les deux opinions « étant nettement posées, la tâche de prononcer le juge- « ment appartient au lecteur impartial. »

Soit ! mais alors pourquoi, ennemi de toute polémique, commencer l'attaque contre cette malheureuse obole? Pourquoi laisser le jugement du procès au « lecteur impartial » qui, n'ayant pas les pièces sous les yeux, ne manquera pas de se récuser?

R. Ch.

---

Décidément la civilisation européenne fait, en Asie, des progrès immenses. M. le général de Bartholomaei, qui vient de séjourner pendant quelque temps à Téhéran, a constaté que la Perse n'avait rien à nous envier sous le rapport de la fabrication et du commerce des *raretés numismatiques*. La lettre qu'il écrit, à ce sujet, à M. le conseiller d'État, B. de Koehne, est insérée dans le troisième cahier

de la nouvelle *Revue numismatique* de Berlin [1]. Nous ne pouvons résister à l'envie d'en reproduire les passages les plus amusants.

« Lorsque les amateurs de monnaies à Téhéran se furent « suffisamment pourvus de pièces seleucides, arsacides et « sassanides moulées, les falsificateurs trouvant la spécula- « tion lucrative, voulurent lui donner un nouveau déve- « loppement, ils firent des accouplements entre les mon- « naies les plus hétérogènes et sans se douter que quatre « ou cinq siècles les séparent, ils réunirent dans un moule « la tête casquée de Seleucus avec le revers d'une monnaie « sassanide; une autre fois la même tête de Seleucus reçut « comme revers l'effigie bien connue d'Ardéschir I, et ces « prétendues monnaies seleucido-sassanides, dont j'ai vu « plusieurs exemplaires dans les collections de Téhéran, « eurent un succès prodigieux parmi des amateurs plus « ardents qu'expérimentés, et même elles ont déjà reçu « leur inauguration par un savant très-recommandable, « mais à ce qu'il paraît, encore un peu novice en numis- « matique, M. le comte de Gobineau, qui en fait mention « très-sérieusement dans une lettre écrite de Téhéran, le « 12 mars 1857, adressée à M. le baron de Prokesch- « Oosten et insérée dans le *Zeitschrift der Deutschen Mor- « genlandischen Gesellschaft*, vol. III, p. 706. Ces mon- « naies, doublement fausses, ont servi de base à M. le « comte de Gobineau pour développer tout un nouveau « système de modification de types : ainsi avance-t-il

[1] *Zeitschrift fur Münz- Siegel- und Wappen-Kunde.* Berlin, 1860, in-4°.

« comme un fait certain que dans l'antiquité on importait « en Perse des coins ou des matrices grecs et qu'ils ont été « ensuite retouchés ou même complétement modifiés pour « l'un de leurs côtés, par des monnoyeurs de l'époque arsa- « cide et sassanide. Vous pouvez juger combien est solide « la base de ce système entièrement nouveau.

» Les falsificateurs, encouragés par le succès de leurs « différentes fraudes, ne s'arrêtèrent pas en aussi bon « chemin. Non contents d'avoir fait les compositions mon- « strueuses dont je viens de parler, ils eurent l'audace « d'inventer des médailles tout à fait imaginaires, et voici « comment ils ont dû s'y prendre pour réaliser ce problème. « Ils ont modulé d'abord sur des plaques de cire de chaque « côté, des types en relief les plus extraordinaires tels que « des *diables cornus*, des personnages et des animaux gro- « tesques, le tout accompagné de quelques signes de « fantaisie, mais alignés afin d'imiter des inscriptions. « Puis, ces médailles en cire ont été moulées en argent et « quelquefois encore retouchées au burin. Les produits on « ne peut plus grossiers de cette fraude encore très-naïve « ou, si l'on veut, d'un art qui n'en est pas un, trouvèrent « cependant des dupes et il est juste de citer ici en pre- « mière ligne M. le comte de Gobineau, puisque ce savant « n'a pas hésité à en acquérir et même à en publier plu- « sieurs spécimens, comme des monnaies antiques qui « seraient à son point de vue, du plus haut intérêt pour « la géographie de l'ancienne Perse de l'époque arsacide, « *car il a su déchiffrer dans leurs légendes imaginaires* « *des noms de peuples, de provinces et de royaumes.* »

Qu'un amateur novice, plus ardent qu'expérimenté, se

laisse prendre à des pièces surmoulées, il n'y a là rien que de très-ordinaire. Nous lui passerons même les *diables cornus* et les animaux grotesques. Mais qu'un savant très-recommandable s'avise de lire et de traduire sérieusement des légendes imaginaires, n'est-ce pas faire preuve d'une crédulité désopilante? Les juifs de Schiraz, auteurs de ces fameuses monnaies, auront dû rire, dans leurs barbes, en voyant la dissertation du savant académicien.

R. Ch.

---

Le deuxième volume du grand recueil de M. Poey d'Avant sur les *monnaies féodales* de France vient de paraître. L'auteur, élargissant toujours son cadre, y fait entrer plus d'un pays qui n'ont jamais relevé de la France féodale, qui n'ont jamais fait partie de la monarchie capétienne. Dans son chauvinisme numismatique, il franchit même les Pyrénées, ces frontières naturelles de la France, pour s'annexer ce qu'il appelle les *Marches d'Espagne*, les comtés d'Urgel, d'Ampurias, de Barcelone, de Besalu, de Cerdagne, etc. C'est, certes, se donner passablement de la *marge*.

On sait que les rois de Navarre, devenus rois de France, après avoir perdu leurs domaines espagnols, avaient conservé une très-petite partie de la Navarre sur le versant nord des Pyrénées. M. Poey d'Avant n'en demande pas davantage pour confisquer la Navarre entière et faire de Ferdinand le Catholique un Baron français. D'après ce procédé, la Savoie étant devenue française, il faudra bien

que M. Poey d'Avant s'annexe l'ouvrage de M. le chevalier Promis sur les monnaies des rois de Sardaigne ; et Dieu sait où peut le mener, Cavour et Garibaldi aidants, la mode des annexions.

Mais n'allons pas trop nous plaindre de ces conquêtes innocentes et pacifiques. Elles n'ont d'autres conséquences que d'augmenter l'importance et l'intérêt d'un bon livre. — Seulement ne serait-il pas convenable et de bon goût d'en changer le titre et de dire : *Monnaies féodales de la France et des pays voisins* ?

R. Ch.

---

Nous annonçons aux lecteurs de la Revue, la prochaine vente de la belle collection de monnaies et médailles de feu M. Théodore de Jonghe. Le catalogue comprendra près de six mille numéros présentant des séries de tous les pays de l'Europe. Nous ne pouvons citer ici les pièces rares et d'un grand intérêt que l'on rencontre abondamment dans cette collection formée avec amour par notre regrettable confrère. Nous signalerons cependant à l'attention des amateurs les monnaies mérovingiennes ; les monnaies brabançonnes, surtout celles du XVI^e siècle ; la suite liégeoise, les essais de Maximilien-Emmanuel, parmi lesquels deux pièces d'or et les écus de 1712, 1713 et 1714 frappés à Namur ; une série remarquable de plus de quatre cents médailles des papes ; un choix de jetons et médailles historiques du XVIII^e siècle ; une collection unique et des plus curieuses de médailles maçonniques, etc., etc.

Nous croyons devoir appeler aussi l'attention des numismates sur la superbe collection d'ouvrages de numismatique que renferme la bibliothèque de M. de Jonghe. Parmi ces beaux livres, qui se distinguent pour la plupart par de splendides reliures, se trouve un charmant manuscrit de la première moitié du XVII^e siècle; en voici le titre :

*Chronologie numismatique courte et briefue tirée de plusieurs et diuerses sortes de pièces d'or, d'argent, de cuyvre, et de papier, forgées en dernières cent années, en tous les Pays-Bas, par diverses princes, seigneurs et républiques, recuuillez et exposées,* par JEAN FRANCOIS LE PETIT, GREFFIER DE BETHUNE.

*Seruant d'une succincte description de l'histoire desdicts pays pour les cent ans.*

ESCRIPT A LONDRES

1604

COPIÉ A MARIENDYCK

1640.

L'auteur dit, dans sa dédicace aux états-généraux des Provinces-Unies, « *qu'il lui* a semblé bon de *les* mettre en « lumière, chacune selon l'ordre des années qu'elles ont « esté forgées, et de les faire tacller en bois, ou graver « en cuyvre, pour auec les explications sur chacune y « adioustées, les mettre sous la presse, et de là les faire « entrer en plain jour... »

Les jolies gravures sur bois des jetons qui ornent le manuscrit semblent inédites. Par-ci, par-là se rencontre

une pièce dessinée au pinceau et des monnaies prises aux placards de l'époque.

C'est au mois de novembre que la vente aura lieu.

R. M.

---

Dans le courant du mois d'octobre prochain, on vendra aux enchères publiques, à Gand, le cabinet numismatique délaissé par M. de Craene d'Heysselaer. M. de Coster, notre collaborateur, demeurant rue Bodenbroek, 22, à Bruxelles, se chargera des commissions qu'on voudra bien lui confier.

C. P.

---

# SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

### Assemblée générale annuelle du 8 juillet 1860, à Bruxelles.

Présents : MM. Chalon, président; Dugniolle, vice-président; Guioth, bibliothécaire; comte de Renesse; baron de Pitteurs; Cocheteux; de Coster; Payen; Van-der Auwera; Herry de Cocqueau; comte de Robiano; colonel Meyers et Pinchart, membres.

En l'absence du secrétaire, M. Pinchart est chargé de tenir le procès-verbal de la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est approuvé.

MM. Namur, Goddons, de Béthune et Piot s'excusent par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

Le président donne successivement lecture : 1° du compte du trésorier, qui est arrêté et approuvé et qui sera adressé à tous les sociétaires; 2° d'un état statistique des abonnements et de la vente de la Revue, depuis six ans.

Le bureau propose de créer dix places de *correspondants regnicoles*. Cette proposition, après quelques discussions, et l'adoption d'un amendement à l'art. 3, formulé par

M. Cocheteux, est approuvée par l'assemblée. En conséquence les articles suivants sont ajoutés au règlement.

I

La Société pourra nommer des *correspondants regnicoles*, au nombre de dix, au plus.

II

Ces correspondants n'auront aucun droit dans l'avoir social et ne seront tenus à aucune obligation. Ils pourront assister aux réunions sans voix délibérative.

III

A l'avenir, les membres effectifs seront choisis de préférence parmi les *correspondants regnicoles*.

IV

Les *correspondants regnicoles* seront nommés au scrutin secret, dans l'assemblée générale annuelle, sur la présentation d'un membre effectif.

V

Ils recevront un diplôme imprimé, signé par le président et le secrétaire et muni du sceau de la compagnie.

M. Vander Auwera propose de fixer la nomination des correspondants à la séance annuelle de 1861.

M. le comte de Robiano demande que les titres des candidats présentés pour des places de correspondants, soient,

comme ceux des membres effectifs, discutés dans la séance ordinaire qui précède la nomination. Adopté.

Il est décidé, sur la proposition de M. Dugniolle, que la moitié seulement des correspondants seront nommés en 1861.

On procède à l'élection de deux membres effectifs :

M. Ulysse Capitaine, obtient onze voix ;

M. Camille Picqué, id.

En conséquence, MM. Capitaine et Picqué sont proclamés membres de la Société.

Le scrutin pour le renouvellement du bureau et de la commission, donne le résultat suivant :

*Président :* M. R. Chalon ;
*Vice-président :* M. Dugniolle ;
*Secrétaire-trésorier :* M. C. Picqué ;
*Contrôleur :* M. Goddons ;
*Bibliothécaire :* M. Guioth.

MM. Chalon et Piot sont réélus, par acclamation, directeurs de la Revue, pour 1861.

M. Dugniolle fait verbalement un rapport sur sa proposition de donner des jetons de présence aux membres qui assistent aux réunions. Après une vive discussion cette proposition est ajournée. La distribution d'un volume, par le sort, est supprimée.

M. Cocheteux voudrait changer le titre de notre Recueil en celui plus correct, de *Revue belge de numismatique ;* ce changement sera discuté avant de commencer la 4e série, c'est-à-dire en 1862.

On passe à la discussion relative au choix de l'article

auquel la médaille d'or sera accordée. Le Mémoire de M. Colson est mis hors de concours, comme ayant déjà été imprimé dans le Recueil de la société de Picardie.

M. J. Sabatier obtient neuf voix, M. Elberling une. Trois membres se sont abstenus. La médaille sera remise à M. Sabatier, par les soins du Bureau.

Une collection de la Revue est offerte à l'auteur du meilleur article sur la numismatique *grecque* ou *romaine,* qui sera inséré dans notre Recueil, avant le 1er juillet 1862.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. le comte de Renesse communique : 1° un sol d'or de fabrique barbare et sans légendes lisibles, trouvé aux environs de Namur; 2° une monnaie d'or arabe, trouvée près de Maestricht (1); 3° plusieurs médaillons contorniates dont les dessins seront envoyés à M. J. Sabatier.

M. le baron de Pitteurs exhibe une pièce d'or de Commode d'une conservation admirable, au revers : LIBERAL. V. tr. p. VII. imp. IIII. cos, III. pp. Ce bel aureus, que Mionnet n'a pas décrit, se trouve dans l'immense catalogue de M. Cohen, où il est estimé au prix de 300 francs. Il a été trouvé à Nismes, province de Namur.

M. de Coster communique des deniers carlovingiens et des objets de curiosité, composant une trouvaille faite en janvier 1860, dans la province de Drenthe (Pays-Bas). A l'exception d'un denier de Louis de Saxe, frappé à Zurich,

(1) Cette pièce est un *Funduk* de Soliman, fils de Sélim (1520-1566), frappé à Sanderah Kalésí (Sanderow, en Servie), l'an 962 de l'hégire (1555). (*Voy.* Marsden.)

variété inédite, toutes ces monnaies sont du module de 30 à 34 millimètres et semblent appartenir généralement à la Lombardie. Quelques dihrems arabes étaient mêlés à ce petit trésor, composé de 85 à 90 pièces.

Ces monnaies sont de Charles le Gros, de Gui de Spolète comme roi et comme empereur, de Bérenger, de Lambert empereur et d'Arnould comme roi ; les espèces de ce dernier sortent des ateliers de Milan et de Pavie. Notre collègue émet l'opinion que ces pièces exceptionnelles, par la largeur étonnante de leur module, ont été frappées pour les besoins du commerce des peuples de l'Italie avec les musulmans qui habitaient les côtes opposées de l'Adriatique, car on connaît, de tous ces princes, des monnaies qui sont du module ordinaire des deniers carlovingiens.

Avec ces monnaies se trouvaient deux magnifiques fibules et deux bagues en argent, précieux échantillons de l'orfévrerie du IXe siècle.

Cette intéressante découverte sera publiée prochainement dans ce Recueil.

M. de Coster communique encore la belle médaille d'or, donnée par les États de Hollande au capitaine Logier, qui fit partie de l'expédition de Breda, en 1590, commandée par Herauguères de Cambrai. Van Loon n'a pas connu cette médaille unique, qui sera gravée dans un des prochains cahiers de la Revue.

*Pour le Secrétaire,* — *Le Président,*

ALEX. PINCHART. — R. CHALON.

**Réunion du bureau du 6 septembre 1860.**

---

Sur la proposition du président, le titre d'associé étranger est conféré à sir Charles Roach Smith, à Strood (comté de Kent).

Sur la proposition de M. Camille Picqué, le même titre est conféré à M. Preux, substitut du procureur général à Douai.

*Le Secrétaire-Trésorier,*
CAMILLE PICQUÉ.

*Le Président,*
R. CHALON.

---

# SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

## LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1860.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. III, 4e liv., t. IV, 1re livr. Liége, 1860; in-8o.

Messager des sciences historiques, etc., année 1860, 1re et 2e liv.; in-8o.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. IV, 2e fascicule; in-8o.

Le cabinet historique, 6e année, 4e, 5e, 6e et 7e liv., avril, mai, juin et juillet 1860; in-8o.

Revue numismatique publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, nouvelle série, année 1860, t. V, no 3, mai et juin; in-8o.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er et 2e trimestre de 1860, nos 35 et 36; in-8o.

Archives de l'art français, 3e et 4e liv., 15 mai et 15 juillet 1860, in-8o.

Bibliothèque de l'école des chartes, 21e année, t. 1er, 4e et 5e liv., mars-avril et mai-juin 1860; in-8o.

Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par Renier Chalon, troisième supplément, avec la pl. VI; in-4o. Don de l'auteur.

Revue trimestrielle, 27e vol., 7e année, t. III, juillet 1860; in-8o.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, 29e année, 2e série, t. IX et X, nos 5 et 6, 1860; in-8o.

Zeitschrift für Müntz- Siegel- und Wappen-Kunde. Erster Band. Drittes Heft; in-4o. (Neue Folge).

Sur les monnaies russo-byzantines de Jaroslav I, Vladimirovich à l'effigie de Saint-Georges. Études numismatiques de M. Kunik, membre de l'académie impériale des sciences, conservateur du cabinet des monnaies russes à l'Ermitage impérial. Saint-Pétersbourg, 1860; in-4o.

Rapport du conservateur-secrétaire, A. Namur, sur les travaux de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg, pendant l'année 1859; in-4o.

# LA PLUS

# ANCIENNE MONNAIE ARABE D'ABDUL-MALEK.

(Planche XV, n° 1.)

Monsieur et cher correspondant,

Permettez-moi de recourir à votre obligeant intermédiaire pour faire connaître aux amis de la numismatique orientale l'intéressante découverte que je viens de faire d'un dinar d'Abdul-Malek, d'une année plus ancienne que celui dont nous devons la connaissance au comte Castiglione et dont un second exemplaire a été signalé par M. le Pr. Stickel, dans le cabinet grand-ducal de Iena. Je dois la possession de cette intéressante pièce à l'obligeance d'un numismatiste distingué M. Péretié, dont la belle collection de médailles antiques est bien connue des amateurs. Cette pièce, ainsi qu'un autre dinar semblable de l'an 77, que M. Péretié destine à votre collection, provient d'une trouvaille faite en Syrie, et ce sont les seules monnaies de ce genre que mon savant confrère ait jamais rencontrées durant la longue suite d'années consacrées par lui à la recherche des richesses numismatiques et des antiquités de ce pays.

Au droit de mon dinar figure le type de Mahomet ou du

Khalife debout et armé de son cimeterre, type déjà décrit pour des fels de la même époque; à droite et à gauche on lit :

بسم الله لا اله الا الله و
حده محمد رسول الله

Au revers le Φ sur quatre degrés, et autour :

بسم الله ضرب هذا الدينر سنة ست و سبعين

*Au nom de Dieu ce dinar fut frappé l'an 76.*

Votre exemplaire que je ne tarderai pas à vous envoyer est en tous points le frère du mien; même figure, mêmes inscriptions à l'exception de la date qui est ici سبع و سبعين il est même dans un plus parfait état de conservation ; sur le dinar de l'an 76 les mots هذا الدينر sont un peu rognés à la partie supérieure.

Indépendamment de cette précieuse pièce, j'ai acquis quelques autres dinars provenant, à ce que j'ai lieu de croire, d'une seule et même trouvaille, qui tous offrent de l'intérêt sous le point de vue paléographique; le plus ancien est un second exemplaire de la pièce de l'an 79, mentionnée dans la lettre que M. le général de Bartholomaei vous a adressée; la préposition فى qui précède le mot سنة s'y trouve encore, tandis qu'elle a disparu des dinars postérieurs. Celui de l'an 81 se distingue par la présence d'un point sous l'élif du nombre unitaire احد ; il en offre un autre au-dessus du ش du mot شريك. Le dinar de l'an 84 porte deux petits points superposés (:) au-dessous du ى du mot يولد ; celui de l'an 86 présente un point diacritique au-dessus du ض

du mot ضرب; enfin un point du même genre figure dans le même mot sous le ب d'un dinar de l'an 98.

Agréez, Monsieur et cher ami, l'expression de mes sentiments dévoués.

H. Sauvaire.

Beyrout, 6 juin 1860.

---

J'ai déjà eu l'occasion de signaler le zèle éclairé avec lequel mon savant correspondant sait utiliser ses connaissances en numismatique ; appelé depuis peu à remplir les fonctions de drogman au consulat général de France à Beyrout, il n'a pas tardé à enrichir sa collection de plusieurs pièces intéressantes et inédites dont nous pouvons espérer la prochaine publication. Les amateurs lui sauront gré de n'avoir pas attendu ce moment pour leur signaler une découverte qui offre un très-haut degré d'intérêt par la précision avec laquelle elle vient confirmer les données historiques et fixer d'une manière indubitable l'année où le type purement arabe a succédé au type byzantin.

Quant à la date où le Khalife a substitué sa propre monnaie à celle qui était généralement en usage à cette époque, il reste encore quelque incertitude ; Fraehn s'appuyant sur l'autorité des historiens les plus anciens et les plus exacts, s'arrête sans hésiter à l'année 76, mais il en est d'autres en moins grand nombre et d'une autorité plus contestable qui reculent cette date d'une année.

Comme ce changement de système monétaire paraît avoir été la cause ou le prétexte de la rupture de la paix

conclue entre l'Empereur et le Khalife, et que Justinien fut détrôné en 695, M. Weil, dans son *Histoire des khalifes* (t. I, p. 470), en tire la conclusion que la date 75 est celle qu'il faut adopter; mais cette conclusion, bien qu'admissible et même vraisemblable, n'est pas nécessairement vraie, l'an de l'hégire 76 répondant au 20 avril 795, peut avoir laissé un temps suffisant entre l'émission de la nouvelle monnaie et la déposition de Justinien II, qu'à la vérité d'autres auteurs rapportent à l'année 694.

Quoi qu'il en soit, la découverte d'un dinar de l'an 76 n'en est pas moins un fait des plus intéressants, parce qu'elle constate l'époque de la substitution de la profession de foi mahométane aux légendes grecques sur des types qui conservaient encore une certaine analogie avec ceux des monnaies impériales, en particulier une dégénérescence de la croix sur des degrés au revers. Le second dinar décrit par M. Sauvaire, et dont M. Péretié a consenti à se défaire en ma faveur, ajoute à l'importance de cette communication en prouvant que l'adoption du type purement arabe pour les dinars eut lieu en 77 (1).

Grâce à cette dernière trouvaille nous possédons maintenant la série non interrompue de toutes les années monétaires sous les Omméiades jusqu'à leur chute définitive. Les autres dinars décrits par notre correspondant sont d'un grand intérêt à mes yeux, parce qu'ils tendent à confirmer

(1) Cette substitution n'eut lieu que quelques années plus tard sur les fels, comme le prouve la monnaie d'Abdul-Mélik de l'an 80 dont nous devons la connaissance à M. de Saulcy, 3e lettre à M. Reinaud. L'époque tardive de cette émission établit que le changement de type opéré en 77 ne fut pas dû à l'horreur des images.

l'opinion que l'emploi des points dans les premiers temps se rapporte à des signes de monnayage plutôt qu'à la nécessité de préciser la valeur de la lettre qu'ils accompagnent ; car dans la plupart des cas cités par M. Sauvaire, ils n'ont aucune valeur comme points diacritiques.

F. Soret.

Genève, octobre 1860.

---

## LETTRE A M. L. DE COSTER

SUR

# QUELQUES JETONS ET MÉREAUX.

(Pl. XIV, nos 1 a 8.)

Douai, ce 30 juillet 1860.

Monsieur,

Quand vous m'avez fait l'honneur de visiter récemment ma modeste collection de jetons, votre attention s'est spécialement portée sur quelques pièces qui vous ont paru intéressantes et peu connues, sinon toutes inédites, et vous m'avez engagé à réunir à leur sujet les détails et les indications diverses, dont je vous soumettais déjà, du reste, quelques-uns. J'ai été trop flatté, à tous les points de vue, de l'expression de ce désir, pour ne pas m'empresser d'y satisfaire de mon mieux et je viens aujourd'hui vous faire hommage du résultat de ces recherches.

N° 1. LA DÉCOLLATION DE SAINT JEAN-BAPTISTE D'AIRE. Légende entre deux grènetis : dans le champ, la tête de saint Jean, posée sur un plat et entourée de rayons.

Revers lisse, sur lequel on lit ordinairement, gravés à la main, le nom ou les initiales d'un des membres de la confrérie. Bélière. — Argent, 0,028 millim.

La confrérie de Saint-Jean Décollé, à laquelle se rapporte cette pièce, existait déjà à Aire (Pas de Calais), sous la domination des Espagnols ; elle avait pour but le soulagement des prisonniers ; elle accompagnait aussi les condamnés à mort au lieu de leur supplice et les inhumait ensuite ; elle est dissoute actuellement, si je suis bien informé.

On trouve, sous le n° 577 du catalogue de la vente de l'abbé Fréchon, chanoine d'Arras, qui eut lieu à Gand, le 4 octobre 1852, l'indication sommaire d'une médaille, qui paraît avoir une grande analogie avec celle-ci, à moins toutefois que, si elle n'avait pas de légende, on n'ait pris pour la représentation du chef de saint Jean-Baptiste, celui de saint Jacques, que possédait la collégiale d'Aire et qui y était l'objet d'une grande vénération.

Notre pièce, par son travail, paraît être du XVII^e siècle ; il est bon de savoir toutefois qu'elle a été reproduite par le moulage plus récemment pour de nouveaux confrères, à qui, sans doute, on n'avait pu en procurer de la fabrication primitive. On constate facilement le fait à un aspect granuleux que n'offrent pas les exemplaires originaux qui étaient frappés.

N° 2. Méreau en plomb, trouvé au nombre de deux exemplaires seulement dans les travaux de démolition d'un ancien édifice public à Avesnes ; je tiens le mien de l'obligeance de M. Hazard, alors substitut en cette ville, et qui avait recueilli les deux pièces au moment de leur découverte ; celui qu'il avait conservé d'abord a passé depuis dans la collection de M. A. Hermand, de Saint-Omer, de regrettable mémoire. — Leur diamètre est de 0,024 millim.

A l'avers, ce plomb offre un écusson aux armes de la

ville d'Avesnes, qui sont bandé d'or et d'azur de six pièces; seulement, par une erreur du graveur, les *bandes* sont figurées comme des *barres*, cet écu est cantonné des quatre chiffres d'une date qui semble devoir être 1673 ou 1675. Au revers, un grand P surmonté d'une fleur de lis. Probablement, ce méreau servait à quelque distribution de pain. Les armes d'Avesnes, qui y figurent, sembleraient devoir lui donner un caractère municipal; toutefois, il peut provenir aussi de la collégiale de Saint-Nicolas de la même ville, qui portait comme elle, à ce que nous assure l'historien Doudelet, dans ses annotations manuscrites sur les chroniques de Hainaut de Jacques de Guyse.

N° 3. PETRVS. ROSEN. CA : ET. ARCH.. MP : S. SC. CANCEL. Dans le champ, un écusson chargé d'un compas ouvert en chevron et accompagné de trois roses tigées et feuillées, deux en chef et une en pointe. Au-dessus de l'écusson, un casque posé de face avec ses lambrequins et une rose pour cimier.

*Rev.* Dans le champ, formé par deux palmes reliées par un ruban, la légende suivante en trois lignes : ARMAT — SPINA — ROSAS.

Jeton de cuivre rouge de 0,029 millim. de diamètre et offrant tous les caractères des jetons belges (de la première moitié) du XVII^e siècle.

M. Pinchart a publié dans la *Revue numismatique belge*, un très-curieux article sur les imputations calomnieuses auxquelles fut en butte, en 1638, à propos d'une médaille, Pierre Roose, membre du conseil d'État des Pays-Bas et chef-président du conseil privé, à Bruxelles, sous le gouvernement du cardinal infant; au premier abord, j'avais

été tenté de rapporter le présent jeton au même personnage et de voir dans la devise du revers une allusion assez fière à la vigoureuse défense que fit alors ce grand ministre. Je n'ose persister dans cette hypothèse, que me semblent repousser également l'orthographe du nom patronymique et une différence de blason; en effet, le chef-président du conseil privé portait pour armes *un chevron* héraldique, accompagné de trois roses, et non un compas.

M. Petit de Rosen, dans son second article sur les jetons et les méreaux liégeois, inséré également dans la *Revue*, décrit un jeton d'argent d'un membre de sa famille, dont il ne me paraît pas davantage possible de rapprocher celui-ci : je suis donc, pour mon compte personnel, Monsieur, à bout même d'hypothèses, et j'invoque vos connaissances numismatiques si étendues pour découvrir, avec votre perspicacité et votre bonheur habituels, une attribution qui m'échappe complétement (1).

Pour comble de malheur, la légende est fruste en un endroit; d'après l'espace qui existe après *arch*, je crois que *deux* lettres sont effacées.

Le musée de Douai possède un de ces vases en grès flamand, qui affectent la forme d'un tonnelet; il est couvert d'appliques, représentant des armoiries et le monogramme de la compagnie de Jésus : à l'une des extrémités, un écusson crossé et mitré, offrant un champ vairé au franc-quar-

(1) Ce jeton, dont le travail s'éloigne un peu du style de nos jetons brabançons, pourrait bien avoir été frappé en Bourgogne; car Pierre Roose était chef-président du conseil privé de la Bourgogne, comme il l'était dans les Pays-Bas. *Voy.* Butkens, t. IV, p. 156. Il est mort dans ces fonctions, en 1673, âgé de 87 ans. (De Coster.)

tier chargé d'un lion, avec la légende : D. LEONAR COLCHŌ AB : SEC ; à l'autre bout, c'est un écu casqué avec lambrequins, et qu'on trouve reproduit sur un des flancs ; écartelé au 1er de... à trois merlettes ; aux 2e et 3e fascé de six pièces ; au 4e de... à la bordure de... puis vient un médaillon ovale où l'on lit le nom : JVAN ** FERANDES * DE SANVI ·· ORES, autour d'un blason (une tour donjonnée et accostée de deux rameaux).

Enfin, en deux places différentes, on retrouve l'écusson au compas, accompagné de trois roses, avec casque et lambrequins, identique en quelque sorte au type de l'avers du jeton que nous examinons maintenant, mais ce médaillon est dépourvu de toute légende.

Du moins, cette circonstance céramique (si je puis m'exprimer ainsi) achève-t-elle de démontrer que cette pièce appartient à nos contrées, ce que son faire indiquait, du reste, déjà.

N° 4. Dans le champ, en trois lignes : MISE — RI — CORDIA.

*Rev.* Dans le champ, l'inscription suivante, aussi en trois lignes : FONDATION — DE M. — DESWATINEs.

Méreau en étain de 0,032 millim. de diamètre ; à chaque face, le champ est entouré de deux sortes de cercles concentriques creusés légèrement.

Voilà une pièce douaisienne qui était demeurée longtemps entièrement inconnue, et que les savants auteurs du *Recueil des monnaies, médailles et jetons* de cette ville avaient eux-mêmes ignorée ; elle a été révélée seulement aux numismates, il y a environ deux ou trois ans, par la décou-

verte dans les archives de la mairie de Douai, d'une boite qui en contenait un certain nombre d'exemplaires.

Les deux ouvrages de M. Brassart, sur les hôpitaux et établissements de charité et sur les archives des hospices de la ville de Douai, vont donner l'explication de ce méreau.

La demoiselle Marie de Wattines, qui décéda à Douai, le 4 avril 1680, avait fondé une messe qui se célébrait chaque jour à la chapelle de Notre-Dame des Miracles dans la collégiale de Saint-Pierre, et à l'issue de laquelle on distribuait 52 pains de 6 patards à de pauvres femmes : *mais pour y avoir droit, elles étaient tenues d'assister à ladite messe.* Par les lettres patentes du mois de mars 1779, les biens affectés à cette fondation furent unis à la dotation des sœurs de la charité, mais à charge d'exécution des messes et aumônes.

Évidemment donc, ces pièces étaient remises pendant la messe aux pauvres femmes qui l'avaient ouïe, afin qu'elles pussent ensuite aller recevoir le pain que leur destinait la charité de la fondation : par la forme des lettres, elles paraissent appartenir à la seconde moitié du XVIII^e siècle, on vient de voir que rien ne s'opposerait même à ce qu'elles fussent postérieures à 1779.

N° 5. Jeton en cuivre jaune du diamètre de 0,022 millim., sans légendes.

Il offre à l'avers deux écussons de forme pointue accolés, le premier chargé d'un lion, le second de trois fleurs de lis posées deux et un et surmontées d'un lambel. Au dessus de ces deux écus, un château assez grossièrement figuré entre deux trèfles ; au-dessous, une fleur de lis accostée de deux points. Au revers, dans un grènetis, une croix

potencée; autour du grènetis, une sorte d'encadrement formé de traits et de points irrégulièrement disposés et qui, au premier aspect, semblent imiter des lettres.

Il est impossible en voyant ce jeton, évidemment très-ancien, de ne pas songer au château et aux fleurs de lis du contre-sceau de Robert Ier, comte d'Artois, contre-sceau publié par M. Deschamps de Pas dans les *Annales archéologiques* de Didron. Ce prince, fils de saint Louis et de Blanche de Castille, se plaisait à rappeler dans son blason, l'emblème héraldique de sa mère, le château de Castille; de là viennent les tours dont furent chargés les pendants du lambel de l'écu d'Artois.

M. Rouyer, qui fait autorité en pareille matière, partage cette opinion; « quant au château et à la fleur de lis placés « dans le champ, au-dessus et au-dessous des armoiries, « m'écrivait-il, il ne me paraît pas douteux qu'ils n'indi- « quent l'origine de nos comtes d'Artois. »

Robert Ier avait épousé Mahaut, fille du duc de Brabant; les armoiries de ce duché sont de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules. En voyant un écusson au lion, accolé à celui de France, brisé d'un lambel, le tout accompagné d'un château et d'une autre fleur de lis, n'est-on pas amené presque invinciblement à attribuer cette pièce à la maison, à la chambre aux deniers de la femme du premier comte d'Artois. On peut, à la vérité, faire une objection, c'est que dans cette hypothèse les deux écus se trouveraient intervertis : mais les exemples de cette erreur héraldique ne sont pas rares et on en rencontre plus d'un dans l'*Histoire du jeton* de MM. Rouyer et Hucher; qu'il me suffise de citer le jeton de Clémence de Hongrie, décrit sous le n° 21

de la p. 86; et celui de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, n° 31, p. 90. Les deux partitions de l'écu y sont interverties.

Si on admet les déductions que je viens d'exposer, nous nous trouvons donc en présence d'un jeton de la première moitié du XIII^e siècle (1236-1249); le fait n'a rien d'impossible, puisque l'on connaît des jetons attribués, avec juste raison d'ailleurs, à Blanche de Castille, mère de saint Louis (1218-1252) et à Marguerite de Provence, femme de ce prince (1234-1295). Ce qui achèvera, du reste, de déterminer cette attribution à la femme de Robert I^er, plutôt qu'à l'épouse de Robert II d'Artois, Marguerite de Hainaut, qui avait aussi un lion pour armes; c'est qu'à l'époque de cette dernière, la règle de l'écu, parti pour les blasons des femmes, était déjà établie.

N° 6. Entre un cercle linéaire et un grènetis : MES^r FRANCOYS. D. RAISSE. S^r DE LA HARGERIE ❋. Dans le champ, un écusson de forme ancienne chargé de trois chevrons, sans casque, timbre, ni lambrequins.

*Rev.* BEAT'. QVI. INTELLIGIT. SVP. EGENV̄. ET. PAVPERĒ ❋. Dans le champ, saint Jean-Baptiste portant l'agneau, ou peut-être même le bon pasteur, ramenant au bercail la brebis égarée, à droite et à gauche, les deux lettres L. D. — Diamètre, 0,028 millim.

Il ne me paraît pas y avoir de doute sur le classement de cette pièce; elle appartient à nos contrées, très-probablement même au Cambresis, quoique son faire ne rappelle guère, il faut l'avouer, nos types numismatiques de cette époque; beaucoup plus ressemble-t-il, en vérité, aux jetons bourguignons, voire même parisiens du XVI^e siècle ou du

commencement du XVII^e^; cependant, il ne sera pas impossible d'écarter cette difficulté; je pense du moins le démontrer tout à l'heure.

La carte de Cassini nous apprend que *la Hargerie* était un fief sis à Bersées, commune de l'arrondissement actuel de Lille; ce fief mouvait, d'après les documents que j'ai pu consulter, de la principauté d'Épinoy. Quant à la famille *de Raisse*, ou *de Rasse*, ou *de Raches*, on en retrouve partout les traces dans l'ancienne histoire nobiliaire de la Flandre. La châtellenie de Raches, près Douai, a d'abord été en la possession d'une famille de ce nom, qui se prétendait issue des comtes de Hainaut, et qui portait pour armes : *d'or à trois chevrons de sable*. Quand la châtellenie sortit de cette maison pour passer dans celle de Haverskerque, il subsista encore pendant longtemps plusieurs branches des de Raisse, et je pourrais citer une famille du Tournesis que la similitude de nom et d'armes y rattache.

Quant à l'identité des noms *Raisse*, *Rasse*, *Raches*, toutes les anciennes chartes nous l'affirment.

Sauf l'apparence étrangère, voilà déjà bien des raisons de penser que ce jeton se localisait réellement dans le Nord : mais quel était ce François de Raisse, à quelle époque vivait-il? C'est ce qu'il restait à préciser : à cet égard encore les documents ne manquent pas.

Le Carpentier, dans son *Histoire du Cambrésis*, p. 927, nous apprend qu'Adam de Raisse, chevalier, seigneur de la Hargerie et de Tilloloy, épousa Marie de Mortagne, fille de Jean, conseiller à la gouvernance de Lille; il mourut en 1493 *et fut inhumé à Cambrai;* il était lui-même fils de Pierre de Raisse, conseiller et chambellan du duc de Bour-

gogne et d'Isabelle de Lannoy, et descendait de Jean de Rasse, seigneur du Fay et de Tilloloy, qui, en 1500, épousa Marie de Mortagne, petite-fille d'Arnould, dixième châtelain de Tournai.

Adam de Raisse eut deux enfants : François et Jérôme ; le premier fut seigneur de la Hargerie, de Tilloloy, de Bellinchamps, etc. (Le Carpentier, *Loco citato*). Il avait épousé Anne de Fouquerolles, dame de la Motte-Mazinghen, etc., dont il n'eut qu'une fille ; il fut conséquemment le dernier mâle de sa branche, et après lui, la terre de la Hargerie passa dans une autre famille.

Il était probable que François de Raisse, fils d'un père mort à Cambrai, y avait lui-même vécu. Le R. P. Possoz, dans son *Histoire des sanctuaires de la mère de Dieu dans les arrondissements de Cambrai, Valenciennes et Avesnes*, p. 61, note *E*, fait connaître par l'extrait suivant du recueil manuscrit des actes du chapitre cathédral de N.-D. de Cambrai (existant aux archives du Nord, à Lille), que ce seigneur de la Hargerie fut un des bienfaiteurs de l'église et un dévot des plus fervents de Notre-Dame de Grâces.

Die 12 februarii 1545 laudant Domini (MM. du chapitre) devotum affectum quem habuit et habet ad hanc ecclesiam illustris miles dominus Franciscus de Raiss, dominus de la Hergeries, etc., oblationemque per eum litteratorie factam de quadringentis florenis ad opus quatuor tapetorum pro decoratione capellæ B. Mariæ Gratiarum.

Et 22 marti dicti anni dicitur quod dederit sexcentos florenos communes.

Mais François de Raisse ne s'était pas borné à tenir plus qu'il n'avait promis et à envoyer 600 florins pour les tapis

de la chapelle de Notre-Dame de Grâces, quand il n'en avait offert que 400; j'ai eu la bonne fortune de rencontrer un autre document, qui, en consacrant le souvenir d'une seconde offrande, fournit sur l'existence du personnage plusieurs indications qui ne sont pas dépourvues d'intérêt.

La bibliothèque publique d'Arras possède une série de manuscrits généalogiques ou héraldiques provenant de dom Le Pey, religieux de l'abbaye de Saint-Vaast, et pour la plupart son œuvre. En feuilletant le tome XVII intitulé : *Recueil d'épitaphes*, j'ai trouvé à la p. 430 sous le titre : *Tableau devant la chapelle de Notre-Dame de Cambray*, l'inscription suivante :

« L'an M. V^c^ et quattre, Messire François de Raisse, chlr, lors seigneur de Collincamp et du depuis *de l'argerie*, capitaine de *Milis*, présenta ce tableau à la glorieuse Mère de Dieu par laquelle..... à son extrême nécessité il fut préservé des périlleuses ondes de la mer et total froissement de la nef..... qui périt contre l'isle de *Chetarce* (?) auquel naufrage périrent plusieurs gens retournans du voyage de Turquie ou estoit lieutenant du Roy très noble et très hault et puissant prince Messire phle de Cleves s^r^ de Ravestain qui donna la charge de lenseigne royale au susdit de Raisse, lequel en reconnoissance de ce grand benefice a aussy donné la tapisserie et fait faire la closture de cette chapelle. Vous lecteur priez pour leurs ames. Pater noster ave Maria. »

Sur ce tableau votif, dont malheureusement le sujet n'est point décrit, se voyaient, ajoute le manuscrit, deux écussons.

Le premier d'or a trois chevrons de sable qui est, *de*

*Raisse*, le second en losange mi-parti *de Raisse* et de *Fouquerolles*.

On voit par cette inscription même que, quoique le tableau eût été donné dès 1504, elle ne date que de 1545 au plus tôt, car il y est fait mention du don des tapisseries.

Il a donc existé au commencement du XVI^e siècle, un personnage du nom de François de Raisse, qui fut seigneur d'un fief de la Flandre Gallicane, et qui descendait d'une famille qui jusqu'à lui n'avait cessé d'habiter cette province, le Tournesis ou le Cambresis, son père était mort à Cambrai, lui-même se distingua par la ferveur de sa dévotion envers la patronne de cette ville; il s'était allié à une maison de nos contrées.

N'en voilà-t-il pas plus qu'il n'en faut, Monsieur, pour que l'on reste convaincu que la pièce qui nous occupe consacre le souvenir de ce même personnage; qu'elle appartient par conséquent exclusivement aux anciennes provinces belges, et viendra-t-on encore parler de jeton bourguignon?

A la vérité, cette pièce n'est pas contemporaine du seigneur de la Hargerie; mais cette circonstance demeurera sans valeur, si l'on admet que nous sommes en présence de quelque méreau de fondation, plutôt que d'un jeton proprement dit. La légende pieuse, l'emblème religieux, les lettres L. D. que l'on est tenté de traduire par 50 deniers, conduisent à une opinion de ce genre. Il s'agit probablement de quelque distribution de secours aux indigents, établie à perpétuité par le généreux Cambrésien. Ces pièces étaient remises sans doute aux personnes appelées à profiter de ces distributions charitables; elles ont pu dès

lors être fabriquées bien postérieurement au décès du fondateur ; ce qui tend à confirmer cette hypothèse, c'est que l'on rencontre plusieurs variétés du jeton de François de Raisse ; j'en possède jusqu'à cinq, bien nettes, que l'on peut en quelque sorte classer chronologiquement, quoique dépourvues de dates ; celle que j'ai décrite est certainement la plus ancienne ; elle est en cuivre jaune, les dernières sont en cuivre rouge, et le saint du revers est nimbé. Du reste, les légendes et les types sont identiques. Or, on connaît d'autres exemples d'une semblable particularité. Dans son *Essai sur la numismatique nivernaise*, M. de Soultrait a décrit une série de jetons ou d'espèces de mereaux, qui ont persisté de 1579 à 1722, uniformes de types et de légendes, diversifiés par de très-légères différences, et qui se rapportent à une fondation faite avant 1579 par Louis de Gonzague et Marie de Clèves. La même chose a eu lieu probablement ici dans des circonstances et pour des causes analogues.

Mais dira-t-on encore, comment se fait-il que ce jeton s'éloigne autant du style, du faire des jetons cambrésiens ou flamands du XVI^e siècle? Je crois en effet qu'on doit classer vers cette époque le plus ancien de tous. On ne peut méconnaître que ce style, ce faire le rapprochent bien plus des jetons des maieurs de Dijon, par exemple, du même temps. Faisons d'abord remarquer qu'on retrouverait semblable analogie avec certains jetons parisiens du règne de Henri IV, voire même avec les méreaux nivernais dont je parlais tout à l'heure : M. Rossignol nous a appris dans son *Histoire des libertés de la Bourgogne par les jetons*, que les états de cette province faisaient faire les leurs *à*

*Paris;* on ne doit donc plus attacher autant d'intérêt au style des jetons de Bourgogne, dans la question que je débats.

J'ai annoncé plus haut une explication, voici celle que je crois vraie. François de Raisse n'eut qu'une fille, Antoinette de Raisse, dame héritière de la Hargerie, etc.; celle-ci se maria deux fois :

1° A Jean, 3e du nom, comte de Soyecourt, dont elle eut François III, seigneur de Soyecourt;

2° A Louis d'Ongnies, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'État, gouverneur de Corbie, surintendant des finances, en faveur de qui Charles IX érigea en 1565 la seigneurie de Chaulnes en comté. De ce mariage provint Charles, comte de Chaulnes. (Le Carpentier, 3e partie, p. 927 : suite au supplément du *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. II, p. 56). D'un côté comme de l'autre, on le voit, la descendance d'Antoinette de Raisse fut entièrement française; quoi donc d'étonnant que les membres de cette postérité, à qui échut la charge d'exécuter la fondation de leur aïeul, en aient fait confectioner les méreaux à Paris?

Je vous livre ces suppositions, Monsieur; je ne puis choisir un juge plus compétent dans ces investigations.

N° 7. Dans un grènetis formé de gros points, le champ de la pièce est entièrement occupé par deux fasces d'argent sur fond de gueules et un lion brochant sur le tout.

*Rev.* Dans un grènetis semblable à celui de l'avers, la date 1788, accompagnée au-dessus d'un petit fleuron qui semble figurer un dragon s'essorant; au-dessus d'un quintefeuille. — Cuivre rouge, diamètre 0,025

Cette pièce est aussi certainement un méreau, et un méreau belge; son style, cet ensemble général d'apparence qui trompent rarement, tout l'indique. Mais à quelle localité faut-il la rapporter? Est-ce un méreau municipal ou ecclésiastique? Dans cette dernière hypothèse il n'appartiendrait pas à un établissement religieux du département du Nord; je n'en connais du moins aucun qui portât ces armoiries. Le lion brochant sur un fascé, fait songer à Bruges et à Audenarde; car ces deux villes offraient dans leur blason une disposition analogue; mais les jetons de la première lui donnent un burelé de huit pièces et de plus le lion est couronné : quant à la dernière, ses fameuses lunettes manquent ici pour nous donner une suffisante certitude. Il est peu vraisemblable d'ailleurs qu'une pièce aussi récente eût échappé aux recherches spéciales si complètes, dont M. Vanderstraeten a donné les résultats dans la *Revue belge de numismatique*. Je fais donc appel par votre intermédiaire, Monsieur, aux numismates qui posséderaient quelque indication propre à me tirer d'embarras et à me permettre de placer ce méreau à sa véritable case.

N° 8. GLANDE. TVA * FVLMINA. PASCE. 1.5.8.8. légende entre un grènetis et un cercle linéaire; dans le champ, un écusson chargé d'une hure de sanglier tenant dans la gueule un rameau de chêne portant une feuille et deux glands. Derrière l'écu, une crosse posée en pal, dont le crochet coupe en deux la date et sépare le 1 du reste.

*Rev.* LVDOVICI * IN * RIPA * SALVS. Légende entre un grènetis et un cercle linéaire; dans le champ, saint Louis, roi de France, avec cuirasse, sceptre, couronne et manteau royal; les pieds posés sur une sorte de tertre et sa

tête coupent la légende; l'extrémité de son sceptre sépare le V et l'S de Salus. — Cuivre rouge, diamètre 0,029.

Voilà encore une pièce dont l'attribution m'échappe complétement et pour laquelle je réclame des éclaircissements. Elle ressemble trop aux jetons d'Anchin, de Saint-Bertin, de Vicogne, tous également de la fin du XVI^e^ ou des premières années du XVII^e^ siècle, pour que l'on doute qu'elle appartient à quelque abbaye du nord de la France ou du midi de la Belgique. Mais à laquelle? c'est ici que commence l'embarras. Si l'on admet que l'écusson porte les armes non d'un abbé mais du monastère, on trouve bien l'abbaye de Liessies en Hainaut dont la pièce héraldique principale était une hure, mais accompagnée d'une crosse dans l'intérieur de l'écu même, et sans la branche de glands, qui évidemment est ici essentielle, puisque la légende y fait allusion. De savants amateurs à qui j'ai fait voir ce jeton ont penché pour quelque abbaye dont le nom rappelât une forêt, comme Saint-Saulve, près Valenciennes ou alta Silva (Haute Seille), au diocèse de Toul.

Mais le blason du premier de ces monastères était mi-parti de l'Empire et de France; quant au second, je doute que, s'il a fait frapper des jetons, leur faire pût ressembler à celui-ci; les jetons lorrains de la fin du XVI^e^ siècle ont un style à part qu'on ne retrouve nullement ici.

Enfin qu'est-ce que ce *Louis De La Rive*, dont la fondation pieuse méritait les honneurs d'un coin aussi soigné? C'est encore pour moi lettre close. Je préfère donc jeter ma langue aux chiens, ou plutôt au sanglier et attendre quelque OEdipe numismate qui me révèle cette énigme métallique.

L'amour-propre de collectionneur me pousse à ajouter

que je n'avais jamais vu d'exemplaire du n° 7, ni du n° 8 ci-dessus avant ceux que j'ai acquis et que je n'en ai vu aucun autre depuis.

Mais je m'aperçois, Monsieur, que cette lettre s'allonge terriblement sous ma plume et que je passe les bornes de la discrétion : excusez-moi donc, je vous prie, d'avoir abusé à ce point de votre patience, et veuillez agréer l'expression des sentiments respectueux avec lesquels,

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-dévoué serviteur,

PREUX.

---

# DOCUMENTS

POUR

# SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

---

1530. Remonstrances à l'empereur (Charles-Quint) par forme d'argument, sçavoir sy s'est le bien du pays de tenir l'ordonnance des monnoies, ou autrement avoir pied à la monnoie, comme les circonvoisins, là où l'or et la monnoie court à plus hault pris.

Premier, poeult sambler que ladicte ordonnance des monnoies est très-utille et pourfitable pour le pays.

Item, car, quant l'or et monnoie est à plus hault pris, touttes denrées et marchandises se conduissent à l'advenant, et, ainsy que les monnoyes se règlent, le marchant se règle à la vente et achat de sa marchandize.

Item, le rentier n'a non plus de revenu de ses terres et seigneuries, quant les monnoyes sont haultes que basses, parquoy ladicte monnoye estant à hault pris, est grandement l'intérest du rentier.

Item, aussy le commun pœuple gaignant sa vye à labeur du corps, n'a non plus de sallaire pour tout le gaing qu'il fait par journées, ou par tacques, quant lesdictes monnoyes sont à hault pris, que bas, parquoy ladite monnoye à hault pris luy est grandement préuidiciable.

Item, et ceulx qui veullent amasser masse d'or, ou d'ar-

gent, à plus grande difficulté le pocuvent assambler à hault pris que au bas, obstant que la masse à hault pris couste plus à avoir que au bas, par quoy aussy ladicte monnoye à hault pris leur est nuysable.

Item, et peut sambler chose estrange que l'or et monnoye soient à hault pris, et, se ainsy advenoit, poeult aucunement sambler que ce seroit la tottalle destruction du pays, joinct qu'il est notoire que ung pays, où l'or et monnoye est de plus hault pris que ès autres pays voisins, il se apovrit entièrement que la masse d'or et d'argent qui poeult estre audict pays, ne vient à telle somme de deniers qu'elle deveroit.

Item, et, pour bailler solucion pour la partie contraire, l'on poeult dire, par forme d'argument, qu'il est besoing avoir regard en quoy le souverain bien du pais se consiste, qui est cause de la richesse et entretenement d'icelluy.

Item, est notoire que les pays de pardecha sont tottallement fondez sur le fait de négociacion, et que ledit pays est une estaple de marchandize.

Item, car, il est certain que le pays de soy ne produit chose pour l'entretenement de richesse dudit pays, et ne se seaveroit le poeuple entretenir de ce quy y croit.

Item, et partant, est cler que le principal et souverain bien du pays se consiste en la marchandize quy se y fait, au moien qu'il est marchissant à la mer, pour avoir widenge de toutte marchandize, et, aussy, pluiseurs marchans estrangers y amaisnent marchandizes, et aultres se y viengnent pourveoir.

Item, or, puisque ainsy est que le pays s'entretient prin-

cipallement de ladicte marchandize, l'on polroit dire que la règle des monnoyes seroit bonestre telle que pourroit communicquer avée les circonvoisins, et que, en ce faisant, ne seroit le très-grant bien et pourffit dudict pays.

Item, il n'y a doubte nulle que, en tenant les monnoyes plus bas ès pays de pardecha que ès pays voisins, pluiseurs marchans, qui ont acoustumé venir chergier marchandises ès pays de pardecha, que s'il y (a) aucuns pais proche, où les monnoyes soient à plus hault pris, lesdis marchans vont illeeq chergier les marchandises.

Item, et ne poeult l'on dire qu'il ayt seullement *ung havere* abordant sur la mer, où marchandise se puist amener; *car les franchois en ont pluiseurs, comme Dieppe, Honfleu, Rouen, Crotoy et aultres, où arrivent journellement toutes sortes de marchandises;* esquels lieux les monnoyes sont à plus haut pris que en ce pays, pour quoy les marchans se y poeuvent retourner et pourveoir.

Item, car il est notoire que les marchans quy, ordinairement, sont gens désirans gaignier de premier gaing, qu'ilz cherchent et surporter or et monnoye hors du pays, quant ilz le poeuvent allouer à plus hault pris que au pays, dont ilz le emportent.

Item, aussy, les marchans, quy sont ceulx qui ont les grans deniers en manyment, ne veullent seavoir de perdre sur or et monnoye (1), parquoy est vraisemblable que les

(1) Nous lisons dans l'ordonnance, promulguée à Malines, le 4 février 1520 : Et, pour obvyer aux abus qui sont advenus le temps passé, pour ce que les marchans, qui ont furny aux gens de noz finances, ou aultres, noz officiers, grosses sommes de deniers pour noz affaires, les ont constrains de prendre et recepvoir monnoye deffendue, et les deniers

marchans estrangers ne chergeront marchandises en ce quartier, tant qu'ilz puissent alouer les monnoyes à plus hault pris.

Item. et se les marchans estrangers, ayant affaire de marchandises de pardecha, n'en peuvent recouvrer ailleurs où ilz poeuvent alouer leur or, ou argent, ilz amaisnent marchandises de tous quartiers pour recouvrer deniers, et d'iceulx eulx pourveoir de toutes marchandises.

Item, et faisant par lesdis marchans leur paiement selon l'ordonnance du pays, il est cler qu'ilz ne chergent marchandize, se ilz ne l'ont à vil pris, et plustost emporteroient leurs deniers obstant qu'ilz sont seurs gaignier sur iceulx.

Item, et, s'aucuns volloient dire que, à tenir les monnoyes ainsy qu'elles sont à présent, ne polroit causer mal au pays, et que les franchois, qui tiengnent leur monnoye à plus hault pris que en ce pays, apportent plus de deniers au pays pour les marchandises qu'ilz chergent, qu'ilz ne emportent de deniers de ce pays, et que, partant, à la parfin, ilz seroient constrainctz eulx règler selon ce pays,

évaluez à plus hault pris qu'ilz ne sont tauxez, qui est une des principalles causes, dont est procédé la haulche et désordre des dictes monnoyes et les erreurs qui en sont ensieuys, nous deffendons expressément que telz abus ne soient plus commis en quelque manière que ce soit, à paine de deux mil réaulx d'or, à fourfaire et applicquier comme dessus. Et, si aucuns marchans, de quelque nation, estat, ou condicion qu'ilz soient, estoient trouvez avoir excédé, ou mesusé en ce que dit est, voulons et ordonnons qu'ilz soient poursuvys en ladicte paine de deux mil réaulx, levée et exécutée sur eulx et leurs biens, pour la première fois, et, pour la seconde fois, les deniers qu'ilz auroient prestez et furnis en monnoye deffendue, ou en deniers à plus hault pris qu'ilz ne sont évalués, et, avecq ce, le double de ladicte paine. (Archives de Lille.)

samble qu'ilz sont en ceste oppinion grandement abusez, actendu les choses dessusdictes.

Item, car il est notoire que, pour le présent, lesdis franchois amasnent en ce pais plus de marchandises, portant plus grant somme de deniers que icelle qu'ilz y chergent, *comme marchandises de ghaide* (pastel), *quenevach, drapz, vins, saffren, filz, agauille* (aiguille), *pappier, joillayrie et mercheries, estans, abordans et arrivans en leur pays, à raison du piet de leur monnoye.*

Item, *sera trouvé que lesdis franchois ont amené pour une feste d'Anvers* (1), *seullement depuis certain brief temps, le nombre de LX^m^. balles de ghaide, et plus, quy, à xx s. de gros* (2) *chascune balle, pour le moins, a porté LX^m^. liv. de gros, sans ce qu'ilz amaisnent journellement en grant quantité en ce pays, hors temps de feste.*

Item, et, quant à la marchandise que lesdis franchois ont à chergé ès pais de pardecha, ilz se en pocuvent bien pourvcoir ailleurs, ou, en faulte de ce, amener marchandises pour recouvrer deniers, et d'iceulx achetter telles marchandises que bon leur sambleroit, comme dit est.

Item, et, si le marchant de ce quartier vend sa marchandize à vil pris, il est cler qu'il se apovrira ou tiendra la marchandize qu'il cherge au pays sy basse, que impossible sera au petit pocuple, quy font les négociacions, eulx entretenir.

(1) L'archiduc se plaint dans une lettre « que ses subgectz de ses aultres pays font difficultés de recevoir les deniers d'or et d'argent qu'il fait forgier dans ses pays et duchié de Luxembourg, disans que ès foires d'Anvers, de Berghe et aultres de pardeçà, quant ilz les y portent que ne les peuvent allouer. »

(2) En 1499, xxx l. de gros valaient (à Douai) III^c^ LX l.

Item, et est ce apparu par expérience de pluiseurs marchandises que l'on venoit chergier de dehors en ce pays, que, adprésent, l'on n'y vient plus, et sont pluiseurs stilz estains, comme marchandizes de tissus, widenge de drapz, saies et pluiseurs aultres, dont grant nombre de poeuple se entretenoit.

Item, et ont pluiseurs circonvoisins, là où les marchans de ce pays viennent, hauché leurs monnoyes, *comme Franche, Allemaigne, Engleterre et aultres lieux notoires*, lesquelz destruissant ce pays d'or et d'argent, pour les causes que dessus, et meismes pluiseurs vivans soubz marchans sont partis de cedit pays, et eulx thirez ès lieux, où lesdictes monnoyes sont à plus hault pris, *et les fait saiges de leur art et industrye particullière, quy cause la deppopulacion, destruction et apovrissement du pays.*

Item, *et, ad ce pourpos, la voix est commune et notoire, que grant nombre de saietteurs de la ville d'Arras se sont thirez tant en la ville d'Amiens que à Abbeville* (1), *là où ledict mestier se eslieve, au moien que ledict pied de monnoye est illecq plus hault que en ce quartier*, comme aussy se sont rethirez de pluiseurs aultres lieux de ce pays, pluiseurs gens de divers mestiers et stilz.

Item, et, combien que le rentier die que ce seroit son dommaige tenir les monnoyes à plus hault pris qu'elles ne sont, il poeult bien estre vray que ledict rentier, pour aucun temps, y auroit dommaige.

(1) Consultez les *Olim*, édition de M. le comte Beugnot, t. I, p. 357; Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. II, p. 480, nº LXXXIII.

Item, mais il n'y a nulle doubte que sy le poeuple apevrist par tenir les monnoyes plus basses en che quartier que ès lieux circonvoisins, il conviendra au rentier diminuer ses censes, pourquoy, en la fin, ledict rentier aura plus de dommaige que de pourffit.

Item, aussy, en tenant lesdictes monnoyes, le poure poeuple aura dommaige, car il est certain que sy la négociacion et marchandize cesse, le gaignaige du marchant cessera, et, partant, par ladicte basse monnoye le poure poeuple perdra, car il ne saura de quoy gaignier sa vye.

Item, et sy l'on veult faire devoir de soy informer de la règle de marchandise, l'on trouvera que, pour raison, que les monnoyes sont en ce quartier plus basses que ès pais voisins, que l'entrecours de marchandize cesse et cause ung dommaige inexprimable au pays, pour tant peu que l'on y fait de marchandises, les marchans ne se scavant conduire l'un envers l'autres, pour raison de la confusion desdictes monnoyes.

Item, et, partant, pour le bien du pays, samble, à correction, estre besoing et nécessité de faire de deux choses l'une : asscavoir que les circonvoisins mectent ordre à leurs monnoyes, à l'advenant du pied des monnoyes de pardecha, ou, en faulte de ce, haulchier le pied des monnoyes, selon lesdis circonvoisins.

Item, toutevoies, pour le bien de ce pays, seroit beaucop mieulx que lesdis circonvoisins rabaissassent leur dicte monnoye que de hauchier les monnoyes de ce pays, car les marchans de ce quartier ont, quant adprésent, souffert beaucop de perte à l'évalluacion desdictes monnoyes, et leur seroit une grant perte, sy les falloit de rechief hauchier.

Item, néantmoings, pour le bien du pays, se les circonvoisins ne veullent rabaisser leurs monnoyes, vauldroit mieulx hauchier les monnoyes de cedict pays, à l'advenant desdis circonvoisins, que de laisser les choses ainsy qu'elles sont, à la totalle destrucion et ruyne de tout le pays, ainsy que dessus est dit.

Item, et, combien, actendu les choses dessusdictes, se samble qu'il vauldroit mieulx hauchier le pied des monnoyes, à l'advenant des villes et pays circonvoisins, que rabaisser, saulf milleur oppinion et raison, et, en parlant en toute humilité et révérence. Néanmoings, pour ce que la chose n'est point sans doubte et difficulté, gisant en plus grant congnoissance et examination dudict Sr Empereur et son noble conseil, de pourveoir discrétion, le tout se remect à sa noble disposicion et plaisir (1).

(*Communiqué par M.* DE LA FONS-MÉLICOCQ.)

(1) Archives de l'hôtel de ville de Béthune, Mémoriaux, 1548. On permet à Me Bartholomée Salomon, marchant de la ville d'Ast, en Pietmont, d'établir à Béthune, pour douze ans, une table de prest. Messieurs estant à ce sujet aucunement perplex, pour ce que de tempz immémorial l'on n'avoit eu table de prest en icelle ville, consultèrent plusieurs chanoines. L'empereur dit dans ses lettres, que Bartholomée ne prendra que deux gros de la livre, par semaine, au lieu de trois gros, monnoye de Flandres, qu'ilz avoient accoustumé prendre ; il renonce en outre au droit et proffit annuels, que ses prédécesseurs exigeaient. *ibid.*)

# MÉDAILLE-DÉCORATION

OFFERTE PAR

# LES ÉTATS DE HOLLANDE

## AU CAPITAINE LOGIER,

EN 1590.

---

(Pl. XV, n° 2.)

Il est peu de faits d'armes dont l'exécution ait offert des péripéties aussi émouvantes que celui de la téméraire expédition de Breda, en 1590. Dans une notice historique, aussi savante que pleine d'intérêt, publiée dans les *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, en 1850, M. Charles Aimé Lefebvre a retracé avec talent tous les détails de cette odyssée, digne du stratagème du cheval de Troie.

On sait que Charles de Herauguière, gentilhomme de famille cambrésienne, commandait l'expédition dont il s'agit, composée, selon Metteren, de soixante-huit hommes et de quatre capitaines en sous-ordre. Le chiffre ne serait que de cinquante-huit, selon la version de M. Lefebvre.

Ce savant écrivain, qui a compulsé Metteren, de Groot, Strada, Coloma et autres historiens, et puisé à des documents inédits des archives de sa ville et à d'autres sources, n'a cependant pu donner des renseignements complets sur

la famille et la biographie de cet illustre capitaine. Il semble acquis, toutefois, que Charles de Herauguière [1] était le fils de Jérôme de Herauguière, qui, « ayant encouru la dis- « grâce du farouche Balagny, fut obligé de s'expatrier. » Voy. *Appendice*, après la page 144; et plus loin, en citant un travail de M. d'Ablaing van Giessemburg, référendaire au conseil d'État du roi des Pays-Bas : *Sur les familles nobles de l'ancienne Belgique, qui ont émigré au* XVI^e^ *siècle dans les provinces septentrionales, pour se soustraire à la tyrannie des Espagnols*, il en conclut que « le père de « notre héros se serait expatrié, lui aussi, et aurait fixé sa « résidence à Utrecht. » Voy. même *Appendice*. Il est probable, pensons-nous, que la famille de Herauguière, calviniste ou luthérienne, avait été persécutée pour ses opinions religieuses.

Mais si les annales du temps nous ont peu appris sur la famille, sur la naissance et sur la carrière de ce grand capitaine, nous sommes encore bien moins renseigné au sujet des quatre officiers, ses compagnons d'armes. En effet, nous savons seulement : que le capitaine LAMBERT CHARLES commandait un détachement qui devait s'emparer du donjon de la forteresse de Breda, défendu par le fils du gouverneur espagnol; que le second officier était nommé MATTHIEU HELT, d'héroïque mémoire, qui eut pour récompense le gouvernement du château de Sevenbergen; qu'il

[1] Vers le milieu du XVII^e^ siècle, une rue de Cambrai portait le nom de Herauguière; c'est probablement sous le gouvernement de Louis XIV, autre despote intolérant, que le nom de cette rue disparut. Nous devons la connaissance de ce fait à notre excellent ami, M. Delattre, receveur municipal, à Cambrai.

n'est fait mention du troisième que dans les *Resolutien der gecomm. Raad van Holland,* citées par Van Loon, t. I, p. 402, où il est dit : que le capitaine Bruges, qui avait été chargé de porter aux conseillers-députés de la province l'importante nouvelle de la prise de Breda, en reçut un présent de deux cents francs. Quant au quatrième, le capitaine Logier, nous publions aujourd'hui la médaille-décoration, en or, qui lui fut offerte par les états de Hollande; mais on ignore ce qu'il obtint de plus en récompense.

Ce précieux monument, inédit et que nous croyons unique, est resté jusqu'à ce jour dans la famille Putman, les descendants du capitaine Logier. Voici les renseignements généalogiques que cette famille a bien voulu nous communiquer. Le capitaine Logier de Boussaint (probablement Bouchain) n'eut qu'une fille, nommée Jeanne, qui épousa Jean Van den Berg, riche négociant d'Amsterdam. L'aîné de ses fils, Paul Van den Berg, n'eut qu'une fille, Jeanne Van den Berg; elle fut mariée à Roger Putman, ministre protestant, lequel devint pasteur à Delden, en 1634. Depuis lors, mais dans les derniers temps, cette famille essuya des revers de fortune, à la suite desquels elle se décida à faire vendre la relique que nous sommes heureux d'avoir pu tirer de l'oubli (1).

Le portrait, peint à l'époque, du capitaine Logier existe toujours dans la famille, à Amsterdam. Il est représenté portant sa médaille attachée à une longue chaîne d'or.

(1) *Voy.* le Catalogue de la vente de monnaies et médailles qui aura lieu à Bruxelles, le 22 décembre courant, n° 511.

Quelques anneaux seulement de la chaîne ont été conservés à cette médaille; c'est que la famille, comme souvenir, s'en est successivement partagé entre elle des fragments.

On remarquera que la médaille, quoique d'un module beaucoup plus large, porte les empreintes du jeton frappé en mémoire de l'événement dont il s'agit; mais elle est incontestablement d'un coin spécial, d'un coin fait *ad hoc*.

De Coster.

---

## DOCUMENTS NUMISMATIQUES.

I. Charte de 1118, concernant la monnaie de Wessem. — II. Charte de 1298 relative à la monnaie de Durbuy. — III. Confirmation en 1299 à l'évêque de Liége du droit de battre monnaie. — IV. Lettres patentes d'Elisabeth, reine d'Angleterre, de 1563, relatives à une invention de Nicolas à Lymbourg.

Les trois premiers documents que nous publions ici reposent en original dans la trésorerie des chartes de l'église cathédrale de Saint-Lambert, aux Archives de l'État, à Liége. Nous en devons la communication et la copie à M. Schoonbroodt, conservateur, et à M. Bormans, conservateur adjoint de ce riche dépôt, auxquels nous sommes heureux de témoigner publiquement notre reconnaissance. La première, qui date de 1118, émane d'Otbert, évêque de Liége. Ce prélat y permet dorénavant la circulation dans ses États des monnaies frappées à Wessem, par Herman, abbé de Saint-Pantaléon, à Cologne. Ces monnaies du XII^e siècle ne sont pas connues. Les pièces de Wessem que MM. Wolters (1) et Piot (2) ont publiées ne remontent qu'au XIV^e siècle.

La deuxième charte, qui est datée du 12 novembre 1298, n'est pas moins intéressante que la première pour l'his-

(1) *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes et sur les anciennes seigneuries de Weert, Wessem*, etc.; Gand, 1850.

(2) *Revue de la numismatique belge*, t. I^er, 2^e série, p. 89.

toire de la numismatique de notre pays : on y voit que Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, avait commencé à faire battre monnaie en son nom dans cette localité. Sur les réclamations de Henri, évêque de Liége, et par ordre de Henri V, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon, de qui relevait la terre de Durbuy, Gérard consentit à suspendre toute fabrication dans ses domaines dépendants de l'évêché de Liége, jusqu'à ce qu'il pût fournir la preuve qu'il était bien en droit de faire battre monnaie. D'après les informations que nous avons prises, aucune pièce aux nom et armes de Gérard de Luxembourg n'est encore arrivée à la connaissance des numismates. Ce célèbre seigneur possédait la terre de Durbuy en vertu du partage fait, en 1226, à la mort de Waléram son père (1). *La Revue de la numismatique belge* (2) a publié la description d'une monnaie frappée à Durbuy, dans le courant du XIII^e siècle, au nom d'un comte de Luxembourg appelé Henri.

La troisième charte est une confirmation, donnée à Toul, le 5 décembre 1299, par Albert I^er, roi des Romains, à Hugues de Chalon, évêque de Liége, du droit de battre monnaie dans ses États, droit dont il avait usé jusqu'alors. Quoique cette pièce ait déjà été publiée par Martène, dans ses *Veteres scriptores et monumenta*, t. I^er, p. 1404, nous avons cru pouvoir la reproduire ici d'après le texte original.

Le quatrième document qui nous a paru intéresser la science, est d'une toute autre nature que les précédents, et d'une époque beaucoup plus récente, car il ne date que

(1) Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. IV, p. 373.
(2) T. V, I^re série, p. 11.

du XVIe siècle. Ce sont des lettres patentes qui existent en original aux Archives communales de Malines : notre ami M. Vandooren, auquel la garde de ce dépôt est confiée, l'a obligeamment signalé à notre attention. Ces lettres patentes émanent d'Élisabeth, reine d'Angleterre, et sont datées de Greenwich, le 20 juin 1563 : elles accordent à un certain Nicolas à Lymbourg, le droit de percevoir le vingtième denier sur toutes les sommes que devait rapporter à la reine d'Angleterre une nouvelle invention « touchant le « faict de la monnoye », dont il possédait le secret. La pièce, d'une authenticité incontestable, ne dit pas naturellement en quoi consistait cette invention, et nous n'avons pu là-dessus en apprendre davantage.

ALEX. PINCHART.

## I

« In nomine sancte et individue Trinitatis. Notum sit omnibus fidelibus tam futuris quam presentibus qualiter ego Otbertus, Leodiensis episcopus, monetam in Wesheim quorumdam inutili acquiescens consilio in episcopatu meo nusquam recipiendam preceperim : unde domni et venerabilis Hermanni, ecclesie Sancti-Pantaleonis abbatis, crebris pulsatus querimoniis, et ex domni Brunonis, Coloniensis archiepiscopi, qui prefatam curtem hereditario jure ad se pertinentem ecclesie Beati Pantaleonis, cum omnibus appenditiis, theloneo, moneta, piscatione, portu, contradidit ex ejus inquam prefati archiepiscopi conscripto, et ecclesie prefate relicto testamento verum recognoscens tanti patris auctoritati et contraditioni obviare timui, et ecclesie Beati Pantaleonis que sua erant restituens prefatam monetam legitimam et recipiendam constitui. Quod ne quis successorum nostrorum postmodum valeat vel velit infringere cartam hanc super his precepi fieri, quam et sigilli mei

impressione signavi, et banni mei auctoritate roboravi et confirmavi. Affuerunt testes idonei quorum habentur subscripta nomina : Fredericus, prepositus; Heinricus, decanus ; Andreas, archidiaconus; Alexandre, archidiaconus ; Steppo, archidiaconus; abbas de Santo-Laurentio Herebrandus ; abbas de Sancto-Jacobo Otbertus ; Lieselinus, prepositus ; Nicolaus, prepositus ; de familia Sancti Lamberti : Wedericus, Teodericus, Warnerus, Otbertus, Giezo, Ulricus, Johannes, Anelinus ; Heinricus, villicus. Acta sunt hec anno dominice incarnationis M. C. XVIII, indictione XI^a, regnante Heinrico V^to rege. »

Original ; le sceau qui était appliqué sur la charte a disparu.

## II

« Nos Gérars de Lucenbors, sires de Durbuy, faisons savoir à tous ke com nos awessiens commenchiet de faire manoe à Durbuy, et messires Jehans de Chalon, en non de révéren père Henri, par le grasse de Deu éveske de Liége, disoit ke ladite manoe astoit faite et se faisoit ou préjudice de la veskeit de Liége ; sor ce li nobles hons nostre chiers sires messires Henris, cuens de Lucemborc et marchis d'Erlons, liqueis ne voloit soffrir ke contens fuist entre le veskeit et nos par la raison de ladite manoe, ans (1) vuet et commande de sa signorie ke nos ostons ladite manoe, décessons dorénavant de tot en tot. Nos obéissons à dit nostre chier signor et ostons ladite manoe de tot en tot, et prometons audit nostre signor conte de Lucenbor, et audit monsignor Jehan de Chalon, en non de monsignor l'éveske de Liége, ke nos ceste manoe ne autre ne batrons, ne ne ferons batre, par nos ne par autrui dorénavant, dedens les termes de l'éveskeit de Liége, juskes à tant ke nos u li nostre puissiens mostreit raison par-devant monsignor l'éveske de Liége, et par-devant nostredit signor de Lucemborc por qu'en il puissent dire u jugier par droit u concordeir ke nos puissiens faire manoe. Et ces choses desordites nos prometons et avons promis à tenir por nos et por les nostres, en bone foit, bin et loïaument, sens aleir encontre por nos ne por autrui, ensi com desore est dit. En témognage de laquel chose nos avons mis

(1) *Ains*, mais.

nostre saïaul à ces présentes letres, et avons priiet et requis nous bons amis monsignor Soisier de Borsiet et monsignor Évrar Dossen, signor de Peeres, chevaliers, liquel ont esteit à commandement de nostre chier signor le conte de Lucenbor à nos défendre de faire ladite manoe, ke il mètent lor propres saïaus à ces présentes letres avek le nostre. Et nos lidis Soisiers de Borsiet et Évrars Dossen, chevaliers, en la cui présence les convenances desordites ont esteit faites, à la requeste doudit monsignor Gérar, signor de Durbuy, avons mis nous propres saïaus à ces présentes letres en témognage de vériteit. Faites et donées l'an de grasse mil dois cens quatre-vins et dis-wit, le merkedi après le feste Sain-Martin en yver. »

Original, avec trois sceaux pendant à double queue de parchemin.

## III

« Nos Albertus, Dei gratia Romanorum rex, semper augustus, ad universorum Sacri Romani Imperii fidelium noticiam cupimus pervenire quod non obstantibus nostris litteris et mandatis, aliis vicibus directis, venerabili Leodiensi episcopo, principi nostro, necnon universis nobilibus, militibus, officiatis, universitatibus civitatis Leodiensis et oppidorum Hoyensis, Dionensis, Sancti-Trudonis, Thungrensis, Fossensis, Thuduynensis, ceterisque omnibus et singulis in Leodiensi diocesi constitutis, volumus et mandamus, auctoritate presentium declarantes, quod venerabilis Hugo, Leodiensis episcopus prenotatus, princeps noster dilectus, in possessione juris vel quasi, qua ipse hactenus fuit et est fabricandi et cudendi monetam in sua diocesi Leodiensi, sit, perseveret, permaneat et consistat, ac in ipsa eum permanere volumus et persistere, ac tueri et defendere in eadem. Nolentes eidem predicti nostri occasione mandati sibi et aliis prenotatis directi in jure suo et possessione juris sui vel quasi, aliquod omnino prejudicium generari. Verum tamen si super hiis aliqui fuerint conquerentes, illis coram magestate nostra fieri volumus justicie complementum presentium testimonio litterarum sigilli nostri comunimine signatarum. Datum Tulli, nonis decembris anno Domini M°. CC°. nonagesimo nono, indictione XIII^a, regni vero nostri anno secundo. »

Original, avec un reste de sceau pendant à des laes de soie cramoisie.

# IV

« Élisabeth, par la grâce de Dieu, royne d'Angleterre, France et Irlande, défenseur de la foy, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme il soit que nostre aymé et féal Nicolas à Lymbourg nous ait offert son ayde et diligence par une invention touchant le faict de la monnoye, par laquelle invention nous pourrions trouver dedans le terme de trois moys ou environ une grosse somme des deniers, laquelle sera délivrée à Londres à nostre usage pour certain temps sans exaction d'aucuns usure ou intérest ou sans estre préjudiciable à nostre pays ou à nostre peuple aucunement. Affin que témoignions ceste offre nous estre à gré et acceptable, accordons et lui promectons de toute telle somme des deniers qu'il nous fera tenir en la sorte que dessus, le vingtiesme denier, assavoir de vingt ung de toutz les proffitz et émolumens qui en viendront. En tesmoing de ce avons faict mectre nostre grand séel d'Angleterre à ces présentes. Faict à Grenewich, le vingtiesme jour de juing 1563, et de nostre reigne le cinquiesme. »

Original, grand seeau et contre-seeau, en cire blanche, pendant à double queue de parchemin.

## J. BOSKAM.

(Cité de 1692 à 1708.)

---

J. Boskam, dont le prénom est vraisemblablement Jean, est un graveur hollandais des plus féconds, qui vivait à Amsterdam à la fin du XVII^e siècle. Le nombre des médailles qui sont dues à son burin est considérable. La plupart sont consacrées à perpétuer le souvenir de grands événements qui se sont passés sous le règne du stahhouder Guillaume III, roi d'Angleterre, et particulièrement à rappeler la perte si regrettée de la reine Anne, sa femme, ainsi que les brillantes victoires obtenues par les armées alliées sur les Français et les Espagnols dans la guerre de la succession du roi Charles II. S'il faut en croire quelques auteurs, J. Boskam passa plusieurs années de son existence, les dernières, dit-on, à Berlin, où il grava diverses médailles à l'honneur de Frédéric I^er, roi de Prusse. A en juger cependant par les sujets des médailles que nous connaissons de cet artiste, il semblerait que Boskam n'a pas quitté les Pays-Bas. La plupart de ses œuvres sont signées de son nom ou de son monogramme I. B., ou bien encore des lettres B et K entrelacées. Voici la description de celles que nous pouvons lui attribuer avec certitude :

1. 1692. *Av.* Buste en profil de Guillaume III; légende : INVICTISSIMVS GVILLELMVS MAG (sous le bras) BK F. — *Rev.* Trophée et inscription rappelant le supplice

de Barthélemy de Grandval, qui avait conçu le projet d'assassiner le roi Guillaume III (1).

II. 1693. *Av.* Le même que celui de la médaille précédente. — *Rev.* Combat entre un héron et un faucon; légende : FORTI . SIC . VICTOR . VINCITVR . ART.; exergue: XXIX. IVL. MDCXCIII · III . I · BOSKAM · F (2).

III. 1694. *Av.* Buste en trois quarts de Guillaume III; légende : WILLELMVS . III D . G . REX . D . P . A. (sous le bras) I · BOSKAM · F . — *Rev.* Arrivée du prince Louis de Bade à Londres; légende : RECP . BADENS . LOND.; exergue : IUNXIT . LIBERTAS AUXIT . SECRETUM X . IAN . MDCXCIV (3).

IV. 1694. *Av.* Le même que celui de la médaille n° III. — *Rev.* Neptune sur son char, et le bombardement de Dieppe dans le lointain ; légende : ET . PROXIMVS . ARDET . VCALEGON; exergue : DIEPPA · AB · ANGLIS · & HOLLANDIS · INCENSA D · XXII · XXIII · IVL · 1694 (4).

V. 1694. *Av.* Le même que celui de la médaille n° I. — *Rev.* Le taureau d'airain inventé par Pérille, allégorie du bombardement du Havre; légende : SVIS PERIT IGNIBVS AVCTOR; exergue : PORTVS . GRATIÆ . EXVSTVS . ET . EVERSVS . BOMBARD . ANGLO . BATAV . MDC XCIIII. I · B · F (5).

(1) Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. IV, p. 113.
(2) *Ibidem*, p. 140.
(3) *Ibidem*, p. 156.
(4) *Ibidem*, p. 164.
(5) *Ibidem*, p. 165.

VI. 1694. *Av.* Buste en profil de Guillaume III; légende : WILHELMVS · III · D · G · MAG · BRIT · FRANC · ET · HIB · REX (sous le bras) I · BOSKAM · F · — *Rev.* Le même que celui de la médaille n° V. (1).

VII. 1694. *Av.* Le même que celui de la médaille n° I. —*Rev.* Le siége du château de Huy; légende : FVGITE · HINC · TESTES · A · LIMINE · BELLI; exergue : HVYA-CVM · ARCE . ET · FORT · PICARD · ET · RVBEO · EXP · A · D · HOLSAT · PLEVN · D · EXERC · FOED · XXVIII SEPT · MDCXCIIII. (Sur le terrain) I · B · F · (2).

VIII. 1695. *Av.* Buste en profil, tourné à senestre, de Marie, reine d'Angleterre; légende : MARIA · II · D · G · MAG · BRIT · FRAN · HIB · REGINA. — *Rev.* Une licorne qui monte rapidement une montagne; allégorie de la mort de la reine; légende : EX OCVLIS · EREPTA · POST · DELETA · VENENA; exergue : MARIA · ORBIS · BRITANNICI · DELICIAE · ET · SOLATIVM DESIDE-RATA · VII · IAN · MDCXCV (3).

IX. 1695. *Av.* Le même que celui de la médaille n° VIII, avec la signature sous le buste : I · BOSKAM · F. — *Rev.* Un tombeau orné de bas-reliefs, au-dessus duquel s'élèvent trois pyramides avec une inscription sur celle du milieu; légende : COELITVS · DATA COELITVS · RECEPTA; exergue : MDCXCV (4).

(1) VAN LOON, *loc. cit.*, p. 166.
(2) *Ibidem*, p. 172.
(3) *Ibidem*, p. 179.
(4) *Ibidem*, p. 181.

X. 1695. *Av.* Buste en profil, tourné à dextre, de la reine Marie; légende : MARIA · D · G · MAG · BRIT · FRANC · ET · HIB · REGINA. —*Rev.* Le même que celui de la médaille n° IX (1).

XI. 1695. *Av.* Le même que celui de la médaille n° IX. — *Rev.* Tombeau orné de figures représentant les trois Parques, et de bas-reliefs; légende : VNICA DIGNA DEO; exergue : VIVIT · POST · FVNERA VIRTVS MDCXCV (2).

XII. 1695. *Av.* Le même que celui de la médaille n° X. — *Rev.* Le même que celui de la médaille n° XI (3).

XIII. 1695. *Av.* Le même que celui de la médaille n° X, qui est ici signé sous le buste : I. BOSKAM. F. — *Rev.* Trois femmes et deux hommes pleurant sur le tombeau de la princesse; légende : MARIA · ORBIS · BRITANNICI DELICIAE · ET · SOLATIVM DESIDERATA MDCXCV; exergue : I · BOSKAM · F. (4).

XIV. 1695. *Av.* Le même que celui de la médaille n° VI. — *Rev.* L'avers de la médaille n° IX, avec une légende sur la tranche: NVMINIS PROVIDENTIA SEPARATVS · VII · ID · IAN . MDCLXXXXV · I · E · (5).

XV. 1695. *Av.* Buste de la reine Marie; légende :

(1) VAN LOON, *loc. cit.*, p. 181.
(2) *Ibidem*, p. 183.
(3) *Ibidem*.
(4) *Ibidem*, p. 187.
(5) *Ibidem*.

MARIA · II · D · G · MAG · BRIT · FRAN · HIB · REGINA. — *Rev.* Sujet semblable à celui de la médaille n° XIII, sauf quelques détails et l'inscription, qui est : OBIIT . VII . IAN . MDCLXXXXV; légende : MORIENS EVASIT AD ASTRA; exergue : I · B · F · (1).

Cette médaille est d'un module beaucoup plus petit que toutes les précédentes.

XVI. 1695. *Av.* Le même que celui de la médaille n° VI. — *Rev.* Un cippe couronné d'une Victoire, accosté de drapeaux français, avec la Sambre et la Meuse personnifiées, et l'inscription suivante : GVILL · MAX · NAMVR · VRB · ET · ARC · XLVII · D · OB · CE · SVB · OC . GAL · CEN · MILL · V · SEPT · MDCXCV (2).

XVII. 1697. *Av.* Buste en profil du roi Guillaume III; légende : INVICTISSIMVS GVILLELMVS · MAG (sous le bras) I. BOSKAM. F. — *Rev.* Un casque jeté au milieu d'un champ, et d'où sortent plusieurs épis de blé; légende : PACIS · ALVMNA · CERES; exergue : MDCXCVII (3).

XVIII. 1697. *Av.* Le même que celui de la médaille n° XVII. — *Rev.* Quatre mains jointes; légende : COEVNT IN FOEDERA DEXTRAE; exergue : I. BOSKAM. F. (4).

XIX. 1697. *Av.* Le même que celui de la médaille n° XVII. — *Rev.* Le même que celui de la médaille n° XVIII (5).

(1) VAN LOON, *loc. cit.*, p. 189.
(2) *Ibidem*, p. 197.
(3) *Ibidem*, p. 250.
(4) *Ibidem*.
(5) *Ibidem*.

XX. 1702. *Av.* Le même que celui de la médaille n° VI. — *Rev.* Un aigle qui vole vers le sommet d'une montagne, située au bord de la mer, avec le soleil couchant à l'horizon; légende : NON NISI SOLE OCCIDVO REVOLAT; exergue : MORITVR · ANNO M · DCC · II XIX · MARTII. I · BOSKAM · F · (1).

XXI. 1702. *Av.* Buste en profil, tourné à dextre, de la reine Anne; légende : ANNA · D G · MAG · BR · FR · ET · HIB · REGINA (sous le buste) I · BOSKAM · F · — *Rev.* Destruction des flottes française et espagnole dans le port de Vigo par les flottes anglaise et hollandaise; légende : GALL · HISP · Q · CLASS · EXPUG · COMB · CAPT ·; exergue : BRIT · BATAV · Q · EXPEC · AD VIGOS MDCCII (2).

XXII. 1702. *Av.* Le même que celui de la médaille n° XXI. — *Rev.* Groupe allégorique représentant Hercule, qui, après avoir terrassé le dragon gardien de la Toison d'or, arrache cette riche dépouille à un soldat français; légende : NON DOLO NEC ARTE SED APERTO MARTE; exergue : MDCCII (3).

XXIII. 1702. *Av.* La ville de Nimègue personnifiée, tenant d'une main un bouclier ayant la forme de la tête de Méduse; légende : LIBERTAS · NEOMAGI · INTUS · ET · EXTRA; exergue : I · B · F · — *Rev.* Siége d'une ville; légende : NUMERUM · VIRTUTE · RETUNDIT; exergue : MDCCII · BOSKAM · F · (4).

(1) Van Loon, *loc. cit.*, p. 339; — *Thesaurus numismatum modernorum hujus seculi*, etc., p. 154.

(2) *Ibidem*, p. 363; — *Thesaurus*, etc., p. 218.

(3) *Ibidem*; — *Thesaurus*, etc., p. 219.

(4) *Thesaurus*, etc., p. 181.

XXIV. 1703. *Av.* Le même que celui de la médaille n° XXI. — *Rev.* Bombardement de la ville de Bonn par l'armée alliée; légende : BONA A MALIS EREPTA; exergue : SOCIALIBVS ARMIS IDIB . MAII MDCCIII (1).

XXV. 1703. *Av.* Buste en profil de Frédéric Ier, roi de Prusse; légende : FRIDER * PRIMVS * D * G * REX * BORVSSIAE * (sous le bras) I · BOSKAM · — *Rev.* Le roi de Prusse, couronné par la Victoire, reçoit les clefs de la ville de Gueldre qu'une femme lui offre; légende : VINCIT · INVICTAM · ; exergue : GELDRIA · PRIMVM · EXPVGNATA · CIƆIƆCCIII (2).

XXVI. 1703. *Av.* Tête laurée en profil de Charles III, roi d'Espagne; légende : CAROLVS · III · HISPANIAR · INDIAR · REX · CATHOL · (sous le buste) I · B · F · — *Rev.* Une flotte à la voile au-dessus de laquelle plane un aigle tenant la foudre dans ses serres; légende : LIBERATOR · ET · ULTOR · ; exergue : CAROL · III · HISPAN · REX · BRITAN · BATAVQ · CLAS · IN LUSIT · PROFICISC · MDCCIII · (3).

XXVII. 1703. *Av.* Le même que celui de la médaille n° XXI. — *Rev.* Le duc de Marlborough à cheval, menant ses troupes à la charge ; légende : DE GALL · ET · BAV · ITERVM · AD · DANVB · MARLB · DVCE; exergue : DELETO · HOST · ING · EXERC · MDCCIII (4).

(1) Van Loon, *loc. cit.*, p. 395 ; — *Thesaurus*, etc., p. 267.
(2) *Ibidem*, p. 400 ; — *Thesaurus*, etc., p. 308.
(3) *Ibidem*, p. 406 ; — *Thesaurus*, etc., p. 295.
(4) *Ibidem*, p. 427 (sans signature) ; — *Thesaurus*, etc., p. 394.

XXVIII. 1705. *Av.* Le même que celui de la médaille n° XXI. — *Rev.* Attaque des lignes de l'armée française par les alliés avec le baron de Spar, à cheval, sur l'avant-plan ; légende : FORTES · FORTVNA · IVVAT ·; exergue : FOSSIS · VALLISQ · HOST · SVPERATIS · IN · BR · ET · FL · CIↃIↃCCV (1).

XXIX. 1706. *Av.* Le même que celui de la médaille n° XXVII. — *Rev.* Dans le champ une petite figure de la Victoire et un bouclier avec une inscription, et une autre à l'exergue qui rappelle les défaites des Français dans la campagne de 1706; autour de ce sujet sont placés en cercle les noms des douze villes dont les alliés s'étaient emparés en quinze jours (2).

XXX. 1706. *Av.* Groupe allégorique de Louis XIV, armé à l'antique, et terrassé par la reine d'Angleterre sous la figure de Pallas; légende : LVDOVICVS MAGNVS ANNA MAJOR. — *Rev.* Le même que celui de la médaille n° XXIX.

XXXI. 1706. *Av.* Le même que celui de la médaille n° XXX. — *Rev.* Abimelech se faisant tuer par son serviteur pour éviter la honte de périr par la main d'une femme qui lui avait jeté une pierre sur la tête au moment où il voulait mettre le feu à une tour; légende : PERCVTE ME NE DICATVR QVOD A FEMINA INTERFECTVS SIM . IVDIC . C . 9, c'est-à-dire chapitre IV du Livre des Juges dans la Bible.

(1) Van Loon, *loc. cit.*, t. V, p. 17 ; — *Thesaurus*, etc., p. 537.

(2) Cette médaille et les deux suivantes se trouvent dans Van Loon, *loc. cit.*, t. V, p. 39.

XXXII. 1706. *Av.* Vénus sur son char, entourée d'amours, donnant la main à l'Hyménée; légende : LAETITIA · PVBL RE · DVX; exergue : NVPT · MAGNIF · CELEBRATIS · BEROL · A · D · XXVIII · NOV · CIↃIↃ CCVI · — *Rev.* Une longue inscription qui occupe tout le champ; exergue : I · BOSKAM · F · (1).

XXXIII. 1708. *Av.* Trophée composé de drapeaux et des bustes en médaillons du prince Eugène de Savoie, du duc de Marlborough et du feld-maréchal d'Ouwerkerke; légende : HÆC FECERVNT HI TRES ARMI POTENTES DEI . 2 . SAM . 23; exergue : I · BOSKAM · F · — *Rev.* Le prince Eugène à cheval, et la ville de Lille assiégée; légende : VI FACTA VIA EST; exergue : MDCCVIII (2).

XXXIV. 1708. *Av.* Le même que celui de la médaille précédente. — *Rev.* Le même sujet que celui de la médaille n° XXXIII, mais représenté différemment, avec le cheval lancé au galop; légende : CORRUAM EUM GLADIO IN REGIONE SUA · IES : 37; exergue : MDCC VIII (3).

ALEX. PINCHART.

(1) *Thesaurus*, etc., p. 623.
(2) VAN LOON, *loc. cit.*, t. V, p. 123; — *Thesaurus*, etc., p. 828.
(3) *Ibidem*; — *Thesaurus*, etc., p. 829.

# CORRESPONDANCE.

*A MM. les Directeurs de la* Revue de la numismatique belge.

Saint-Pétersbourg, 20 octobre 1860.

Messieurs et honorables confrères,

En votre qualité de directeurs de la Revue, vous devez être, sans nul doute, au courant de la discussion animée qu'a soulevée l'attribution à Oleg d'une monnaie russe, conservée au cabinet royal de Stockholm. Comme ce débat a pris des proportions inattendues et que quelques-uns de mes adversaires en profitent charitablement pour y mêler des personnalités plus ou moins grossières, j'ai pensé qu'en juges impartiaux, vous voudriez bien accueillir ma réponse à deux articles, dont l'un, signé par M. Victor Langlois, a été inséré dans le journal *le Nord;* l'autre forme la matière d'un mémoire compendieux, publié en langue russe par M. l'académicien Kounik. Après ce court préambule, j'aborde brusquement le sujet qui me force à prendre la plume.

Dans le n° 221 du journal *le Nord,* M. Victor Langlois, de Paris, correspondant de la Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg, s'est donné le malin plaisir d'insérer un

article rédigé d'une manière perfide et où perce ouvertement un esprit de malveillance et d'hostilité, comme il est facile de le voir à la lecture de cette diatribe, malgré les artifices d'un style cauteleux; évidemment l'auteur, peu préoccupé de la question scientifique, tenait beaucoup plus à dégorger un peu de bile qu'à redresser une erreur. Un adversaire plus loyal n'aurait pas eu grand'peine à choisir et à trouver un terrain plus convenable, et au lieu de lancer, comme il a fait, son brûlot dans le coin d'un journal politique, il se serait produit au grand jour, dans une Revue ou dans un Recueil spécial; là du moins, des arbitres compétents auraient pu juger le débat en connaissance de cause. Mais en agissant ainsi, le but qu'on se proposait n'aurait pas été atteint, parce qu'avant tout on tenait à produire un peu de scandale; on a pris dès lors le parti le plus commode et le plus prompt. Cette manière insolite d'agir a naturellement excité la curiosité de quelques âmes charitables et désintéressées qui se sont aussitôt évertuées à rechercher les motifs particuliers qui ont pu pousser M. Victor Langlois à compromettre son nom dans un pareil guet-à-pens numismatique. De mon côté, j'ai dû chercher également en quoi je pouvais l'avoir blessé et comment je pouvais m'être attiré de sa part une aussi grosse colère. J'avoue qu'après l'examen le plus scrupuleux je n'ai pas su découvrir dans tous nos rapports antérieurs rien qui pût légitimer une attaque aussi directe et aussi brutale. Au contraire, dans mes relations avec M. Langlois, j'ai toujours été poli et complaisant, voire le grand nombre de monnaies de ma collection que je lui ai communiquées et qu'il a publiées sans me dire merci. Parfaitement rassuré sur ce point, il

ne me reste plus qu'à lui pardonner en bon chrétien et à le renvoyer devant le tribunal de sa propre conscience. Au reste, de parti pris et depuis longtemps, le silence était ma seule réponse aux divers assaillants qui ont daigné s'occuper de moi, mais je crois devoir me départir de cette règle en faveur d'un ennemi déclaré et furieux, chez lequel il m'est difficile de reconnaître l'urbanité d'un Français et qui a si bénévolement manqué aux égards que se doivent réciproquement les gens bien élevés, et à plus forte raison des confrères, quelque savants qu'ils soient. A cette occasion surtout, je regrette beaucoup de ne pas être à même de manier la langue française avec autant de facilité ou d'adresse que mon antagoniste, mais, pour repousser son attaque, j'emploierai du moins le peu que j'en sais à me défendre courtoisement, et je me garderai bien de le suivre sur le terrain des méchancetés, des insinuations. Ce n'est pas du reste que je ne pusse, à la rigueur et si c'était nécessaire au succès de ma cause, mettre aussi les rieurs de mon côté, car le nom de M. Victor Langlois, en archéologie comme en numismatique, n'a pas encore une autorité qui permette à celui qui le porte de trancher toutes les difficultés, voire même celles qu'il n'a pas étudiées ; mais je rougirais de recourir à de pareils arguments.

Je crois l'avoir déjà, dit M. Victor Langlois, dans son singulier article, n'a pas jugé à propos d'aborder pour son compte la partie critique, ce qui pourtant était le point essentiel. Il s'est borné à citer quelques jugements d'écrivains ou de littérateurs russes plus ou moins connus et compétents; mais il s'est appesanti plus particulièrement sur un mémoire, en langue russe, publié par M. Kounik, et

intitulé : *Monnaie russo-byzantine de Yaroslav, portant la figure de saint Georges.* M. Kounik du moins, plus scrupuleux que M. Victor Langlois, ayant bien voulu spécifier et préciser les divers points sur lesquels repose son dissentiment avec moi, je prendrai à mon tour la peine de discuter la valeur de ses objections, mais afin de mettre mes lecteurs au courant de la discussion, il est indispensable d'exposer quelques faits qui ont été la cause de ce grand débat.

Dans le *Journal numismatique de Berlin* (vol. I, p. 72), j'ai publié et attribué au grand duc Oleg une monnaie d'argent, dont voici la description :

OLEG. REX. Buste d'Oleg, armé de la lance et du bouclier.

*Rev.* Un corbeau (emblème militaire des Normands), avec la légende : REGPIGP . O . ПРОGAD (Regwigw, monétaire de Nrogad, Norgorod).

Les caractères inscrits sur cette monnaie sont anglo-saxons et je ne reviendrai pas ici sur l'explication que j'en ai donnée.

M. Kounik, dans son mémoire, conteste mon attribution et donne cette monnaie au grand duc Yaroslaff. Quoique je sois loin de partager cette opinion, quoique je ne sois nullement convaincu par les raisons que M. Kounik invoque, je n'aurais pas répondu à sa prétendue réfutation parce que je reconnais que la critique est du domaine public et appartient à tout le monde; mais je me crois fondé à me plaindre de l'abus que M. Kounik a fait de ce droit, en employant parfois, dans son mémoire, un langage peu convenable et empreint d'un esprit de dénigrement et de malveillance. Quelles

que soient les connaissances scientifiques de M. Kounik dans d'autres parties, je ne sache pas que, jusqu'ici du moins, son nom soit d'une autorité incontestable en numismatique; cela m'est confirmé du reste par les nombreuses erreurs où il est tombé lui-même en essayant de discuter mon attribution.

L'étude de la numismatique, tout le monde le sait, demande, surtout pour certaines branches, une longue expérience, comme aussi le maniement et l'examen pratique d'un grand nombre de monnaies de diverses époques et de tous les pays. M. Kounik, je le crains bien, manque de ces qualités essentielles, et l'on devine facilement en le lisant que la Numismatique n'a pas toujours été pour lui un objet de prédilection. Aussi, les assertions qu'il avance dans son mémoire ne sauraient avoir une grande portée et elles ne trouveront pas beaucoup d'approbateurs parmi les vrais savants. Il me sera facile, à mon tour et sans chercher à le blesser, de relever quelques-unes des erreurs qui lui sont échappées et dans lesquelles ses amis ou ses partisans n'ont pas craint de le suivre et de l'encourager.

Si elles étaient fondées, les objections de M. Kounik seraient graves et sérieuses, puisqu'il m'accuse :

1° D'avoir attribué à Oleg une monnaie appartenant à Yaroslaff.

2° D'avoir pris pour latines des inscriptions qui, d'après lui, sont russes et grecques.

Je commence par reconnaître que la monnaie d'Oleg conservée au cabinet royal de Stockholm offre un type analogue à celui des monnaies d'Yaroslaff, et lorsqu'elle me fut montrée en 1858 par les savants conservateurs de ce cabi-

net, MM. Hildebrand et Klemming, notre premier soin fut de la comparer tout d'abord avec la gravure de la monnaie d'Yaroslaff, publiée par feu le baron Chaudoir. Nous cherchâmes également à déchiffrer la légende de notre exemplaire, et si nous n'acceptâmes pas alors l'explication slave, qui devait nous paraître si naturelle au premier moment, il fallut que nous en fussions empêchés par de graves raisons.

Quiconque s'est occupé de la numismatique du moyen âge sait fort bien que le *système monétaire* et le *style de la fabrique* doivent avant tout être pris en considération; le *type* n'a qu'une valeur secondaire. D'autre part, on sait aussi comment les types de monnaies connues et reçues avec confiance, se sont conservés pendant une certaine durée et comment ils ont été imités et continués, souvent pendant plusieurs siècles. Ces principes élémentaires sont établis, reconnus et confirmés d'ailleurs d'une manière irrécusable par les dépôts d'anciennes monnaies trouvées dans la terre. Il s'agit donc avant tout, pour la monnaie d'Oleg dont il est question, de constater à quel système monétaire elle peut appartenir.

Le système monétaire adopté et répandu dans le Nord était celui des anglo-saxons, quant aux deniers d'argent; or, le denier d'Oleg pèse gr. 1.576, d'après M. Hildebrand,
et » 1.583, d'après M. Klemming.

La légère différence qui existe entre ces deux chiffres provient sans doute de ce que lorsque M. Klemming a pesé la monnaie elle n'était pas encore complétement nettoyée. — De mon côté, je trouve dans ma collection des monnaies contemporaines, avec les poids suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Burgred, roi de Mercie, | années 852 à 874, | pesant | gr. 1.500 |
| Ethelwulf (bords un peu endommagés) . . . . . | 857 à 856, | » | gr. 1.400 |
| Ethelberth (bords endommagés en deux endroits), | 860 à 866, | » | gr. 1.350 |
| Aelfred, exemplaire bien conservé . . . . . | 871 à 900, | » | gr. 1.550 |
| Id. » | » | » | gr. 1.500 |

Parmi toutes ces monnaies, celle d'Oleg est la plus intacte et, à mon avis, les monnaies anglo-saxonnes que je cite et qui sont en bon état de conservation, ont dû positivement avoir à très-peu près le même poids que le denier. Cependant les deniers bien conservés de Knut le Grand qui était contemporain d'Yaroslaff et dont je possède aussi un grand nombre d'exemplaires, ne pèsent que gr. 1.200. De son côté, M. Kounik, dans l'intérêt de la thèse qu'il soutient, s'escrime péniblement pour faire concorder le poids de la monnaie d'Oleg avec celui de la livre byzantine. Or, la véritable et seule monnaie d'Yaroslaff, qui a été publiée par moi, d'après l'excellent dessin qu'en a donné M. le professeur Solnzeff, et dont l'original m'a été communiqué par son bienveillant professeur, M. le comte Serge Strogonoff, cette monnaie, dis-je, d'après M. Kounik lui-même (page 46), pèse 60 $^{5}/_{7}$ grains, soit environ 3,739 grammes. Par conséquent il n'est pas besoin d'en savoir beaucoup en numismatique pour comprendre que deux monnaies de poids si différents ne peuvent appartenir ni à la même époque ni au même souverain, ce qui du reste, résulte aussi de l'immense différence de style qui caractérise ces deux pièces. En effet, la monnaie d'Oleg est gravée par un

artiste inhabile, tandis que celle d'Yaroslaff est d'un magnifique travail grec, et le graveur s'est inspiré, sans aucun doute, des monnaies d'or byzantines du xe siècle. Il faut être aveugle, ignorant ou de mauvaise foi pour ne pas reconnaître un fait aussi évident. Dans tous les cas, il est certain que la monnaie d'Yaroslaff est frappée d'après un autre système de poids, système dont je me réserve de parler dans une prochaine occasion.

D'après ce qui précède, il est démontré, ce me semble, qu'il a dû exister entre l'époque de la fabrication de ces deux monnaies un intervalle d'au moins cent années, et on ne saurait admettre que la monnaie d'Oleg est une imitation de celle d'Yaroslaff, supposition à laquelle, je dois le dire, n'a point songé M. Kounik. Le système monétaire anglo-saxon, contemporain de l'époque d'Oleg, et la figure grossière mais claire et distincte de l'oiseau de la monnaie d'Oleg, qui sans contredit est l'original de l'oiseau qu'on retrouve sur la monnaie d'Yaroslaff, prouvent au contraire que le denier d'Yaroslaff doit être une imitation de celui d'Oleg.

Il me reste encore à démontrer comment M. Kounik a torturé et dénaturé la légende de la monnaie d'Oleg afin de pouvoir y trouver l'inscription grecque : O. ΓЄΩΡΓΙ, et la légende russe : ЯРОСЛАВЛЄ. СЪРЄБРО (*argent d'Yaroslaff*). Je veux bien admettre qu'à la rigueur on puisse lire sans trop de difficulté, les trois premières lettres O. ΓЄ au lieu de OLЄ, mais je ne saurais avoir la même indulgence pour l'interprétation du reste de la légende, car M. Kounik voit un *oméga* dans la lettre E de forme latine, qui se lit très-distinctement dans l'original ; le R, égale-

ment clair, devient pour lui un P, et quant au Ꞡ (G), il prend la liberté de le décomposer pour en faire un I et un O. Une pareille interprétation est par trop commode, et avec un système aussi élastique, il devient facile de lire tout ce qu'on veut. En tout cas, celui qui le met en pratique n'a pas, ce me semble, le droit de se montrer ni fort exigeant, ni très-sévère envers les gens auxquels il déclare la guerre.

Passant ensuite à la légende du revers, M. Kounik trouve un Я dans un И parfaitement lisible ; le R qui suit devient un P, parce que, nous dit-on, sur quelques monnaies byzantines de cuivre le *rho* affecte quelquefois la forme latine!!! Un petit carré que le graveur a probablement ajouté pour remplir une lacune se transforme en un B, dont M. Kounik a besoin et, par contre, il ne tient aucun compte d'une petite croix placée derrière ce carré, qui sans aucun doute a été placée là pour indiquer le commencement de la légende. Après cela et toujours de sa propre autorité, M. Kounik fait un Λ d'un R, qui appartient au nom du monétaire et pour arriver à former le mot СЪРЄБРО, il change un I en Є et en Б un G carré, qu'on trouve souvent non-seulement sur des monnaies anglo-saxonnes, mais aussi sur des pièces allemandes de l'empereur Othon I^er^. Enfin, pour couronner l'œuvre, il donne au P (W) anglo-saxon la valeur du P russe. Faut-il réellement prendre au sérieux de pareilles fantaisies, débitées pourtant avec une bonne foi candide, avec une assurance déplorable et proclamées, hélas! par quelques *amis terribles* comme une découverte merveilleuse? J'éprouve, je l'avoue, un certain remords à détruire ainsi les illusions de

M. Kounik et à souffler sur le fragile château de cartes, qu'il a pris tant de peine à élever.

Afin de légitimer la composition de la légende qu'il a rêvée, M. Kounik joint à son mémoire une gravure qu'il prétend fidèle, mais sur laquelle il a eu la précaution d'introduire les lettres dont il a besoin, comme par exemple un Θ à la place de l'I du mot Regwigw. Ainsi, par ignorance ou avec intention, on s'est aidé dans la gravure afin de rendre plus claire au lecteur la prétendue découverte; après quoi, M. Kounik a répété dans son mémoire, au moyen de la photographie, la gravure que j'ai publiée moi-même et exécutée d'après une empreinte en feuille de plomb. Quoique cette empreinte soit assez exacte, M. Kounik n'en prétend pas moins le contraire; aussi me permettrai-je, à ce propos, de lui demander pourquoi de son côté il n'a pas jugé à propos, puisqu'il le pouvait, de donner une photographie d'après la monnaie originale? Quant à moi, qui ne redoute point que la vérité se fasse sur tous les points en litige, j'ai eu le soin de publier dans le 4e numéro du journal numismatique de Berlin, une photographie d'après l'original, que tout le monde peut examiner.

J'ai expliqué déjà pourquoi la légende du denier d'Oleg doit être latine et pourquoi elle ne peut pas être russe; c'est là précisément le point qui paraît le plus inouï à M. Kounik et à ses admirateurs; mais je lui rappellerai à ce sujet qu'il y a vingt ans, on me fit aussi une rude guerre pour avoir publié d'anciennes monnaies polonaises qui portaient des légendes hébraïques. Le temps a depuis lors prouvé que j'avais raison et je le dis avec conviction, il en sera de même encore pour la monnaie d'Oleg, malgré les asser-

tions de M. Kounik (1). Je vais examiner maintenant comment et pourquoi la monnaie d'Yaroslaff, frappée plus d'un siècle après celle d'Oleg, peut offrir néanmoins le même type et porter des légendes disposées de la même manière.

La trouvaille de Schwaan, dans le Mecklembourg, consistait en un dépôt considérable de monnaies qui seront publiées incessamment par un savant distingué, M. le docteur Lisch, conservateur du cabinet grand-ducal, et qui prouvait irrécusablement que les monnaies que j'ai précédemment attribuées au grand duc Vladimir Wsévolodowitch (1113 à 1125) sont d'une date plus ancienne et appartiennent réellement à saint Vladimir (972 à 1015). Je saisis avec empressement l'occasion qui se présente de corriger cette erreur, et j'en profite en même temps pour faire observer que cette trouvaille prouve aussi d'une manière incontestable que les monnaies de saint Vladimir doivent être placées entre le denier d'Oleg et ceux d'Yaroslaff. En effet, elles offrent toutes le type byzantin mêlé au type normand et portant un oiseau, le même qui figure sur le denier d'Oleg; mais il est à remarquer que sur les pièces d'or de saint Vladimir, l'oiseau, placé dans le champ de l'avers, ressemble beaucoup à celui du denier d'Oleg, tandis que sur la monnaie d'argent, il est estropié ou enjolivé, à ce point qu'on a de la peine à le reconnaître. Cet oiseau des monnaies de saint Vladimir, qui probablement ont été frappées à Kieff, est selon moi, un emblème natio-

(1) A l'appui de mon opinion, je mentionne aussi les premières monnaies arabes avec légendes latines.

nal qui dès lors doit se retrouver sur des pièces plus anciennes. Voilà pourquoi, si le denier d'Oleg appartenait effectivement à Yaroslaff, le prototype de l'oiseau qu'on y voit, devrait être moins ancien que la copie, supposition absurde et qu'il est inutile de discuter; aussi, avant la découverte du denier d'Oleg, où l'oiseau est représenté distinctement avec les yeux et avec des pattes cruciformes, cet objet, sur les monnaies de Vladimir et de son fils Yaroslaff, a été pris, tantôt pour une oriflamme, tantôt pour un chandelier, etc.

La figure du souverain, armé de la lance ou du glaive et tenant un bouclier est un type commun et ordinaire, qu'on trouve non-seulement sur des monnaies romaines, mais aussi sur des pièces allemandes, néerlandaises, polonaises, etc. Le monétaire d'Oleg a représenté le Grand-Duc avec ses plus belles armes et portant une couronne en forme de nimbe, d'après la manière byzantine, adoptée aussi et imitée dans les contrées du Nord. La croix, accompagnement ordinaire du nimbe, est, comme on sait, un ornement fort commun, qui ne se rapporte pas toujours au christianisme, et en m'expliquant ainsi, je n'entends nullement faire allusion à la croix ansée, comme M. Kounik paraît le croire (page 65); mais j'ai en vue des croix ordinaires et de forme régulière, comme celles qu'on trouve fréquemment sur des monnaies gauloises, bretonnes et sur d'autres pièces de l'époque païenne.

Lorsqu'environ un siècle après Oleg, on songea à frapper une monnaie nouvelle, on tâcha de déchiffrer tant bien que mal, les légendes latines écrites sur les pièces d'Oleg, qui se trouvaient alors en circulation. Mais personne, à cette

époque, n'étant expert dans cette langue, on prit pour des caractères slaves les lettres latines de ces légendes et c'est ainsi qu'on arriva à trouver cette inscription, dont la forme est tout à fait insolite : A . CЄ . ЄTO . CЪPЄBPO (*et ceci est son argent*), car tout le monde sait que, l'indication de la valeur monétaire et le mot *moneta* ne commencent dans l'Occident qu'avec le XIIIe siècle, et que dans l'Europe orientale, des dénominations pareilles sont entièrement inconnues. Les mots *dinar* (1), *dirhem*, et *fels*, inscrits sur les monnaies arabes, étaient également inconnus aux monétaires européens de l'Orient, qui n'avaient très-probablement aucune connaissance de la langue arabe. La monnaie d'Yaroslaff fut frappée vraisemblablement à Novgorod, d'après la monnaie d'Oleg, dont un certain nombre de pièces devait encore circuler. Le monétaire byzantin qui grava les coins du denier d'Yaroslaff, ignorant sans doute le latin, crut pouvoir lire dans la légende des anciens deniers, les mots slaves : ЯPOCЛABЛЄ . CЪPЄБPO; il prit aussi la figure du prince pour celle de saint Georges, que l'Église grecque représente avec la lance et le bouclier, et il tronqua également la légende qui entoure ce buste, en écrivant O . ГЄѠPГIO, au lieu de O . AГIOC . ГЄѠPГIOC.

Je dois faire observer encore que M. Kounik voit dans l'oiseau figuré sur ces monnaies la représentation du Saint-Esprit, quoique l'oiseau soit dépourvu du nimbe. A l'appui

(1) M. Kounik, p. 78 et 117, se sert de l'expression *dinar* pour désigner les deniers d'Aethelred II ; il devrait savoir qu'un *dinar* est exclusivement le nom d'une monnaie d'or arabe. Le mot latin denarius est en russe *denerii*.

de son assertion, M. Kounik cite le denier d'Aethelred II, que j'ai eu moi-même le soin de signaler, et qui offre un oiseau, sur une de ses faces, et sur l'autre, *l'Agnus Dei*. Ici, l'oiseau peut être considéré comme représentant le Saint-Esprit, mais seulement parce qu'il est accompagné de *l'Agnus Dei*, car il est à remarquer qu'on représente généralement le Saint-Esprit la tête en bas, et non en haut, comme sur le denier anglo-saxon. En outre, si l'oiseau des monnaies d'Oleg et d'Yaroslaff était véritablement une représentation du Saint-Esprit, le graveur aurait certainement caractérisé ce symbole par la présence du nimbe ou de toute autre manière. C'est ainsi que, sur le denier d'Aethelred II, *l'Agnus Dei* porte non-seulement la croix, mais il est encore plus clairement désigné par les initiales AG*nus*, qui sont gravées dans une carré de grènetis.

Enfin M. Kounik, qui le croirait! retrouve aussi le Saint-Esprit sur une monnaie du grand-duc Vassily l'Aveugle (1424 à 1462). Une méprise pareille suffit pour prouver que cet académicien n'est pas un numismate fort exercé dans la pratique. L'oiseau de toute ces monnaies est indubitablement un corbeau dont il est du reste amplement parlé dans l'ouvrage de Bernd, intitulé : *Hauptstücke der Wappenwissenschaft,* vol. I, p. 320, ainsi que dans bien d'autres livres connus. Mais mon critique ne s'arrête pas en si beau chemin ; il tient à communiquer au monde savant une autre de ses découvertes, concernant la représentation de saint Georges. A ce propos, il nous dit que sur les monnaies romaines, ainsi que sur celles des premiers empereurs byzantins, les cavaliers sont ordinairement figurés à droite et que, par exception, ils ne sont tournés à

gauche que lorsqu'ils sont en fuite ou dans une attitude contrainte! Risum teneatis! . . . . . Je me creuse en vain la tête pour deviner où M. Kounik a pu trouver une pareille idée, car s'il avait pris la peine d'ouvrir un ouvrage quelconque sur la numismatique, il se serait épargné le ridicule d'une opinion aussi excentrique. Qui ne sait que sur les monnaies romaines, par exemple, si la plupart des cavaliers sont tournés à droite, c'est tout simplement parce que l'artiste à trouvé plus facile et plus commode de les graver à gauche sur le coin? Que de fois, d'ailleurs, on trouve des cavaliers à gauche sans qu'une semblable représentation ait pour eux rien d'infamant! Si l'on pouvait admettre la supposition de M. Kounik, trouverait-on en aussi grand nombre des empereurs romains, figurés dans cette direction, soit à cheval, soit dans des chars de triomphe? M. Kounik, pour se convaincre, n'a qu'à feuilleter au hasard les œuvres de Banduri, d'Eckhel, de Sestini, de Wiczay, de Mionnet, l'Iconographie de M. J. Sabatier, l'ouvrage intitulé : *Numismata Max. mod. Ludovici XIV*, etc., etc.

M. Kounik ajoute que dans l'Occident, saint Georges est représenté tourné à gauche et tenant la lance de ses deux mains; ce n'est pas une règle générale, et je lui apprendrai à mon tour que le *cavalier* des sceaux et des monnaies russes n'a reçu la dénomination officielle de *Saint-Georges* que depuis le règne de Pierre II, et que, de plus, ce changement n'a eu lieu que par suite d'une erreur commise par un étranger. Au reste, en Russie comme dans les autres États de l'Europe, saint Georges est représenté indifféremment à droite ou à gauche et suivant le caprice des artistes, tant que cette figure n'a pas une signification héraldique.

Enfin, M. Kounik s'efforce de mettre en rapport avec saint Georges, le cavalier lithuanien (*Pogon*); il est cependant admis et bien reconnu que ce n'est qu'une imitation des sceaux équestres de l'Occident, sur lesquels on a voulu représenter le Grand-Duc à cheval, tantôt à dextre, tantôt à senestre, et qui est ordinairement accompagné de l'écu à ses armes. Déjà sous Witowt et régulièrement depuis Vladislaff III, ce cavalier était devenu une figure de blason; si quelquefois on le trouve avec le *dragon*, ce n'est pas pour désigner saint Georges, comme se l'est imaginé M. Kounik. Les princes slaves aimaient à se faire représenter sur les sceaux, combattant des animaux féroces, ce que M. Kounik aurait pu voir facilement dans l'ouvrage même de Vossberg sur les sceaux du moyen âge, livre cité pourtant à plusieurs reprises par l'honorable académicien. On y voit, par exemple, Leszek le Blanc attaquant un ours, Ziemowit de Mazovie aux prises avec un lion, Leszek le Noir perçant un griffon, etc. Il est donc tout à fait impossible de prendre le cavalier dont parle M. Kounik, p. 135, pour saint Georges, d'autant plus qu'il porte au bras l'écu aux armes de la Lithuanie. Cette figure, sans aucun doute, est le Grand-Duc lui-même, représenté à la fois comme Grand-Duc et Tzar russe, protecteur du christianisme, et vainqueur du paganisme qui est figuré par le symbole du dragon.

La dernière erreur que commet M. Kounik consiste dans la lecture inexacte de la légende de monnaies de saint Vladimir, qu'il attribue à Vladimir Monomaque. Sur le revers du denier dont il donne le dessin, il lit : А. СѲ. ЄГО. СРЄБРО, tandis que sur la gravure, on

voit en caractères distincts : ✠ СТОЛП (А) СѲ. ѲГО. СРѲБРО (*sur le trône et ceci est son argent*). Enfin, M. Kounik termine son mémoire par un petit traité sur des bractéates, qu'il désigne sous le nom de *Varégo-byzantines,* et dans lequel, médisance à part, il nous semble que les opinions de Thomsen et de quelques autres savants qu'il cite, ont *seules* une valeur scientifique. L'auteur prétend, p. 152, que sans doute les Scandinaves, et probablement avec eux les Goths ,ont appris des Byzantins l'art de frapper des bractéates ! Il faudrait pour cela qu'il existât des bractéates byzantines, prototypes des bractéates scandinaves et gothes. M. Kounik se dispose sans doute à nous communiquer ces pièces inconnues jusqu'ici, et dans l'intérêt de la science, j'espère que nous n'attendrons pas longtemps. Cependant, je me permettrai de lui faire observer que les bractéates, considérées comme bijoux, sont, on le sait, des objets d'art scandinave, et fabriquées, les unes avec un coin, les autres, et principalement les grandes, avec plusieurs poinçons. Les dépôts de ces antiquités, déterrés en Scandinavie, renferment en même temps et souvent des monnaies romaines, arabes et byzantines, avec bélière pour servir d'ornement, et il est à supposer dès lors que les artistes scandinaves ont imité quelquefois sur leurs bractéates les types étrangers, mais toujours d'une manière reconnaissable et en les accompagnant d'ornements scandinaves ou de caractères runiques. Dans son ardeur numismatique, M. Kounik a voulu aussi nous parler d'une monnaie au moins douteuse du cabinet Wolensky, et sur laquelle il a cru voir une inscription slave. Cette monnaie, attribuée tantôt à un Boleslas de

Pologne, tantôt à un Boleslas de Bohême, offre sur son revers une croix recroisetée que M. Kounik s'obstine à qualifier de *croix patriarcale ;* je le renvoie au *Manuel héraldique,* où il verra que la croix patriarcale, appelée aussi croix de Lorraine ou de Hongrie, a une branche principale, traversée par deux branches horizontales et parallèles.

Agréez, Messieurs et honorables confrères, l'assurance de ma pls parfaite considération [1].

B. DE KOEHNE.

---

*A. M.* R. CHALON, *directeur de la* REVUE DE LA NUMISMATIQUE BELGE, *etc.*

---

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

A l'occasion de ma notice nécrologique et biographique sur feu M. le marquis de Lagoy, insérée dans la 2e livraison de la *Revue de la numismatique belge,* pour l'année courante (1860), on m'a fait observer qu'en énumérant les diverses publications numismatiques de l'illustre défunt, j'avais omis de rappeler son utile coopération à l'édition

[1] En insérant la lettre ci-dessus, la direction de la Revue ne fait que se conformer aux principes de neutralité et d'impartialité qu'elle a toujours suivis. Elle pense que la Revue belge doit être une tribune libre, ouverte à toutes les discussions numismatiques. — C'est assez dire que si MM. Langlois et Kounik croient devoir répondre à M de K., notre publicité leur est également acquise.

nouvelle des lettres du baron Marchant, sur la Numismatique et l'histoire, augmentée de fragments inédits du même auteur, donnée à Paris en 1850, par le libraire Leleux (1) aidé des soins et de l'indispensable intervention, pour mettre cet ouvrage à la hauteur actuelle de la science, de plusieurs habiles numismates de notre époque. Notre docte confrère enrichit de ses annotations l'œuvre de Marchant, en compagnie du très-regrettable Charles Lenormant, dont nous avons eu à déplorer la perte récente, et de MM. de Saulcy, de la Saussaye, Adrien de Longpérier, Alfred Maury, le baron de Witte, Victor Langlois, Fournier du Lac, etc.

Dans la distribution de ce travail, M. de Lagoy s'occupa spécialement de la partie concernant les « *monnaies ostrogothes ou lombardes,* » assez peu connues et observées au temps où écrivait l'antiquaire messin, sujet que des recherches antérieures sur ces mêmes monnaies avaient déjà rendu familier à notre correspondant, et sur lequel il eut encore à revenir plus tard, comme je l'ai dit dans ma Notice, à la suite d'autres découvertes analogues et de nouvelles observations de sa part, qui en furent la conséquence; ce qui lui arriva également pour les médailles gauloises imitées des deniers romains au type des *Dioscures*.

Je m'empresse, Monsieur et honoré confrère, de réparer cette omission et de remplir cette lacune, véritable *lapsus memoriæ*, dans la biographie rédigée un peu à la hâte et de premier jet, pour votre Revue, d'un vieil ami et d'un collaborateur dont la perte, à ce double titre, m'a été

(1) Un fort volume in-8°. librairie de A. Leleux, rue des Poitevins, 11 Paris.

bien cruelle et dont la mémoire me sera toujours chère, comme à tous ceux qui l'ont connu, qu'il honora de son affection et qu'il favorisa de ses précieuses directions dans l'étude de la science où il était passé maître.

Je ne dois pas non plus, Monsieur et cher confrère, négliger de remplir également ici une autre lacune existant dans ma Notice et relative aux missions et aux travaux scientifiques de M. de Lagoy qui, en 1840, fut nommé par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, membre titulaire, non résident, de celui des deux comités historiques établis près de ce ministère, ayant dans sa spécialité « *les arts et les monuments* ». Il contribua utilement aux recherches de ce comité par diverses communications, et, entre autres, par celle de lettres *inédites* de Louis XI, imprimées depuis dans le *Recueil de lettres des Rois et des Reines de France*.

Malgré les offres qui lui furent faites plusieurs fois par différents libraires-éditeurs, M. de Lagoy, trop modeste et trop indifférent à sa réputation, comme numismate et archéologue, a négligé de réunir en corps de volumes, les articles aussi nombreux que variés dont pendant un quart de siècle il a enrichi les revues et autres journaux consacrés à sa spécialité scientifique, en y joignant les divers mémoires imprimés à un petit nombre d'exemplaires, à ses frais, et distribués par lui à ses seuls amis, publications dont aucune ne fut mise en circulation dans le commerce de la librairie.

Il serait donc bien à désirer, Monsieur et cher confrère, qu'on imitât à son égard ce qu'on vient de faire en faveur du célèbre numismate italien, feu M. le comte Borghesi,

et qu'une main pieuse et intelligente recueillit en un faisceau toutes les feuilles éparses composant *l'œuvre complète* de notre confrère. C'est à la science et à l'amitié de satisfaire à ce vœu qui serait en même temps un devoir, qui, à l'occasion de M. le comte Borghesi, a paru une obligation au gouvernement français.

Veuillez recevoir, Monsieur et très-cher et honoré confrère, l'assurance de tous les sentiments que je vous ai voués.

Le B^on^ Chaudruc de Crazannes,

De l'Institut impérial et de plusieurs sociétés savantes françaises et belges, etc.

---

*Lettre à M.* L. de Coster, *membre de la Société de la numismatique belge, à Bruxelles.*

---

Anvers, le 22 septembre 1860.

Monsieur,

Lors de la vente Brias, il y a environ un an, vous vous en souvenez, sans doute, l'attention des amateurs fut vivement excitée par l'annonce d'un jeton que le rédacteur de ce riche catalogue croyait être inédit.

Ce jeton, porté sous le n° 252, et ayant pour légende : *de Wyn accise. 1551,* se trouvait déjà indiqué dans Van Orden, n° 498 de sa première série. Mais quoique connu[1],

[1] On le trouve également dans les Catalogues Van Dam, à Amsterdam, et d'Hauw, à Gand.

il n'en restait pas moins une des mille énigmes de notre sphinx numismatique.

Aujourd'hui, qu'un hasard heureux m'a rendu possesseur d'un autre exemplaire de cette pièce, me serait-il permis de vous soumettre mes conjectures sur son explication et son origine ?

Dès le commencement du moyen âge, la vénération des fidèles se plut à entourer les cérémonies du culte catholique des plus tendres prévenances. — Nulle part, les rois ou les seigneurs, craignant les foudres de l'Église, n'auraient osé asservir à leur droit de barrière, les matières nécessaires à la célébration de la messe. Et lorsque les communes enfin affranchies établirent les accises que les chartes venaient de leur octroyer, elles ne voulurent pas rester en arrière, et le vin destiné au service du culte devint chose sacrée; — le soumettre à un péage, eût été une espèce de sacrilége.

Comme on le pense bien, les Anversois ne furent pas des derniers à décréter de pareils règlements, et dès leur institution, les chanoines de Notre-Dame jouirent du privilége d'introduire en franchise les vins nécessaires à leur église.

Cet usage, que la piété des fidèles avait fondé, dégénéra bientôt en un véritable négoce; les bons chanoines, non contents de faire entrer les vins nécessaires à leur consommation particulière, se mirent à accumuler dans leur cave, située à la place Verte, auprès de leurs habitations, des provisions énormes de ce liquide, qu'ils vendaient aux citadins, à meilleur marché que les taverniers, puisqu'ils esquivaient le payement de l'accise.

Ce commerce absorba tellement leurs idées, qu'ils ne s'aperçurent même pas des germes d'hérésie, que les communistes du xv^e siècle commençaient à répandre.

A cette époque, l'élément catholique était dans sa toute-puissance, et il ne put être porté remède à ces abus.

Vainement, les magistrats firent des lois réglant la matière ; elles restèrent à l'état de lettre morte, et les quelques tentatives d'application que l'on en fit n'aboutirent qu'à des collisions bien des fois sanglantes.

Enfin, au xvi^e siècle (1551), à la suite de nouveaux désordres, la municipalité ne permit plus que la libre entrée d'un certain nombre de muids de vin ; et, annuellement, le chapitre reçut, vers l'époque de l'Assomption, un nombre déterminé de jetons, représentant chacun la valeur de quelque fût qu'on ne pouvait faire passer aux portes de la ville qu'en remettant aux commis un des jetons susdits. La pièce que nous avons acquise et qui fait le sujet de cette lettre, doit être un de ces jetons.

Un mot encore, s'il vous plait, sur l'explication de ses figures. — La main couronnée et les roses de l'avers, sont les emblèmes de notre cité, — le monogramme ☧ indiquerait la destination ecclésiastique, tandis que les lettres F A seraient les initiales du receveur général qui fit frapper ce jeton. (*Voir* pl. XV, fig. 3.)

Quant à l'année 1551, c'est celle dans laquelle eut lieu l'augmentation du droit sur le vin, le sel et l'avoine, augmentation destinée à couvrir en partie les dépenses faites pour l'érection des fortifications nouvelles [1], commencées en 1544 et terminées en 1553.

Veuillez agréer, etc. DELRUE.

[1] Celles qui vont être démolies.

*A MM. les directeurs de la* REVUE DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

---

Paris, 4 novembre 1860.

Je vois, en parcourant l'intéressant article inséré dans votre 3e livraison de la présente année (page 242), une monnaie d'un Évêque de Lausanne dont la légende a paru peu intelligible à l'auteur érudit des « Curiosités numismatiques. »

Permettez-moi de rétablir cette légende d'après quelques exemplaires plus réguliers qui se trouvent en ma possession.

Au lieu de :

SODOMENTAIARIT

il devrait y avoir :

B ∘ D ∘ MONTEFERRT(*nd*),

c'est-à-dire Benoit de Montferrand, évêque de Lausanne, de 1476 à 1491.

Cette pièce n'est pas la seule qui témoigne de l'ignorance ou tout au moins de l'extrême négligence des graveurs de la monnaie lausannoise ; sur plusieurs menues monnaies des trois derniers évêques, Benoit, Aimon et Sébastien on peut retrouver de ces légendes ainsi mutilées.

Monsieur Rod. Blanchet, dans son ouvrage sur les monnaies des pays voisins du Léman, donna (pl. IV, n° 10) une autre pièce de Benoit ou Bénédict de Montferrand sur laquelle les mots de la légende sont séparés par une espèce

de ligne angulaire affectant la forme de la lettre V. Quant à la monnaie citée dans votre recueil, par M. Chalon, et dont je rectifie plus haut la lecture, l'obscurité de l'inscription provient surtout de ce que le graveur du coin a séparé, ou pour mieux dire, réuni les mots par des annelets trop semblables à la lettre *O*.

Veuillez messieurs, agréer l'envoi de cette bagatelle numismatique et recevoir l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. Morel Fatio.

---

# MÉLANGES.

---

*Deutsche Münzgeschichte von Dr Johannes Heinrich Müller. — In drei Theilen. — Erster Theil : deutsche Münzgeschichte bis zu der Ottonenzeit.* Leipzig, T. O. Weigel, 1860, in-8°.

M. Müller vient de publier à Leipzig la première partie de son Histoire de la monnaie d'Allemagne. Nous avons lu ce beau travail avec le plus vif intérêt, et nous n'hésitons pas à dire que c'est un résumé complet et fort bien conçu des connaissances acquises à la science sur la monnaie franke, carlovingienne et féodale d'Allemagne. Nous appellerions volontiers le livre de M. Müller une histoire philosophique de la monnaie. En effet, toujours chez lui un fait ou un groupe de faits viennent servir de confirmation à l'énonciation d'une idée générale sur un peuple ou une époque.

L'auteur constate, dans sa préface, que la numismatique a été, de notre temps, l'objet de travaux importants en ce qui regarde la description des monnaies. Tout en se plaisant à rendre hommage aux fructueux efforts que l'on a faits pour rassembler les matériaux de la science, il professe assez peu d'estime pour ce qu'il appelle un dilettantisme stérile. On se forme une collection avec beaucoup d'ardeur, on décrit les pièces qui la composent, comme s'il s'agissait de simples curiosités dont la rareté fait tout

le mérite, et souvent l'on oublie que la monnaie est un moyen d'échange d'une haute antiquité, donnant la claire intelligence du progrès matériel des peuples.

Dans cette première partie de son œuvre, M. Müller examine successivement la monnaie celtique et franke, la législation monétaire des Carlovingiens, les ateliers et leurs employés, les dénominations des monnaies, leur poids, leur valeur intrinsèque et relative, et finalement leur prix.

Nous détachons du chapitre que M. Müller a consacré à la monnaie franke quelques pages sur le droit monétaire romain. Nous les croyons de nature à intéresser les lecteurs de la Revue.

« Nous avons vu, dit M. Müller, combien profondément la monnaie franke s'était entée sur la monnaie romaine; dans le commencement, elle devait donc se développer de la même manière que celle-ci, pour rester fidèle à son origine. Les rois franks acceptèrent la monnaie romaine comme ils la trouvèrent établie; le but immédiat de leurs efforts fut uniquement de s'affranchir de l'influence qu'exerçait sur eux l'autorité impériale restrictive de leur pouvoir. En réalité ils n'innovèrent point, et ils ne le pouvaient faire, parce qu'ils n'avaient rien de meilleur à mettre à la place de ce qui existait.

Il est vrai que les dispositions monétaires non-seulement des rois franks, mais encore des autres dominateurs de l'ancien territoire romain, sont pendant fort longtemps d'une excessive rareté; de plus, elles ont moins rapport à des innovations radicales qu'à l'affermissement et au

maintien du vieux système établi. L'on voit l'esprit individuel, dans les efforts qu'il fait pour se développer, entreprendre de modifier d'une manière progressive le type reçu. Les traits principaux d'un système réellement nouveau, doué de conditions de viabilité, paraissent déjà; le temps fera naître des formes nouvelles. C'est ce qui nous autorise à croire que primitivement les Franks laissèrent subsister les lois romaines sur la monnaie, que le droit et les coutumes de Rome restèrent en vigueur, comme le développement ultérieur du système le fera voir de reste. Il nous faut donc, pour pouvoir apprécier les éléments de cette formation, remonter plus haut, c'est-à-dire au droit romain.

«Le droit de livrer à la circulation en quantité déterminée un moyen d'échange commun à tous, et servant de valeur conventionnelle reconnue et par l'État et par chaque citoyen, constituait dans l'antiquité, comme aujourd'hui, une partie essentielle et une marque de la souveraineté politique. Contentons-nous de rappeler que les pièces d'or et d'argent frappées par ordre de l'empereur à son nom et à son effigie signalèrent l'introduction de la monarchie dans la monnaie de Rome, tandis que le sénat, comme représentant l'ancienne souveraineté du peuple, conserva le droit de frapper les monnaies de cuivre. Dans toute l'étendue de l'empire romain, il n'y avait effectivement qu'une seule espèce d'argent, le romain, et aucune commune dans cet empire ne pouvait par exception frapper monnaie à son nom, puisque pour elle et pour ses membres le seul argent romain avait de la valeur[1]. Aucun des provinciaux

[1] Mommsen, *sur le monnayage romain, dans les dissert. de la classe*

ne doit avoir une monnaie, des poids et des mesures à lui, mais tous, disait la loi, se serviront du système de Rome (1).

« Les empereurs attribuèrent un poids déterminé à la monnaie d'or, dont ils se réservèrent exclusivement la frappe non-seulement dans les limites réelles de leur empire, cela parle de soi, mais encore partout où existait une certaine dépendance de leur pouvoir (2).

« Lorsque quelqu'un s'était procuré d'une manière quelconque la permission de monnayer, fût-ce le propre rescrit de l'empereur, il voyait se perdre non-seulement le fruit de ses sollicitations, mais de plus, il encourait les peines établies par la loi (3). Cette ordonnance de Valentinien II

*de phil. hist. de la Société royale des sciences de la Saxe,* 1850, I, § 223.

(1) Dion, lib, 52, 30. En ce qui touche l'Italie on tint aussi du temps des empereurs avec la plus grande sévérité à l'exclusion des municipes du droit de frapper monnaie; ni les anciens municipes, ni les colonies militaires d'Italie de l'époque impériale n'ont frappé de monnaie à leur nom. Il n'en était pas de même dans les provinces. Auguste paraît s'être emparé du droit de battre monnaie dans toute la circonscription de l'empire romain, et ne l'avoir rendu aux communes que par concession spéciale, et encore celle-ci ne contint-elle, conformément à la règle établie, que le droit de frapper des monnaies de billon. La permission de frapper de la monnaie d'argent ne fut accordée qu'aux villes les plus importantes et les plus favorisées, comme, par exemple, Alexandrie, Antioche, Césarée, Tarse. A partir de cette époque, le droit monétaire d'une commune n'eut plus pour base la souveraineté politique mais le privilège impérial. Mommsen, au même end. v. 228.

(2) Comp. Goldast, *Catholicon rei monetariæ,* etc. Francofordiæ, 1662, p. 137.

(3) Cod., lib. IX, tit. 24, 3. *Corp. jur. civil.,* II. (éd. Aem. Hermann), p. 602 — Goldast, *Catholicon rei monetariæ,* p. 51.

(†392) et de ses successeurs immédiats fut renouvelée et rendue plus sévère par Léon VI (870-911), Constantin VIII († 879) et Michel VII (1067-1078). Personne ne pourra plus solliciter une pareille faveur et celui qui l'aura obtenue sera considéré comme faux-monnayeur et puni comme la loi l'exige. Seuls maîtres et seigneurs dans l'empire, les empereurs mirent leur effigie, marque de leur pouvoir, sur les monnaies que seuls ils pouvaient frapper [1]. Celui qui, malgré ces prescriptions, était assez audacieux pour oser faire la même chose était considéré comme rebelle et puni de mort. La révolte du préfet du prétoire Pérennis, sous Commode, nous fournit un exemple de cela. Voilà ce qui se pratiquait dans les États monarchiques de l'antiquité; les Franks maintinrent cet ordre de choses. Il est vrai que sous les Carlovingiens l'effigie du dominateur disparut de la monnaie, à peu d'exceptions près, mais à sa place le nom, le monogramme furent l'emblème de la souveraineté, et, à la mort d'Arichise, raconte Erchempert, les grands de Bénévent envoyèrent une députation à Charlemagne, avec la prière qu'il leur donnât Grimoald pour prince. Charles leur accorda ce qu'ils demandaient, mais il ne transféra à Grimoald son autorité sur Bénévent, qu'après l'avoir contraint à promettre sous serment, d'abord que les Lombards se raseraient le menton, puis qu'il mettrait sur ses actes authentiques, ainsi que sur ses monnaies, le nom du maître, Charles. Grimoald observa pendant quelque temps ces conditions; il rendit ses décrets au nom de Charles, dont il mit l'effigie sur sa monnaie (aurei); il ne fit

[1] Goldast, *l. c.*, p. 64, sq.

pas grand compte, au demeurant, de la souveraine puissance de Charlemagne et songea à se révolter (1). Nous avons encore des exemplaires de ces monnaies (2).

« Pendant que, d'une part, le nouveau maître faisait connaître son avénement à ses sujets en faisant frapper, à partir de ce moment, la monnaie en son nom, d'autre part, l'ancienne monnaie de l'empire conservait toute sa valeur. Il fut expressément ordonné d'accepter dans les transactions, sans le moindre refus, les monnaies des anciens chefs de l'État, pourvu qu'elles fussent de poids et de bon aloi et qu'elles eussent été frappées légalement (3).

« On se plaint souvent à nous, disent les empereurs Théodose II († 450) et Valentinien III († 455), dans un édit (4), que tel marchand refuse d'accepter, au grand mépris de nos parents, des solidi, portant leur nom ; nous ne voulons pas que cela reste impuni plus longtemps : que ceux qui verront cet édit sachent bien que c'est un crime capital de croire que l'on puisse refuser ou déprécier des solidi ayant le poids légal, soit qu'ils aient été frappés par mon père Théodose, par un de mes parents ou de mes prédécesseurs. Le préfet de la ville et ses employés ont reçu l'ordre de punir d'une amende de deux livres d'or celui qui contreviendra à la présente ordonnance. » Il paraît qu'en outre l'agiotage s'opérait sur une grande échelle ; l'empereur Justinien (5) se vit forcé de défendre tout agiotage

(1) Pertz, V, p. 243.

(2) Le Blanc, *Traité historique des monn. de France*, p. 100.

(3) *Cod.*, lib. XI, tit. X (XI), c. I. Modo ut debiti ponderis sint et speciei probæ. *Corp. jur. civ.* II, p. 685.

(4) Comp. Goldast, *l. c.* p. 156.

(5) *In pragmat. sanction. ad Vigilium*, c. XX.

ayant pour objet les monnaies des empereurs romains, et de fixer une amende d'un solidus pour chaque solidus changé avec un agio. Toutes les anciennes monnaies légales auront cours dans l'empire pour une valeur uniforme. De semblables ordonnances furent rendues également par l'empereur Léon VI [1].

« Sous Constantin II († 340), on paraît avoir fait un choix entre les monnaies de cet empereur, ce qui l'obligea de rappeler que ce n'était pas l'inscription de la monnaie, mais le poids qui en faisait la valeur; en vertu de quoi toutes ses monnaies devaient être acceptées indistinctement sous peine de mort [2]. Il était strictement défendu de refuser des monnaies frappées légalement. Il y a là-dessus toute une série d'ordonnances. La confusion se mit dans les relations sociales quand les barbares vinrent se heurter de toutes parts contre l'empire romain, dans les provinces duquel ils finissaient par s'établir. Ils y fondaient des royaumes et inauguraient ainsi une civilisation nouvelle. Auparavant déjà la plupart d'entre eux s'étaient trouvés en contact avec les Romains. Accoutumés à la monnaie romaine, ils la conservèrent naturellement. Ils frappèrent d'abord leur monnaie au nom de l'empereur, en se conformant scrupuleusement à la loi; plus tard, ils abandonnèrent cette manière de procéder et affectèrent une allure plus indépendante. C'est ainsi que le monnayage se transforma; les lois monétaires de l'époque le font assez voir. Cela n'eût pu s'exécuter avec autant de facilité auparavant sous

(1) *Leonis constit. LII. Corp. jur. civ. I* (ed. Kriegel), p. 796.

(2) Comp. Goldast, *l. c.*, p. 155.

un pouvoir qui ne souffrait point de partage. Aucun percepteur, ordonne l'empereur Majorien (450-461) (1), ne refusera d'accepter un solidus de poids légal en alléguant que la pièce a subi une dépréciation. On exceptera toutefois le solidus gaulois dont l'or est de moindre valeur. Cette ordonnance frappait particulièrement le solidus gaulois parce que l'or employé à sa confection était très-mal purifié comme l'ont démontré des recherches ultérieures. Tandis qu'il se trouvait parmi les solidi gaulois de cette époque des pièces de plus de 23/24 carats, presque tout entières d'or fin, il s'en rencontrait d'autres de 23, 22, 20, 19 et 16 carats. Cette différence était le résultat d'une falsification préméditée ou simplement du hasard, car les Gaulois ignoraient l'art d'opérer la séparation des métaux et de les bien purifier (2). Théodoric aussi attachait beaucoup d'importance au bon aloi des monnaies ; il cherchait, en promulguant des lois sévères, à faire disparaître les falsfications des métaux. On ne se contentait pas, surtout à l'époque du déclin de l'empire, d'allier fortement le métal pur avec le métal impur, mais on argentait encore les monnaies de bronze afin de les faire passer dans la circulation pour des deniers; l'on dorait aussi les pièces de cuivre et d'argent que l'on donnait pour des solidi et des trientes. On sait que les *serrati* ont surgi de bonne heure pour aggraver toutes ces fraudes.

(1) *Novell. de curial.*, l. IV, t. I.

(2) Bouteroue, *Recherches curieuses*, p. 175. — Comp. du Cange, S. V. *Francisci*. Le pape Grégoire range les solidi gaulois au nombre de ceux qui n'ont point cours en Italie (l. V. ep. 10. *Solidi Galliarum, qui in terra nostra expendi non possunt*).

« La monnaie qui porte notre effigie, et qui sert à l'usage général, dit Théodoric (493-526) doit rester intacte ; car quelle chose sera respectée désormais quand la fraude s'exerce sur notre image, quand le sujet se hâte de déshonorer d'une main criminelle ce qu'il doit vénérer dans son cœur ! Que rien ne vienne altérer ce qui se rapporte à la forme même de notre grandeur. L'éclat de la royauté ne souffre point de souillure ; si l'on emploie de la couleur pure pour peindre le visage des particuliers, combien plus la majesté royale ne doit-elle pas avoir la pureté des métaux pour sauvegarde. Qu'un alliage illégal ne fasse point pâlir la flamme de l'or ; l'argent frappera par le riant aspect de sa blancheur ; l'airain doit garder sa rougeur native. — Nous ordonnons également que l'on conserve pour étalon le poids fixé pour les deniers (1). » L'empereur interdit, outre la falsification des actes authentiques, la vente du bronze, de l'argent et du fer dorés pour de l'or ; il défend aussi de vendre de l'étain pour de l'argent et de rogner les monnaies (2). Nous avons cité déjà la loi des Bourguignons (3), qui exclut pareillement différentes monnaies de la circulation.

« De tout temps les édits contre les faux-monnayeurs ont été sévères (4). Ce crime était considéré comme un des plus grands. La peine variait selon la condition et la naissance

(1) Cassiodor., *var. Epist.*, l. VII, ep. XXXII.

(2) *Edict. Theodor. reg.* XC.

(3) *Leg. Burg.* II, *addit.*, *art.* 6.

(4) *Voy.* les nombreux documents de Goldast, *l. c.*, p. 202 sq., et, pour le sujet qui nous occupe d'une manière spéciale, la *Rev. numism.*, 1857, p. 123.

de l'individu. Celui qui aura fabriqué des monnaies fausses, ordonne Constantin I († 337) [1], subira une peine selon sa condition et sa naissance, c'est-à-dire, s'il est décurion ou fils de décurion, il sera banni à perpétuité et il nous sera donné un état de sa fortune; s'il est plébéien, il perdra ce qu'il possède et sera condamné à perpétuité; s'il est esclave, il sera puni de mort [2]. Constantin II († 340) condamne le faux monnayeur à mourir par le feu; Léon VI et Constantin VIII le condamnent à perdre la main, peine que nous retrouvons dans les lois frankes, tandis que la mort par le feu ne reparaît qu'à une époque postérieure du moyen âge. Si quelqu'un, dit la loi des Visigoths [3], altère, rogne ou lime des solidi, le juge, aussitôt qu'il l'aura appris, le fera appréhender au corps et, au cas que le coupable soit un esclave, il lui fera couper la main droite. Si on le surprend plus tard se livrant de nouveau à de semblables opérations, on le conduira devant le roi qui disposera de lui selon son bon vouloir. Si le juge se montre négligent à remplir en cela son devoir, il perdra lui-même au profit du fisc la quatrième partie de sa fortune. Si le malfaiteur est un homme libre, la moitié de son avoir écherra au fisc; l'individu de condition inférieure, perdra d'après l'ordre du roi son état d'homme libre et deviendra esclave. Celui qui fabrique des monnaies fausses au moyen de la frappe ou du coulage

(1) *C. Theod.*, l. I, tit. XXI.

(2) L'ordre des décurions à vie paraît avoir été une espèce de patriciat; le reste de la bourgeoisie était exclu de toute coopération active dans le gouvernement de la commune. — Hegel, *Histoire de la formation des villes en Italie*, 1 part. S. 39.

(3) *Lex Wisigoth.*, VII, 6, 1.

subira la même peine, sans qu'il soit fait distinction de personnes. En droit romain, il est accordé une récompense au dénonciateur d'un tel crime. Le maître du terrain ou de l'habitation où le crime a été commis, s'il en a connaissance, sera condamné à la déportation et à la perte de tous ses biens; le crime a-t-il été commis à son insu, la maison ou la pièce de terre sera confisquée; mais le possesseur du terrain, le colon, ou l'esclave, le locataire ou l'habitant qui a coopéré au crime perdra la main droite, de même que le coupable.

« Le propriétaire n'est renvoyé absous que s'il a ignoré la chose dès l'origine, et s'il l'a dénoncée aussitôt qu'il a été dans le secret. Si les monnaies sont de bon aloi et portent l'empreinte voulue, celui qui les frappe sans autorisation, ou sans que le prince le sache, est considéré comme faux monnayeur et puni des peines qu'encourt ce dernier. C'est ce que décrètent les lois des Lombards (1). Enfin, l'on range encore le faux monnayage au nombre de ces crimes, tels que l'adultère, le crime de lèse-majesté et le meurtre, pour lesquels les domestiques peuvent être mis à la torture, afin de rendre témoignage sur la conduite de leur maître.

« Les ordonnances relatives au rognage et billonnage des monnaies légales sont tout aussi nombreuses et sévères : dans ce cas encore, la peine portée par la loi est ordinairement la perte de la main (2).

(1) *Leg. Rothar. CCXLVI.*

(2) Comp. Goldast, *l. c.*, p. 244 sq. En revanche on trouve L. VIII., *D. de L. Cornelia de falsis :* Quicunque nummos aureos, partim raserit, partim tinxerit vel finxerit, siquidem liberi sunt, ad bestias dari, si

« La mise en circulation des monnaies fausses était punie avec la même rigueur. A côté de tout cela, on essayait de retenir autant que possible la monnaie légale dans l'empire. On refondit, à la vérité, les monnaies par trop vieillies pour ne pas occasionner de confusion dans le commerce (1). Mais on mit certaines entraves à la sortie de l'or ; de plus, la fonte des monnaies ayant cours était interdite. Dans le but de faire respecter les règlements relatifs à l'exportation, on plaça sur les côtes les plus fréquentées, ainsi que dans les ports, des employés spéciaux. Constantin II permit aux marchands de transporter sur leurs bêtes de somme, pour les besoins de leurs achats, mille bourses d'argent courant (2). La fortune de celui qui dépassait ce nombre était confisquée, et le délinquant lui-même subissait la peine du bannissement. L'agiotage proprement dit fut défendu par les mêmes considérations, c'est-à-dire pour conserver les monnaies au commerce (3). Suivant une ordonnance de l'empe-

servi, summo supplicio affici debent. — G. Chr. Ullrich, *Dissertatio inaugural. de constitutione et adulteratione nummorum*. Altdorf, 1619.

(1) Docum. de Goldast, p. 198, sq.

(2) Sur la valeur de la bourse, *voy.* Praun, *Gründliche Nachricht von dem Münzwesen insgemein*, etc. Leipzig, 1784, S. 32. Selon lui, à cette époque, 5 bourses valaient un denier, 500 une livre d'argent. En revanche, J. de Pétigny fixe la valeur de la bourse à 18 deniers et 2 cerates ou 9 didrachmes. Ainsi 1,000 bourses auraient valu 18,000 deniers. Il y avait certainement une bourse d'or, d'argent et de cuivre. Pétigny croit qu'il s'agit de la seconde. *Rev. numism.*, 1857, p, 128, not. I. Comp., 1858, p. 194.

(3) *L. I. C. Theod. IX*, 23. Imp. Constantinus II Aug. et Julianus Cæs. ad Rufinum P. P. Nec vero aliquis negotiatorum plus mille follibus pecuniæ in usu publico constitutæ animalibus propriis sumptuum gratia portare debebit. At si ampliorem modum quisquam vehere detegatur,

reur Gratien, non-seulement on ne devait point exporter de l'or à l'étranger, chez les Barbares, mais si l'on en trouvait chez eux, il fallait le leur prendre avec adresse (1). Il n'était pas permis, du moins à l'époque que nous avons ici en vue, d'enfouir de l'or, et surtout d'en donner aux morts (2). Le roi Théodoric fit même faire des fouilles, sous la surveillance de l'autorité, là où l'on présumait qu'on avait enterré de grands trésors; il les fit verser dans les caisses de l'État; toutefois, il eut soin d'ordonner de respecter religieusement la cendre des morts. « Des monuments peuvent couvrir leur cendre, dit-il, des colonnes de marbre peuvent orner les tombes, mais les talents qu'on a enlevés à la circulation, ne doivent point rester enfouis dans la terre (3). » Dans les transactions commerciales aussi, l'argent fut surveillé conformément à des lois spéciales. Si une monnaie paraissait suspecte à son poids, la loi permettait de l'essayer en la pesant, et, pour cela, on décréta la précision de la balance et des poids. La surveillance en était fort difficile dans toute l'étendue de l'empire; aussi les ordonnances qui ont pour objet de rappeler instamment cette précision et cette unité sont-elles renouvelées de

facultates ejus fisci dominio vindicentur et ipse adficiatur exilio. Nam pecunias navibus vectas non omnes judicamus mercatores debere promere, quippe in usu tantum publico pecunias constitutas permittimus convehi : itidemque eas solas species emi, quæ mercatoribus more solemni ad diversa portantur. Pecunias vero nulli emere omnino fas erit, nec vetitas contrectare : quia in usu publico constitutas pretium oportet esse, non mercem.

(1) Goldast, p. 227.

(2) On dit déjà dans la loi des douze tables : *Neve aurum addito.*

(3) Cassiodor., IV, 34.

temps en temps [1]. Dans les grands payements surtout la balance était très-usitée, et partant une grande loyauté dans les transactions était nécessaire. Il y avait aussi des ordonnances détaillées concernant le change de l'argent et les personnes qui en faisaient leur profession. Elles étaient placées sous la surveillance spéciale des préfets des villes. »

Après avoir examiné la loi romaine, M. Müller passe à la législation monétaire des Carlovingiens; puis, il expose en quoi consistait le droit de battre monnaie; il aborde, entre autres, cette question difficile : A qui, outre le roi, sous les Mérovingiens, le droit de battre monnaie appartenait-il en général? Plus loin, l'auteur traite du droit des villes, des seigneurs et des abbayes. La cinquième division de l'ouvrage est consacrée à l'étude du monnayage, c'est-à-dire aux ateliers monétaires et à leurs employés.

« En ce qui concerne les ateliers monétaires de Charlemagne, dit l'auteur, il règne des incertitudes de diverses natures. Au nombre des ateliers qui intéressent plus directement l'Allemagne, on compte Babenhausen, Bonn, Strasbourg, Verdun, etc. » Nous croyons devoir énoncer ici notre opinion sur le nouveau denier de Charlemagne attribué à la première de ces villes et publié récemment dans le quatrième volume de la *Revue numismatique française*, p. 193, pl. V, 1859. M. A. de Barthélemy dit, dans son article, que ce denier a été évidemment frappé en Germanie. Il en donne pour preuve la hache du revers, symbole que l'on retrouve exclusivement sur des pièces contemporaines émises à Bonn et à Duerstadt. On peut,

[1] *Voy.* Goldast, *l. c.*, p. 240, sq.

selon nous, étendre cette observation à la Belgique ancienne : un denier de Condé n'est-il pas également empreint de la hache [1], et, quant à ce qui est du denier qui nous occupe, nous espérons pouvoir le revendiquer avec la plus grande certitude pour Gand, qui possède, du reste, trois monnaies carlovingiennes publiées par M. Conbrouse, dans son catalogue, sous les n^os 283, 284 et 285.

A

C'est, ce nous semble, l'attribution la plus fondée. Il est évident que les sigles ꝏ M placés sous les lettres B A B du revers ont ici, comme toujours, la signification de *sancti;* que l'on se rappelle les cent manières différentes dont *sancti* ou *sancto* est écrit sur les deniers carlovingiens; le sigle ꝏ, reparaissant à la fin de la légende, est, selon toute apparence, la marque de la terminaison d'un génitif de la troisième déclinaison. Rien, par conséquent, ne paraît s'opposer à ce qu'on lise la légende complète de la manière suivante :

ꝏan∑ti BABoniꝏ, de saint Bavon.

Nous reconnaissons que, si l'on ne tient pas compte du dernier ꝏ de la légende, on peut attribuer ce denier, non pas à Babenhausen, dont on changerait arbitrairement l'orthographe, mais à Saint-Boppard sur le Rhin, dans le district de Coblence, et dont le nom s'écrivait *Babardia,*

(1) *Revue numismatique française,* n^lle série, t. I^er (1856).

*Baudobrica.* Un autre denier a été donné déjà, mais à tort, à cette dernière ville (1). M. de Koehne a prouvé que ce n'était là qu'une *imitation,* sur laquelle on ne doit point lire Saint-Boppard. D'ailleurs, suivant M. Grote (2), l'existence d'un atelier monétaire à Saint-Boppard, sous Charlemagne, est douteuse. Ce n'est pas non plus la seule ville dont le nom commence par les lettres BAB; nous trouvons encore en Allemagne, pour ne citer qu'un exemple, Babeberga, Bamberga, Bamberg.

Nous n'ajouterons que quelques mots à ce que nous venons de dire pour montrer ce qu'était Gand à l'époque où le denier qui nous occupe, a été frappé. Saint Amand avait fondé, vers l'an 631, deux monastères près du confluent de la Lys et de l'Escaut, l'un sur une colline, l'autre dans la forteresse de Gand, *in castro famoso nomine Gant* (3)... Chacun des deux monastères était le centre d'une *villa* qui en dépendait; l'un fut appelé plus tard la ville de Saint-Bavon, l'autre le village de Saint-Pierre (*Sinte-Pieters dorp*). Voilà ce qui explique suffisamment l'inscription, *Sancti Bavonis.*

Le voyage que Charlemagne fit à Gand pour y inspecter la flotte qu'il armait contre les Normands, nous montre l'importance que cette ville n'avait pas tardé à acquérir grâce à son heureuse situation dans une presqu'île entre deux fleuves. *Indè ad Scalt fluvium veniens in loco qui*

(1) *Voy* Cappe, *die Münzen der K. und Kön. des Mittelalters,* t. II, p. 448.

(2) *Münzstudien I.* S. 76, note *.

(3) *Voy.* Warnkönig, *Histoire de la Flandre,* t. III et le dernier vol. des *Pays-Bas avant et durant la domin. rom.*, de Schayes, augmenté par Ch. Piot, que nous citons ici.

*dicitur Gant, naves ad classem ædificatas aspexit.* —*Annalista Sax.*, anno 811.

A cette époque l'on écrivait par deux B le nom de Saint-Bavon; Hrabanus Magnentius, surnommé Maurus, l'illustre philologue, contemporain de Charlemagne, écrit constamment Babo. Voici le texte même des *Acta Sanctorum* (1). — *Ex classicis, ut vocant, martyrologis præiverunt Wandelbertus et Rhabanus, sed hic* BABONEM *scripsit*..... Babo, suivant Baillet, n'était qu'un simple sobriquet, synonyme de *Bavosus, Babasus, Baburrus,* et venait de *bava,* salive, d'où l'on a fait les mots de bavard et babillard. Mais l'hagiographe des *Acta Sanctorum* réfute cette opinion et prétend que ce n'est nullement le sens que l'on doit attacher à ce nom. — Allowinus, dit-il, appelé depuis sa tendre enfance Bavo, ou, suivant Hraban, Babo, ne devait ce sobriquet qu'à la tendresse que ses parents avaient pour lui. Ils se plaisaient à appeler un fils plein de gentillesse et peut-être enfant unique d'un terme équivalent à mon poupon, ou bien, mon petit babouin; les Anglais eussent dit *baby* et les Italiens *bambino.* La manière dont Hraban écrit le nom du patron de la *villa* gantoise est donc la plus naturelle et la plus correcte. C'est, comme nous venons de le voir, la seule possible sur un denier carlovingien.

Nous ne tenterons point d'expliquer la présence de la hache sur les deniers de Charlemagne. Est-ce l'emblème redoutable du pouvoir civil du prince qui voulut remédier par le capitulaire *in Theodonis villa,* de l'année 805, à tous les abus que le faux monnayage avait entrai-

(1) *Acta Sanctorum,* octobris, t. I, de S. Bavone, aliàs Alloyno, conf.

nés avec lui? Nous ajouterons que, sur un denier de Bonn [1], on trouve la francisque superposée à la crosse. Si la hache est un signe d'investiture, comme le suppose M. de Barthélemy, le denier de Bonn indiquerait une double investiture civile et ecclésiastique.

CAMILLE PICQUÉ.

---

M. M. C. de Vries Jr, graveur à Amsterdam, vient de terminer une belle et grande médaille, consacrée à la mémoire du célèbre peintre Ary Scheffer.

D'un côté, cette pièce représente la tête du fameux artiste, avec son nom : *Ary Scheffer*. Sur le revers, on voit deux figures de femmes, l'une représentant les Pays-Bas, pose de la main droite une couronne d'immortelles sur une urne placée sur un autel où est écrit le nom, *Ary Scheffer;* de la main gauche elle tient une lance surmontée du chapeau de la liberté, tandis qu'à ses pieds est couché le Lion Néerlandais. La seconde figure, représentant la France, tient dans la main droite un sceptre, et de la main gauche répand des fleurs sur l'urne; à son côté se trouve l'Aigle français.

Au-dessus de l'urne, la gloire immortelle est représentée par la figure d'une femme ailée, s'élevant dans les airs et tenant dans la main le serpent qui se mord la queue. Au pied de l'autel, orné d'une couronne de laurier, est une palette brisée, tandis que le flambeau éteint repose contre l'autel.

L'inscription est : *Viri laudes venerantur Neerlandia*

[1] *Rev. de la numism. belge*, 3e série, t. III.

*et Francia.* A l'exergue : *Nat : Dordraci D. X Febr. MDCCXCV. ob. Argentolii D. XV jun. MDCCCLVIII.*

Cette médaille est exécutée avec goût et elle fait honneur au talent de M. de Vries Jr. Cte M. N.

---

*Essai de classification des suites monétaires de la Géorgie, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours,* par M. Victor Langlois. Paris, Rollin, 1860, in-4°, 139 pages et 10 planches.

La Géorgie est une conquête assez récente dans le domaine de la numismatique, car ce n'est guère que depuis vingt ans, que les monnaies de ce pays ont fixé sérieusement l'attention des amateurs. La première monnaie de la Géorgie fut publiée par Adler, à Rome, en 1782. Plus tard, Tychsen, Castiglioni, Marsden et Fraehne en firent connaître de nouvelles, mais tout cela ne constituait pas, tant s'en faut, une numismatique géorgienne.

M. Brosset, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, entreprit, le premier, un travail d'ensemble sur ces monnaies; travail qui fut inséré dans le *Journal de la Société asiatique,* et auquel il donna un supplément dans le t. VI du *Bulletin de l'Académie des sciences, de Russie.* Le prince Barataïeff, qui avait réuni une magnifique collection de pièces géorgiennes, en fit le sujet d'une publication de luxe, imprimée à Saint-Pétersbourg en 1844. Mais le fond de ce livre était loin de répondre à la splendeur de sa forme, et M. Brosset, chargé d'en rendre compte à l'académie, prit occasion de son rapport pour publier une troisième dissertation, dans laquelle il reprenait en sous œuvre

ses recherches précédentes, et les complétait des monnaies nouvelles de la collection du prince. Le savant général de Bartholomæi fit alors paraître divers mémoires sur les questions les plus épineuses de la numismatique transcaucasienne, les imitations des drachmes sassanides, frappées en Géorgie.

Les numismates français étaient restés étrangers à ce mouvement, lorsqu'en 1852, M. Langlois entreprit, pour la *Revue archéologique* de M. Leleux, une description raisonnée des monnaies frappées en Géorgie pendant le moyen âge. C'est ce Mémoire, dont il existe un tirage à part de format in-4° (1), que l'auteur a refondu dans son nouveau travail, en le complétant et en le rectifiant, à l'aide des nombreuses publications faites en Russie depuis quelques années. Il s'est surtout servi des *lettres* du général de Bartholomæi et de la *Recensio* du savant orientaliste, M. B. Dorn. Au reste, ces emprunts indispensables, l'auteur est loin de les dissimuler, et, avec une bonne foi aujourd'hui assez rare, il s'empresse toujours de citer ses devanciers.

L'ouvrage de M. Langlois résume tout ce que l'on sait, jusqu'à ce jour, sur la numismatique géorgienne. Il peut, sous ce rapport, tenir lieu d'ouvrages nombreux, rares, ou disséminés dans de volumineuses collections. C'est un livre indispensable dans toute bibliothèque numismatique.

R. Ch.

(1) *Numismatique de la Géorgie au moyen âge*, par Victor Langlois. Paris, 1852, in-4°. 44 pages et 5 planches.

Nous venons de recevoir la troisième et dernière livraison de M. J. Sabatier sur les *médaillons contorniates*. Cet important et remarquable travail ne doit pas être confondu avec ces publications récentes qui n'envisagent les médailles que comme matière commerciale et ne nous apprennent, d'une monnaie, rien autre si ce n'est qu'elle est rare ou commune. Le livre de M. Sabatier envisage la science d'un point de vue plus élevé. C'est véritablement un traité de numismatique dans ses rapports avec l'histoire, l'iconographie et les autres branches de l'archéologie romaine, traité dans lequel l'auteur a dépensé à profusion les trésors d'une érudition vaste et sûre.

Au reste, pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier, jusqu'à un certain point, l'importance de cette belle publication, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous leurs yeux la table même de ce que contient le volume : Avant-propos. — Statues érigées dans la Grèce, à des personnages célèbres, à des athlètes et aux vainqueurs des jeux. — Palmes et couronnes décernées à des chevaux qui remportaient le prix de la course. — Caractères particuliers des médaillons contorniates. — Étymologie du mot *contorniate*. — Sujets divers gravés sur les médaillons contorniates. — Époque à laquelle ces médaillons ont été frappés. — Légendes inscrites autour des effigies des empereurs romains. — Pierres gravées avec représentation de chars de course, de chevaux et de gladiateurs. — Empereurs romains dont les têtes sont figurées sur les contorniates. — Description de la planche I^re^ : Têtes d'Alexandre le Grand et de Néron. — Description de la planche II : Têtes de Néron et de Trajan. — Jeux publics du cirque et de

l'amphithéâtre. — Éphémérides de l'hippodrome et de l'amphithéâtre de Constantinople. — Description du cirque et des courses. — Chevaux vainqueurs dont les noms nous ont été transmis par des inscriptions. — Auriges et chevaux vainqueurs dont les noms sont inscrits sur les contorniates. — Description des médaillons dont les sujets se rapportent aux jeux du cirque : pl. III, IV, V, VI, VII et VIII. — Amphithéâtre, combats de gladiateurs, bestiaires et chasses. — Description des médaillons dont les sujets se rapportent aux combats des gladiateurs, aux bestiaires et aux chasses : pl. VIII, IX et X. — Description des médaillons dont les sujets se rapportent au théâtre ou à divers spectacles : pl. X. — Description des médaillons ayant pour revers des sujets mythologiques ou allégoriques : pl. XI et XII. — Description des médaillons avec sujets et personnages héroïques et historiques : pl. XIII, XIV, XV et XVI. — Description des médaillons portant des types monétaires : pl. XVI, XVII, XVIII et XIX. — Description des médaillons dont les sujets sont inconnus ou d'une explication difficile : pl. XIX. — Index alphabétique des noms cités dans l'ouvrage. — Table générale des médaillons contorniates, avec l'indication des planches où ils sont dessinés et des pages où ils sont décrits.

L'ouvrage de M. Sabatier devra nécessairement se trouver dans la bibliothèque de tous les amateurs de médailles romaines, — nous disons des vrais amateurs, ceux qui tiennent à se rendre raison des pièces qui composent leur cabinet. — Mais comme il a été tiré à un petit nombre, à un trop petit nombre d'exemplaires, il sera prudent de ne pas attendre que le libraire vous réponde par ce mot désolant : *épuisé !*

R. Ch.

Les nos 4 et 5 de la *Revue numismatique française* contiennent les articles suivants :

1° *Lettres à M. de L. sur la numismatique gauloise*, par M. de Saulcy. VIIe lettre : Rectification de l'attribution à la Grande-Bretagne d'une monnaie de cuivre au type du sanglier. VIIIe lettre : Monnaies de *Vertico*, chef des Nerviens, et de *Dumnacus*, chef des Andes. IXe lettre : Monnaie des Sénons. — *Moritasgus*. — *Cavarinus*. — *Acco*. 17 pages et une planche.

*Voy.* sur la rectification dont il est question dans la lettre VIIe, l'article de M. Fénélon Farez, inséré dans le dernier numéro de notre Revue, — que ne cite pas la Revue française.

2° *Description de quelques médailles grecques*, par M. le Bon de Prokesch-Osten. 14 pages et une planche.

3° *Monnaies juives*, par M. Melchior de Vogüé. 14 pages et une planche.

4° *Lettre sur un médaillon d'or de Constantin le Jeune*, par M. le Bon Chaudruc de Crazannes. 2 pages.

5° *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* (6e article), par M. Max. Deloche. 16 pages.

6° *Restitution à Tours d'un triens mérovingien*, par M. Boilleau. 4 pages.

7° *De la monnaie de Dol en Bretagne*, par. M. Ad. de Longpérier. 9 pages et une planche.

8° *Deux monnaies inédites de Reckheim, frappées à des types français*, par M. J. Rouyer. 4 pages.

Ces deux monnaies sont une mite de Guillaume de Sombreffe, imitation de la *mite flamande* de Jean sans Peur, et un denier tournois également d'un Guillaume de Sombreffe, au *type français* des deniers de Charles VII et de ses successeurs.

On peut consulter, sur les monnaies de Reckheim, l'ouvrage de M. Wolters, et les suppléments que nous lui avons donnés dans notre Revue, suppléments dont ne parle pas la Revue française.

9° *Sur les bractéates juives de la Pologne,* par M. Joachim Lelewel. 7 pages et une planche.

Révélation curieuse de toute une série de monuments numismatiques inconnus ou peu connus jusqu'aujourd'hui. Ces monnaies (ou si l'on veut ces médailles) hébréo-polonaises, ont été frappées, d'après M. Lelewel, de 1177 à 1220 environ.

10° *Lettres sur la numismatique gauloise,* par M. de Saulcy. — Lettre X : Monnaies des Meldes. 14 pages.

11° *Notice sur sept médailles romaines,* par M. H. Cohen. 5 pages et une planche.

12° *Louis II et Angilberge,* par M. de Longpérier. 14 pages.

13° *Nouveaux éclaircissements sur la monnaie d'Auxerre,* par M. A. de Barthélemy. 12 pages.

14° *Denier inédit de Pons Hugues, comte d'Ampurias.* 4 pages.

15° *Perkin Werbecque,* par M. de Longpérier. 12 pages et une planche.

Description de dix jetons de Tournai, dont un porte en légende : VIVE PERKIN. IETOIS DE TOVRNAI. On peut consulter sur cet aventurier tournésien, qui se prétendait fils d'Édouard IV et qui réclamait la couronne d'Angleterre, un article publié par notre confrère, M. le capitaine Cocheteux, dans les *Bulletins de la Société historique de Tournai,* en 1854. Notre recueil s'est occupé, à différentes reprises, des jetons de Tournai, et M. le comte

de Nédonchel en a publié un assez grand nombre dans les *Bulletins de la Société historique*. Il est à regretter que M. de Longpérier n'ait pas eu connaissance du travail de notre honorable compatriote.

R. Ch.

---

*Quelques observations sur les méreaux belges et sur ceux d'Anvers en particulier*. Anvers 1860, in-°8, 8 pages et une planche.

L'auteur combat l'interprétation proposée par notre honorable confrère, M. C. Picqué, de la légende Brant sur un méreau décrit ci-dessus, page 165. Il veut faire de cette pièce le plus ancien jeton des échevins de Bruxelles. Nous laissons à M. Picqué, le soin de se défendre, s'il le juge nécessaire.

R. Ch.

---

*Aanwinsten van de Penning-Verzameling van het Friesch genootschap van geschied- oudheid- en taalkunde in de jaren* 1859-1860; par M. J. Dirks, in-8°, 7 pages.

Ce petit catalogue des accroissements qu'a reçus la collection de la société archéologique de la Frise, témoigne du zèle des membres de cette société et surtout de son digne président. M. J. Dirks.

R. Ch.

---

*Geschichte des Römischen Münzwesens von Th. Mommsen.* Berlin, 1860, in-8°, 900 pages.

Il sera rendu compte, dans la Revue, de ce savant ouvrage, une des publications les plus importantes qui aient paru depuis longtemps sur la numismatique romaine.

R. Ch.

---

Un des correspondants du journal allemand *Das Ausland* lui écrit d'Athènes : « On a fait récemment une trouvaille fort importante pour les numismates, près du petit village de Zugra, non loin de la ville de Trikala, à six heures de Corinthe. Il s'agit de 9,170 médailles dans un état parfait de conservation, provenant de l'ancienne Grèce, parmi lesquelles les plus modernes remontent à la ligue achéenne. Elles pèsent 17 okas un quart ou 22 kilog. Elles se trouvaient dans un vase de bronze fermé d'un couvercle. Une circonstance qui a paru très-curieuse aux archéologues du pays, c'est que le vase qui les contenait avait été raccommodé en deux endroits ; sur la partie endommagée étaient appliquées de petites plaquettes de cuivre. Ces objets se trouvaient seulement à quelques centimètres de la surface du sol ; il est probable que la terre qui les cachait aura été écartée par la pluie et le vent, et c'est ainsi qu'ils ont été découverts par un paysan. Cette trouvaille très-importante, comme nous l'avons dit, pour la science, a été donnée en présent à la reine, qui s'intéresse beaucoup aux choses

d'art, et qui a transmis ces médailles à un numismate distingué, M. Apostolakos. Ce dernier en a déjà dressé le catalogue, qui sera bientôt livré au monde savant. »

(*L'Écho du Parlement.*)

---

Nous apprenons, avec plaisir, que notre savant collaborateur, M. F. Soret, sur les vives instances qui lui ont été faites, a consenti à donner, cet hiver, un cours de numismatique aux élèves de l'Académie de Genève. De semblables cours, qui vont vulgariser la science, ne peuvent manquer de former de nouveaux amateurs. Ils combleront les vides qui se font chaque jour, hélas! dans nos rangs, et donneront à la numismatique une impulsion nouvelle et féconde.

Dans nos colléges de jésuites, où se trouvent la plupart des jeunes gens riches, des jeunes gens *destinés à ne rien faire*, si de semblables cours étaient donnés, il en sortirait un certain nombre de jeunes numismates qui, plus tard, employeraient à acheter et à réunir des médailles, une partie de l'argent qu'ils auraient dépensé à faire courir des chevaux ou à entretenir des actrices. La chose a donc aussi son côté moral.

R. Ch.

---

M. A. Perreau, agent de la banque à Tongres, travaille à une monographie des monnaies liégeoises. A l'exemple de ce qui a été fait pour le Hainaut, pour Namur et pour

le Luxembourg, il se propose de publier, dans notre Revue, un catalogue sommaire et provisoire des pièces qu'il a réunies. MM. les amateurs sont instamment priés de donner leur concours à ce grand travail, en communiquant, *le plus tôt possible,* à M. Perreau, la liste des pièces liégeoises qui se trouvent dans leurs collections.

R. Ch.

---

*Fac-simile de médailles papales par le procédé de M. Vergnaud-Romagnési.* Orléans, 1860, in-8°, une page de texte et 20 planches. A la suite : *Rapport à la Société des sciences, etc., d'Orléans, au nom de sa section des arts, par M. Lacave sur un volume intitulé : Fac-simile de médailles des familles romaines, etc., obtenu par un nouveau procédé et offert à la Société par M. Vergnaud-Romagnési.* Paris, 1833, in-8°, 6 pages et une planche.

Le procédé Vergnaud-Romagnési, nouveau, en 1833, consiste à fouler du papier épais, mouillé et enduit d'une couche de blanc à la colle, dans des empreintes en creux de médailles ; empreintes faites soit en métal par le clichage, soit en gutta, en cire à cacheter ou en plâtre. C'est l'idée première d'un procédé perfectionné depuis en Angleterre, et surtout en Allemagne.

R. Ch.

---

M. Yong Akerman vient de terminer le 20e volume de sa Revue numismatique anglaise (*The numismatic chronicle*). Une table générale des matières contenues dans les vingt volumes, paraitra prochainement. L'auteur se propose de commencer ensuite une *nouvelle série* du même recueil.

R. Ch.

---

On distribue le catalogue des monnaies composant la collection du prince Alexandre Troubetzkoy, dont la vente aura lieu, à Paris, le 19 et 20 décembre prochain.

Cette collection, très-riche dans sa spécialité, se compose exclusivement de monnaies anglaises, des croisades, des empereurs d'occident, rois d'Italie, et des villes italiennes.

R. Ch.

---

La Société de la Numismatique belge a pris la résolution de former une collection de médailles et de monnaies : nous nous proposons, en publiant ces quelques mots, de faire appel, non-seulement à tous les membres de cette Société, mais encore à toutes les personnes qui ont une collection, en les engageant à donner à la Société les doubles qu'ils possèdent, quel que soit le pays auquel ces médailles et ces monnaies appartiennent.

Le bibliothécaire sera chargé de leur classification ainsi que de la garde de la collection.

Nous prenons l'initiative, et nous indiquons ci-dessous

les pièces que nous nous faisons un véritable plaisir de déposer dans notre collection naissante.

Nous avons tout lieu d'espérer que notre exemple sera suivi, et nous pouvons, dès à présent, assurer les donataires de toute la gratitude de la Société.

*Monnaies de Brabant.*

| | |
|---|---|
| En argent . . . . . | 10 |
| En cuivre . . . . . | 58 |

*Monnaies de Flandre.*

| | |
|---|---|
| En argent . . . . . | 7 |
| En cuivre . . . . . | 4 |

*Monnaies du Hainaut.*

| | |
|---|---|
| En argent . . . . . | 1 |
| En cuivre . . . . . | 1 |

*Monnaies de Liége.*

| | |
|---|---|
| En argent . . . . . | 7 |
| En cuivre . . . . . | 60 |

*Monnaies de Luxembourg.*

| | |
|---|---|
| En cuivre . . . . . | 11 |
| Médailles de la Révolution belge, dont une d'argent, jetons de Namur, monnaies obsidionales d'Anvers, etc., etc. . . . . | 16 |
| Jetons de Van Loon et de Van Oorden. . . . | 16 |
| Ensemble . . . . | 191 |

*Le Bibliothécaire,*

GUIOTH.

# SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

### Réunion du bureau du 26 septembre 1860.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. le baron de la Fons-Mélicocq, archéologue, à Raismes, département du Nord.

*Le Secrétaire,*
CAMILLE PICQUÉ.

*Le Président,*
RENIER CHALON.

# LISTE DES MEMBRES

DE

# LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE

## AU 1er DÉCEMBRE 1860.

### PRÉSIDENT D'HONNEUR A VIE.

**M. JOACHIM LELEWEL,**

ANCIEN PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE WILNA.

### MEMBRES HONORAIRES [1].

| NOMS ET QUALITÉS. | DATE D'ADMISSION. |
|---|---|
| MM. | |
| YONG-AKERMAN (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres..... | 4 juillet 1841. |
| DE LONGPÉRIER (Adrien), membre de l'Institut de France, etc..... | — |
| DE SAULCY (Frédéric), membre de l'Institut de France, etc..... | — |
| DE KOEHNE (S. E. LE COMMANDEUR B.), conseiller d'État, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg..... | — |
| LEE (LE DOCTEUR John), président de la Société numismatique de Londres..... | — |

(1) Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

| NOMS ET QUALITÉS. | DATE D'ADMISSION. |
|---|---|
| MM. | |
| **Thomsen** (le chevalier), directeur des musées royaux, à Copenhague..... | — |
| **Van der Chijs** (P. O.), professeur à l'université de Leyde, etc..... | — |
| **De Schulthess-Rechberg** (le chevalier), colonel, à Vienne..... | 20 septembre 1846. |
| **De Pfaffenhoffen** (le baron), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen. | — |
| **De Meyer** (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich..... | — |
| **Meyer** (J. F. G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye..... | — |
| **Promis** (le chevalier **Dominique**), conservateur des musées royaux, etc., à Turin..... | — |
| **De la Saussaye** (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon... | — |
| **Sabatier** (J.), membre de la Société impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg..... | 4 mars 1849. |
| **Cappe** (H. Ph.), auteur de plusieurs ouvrages de numismatique, à Dresde..... | 6 juillet 1851. |
| **Castellanos** (don **Basilio Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid. | — |
| **Fustagueras y Fuster** (don **Jaime**), archéologue, à Barcelone..... | — |
| **De Bernabé** (don **Ramon Polo**), président du séminaire de Sarragosse..... | — |
| **Dirks** (J.), avocat, à Leeuwarde, membre des États Généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas..... | — |
| **Hildebrand** (B. E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm..... | — |
| **Leitzmann** (le révérend J.), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*..... | — |

| NOMS ET QUALITÉS. | DATE D'ADMISSION. |
|---|---|
| MM. | |
| CHAUDRUC DE CRAZANNES (LE BARON), de l'Institut, à Castel-Sarrasin | 6 juillet 1851. |
| SORET (Frédéric), ancien directeur du musée, à Genève | — |
| MANTELLIER (P.), conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc | — |
| TORNBERG, professeur à l'université de Lund | — |

## MEMBRES EFFECTIFS (1).

| | |
|---|---|
| CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles | Fondateur. |
| DAVREUX, pharmacien, à Liége | — |
| DE BETHUNE (L'ABBÉ), secrétaire de l'évêché, à Bruges | — |
| DE COSTER (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles | — |
| DE LA FONTAINE, président du conseil d'État du grand-duché, à Luxembourg | — |
| DE LANNOY (Édouard), lieutenant-général, aide de camp du Roi, à Bruxelles | — |
| DE LE BIDART DE THUMAIDE (LE CHEVALIER), ancien substitut du procureur du Roi, à Liége | — |
| DELETENRE, avocat, etc., à Enghien | — |
| DE MEYER (J.), rentier, à Gand | — |
| DE PITTEURS DE BUDINGEN (LE BARON), propriétaire, à Namur | — |
| DE ROBIANO (LE COMTE Maurice), sénateur, membre du conseil héraldique, à Bruxelles | — |
| GODDONS (G), greffier, etc., à Louvain | — |
| GUIOTH (J. L.), ingénieur en chef honoraire, à Bruxelles | — |

(1) Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

| NOMS ET QUALITÉS. | DATE D'ADMISSION. |
|---|---|
| MM. | |
| **Meyers** (M. B.), colonel du génie, à Bruxelles.... | Fondateur. |
| **Payen**, artiste peintre, à Bruxelles..... | — |
| **Perreau** (A.), agent de la Banque, à Tongres..... | — |
| **Piot** (Charles), docteur en droit, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale ..... | — |
| **Serrure** (C. P.), docteur en droit, membre correspondant de l'Académie royale, à Gand..... | — |
| **Van Bockel** (G.), ancien bourgmestre de Louvain. | — |
| **Van der Meer** (G. J. C.), propriétaire, à Tongres. | — |
| **Van Miert**, pharmacien, conseiller communal, à Mons..... | — |
| **Herry de Cocqueau** (François), docteur en droit, à Louvain..... | 6 octobre 1844. |
| **Nothomb** (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin. | 20 septembre 1846. |
| **Lefevre** (E. C.), rentier, à Gand..... | — |
| **Cuypers van Velthoven** (Prosper), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles..... | 1 juillet 1849. |
| **Pinchart** (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Bruxelles..... | — |
| **Pety-de Rosen** (J.), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grune..... | 4 juillet 1852. |
| **Namur** (A.), secrétaire de la Société royale, à Luxembourg..... | — |
| **De Renesse-Breidbach** (le comte), vice-président du Sénat, à Bruxelles..... | 6 juillet 1856. |
| **De Witte** (le baron J.), membre de l'Académie royale, etc., à Anvers..... | 5 juillet 1857. |
| **Cocheteux**, capitaine du génie, à Gand..... | — |
| **Dugniolle**, docteur en médecine, à Bruxelles..... | — |
| **Vanderauwera**, receveur de la ville, à Louvain... | 5 juillet 1858. |
| **Capitaine** (Ulysse), secrétaire de l'institut archéologique, à Liége..... ..... | 8 juillet 1860. |

| NOMS ET QUALITÉS. | DATE D'ADMISSION. |
|---|---|
| MM | |
| **Picqué** (Camille), attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles | 8 juillet 1860. |

## ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

| | |
|---|---|
| **De Roye de Wichen** (A. J. B.), colonel au service des Pays-Bas, à Nimègue | 14 octobre 1850. |
| **Nijhoff** (Martinus), libraire, à la Haye | — |
| **Duquenelle** (Victor), membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims | 28 octobre 1856. |
| **Saubinet** (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims | — |
| **Boulanger** (G.), ingénieur, à Paris | 3 novembre 1856. |
| **Penon** (C.), négociant, à Marseille | — |
| **Morin** (Henri), fils, banquier, à Lyon | — |
| **Bretagne**, directeur des contributions directes, à Nancy | 3 novembre 1856. |
| **Salmon** (Philippe), avocat, à Paris | — |
| **Dancoisnes** (L.), notaire, à Henin-Liétard | — |
| **Farez** (Fénélon), conseiller, à Douai | — |
| **Minart**, conseiller, à Douai | — |
| **De Correggio** (le comte A.), à Guéroncin | 14 janvier 1857. |
| **Deschamps de Pas**, ingénieur, à Saint-Omer | — |
| **De Veye de Burine**, colonel, à Utrecht | — |
| **Rethaan-Macaré** (C. A.), receveur, à Utrecht | 27 février 1857. |
| **Hucher** (E.), magistrat, au Mans | 10 avril 1857. |
| **De Voogt** (W. J.), à Amsterdam | — |
| **Dumoulin** (F. J. L.), à Maestricht | — |
| **Nahuys** (le comte), fils, à Utrecht | 7 juillet 1857. |
| **Bascle de Lagrèze** (G.), conseiller, à Pau | 30 août 1857. |
| **Boudard** (P. A.), à Béziers | 5 octobre 1857. |

| NOMS ET QUALITÉS. | DATE D'ADMISSION. |
|---|---|
| MM. | |
| **Monnier**, à la Malgrange lez-Nancy..... | 1 février 1858. |
| **Poey-d'Avant**, au château de Maillezais..... | 15 septembre 1858. |
| **Colson** (Alex.), docteur en médecine, à Noyon.. | 15 avril 1859. |
| **Landré** (J. D.), à Amsterdam..... | 6 mai 1859. |
| **Van Geuns**, à Dieren, près d'Arnhem..... | 6 mai 1859. |
| **S. E. M. de Gille**, conseiller d'État à Saint-Pétersbourg..... | 22 mai 1859. |
| **Roach Smith** (sir Ch.), à Strood, comté de Kent. | 6 septembre 1860. |
| **Preux**, substitut du procureur général, à Douai.. | 6 septembre 1860. |
| **De la Fons-Mélicocq** (le baron), à Raismes (département du Nord)..... | 26 septembre 1860. |

## BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1860-1861.

*Président :* M. Renier Chalon.

*Vice-Président :* M. le Dr Dugniolle.

*Secrétaire :* M. Camille Picqué.

*Contrôleur :* M. G. Goddons.

*Trésorier :* M. Camille Picqué.

## COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.

Charles Piot.

# SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

## LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE DE 1860.

Bibliothèque de l'école des chartes, 6e liv., juillet-août 1860; in-8o.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, 29e année, 2e série, t. X, nos 7, 8, 9 et 10, 1860; in-8o.

Le cabinet historique, revue mensuelle. 6e année, 8e, 9e et 10e liv., août 1860; in-8o.

Revue numismatique publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, nouvelle série, t. V, nos 4 et 5, juillet-août, septembre-octobre, 1860; in-8o.

Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique. 18e vol., 2e série, t. VI; 3o et 4e livr. Septembre, 1860; in-8o.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, t. III, IV, V, VI, VII, VIII et IX, in-8o.

Verzameling van zeldzame oorkonden betrekkelyk het beleg van S'hertogenbosch in den Jare 1629 : door Dr C. R. Hermans. Tweede stuck, 1860; in-8o.

Beantwoording der vraag : Welke verbeteringen zyn wenschelyk in het algemeen polderregt in Noordbrabant? door J. F. Boogaard. Bois-le-Duc, 1860; in-8o.

Catalogus der Noord- en Zuid-Nederlandsche munten en der historie en andere penningen van het provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noordbrabant. Bois-le-Duc; 1860, in-8o.

Aanwinsten van de Penning-Verzameling van het Friesch genootschap van Geschied- oudheid- en taalkunde, in de jaren 1859-1860, door Dirks; in-8o.

Messager des sciences historiques, etc., année 1860, 3e liv.; in-8o.

Geschichte des Römischen Münzwesen von Th. Mommsen. Berlin, 1860; in-8o.

Neues lausitzische Magazin. Année 1860; in-8o.

Revue trimestrielle, 28e vol., 7e année, t. IV, octobre 1860; in-8o.

Archives de l'art français, 10e année, 5e liv., 15 octobre 1860 ; in-8o.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. VI, 3e liv.; 1860. in-8o.

Ueber die russisch byzantinischen Münzen Jaroslaw 1. Bladimirovisch mit dem Bildnisse des heiligen Georg des ziegverleihers. Petite brochure, par B. J. U. Lerch. Petit in-8o.

Zur Wündigung des ersinders der Hegmunze. Petite brochure par Kunik, octobre 1860.

---

# TABLE DES MATIÈRES.

## MÉMOIRES.

Pag.

Monnaies impériales grecques, en bronze et inédites. — Lettre de M. J. Sabatier à M. R. Chalon, président de la *Société de la numismatique belge* ..... 1

Lettre à M. le capitaine aux gardes impériales de Kossikowsky, sur un essai de classification des monnaies djoudjides, par M. F. Soret ..... 23

Notice sur une monnaie carlovingienne, trouvée au lieu dit : Altkirch, à Rahling, canton de Rohrbach, département de la Moselle, par M. le docteur M. Namur ..... 66

Observations en réponse à la notice précédente, par M. L. de Coster ..... 76

Une médaille montoise, par M. R. Chalon ..... 87

Numismatique audenardaise. — Miscellanées, par M. Edmond Vanderstraeten ..... 91

Mélanges de numismatique romaine, par M. Elberling ..... 117

Interprétation d'un triens mérovingien du pays des Aulerques, frappé à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle, par M. le docteur Namur ..... 133

Médailles et monnaies inédites du cabinet royal des médailles à la Haye, par M. J. F. G. Meyer ..... 149

Jeton des magistrats communaux de Bruxelles, par M. Camille Picqué ..... 164

Monnaies de l'évêché d'Utrecht, du XIIIe siècle, provenant d'une trouvaille faite à Beekbergen, par M. le comte Maurin Nahuys .. 172

Biographie des graveurs belges : Étienne Van Hollant ; Lucas d'Assonneville ; Jean Gabry; Nicolas de Spinelli, C. d'Assignies ; Sigebert Waterloos, par M. Alex. Pinchart..... 178
Comptes des monnaies en registres, qui existent aux Archives du royaume (supplément), par M. Alex. Pinchart..... ..... 194
Numismatique gauloise. — Lettre à MM. les directeurs de la *Revue de la numismatique belge*, par M. Fénélon Farez..... 229
Sou d'or d'Ælia Galla Placidia, par M. Julius Friedlaender ..... 237
Monnaie arabe au type visigoth, par M. H. Lavoix..... 239
Curiosités numismatiques. — Monnaies rares ou inédites, par M. R. Chalon..... 242
Plombs des fêtes des innocents ou d'autres divertissements analogues, intéressant la ville d'Aire, par M. Jules Rouyer..... 258
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. de la Fons-Mélicocq ..... ..... ..... 270
Destruction d'Eptiacum de la carte de Peutinger (aujourd'hui Itzig, dans le grand-duché de Luxembourg), vers l'an 202 de l'ère chrétienne, prouvée par la numismatique, par M. le Dr Namur..... 285
La plus ancienne monnaie arabe d'Abdul-Malek ; lettre de M. H. Sauvaire à M. F. Soret..... . ..... 325
Lettre à M. L. de Coster sur quelques jetons et méreaux, par M. Preux..... ..... ..... ..... 330
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. de la Fons-Mélicocq..... ..... 347
Médaille-décoration offerte par les états de Hollande au capitaine Logier, en 1590, par M. de Coster..... 355
Documents numismatiques, par M. A. Pinchart..... 359
Biographie des graveurs belges : J. Boskam, par M. A. Pinchart. 365

## CORRESPONDANCE.

Lettre de M le baron Chaudruc de Crazannes, à M. le directeur de la *Revue de la numismatique belge*, sur les noms et les œuvres de deux monétaires ou monnayers mérovingiens de Lyon..... 101
Lettre de M. le comte Maurin Nahuys à M. R. Chalon, président de la Société de la numismatique belge..... 201
Lettre de M. C. L. Frossard, au même..... 205

Lettre de M. B. de Koehne aux directeurs de la Revue, sur la monnaie d'Oleg..... 374
Lettre de M. le Bon Chaudruc de Crazannes à M. R. Chalon..... 391
Lettre de M. Delrue à M. L. de Coster, sur un méreau d'Anvers. 394
Lettre de M. Morel Fatio aux directeurs de la Revue, sur une monnaie de Lausanne..... 397

## MÉLANGES.

Lettres sur la Crimée, de M. de Gille. — Médaille de M. Wiener, pour la naissance du comte de Hainaut. — Encore la Junon Phallophore. — M. Bretagne. — Monographie monétaire du duché de Luxembourg. — Sur la fabrication des monnaies, par M. le comte Nahuys. — Méreaux d'Anvers. — Nouvelle édition des mémoires archéologiques de James Prinsep, par M. Thomas. — *Revue numismatique française*..... 108
M. Robert et les *Monnaies du Cambrésis*. — Premier supplément à la *Numismatique lilloise*. — Nouvelles découvertes de M. de Bartholomæi relatives à la numismatique géorgienne.— Médaille de l'académie de Genève. — *Revue numismatique française*. — *Prospectus* de l'ouvrage de M. J. Sabatier sur les médaillons contorniates. — Faussaires belges : avis aux amateurs. — Deuxième livraison de la nouvelle revue de M. de Koehne. — M. Ed. Vanderstraeten. — Document concernant Jean de Montfort, graveur de médailles..... 206
Monnaies suisses à $^{8}/_{10}$ de fin. — Deuxième livraison de la *Description des médaillons contorniates* de M. J. Sabatier. — Jetons frappés à l'occasion du voyage de Philippe II aux Pays-Bas. — Monnaies révolutionnaires d'Italie. — M. Ch. Roach Smith, ses *Collectanea antiqua* et ses *Illustrations of Roman London*. — Monnaies de Jaroslav I. — Découverte d'*aureus* romains faite à Paris. — Table des matières de la *Revue numismatique française*. — M. Schweitzer et le prince Alexandre Troubetzkoi. — Fabrication de fausses médailles à Téhéran. — Les annexions de M. Poey d'Avant. — Vente de la collection de Jonghe. — Vente de la collection de Craene d'Heysselaer..... 300
Histoire de la monnaie d'Allemagne, par M. Müller. — Attribution d'un denier de Charlemagne à saint Bavon de Gand, par M. C.

Picqué. — Médaille d'Ary Scheffer. — Numismatique de la Géorgie, par M. V. Langlois. — *Les médaillons contorniates* de M. J. Sabatier. — Revue numismatique française. — Méreaux d'Anvers et autres. — Collection de la Société frisonne.— Nouvel ouvrage de M. Mommsen. — Dépôt de monnaies découvert en Grèce. — Cours de M. F. Soret, à Genève. — Appel aux amateurs, par M. Perreau. — Procédé Vergnaud-Romagnési. — *The numismatic chronicle.* — Vente de la collection du prince Troubetzkoy. — Dons faits à la collection de la Société..... 399

Nécrologie : M. le Mis de Lagoy. — M. Th. de Jonghe.... 218, 224

Société de la numismatique belge. — Extraits sommaires des procès-verbaux.

Réunion du 29 avril 1860, à Louvain..... 226
Assemblée générale du 8 juillet 1860..... 318
Réunion du bureau du 6 septembre 1860..... 323
Réunion du bureau du 26 septembre 1860 ..... 429

Liste des membres..... 430
Ouvrages reçus..... 228, 324, 436

# TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.


| Numéros des figures. | Numéros des pages. |
|---|---|
| **Planche I.** | |
| 1 à 12. | 4 à 6 |
| **Planche II.** | |
| 1 à 12. | 6 à 10 |
| **Planche III.** | |
| 1 à 12. | 10 à 15 |
| **Planche IV.** | |
| 1 à 9.. | 15 à 18 |
| **Planche V.** | |
| 1 à 11. | 18 à 22 |
| **Planche VI.** | |
| 1..... | 38 |
| 2..... | 41 |
| 3..... | 42 |
| 4..... | 43 |
| 5..... | 49 |
| 6..... | 55 |
| 7..... | 55 |
| 8..... | 55 |
| 9, 10, 11 | 56 |
| 12..... | 65 |
| **Planche VII.** | |
| 1..... | 109 |
| **Planche VIII.** | |
| 1..... | 149 |
| 2..... | 150 |
| 3..... | 151 |
| 4..... | 152 |
| 5..... | 152 |
| 6..... | 153 |
| 7..... | 154 |
| **Planche IX.** | |
| 8..... | 155 |
| 9..... | 155 |
| 10..... | 156 |
| 11..... | 157 |
| 12..... | 158 |
| 13..... | 159 |
| **Planche X.** | |
| 14..... | 160 |
| 15..... | 160 |
| 16..... | 161 |
| 1..... | 117 |
| 2..... | 123 |
| 3..... | 128 |
| 4..... | 131 |
| **Planche XI.** | |
| 1..... | 165 |
| 2..... | 168 |
| 3..... | 168 |
| 4..... | 170 |
| 5..... | 171 |
| **Planche XII.** | |
| 1..... | 242 |
| 2..... | 244 |
| 3..... | 245 |
| 4..... | 246 |
| 5..... | 246 |
| 6..... | 247 |
| 7..... | 247 |
| 8..... | 248 |
| 9..... | 249 |
| 10..... | 252 |
| 11..... | 252 |
| 12..... | 253 |
| 13..... | 256 |
| **Planche XIII.** | |
| 1..... | 259 |
| 2..... | 259 |
| 3..... | 259 |
| 4..... | 259 |
| 5..... | 304 |
| 6..... | 304 |
| **Planche XIV.** | |
| 1..... | 330 |
| 2..... | 331 |
| 3..... | 332 |
| 4..... | 334 |
| 5..... | 335 |
| 6..... | 337 |
| 7..... | 343 |
| 8..... | 344 |
| **Planche XV.** | |
| 1..... | 325 |
| 2..... | 355 |
| 3..... | 396 |

J. Vandendaelen. Sc.

J. Vandendaelen. Fe

J. Vandendaelen. Ft

G. Vandenbulcke. Fc

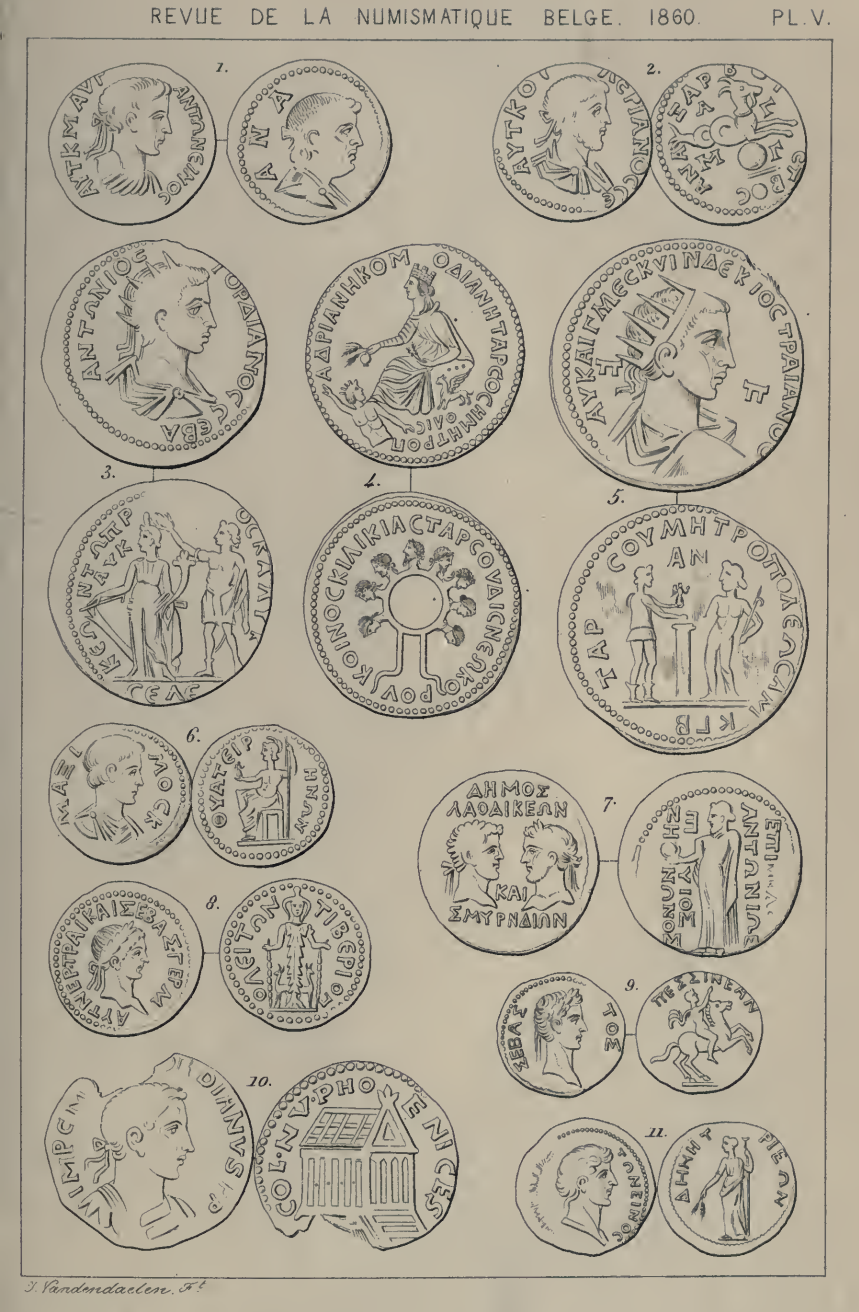


J. Vandendaelen. Fit

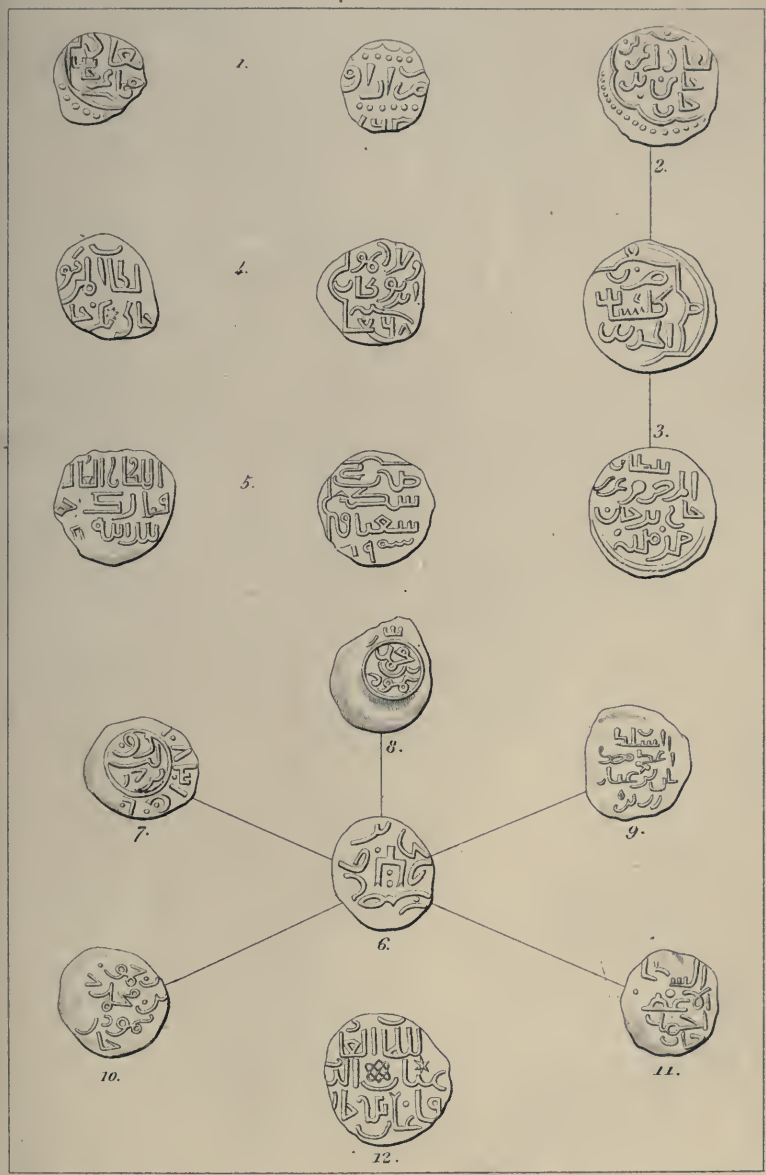


J. Vandendaelen. Lith.

J. Vandendaelen. Fte et del.

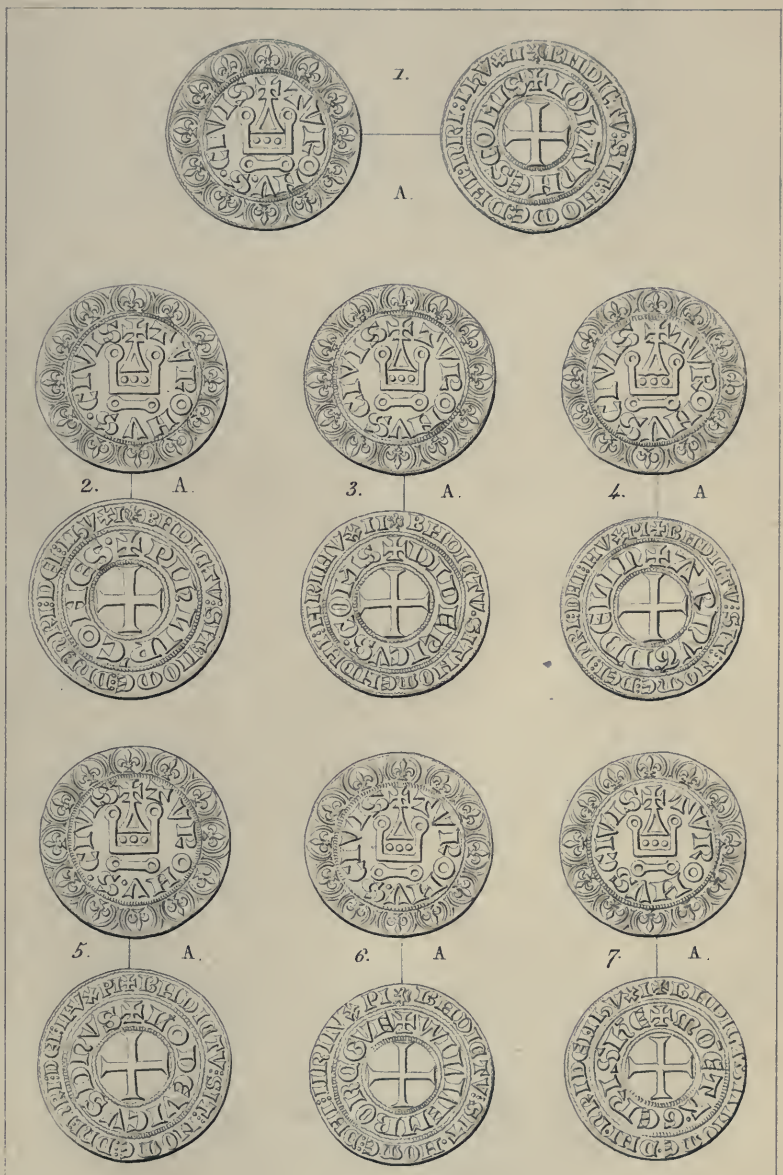


J. Vindondaelen.

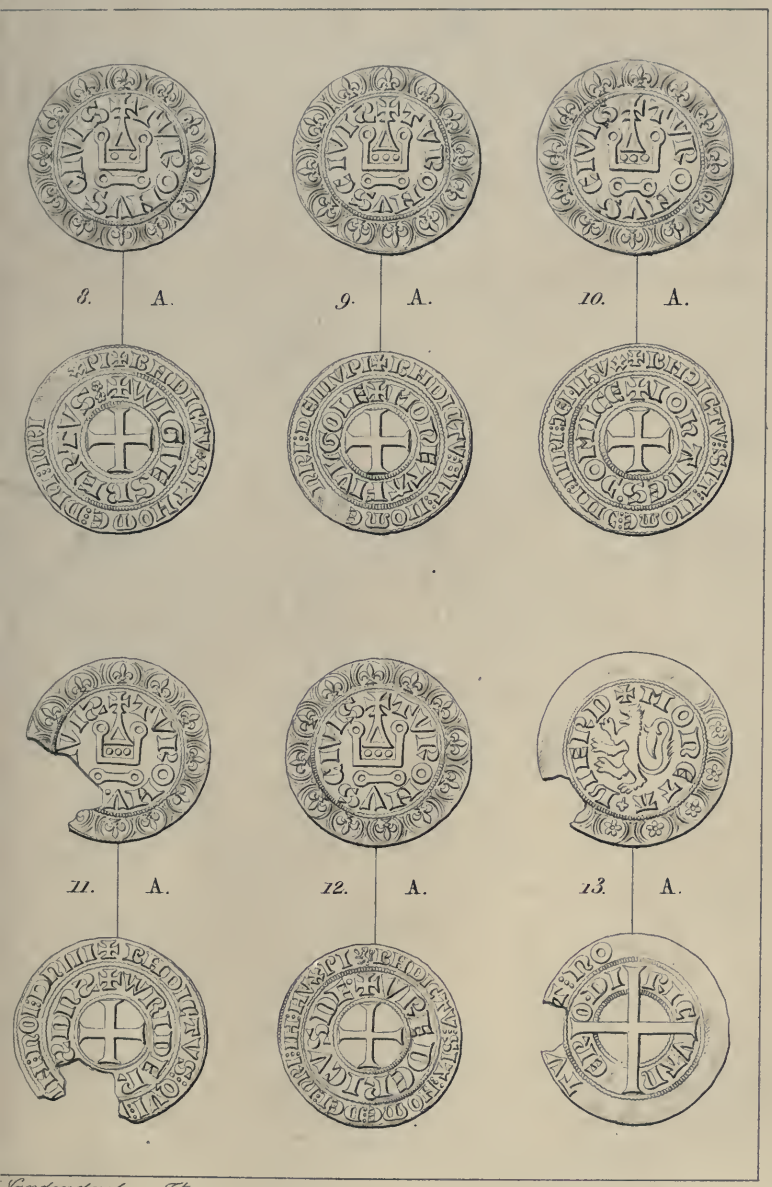


Vandendaelen. Ft

14. A.

15. A.

16. A.

1. A.

2. A.

3. A.

4.

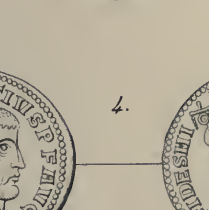

C.

J. Vandendaelen. del.

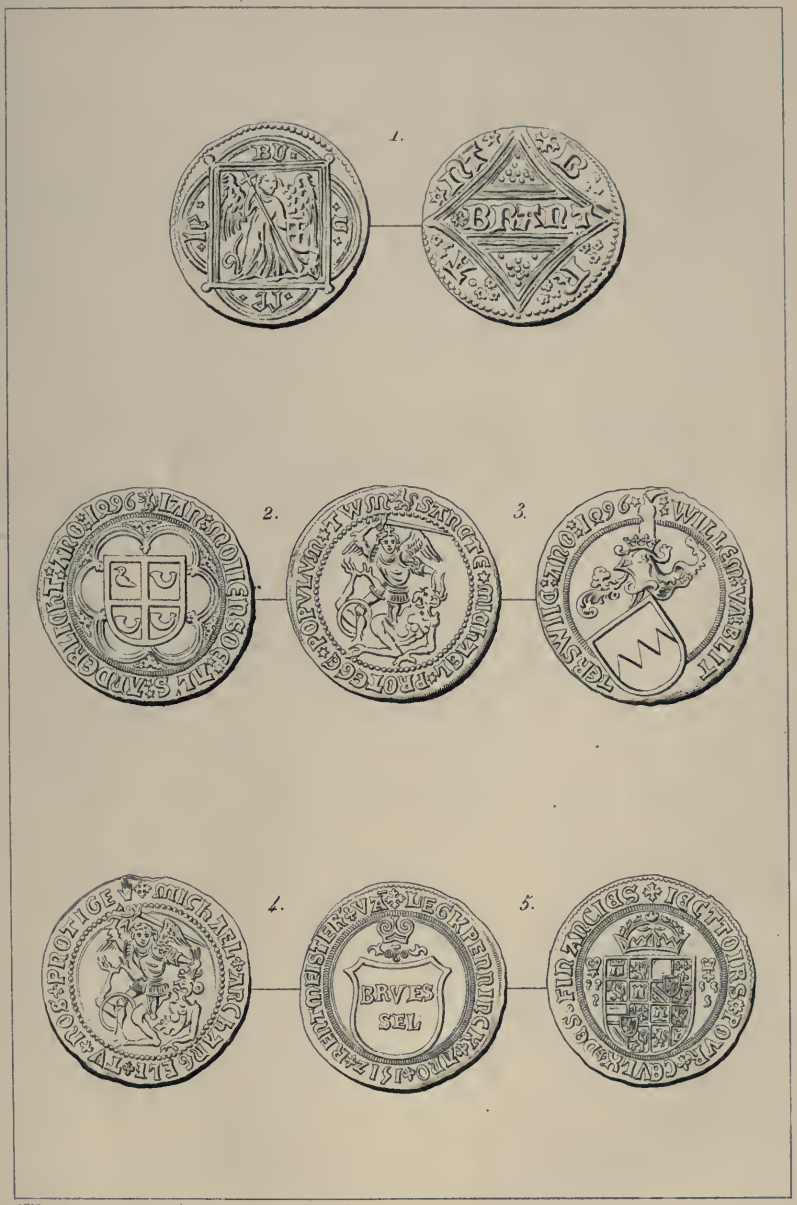


J. Vandendaelen. Ft.

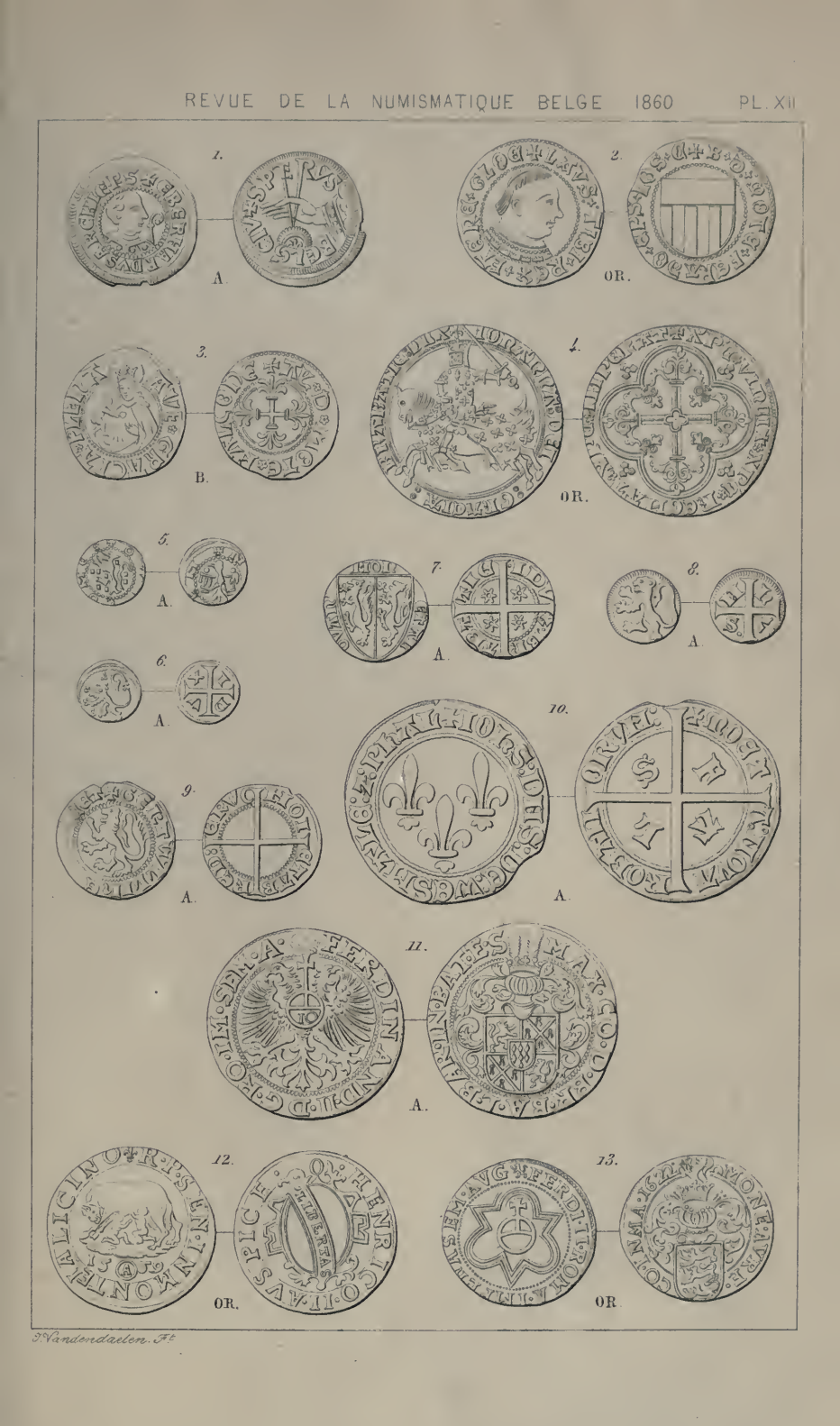


J. Vandendaelen. Fc

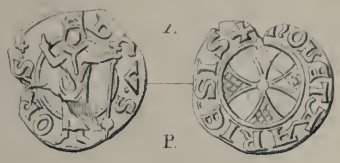

1.

P.

2.

P.

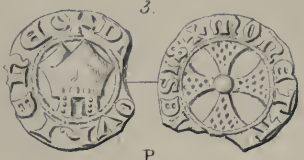

3.

P.

4.

C.

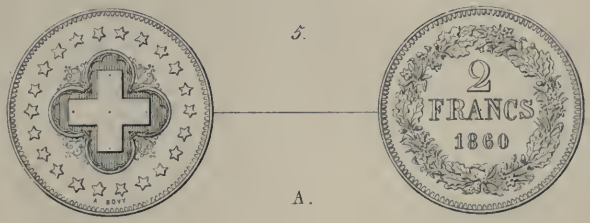


5.

A.

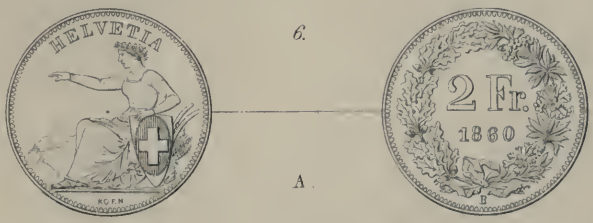


6.

A.

E. Vandendaelen, Fc

2.
LA COLLATION DE S. JEAN BAPTISTE
3.
ARMAT SPINA ROSAS
CANCEL. PETRUS ROSENCAE ARCH
1.
A G
4.
FONDATION DE M DESWATINE
MISE RI CORDIA
5.
6.
PATERE BEATOR TELLICITS PEGNI ET
L D
ARGERIE MES FRANCOIS D'AISSE
7.
1788
8.
PRIA SALVS LVDOVICI IN
GLANDE VA PASCE FVLMINA

E. Vandendaelen. Fit

DEC 7 1972

CJ
3
R4
t.16

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY